

M. de la Société Royale du Canada

LES
OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

DES GOUVERNEMENTS DE

Québec, Montréal et Trois-Rivières

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

PAR

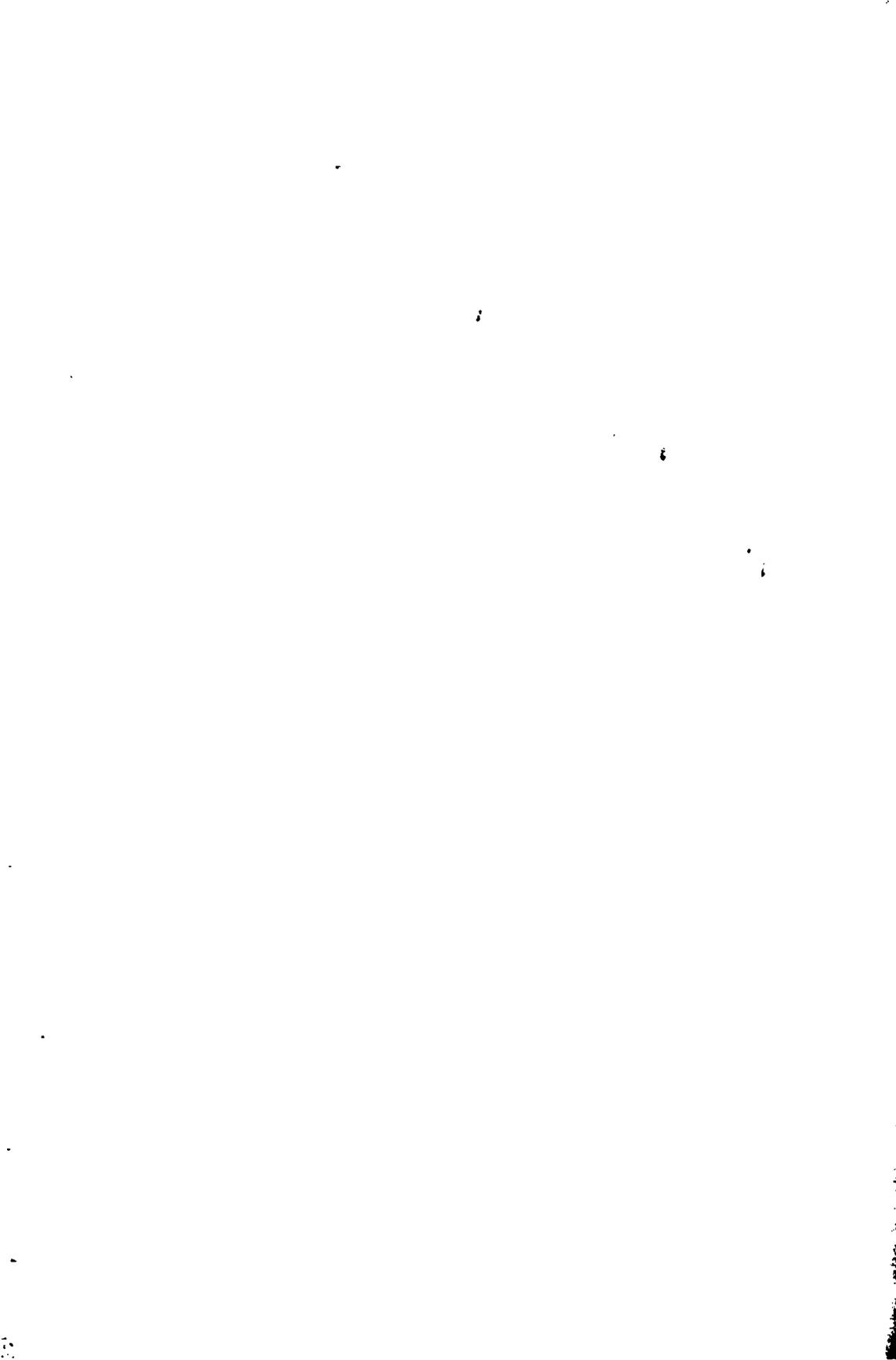
PIERRE-GEORGES ROY

Membre de la Société Royale du Canada, officier de l'Instruction Publique de France,
docteur ès lettres de l'Université Laval, docteur en droit
de l'Université Notre-Dame, Indiana



LÉVIS

1919



LES
OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

DES GOUVERNEMENTS DE

Québec, Montréal et Trois-Rivières

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

PAR

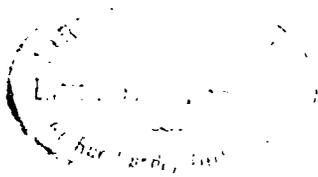
PIERRE-GEORGES ROY

Membre de la Société Royale du Canada, officier de l'Instruction Publique de France,
docteur ès lettres de l'Université Laval, docteur en droit
de l'Université Notre-Dame, Indiana



LÉVIS

1919



2000



LES OFFICIERS D'ÉTAT - MAJOR

DES

GOUVERNEMENTS DE QUÉBEC, MONTRÉAL ET TROIS-RIVIÈRES

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

UN MOT D'EXPLICATION

Sous l'ancien régime, la colonie du Canada, pour les fins militaires comme pour les fins judiciaires, était divisée en trois gouvernements: Québec, Montréal et les Trois-Rivières.

Dans son *Mémoire sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, les Trois-Rivières et Montréal*, fait en 1712, Gédéon de Catalogne nous donne les grandes divisions de ces trois gouvernements.

“ Comme le gouvernement de Montréal, dit-il, est le premier de qui le plan a été levé, je le m'est à la teste. Il s'estant depuis le haut du lac Saint-Pierre en remontant au sud-ouest jusques au lac des deux montagnes, où est la teste des habitations et où se termine l'Isle de Montréal une des plus belles Seigneuries du pays.

“ Le gouvernement des Trois-Rivières comprend depuis les Isles de Richelieu jusques à Ste-Anne des Grondines... le lac St-Pierre et les Rivières qui y tombent font la teste du gouvernement...

“ Le gouvernement de Québec commence du costé du nord en descendant aux Grondines, et du costé du sud de la, Rivière-du-Chesne au haut de Losbinière. ” ¹

L'état-major de chaque gouvernement était composé d'un gouverneur particulier, d'un lieutenant de roi et d'un major.

Comme Québec était le lieu de résidence du gouverneur général, le gouvernement de Québec n'avait pas de gouverneur particulier. Le gouverneur général recevait, en même temps que sa commission de gouverneur et lieutenant général pour tout le pays, une commission de gouverneur particulier pour le gouvernement de Québec.

Quels étaient les attributions des gouverneurs particuliers ?

Loyseau, dans son *Traité des offices*, donne quelques renseignements sur les fonctions des gouverneurs particuliers. “ Ils n'avaient d'autres pouvoirs, dit-il, que ceux conférés aux capitaines de places et châteaux, et seulement en ce qui concernait les armes. Ils consistaient à recevoir et loger garnison, fournir de vivres, munitions, pionniers et autres choses nécessaires pour la guerre. . . avoir et tenir l'oeil ouvert à la garde, sûreté et conservation des dites places, châteaux et forteresses, et pourvoir aux choses pour ce requises et nécessaires. ”

Les gouverneurs particuliers n'observaient aucune formalité de justice, comme de verbaliser et rédiger par écrit leurs procédures et ordonnances.

Ils n'avaient pas de droit de vie et de mort.

Une ordonnance du roi du 7 mai 1679 défendit même aux gouverneurs particuliers d'emprisonner leurs administrés et de les condamner à l'amende.

¹ *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXI, pp. 265, 298 et 321.

“ Sa Majesté, est-il dit dans cette ordonnance, ayant établi un conseil souverain en la ville de Québec, en Canada, pour y administrer la justice à ses sujets qui y sont habitués, et ayant été informée que quelques-uns des gouverneurs particuliers du dit pays ont quelquefois pris l'autorité d'arrêter et de constituer prisonniers aucuns des dits habitans, ce qui est entièrement contraire au bien et à l'augmentation des colonies du dit pays, à quoi étant important de remédier, Sa Majesté a fait et fait très expresse défenses aux gouverneurs particuliers du dit pays de faire arrêter et mettre en prison à l'avenir aucun des français qui y sont habitués, sans l'ordre exprès du gouverneur et lieutenant général du dit pays, ou arrêt du conseil souverain; défend pareillement Sa Majesté aux dits gouverneurs particuliers de condamner aucun des dits habitans à l'amende, et de rendre pour cet effet aucun jugement de leur autorité privée, à peine d'en répondre en leur propre nom. ”²

Subordonnés aux gouverneurs et lieutenants généraux, les gouverneurs particuliers étaient tenus de faire exécuter leurs ordonnances.³

Les lieutenants de roi étaient plutôt les lieutenants des gouverneurs particuliers. Ils s'occupaient surtout de la partie militaire, des troupes et des fortifications et suppléaient les gouverneurs en leur absence.

Quant aux majors ils remplissaient à peu près les fonctions des *town majors* de l'armée anglaise de nos jours. Ils avaient charge de la police des troupes et voyaient aux détails de l'administration militaire.

Si les pouvoirs des officiers d'état-major étaient peu

² *Edits et ordonnances*, vol. I, p. 233.

³ *Mémoires et documents publiés par la Société historique de Montréal*, troisième livraison, p. 125.

étendus, en retour ils avaient droit à beaucoup d'honneurs.

Les droits honorifiques des officiers d'état-major des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières sont spécifiés dans un règlement royal du 27 avril 1716.

Citons les principaux articles de ce règlement :

“ Le lieutenant de roi de la ville de Québec aura un banc dans la cathédrale après le prie-Dieu du gouverneur général.

“ En l'absence du gouverneur général du gouvernement particulier où l'intendant se trouvera, le gouverneur particulier ou lieutenant de roi, en son absence, aura la première place dans les cérémonies publiques, et l'intendant n'aura que la deuxième, s'il s'y trouve; mais quand le gouverneur général sera dans l'étendue du dit gouvernement particulier, et qu'il ne pourra assister aux cérémonies publiques pour quelque cause que ce soit, l'intendant y aura la première place, et le gouverneur particulier et le lieutenant de roi n'auront rang qu'après lui.

“ Quand le gouverneur général sera absent du gouvernement de Québec, le lieutenant de roi, quand il voudra se trouver aux processions, marchera seul avant le conseil, à une certaine distance, et sans faire corps avec lui.

“ Dans les églises paroissiales des villes de Montréal et des Trois-Rivières, les gouverneurs, lieutenants de roi, et les officiers de la juridiction auront un banc dans les dites églises, hors du chœur; celui du gouverneur sera le premier à droite, et celui du lieutenant de roi ensuite, et vis-à-vis ce dernier, à gauche, sera le banc des officiers de la juridiction.”

Le même règlement indiquait les formalités qu'on devait observer à la distribution du pain béni :

“ Dans l'église cathédrale de Québec, il sera présenté d'abord au gouverneur général, à l'intendant, ensuite au lieutenant de roi et aux marguilliers en charge. . .

“ Quand le gouverneur général sera absent du gouvernement particulier de Québec, il sera présenté au lieutenant de roi ou autre officier commandant dans la dite ville . . .

“ Dans les églises paroissiales de Montréal et des Trois-Rivières, il sera présenté au gouverneur et au lieutenant de roi, et aux officiers de la juridiction, ensuite aux marguilliers en charge . . . ”

Pareillement, le règlement du 27 avril 1716 fixait le cérémonial à suivre aux feux de joie :

“ Aux feux de joie qui se feront à Québec, il sera présenté trois torches, une au gouverneur général, une autre à l'intendant, et la troisième au lieutenant de roi.

“ Quand le gouverneur général sera absent du gouvernement particulier de Québec, il ne sera présenté que deux torches, l'une au lieutenant de roi ou à l'officier commandant dans la ville, et l'autre à l'intendant.

“ A ceux qui se feront à Montréal ou aux Trois-Rivières, pareille chose s'exécutera par rapport au gouverneur général, et à l'intendant, quand ils y seront; et il sera en outre présenté deux torches, l'une au gouverneur particulier, et l'autre au lieutenant de roi, et en cas d'absence de l'un et de l'autre, il en sera présenté une à l'officier qui commandera. ” *

Le gouvernement de Québec, sous le régime français, eut neuf lieutenants de roi (1692-1759), et treize majors (1669-1759); celui de Montréal, dix gouverneurs (1641-1759), dix lieutenants de roi (1697-1759) et quatorze majors (1648-1759); et le gouvernement des Trois-Rivières quatorze gouverneurs (1663-1759), dix lieutenants de roi (1715-1759) et quinze majors (1692-1759).

La liste des gouverneurs, lieutenants de roi et majors des

* *Edits et ordonnances*, vol. I, p. 352.

gouvernements de Québec, Montréal et des Trois-Rivières, que nous donnons ici a été faite d'après les pièces officielles. Il est toutefois important de remarquer que la date de nomination d'un officier d'état-major ne signifie pas toujours son entrée en fonctions. Les officiers d'état-major étaient nommés par le roi. Sous le régime français, les communications entre la France et le Canada n'étaient pas aussi rapides et fréquentes que de nos jours. Les commissions ou lettres de nomination parvenaient aux titulaires cinq, six et quelquefois sept mois après avoir reçu la signature du roi, ce qui explique qu'on voit souvent des officiers d'état-major exercer encore leur charge plusieurs mois après la nomination de leurs successeurs.

GOUVERNEMENT DE QUÉBEC

LIEUTENANTS DE ROI

FRANÇOIS PROVOST, 29 février 1692.
ANTOINE, MARQUIS DE CRISAFY, 28 mai 1699.
CHARLES-GASPARD PIOT DE LANGLOISERIE, 1er juin 1703.
LOUIS DE LA PORTE DE LOUVIGNY, 27 avril 1716.
FRANÇOIS LE VERRIER DE ROUSSON, 15 mai 1725.
JEAN-BAPTISTE DE SAINT-OURS DESCHAILLONS, 1er avril 1733.
FRANÇOIS-PIERRE DE RIGAUD DE VAUDREUIL, 2 février 1748.
PAUL-JOSEPH LEMOYNE, CHEVALIER DE LONGUEUIL, 1er mai 1749.
JEAN-BAPTISTE-NICOLAS ROCH DE RAMEZAY, 1er mai 1757.

MAJORS

FRANÇOIS PROVOST, 14 mai 1669.
FRANÇOIS DE GALLIFFET, 6 février 1692.
CHARLES-GASPARD PIOT DE LANGLOISERIE, 28 mai 1699.
LOUIS DE LA PORTE DE LOUVIGNY, 1er juin 1703.
JEAN BOUILLET DE LA CHASSAIGNE, 27 avril 1716.
FRANÇOIS MARIAUCHEAU D'ESGLY, 7 mai 1720.
CLAUDE-MICHEL BEGON, 23 avril 1726.
JEAN-BAPTISTE DE SAINT-OURS DESCHAILLONS, 5 février 1731.
JACQUES-HUGUES PEAN DE LIVAUDIERE, 1er avril 1733.
PAUL-JOSEPH LEMOYNE, CHEVALIER DE LONGUEUIL, 2 février 1748.
JEAN-BAPTISTE-NICOLAS ROCH DE RAMEZAY, 1er mai 1749.
JEAN-DANIEL DUMAS, 1er mai 1757.
LOUIS LE VERRIER, 1er janvier 1759.

GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL

GOUVERNEURS

PAUL DE CHOMEDEY DE MAISONNEUVE, 1641.¹
FRANÇOIS-MARIE PERROT, 13 juin 1669.
LOUIS-HECTOR DE CALLIÈRES, 10 avril 1684.
PHILIPPE DE RIGAUD, MARQUIS DE VAUDREUIL, 28 mai 1699.
CLAUDE DE RAMEZAY, 15 mai 1701.
CHARLES LEMOYNE, PREMIER BARON DE LONGUEUIL, 9 sept. 1724.
JEAN BOUILLET DE LA CHASSAIGNE, 16 juin 1730.
JOSUE BOISBERTHELOT DE BEAUCOURS, 1er avril 1733.
CHARLES LEMOYNE, DEUXIÈME BARON DE LONGUEUIL, 15 fév. 1749.
FRANÇOIS-PIERRE DE RIGAUD DE VAUDREUIL, 1er mai 1757.

LIEUTENANTS DE ROI

ANTOINE, MARQUIS DE CRISAFY, 13 février 1697.
FRANÇOIS DE GALLIFFET, 28 mai 1699.
CHARLES LEMOYNE, PREMIER BARON DE LONGUEUIL, 5 mai 1710.

¹ Pendant ses absences en France, M. de Maisonneuve fut remplacé par les *commandants* suivants: Louis d'Ailleboust, 1645-1646; Charles-Joseph d'Ailleboust des Musseaux, 1651-1653; Lambert Closse, 1655-1657; et Zacharie Dupuis, 1662. Le 20 juin 1664, M. de Mézy nommait Etienne Pézard de la Touche, capitaine de la garnison des Trois-Rivières, *gouverneur de Montréal* et commandant de la garnison. M. Pézard de la Touche ne semble pas s'être prévalu de cette nomination. A tout événement, on voit le nom de M. de Maisonneuve avec le titre de gouverneur de Montréal dans les actes de l'état civil de cette ville aux dates du 6, du 13 et du 20 avril 1665. A peine arrivé dans la Nouvelle-France, au printemps de 1665, M. de Tracy, prévenu d'avance, destitua M. de Maisonneuve. Dans l'intervalle compris entre la destitution de M. de Maisonneuve et l'arrivée de M. Perrot, deuxième gouverneur de Montréal, les *commandants* de Montréal furent: Zacharie Dupuis, 1665; la Fredière, 1666; Zacharie Dupuis, 1666; Pierre de Saint-Paul de la Mothe, 1669; Michel-Sidrac Dugué de Boisbriand, 1670.

JEAN BOUILLET DE LA CHASSAIGNE, 7 mai 1720.
JEAN-LOUIS DE LA CORNE, 23 avril 1726.
CLAUDE-MICHEL BEGON, 1er avril 1733.
FRANÇOIS DE GANNES DE PALAISE, 1er mai 1743.
CHARLES LEMOYNE, DEUXIEME BARON DE LONGUEUIL, fév. 1748.
GASPARD ADHEMAR DE LANTAGNAC, 23 mai 1749.
CHARLES-JOSEPH D'AILLEBOUST, 17 mars 1756.

MAJORS

LAMBERT CLOSSE, 1648.
ZACHARIE DUPUIS, 1662.
JACQUES BIZARD, 1er mai 1677.
CHARLES-GASPARD PIOT DE LANGLOISERIE, 15 avril 1694.
MICHEL LENEUF DE LA VALLIERE, 28 mai 1699.
CHARLES LEMOYNE, PREMIER BARON DE LONGUEUIL, 27 mai 1706.
JEAN BOUILLET DE LA CHASSAIGNE, 5 mai 1710.
FRANÇOIS LE VERRIER DE ROUSSON, 27 avril 1716.
JACQUES-CHARLES SABREVOIS, mai 1725.
FRANÇOIS DE GANNES DE PALAISE, 16 mars 1728.
CHARLES LEMOYNE, DEUXIEME BARON DE LONGUEUIL, 1er avril 1733.
GASPARD ADHEMAR DE LANTAGNAC, 6 mars 1748.
PIERRE-JACQUES CHAVOY DE NOYAN, 23 mai 1749.
FRANÇOIS DUPLESSY-FABER, mars 1756. ²

² Dans une lettre au ministre, du 10 octobre 1754, le gouverneur Duquesne l'informe qu'il a fait descendre M. de Céloron de Détroit pour lui confier la majorité de Montréal. Le ministre ne goûta pas ce projet et les choses en restèrent là. On ne peut donc compter M. de Céloron parmi les majors de Montréal.

GOUVERNEMENT DES TROIS-RIVIÈRES

GOUVERNEURS

PIERRE BOUCHER DE GROUSBOIS, 28 octobre 1663. ¹
RENE GAULTIER DE VARENNES, 6 juin 1672. ²
CLAUDE DE RAMEZAY, 1er juillet 1690.
FRANÇOIS PROVOST, 28 mai 1699.
ANTOINE, MARQUIS DE CRISAFY, 1er juin 1703.
FRANÇOIS DE GALLIFFET, 5 mai 1710.
CHARLES LEMOYNE, PREMIER BARON DE LONGUEUIL, 7 mai 1720.
LOUIS DE LA PORTE DE LOUVIGNY, 26 décembre 1724.
JEAN BOUILLET DE LA CHASSAIGNE, 23 avril 1726.
JOSUE BOISBERTHEIOT DE BEAUCOURS, 16 janvier 1730.
PIERRE DE CAVAGNAL DE VAUDREUIL, 1er avril 1733.
CLAUDE-MICHEL BEGON, 1er mai 1743.
FRANÇOIS-PIERRE DE RIGAUD DE VAUDREUIL, 1er mai 1749.
PAUL-JOSEPH LEMOYNE, CHEVALIER DE LONGUEUIL, 1er mai 1757.

LIEUTENANTS DE ROI

JACQUES L'HERMITTE, 10 mars 1715.
FRANÇOIS MARIAUCHEAU D'ESGLY, 23 avril 1726.
CLAUDE-MICHEL BEGON, 6 février 1731.
FRANÇOIS DE GANNES DE FALAISE, 1er avril 1733.
LOUIS LIENARD DE BEAUJEU, 31 mai 1743. ³

¹ Il est bon de noter que M. Boucher n'eut jamais de commission du roi comme gouverneur des Trois-Rivières. M. Boucher semble avoir exercé la charge de gouverneur de 1653 à 1658. Nous donnons ici la date du 28 octobre 1663 parce que c'est la date de sa première commission connue.

² Les lettres de nomination du roi en faveur de M. de Varennes sont du 6 juin 1672, mais, dès 1669, M. de Courcelles lui avait donné une commission de gouverneur des Trois-Rivières.

³ Laffilard donne Charles Lemoyme, deuxième baron de Longueuil, comme lieutenant de roi aux Trois-Rivières à partir de mai 1743. Le baron

PIERRE, CHEVALIER DE SAINT-OURS, février 1748.
MICHEL, CHEVALIER DE GANNES DE FALAISE, 1er avril 1752.⁴
CHARLES-JOSEPH D'AILLEBOUST, 1er avril 1754.
PIERRE-JACQUES CLAVOY DE NOYAN, 1er avril 1756.
NICOLAS-JOSEPH DE FLEURIMONT DE NOYELLES, 1er janvier 1759.

MAJORS

LAMBERT BOUCHER DE GRANDPRE, 1692. - *décédé 3 avril 1699*
LOUIS DE LA PORTE DE LOUVIGNY, 20 avril 1700. —
MICHEL GODEFROY DE LINCTOT, 1er avril 1702.
RAYMOND-BLAISE DES BERGERES, 5 mai 1710.
JOSEPH DESJORDY DE CABANAC, 18 juin 1712.
JEAN-LOUIS DE LA CORNE, 12 mai 1714.
FRANÇOIS MARIACHEAU D'ESGLY, 2 janvier 1716.
FRANÇOIS DESJORDY MOREAU DE CABANAC, 7 mai 1720.
FRANÇOIS DE GANNES DE FALAISE, 11 avril 1727.
CONSTANT LEMARCHAND DE LIGNERY, 16 mars 1728.
JACQUES-CHARLES RENAUD DUBUISSON, 1er avril 1733.
FRANÇOIS-PIERRE DE RIGAUD DE VAUDREUIL, mai 1741.
NICOLAS-ANTOINE COULON DE VILLIERS, février 1748.
NICOLAS-JOSEPH DE FLEURIMONT DE NOYELLES, juin 1751.
CHARLES DE SABREVOIS, 1er janvier 1759.

de Longueuil n'a pas été lieutenant de roi aux Trois-Rivières, mais M. de Beaujeu, lors de sa nomination, était malade et en congé. C'est le baron de Longueuil qui le remplaça pendant son congé.

⁴ Le chevalier de Gannes était major de l'île Royale lors de sa nomination à la lieutenance de roi des Trois-Rivières. Il mourut à Louisbourg, le 23 octobre 1752, avant de prendre son poste.

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR LES

OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

CHARLES-JOSEPH D'AILLEBOUST

“ De toutes les familles qui sont venues se fixer au Canada, aux premiers temps de la colonie, a écrit l'abbé Daniel, aucune peut-être n'a laissé un nom entouré de plus d'amour et de respect que la famille d'Ailleboust. ”

Les d'Ailleboust étaient d'une lignée distinguée. Originaires de Champagne, ils descendaient de Pierre d'Ailleboust qui passa d'Allemagne en France et devint médecin ordinaire de François Ier.

Charles-Joseph d'Ailleboust, né à Montréal le 5 décembre 1688, était fils de Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil et de Marie-Louise Denis de la Ronde.

Il entra tout jeune comme cadet dans les troupes du détachement de la marine servant en Acadie.

Dans l'hiver de 1708-1709, M. de Saint-Ovide, lieutenant de roi à Plaisance, à la tête de moins de 200 hommes, eut la hardiesse d'entreprendre la conquête des forts de saint-Jean, où étaient les magasins des établissements anglais sur l'île de Terre-Neuve. Le parti se mit en marche le 14 décembre 1708. Le 31 décembre, il était rendu à cinq lieues de Saint-Jean sans avoir été découvert par les Anglais. Le 1er janvier 1709, M. de Saint-Ovide et ses braves donnaient l'assaut au premier fort de Saint-Jean. En moins de deux jours les

trois forts de Saint-Jean, abondamment pourvus de vivres et d'artillerie, tombaient entre leurs mains. Les deux frères d'Ailleboust et d'Ailleboust d'Argenteuil étaient de cette expédition. Au dire de Charlevoix, ils s'y couvrirent de gloire. ¹

L'enseigne du sieur de Saillant dans les troupes du détachement de la marine servant en Acadie étant devenue vacante, en 1708, M. de Subercase la demanda pour M. d'Ailleboust. ²

C'est sans doute pour récompenser M. d'Ailleboust de sa belle conduite à Saint-Jean, que le roi lui donna une enseigne dans la compagnie Du Pont Du Vivier, en Acadie, le 18 juillet 1710. ³

Passé à Rochefort après la reddition du fort de Port-Royal, le 13 octobre 1710, M. d'Ailleboust revint au Canada l'année suivante. Il arriva à Québec le 7 octobre 1711, à bord du *Héros*, avec d'autres officiers de l'Acadie.

Le 1er janvier 1714, M. d'Ailleboust était fait enseigne dans la compagnie du capitaine DuChambon qui servait à l'île Royale.

Dans un état des officiers de l'île Royale, en 1715, il est dit que le sieur d'Ailleboust, enseigne de 1710, est en Canada et que " c'est un officier qui promet beaucoup. " ⁴

Le 2 juillet 1720, M. d'Ailleboust était promu lieutenant dans la compagnie DuChambon. Une note de 1725 le donne

¹ *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. II, p. 332. M. Placide Gaudet a constaté que M. d'Ailleboust avait été parrain à Port-Royal le 1er juillet 1708 et encore le 3 août 1709, ce qui le porte à croire qu'il ne prit pas part à l'expédition de Terre-Neuve. N'a-t-il pas pu partir de Port-Royal à la fin de l'été de 1708 et y revenir de bonne heure à l'été de 1709 ?

² Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. D-47.

³ *Idem*, vol. D²-47, f. 62.

⁴ *Idem*, vol. D²-47, f. 80.

encore comme lieutenant dans la compagnie de DuChambon au Port-Dauphin.

Le 8 mai 1730, M. d'Ailleboust obtenait le commandement d'une compagnie.

En 1738, M. d'Ailleboust servait à Louisbourg.

Lors du siège de Louisbourg par les Anglais en 1745, M. d'Ailleboust se distingua encore. D'après la *Lettre d'un habitant de Louisbourg*, il commandait à la batterie de l'île de l'Entrée et tailla en pièces un détachement ennemi d'environ 500 hommes, qui s'y était transporté pendant la nuit du 6 au 7 juin. Plus de 300 ennemis restèrent sur la place et il n'y eut de sauvés que ceux qui demandèrent quartier.

Le 14 septembre 1745, le président du Conseil de Marine informait M. d'Ailleboust que le roi, pour lui témoigner sa satisfaction de sa conduite au siège de Louisbourg, particulièrement de sa défense de l'île de l'Entrée, lui accordait la croix de Saint-Louis.

Le 8 octobre 1748, M. d'Ailleboust écrivait, de Québec, au ministre :

“ J'ai l'honneur de représenter à Votre Grandeur qu'il y a trante et huit ans que j'aye l'honneur de servir Sa Majesté et que depuis le temps j'ai cherché toutes les occasions de ramplir mon devoir, soit pendant la paix, soit pendant la guerre; J'ay celui de supplier Monseigneur de m'accorder un des gouvernements qui vaque ici. Je puis l'assurer que je ne manqueray ni de zele ny d'application, pour remplir digne-ment cette amploy. Je suis cependant toujours prest à aller partout où il lui plaira me destiner, n'ayant d'autre but que de luy prouver une entière soumission à ses ordres.”⁵

La lettre de M. d'Ailleboust eut un bon effet sur le minis-

⁵ *Idem*, série F., vol. 92, p. 157.

tre puisque, le 1er mars 1749, il était choisi comme lieutenant de roi de l'île Royale.

En 1750, M. d'Ailleboust recevait une gratification de 800 livres en considération de ses services pendant le siège de Louisbourg, en 1745, et du dommage subi par ses propriétés. On avait pris cinq ans pour l'indemniser de ses pertes !

Dans sa lettre du 4 novembre 1751, le comte de Raymond, gouverneur de l'île Royale, disait :

“ M. d'Ailleboust, lieutenant de Roy, est un ancien et bon officier. Il demanderait à passer à la lieutenance de Roy de l'isle St-Jean; mais je suis persuadé que si le ministre le fait lieutenant-colonel du corps dont j'ai proposé la nouvelle formation, il aimera mieux rester icy puisqu'il réunirait les deux emplois ensemble, d'ailleurs je crois qu'il conviendrait bien de mettre à l'isle St-Jean un officier qui eût servy dans les troupes de France. ”

En 1753, au départ pour la France du gouverneur de Raymond, M. d'Ailleboust prit temporairement le commandement de l'île Royale.

Le 1er avril 1754, M. d'Ailleboust était nommé lieutenant de roi des Trois-Rivières, pour remplacer le chevalier de Gaunes mort avant d'avoir pris son poste.

L'année suivante, en 1755, le gouverneur de Vaudreuil proposait M. d'Ailleboust pour remplacer le chevalier de Longueuil à la lieutenance de roi de Québec. Il écrivait au ministre :

“ C'est également un bon officier qui a les lumières convenables pour exécuter mes ordres à Québec, pendant mon absence. ”⁶

C'est M. de Ramezay qui fut nommé.

⁶ *Idem*, vol. D⁷-49-2, p. 424.

Le 17 mars 1756, M. d'Ailleboust était promu lieutenant de roi à Montréal.

M. d'Ailleboust avait demandé le gouvernement des Trois-Rivières vacant par l'avancement de M. Rigaud de Vaudreuil au gouvernement de Montréal, mais le marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, fit pencher la balance en faveur du chevalier de Longueuil. Le ministre blâma ensuite M. de Vaudreuil pour avoir recommandé M. de Longueuil de préférence à M. d'Ailleboust. Il estimait les services de ce dernier supérieurs à ceux de M. de Longueuil.

M. l'abbé Daniel, sans donner de date précise, fait mourir M. d'Ailleboust en 1759. M. d'Ailleboust décéda à Roche fort, le 13 octobre 1761. ⁷

JEAN-MAUR.-JOSUE BOISBERTHELOT DE BEAUCOURS

Il était fils de Jacques-Henri Boisberthelot et de Péronnelle ¹ de Magnan, et était originaire de Bothoa, diocèse de Cornouailles, en Bretagne.

Le 15 avril 1684, le jeune de Beaucours était fait garde de la marine.

Le 1er mars 1688, le roi lui donnait une commission de lieutenant dans les troupes employées ici.

Il s'embarqua la même année pour la Nouvelle-France.

En 1691, il agissait comme capitaine réformé. Ce grade lui fut confirmé par le roi le 1er mars 1693.

Nommé gouverneur des Trois-Rivières en 1690, M. de Ramezay s'occupa aussitôt de faire mettre la place en état de défense. Ces travaux assez considérables furent exécutés sous

⁷ Nous devons une bonne partie de nos notes sur M. d'Ailleboust, à l'obligeance de M. Placide Gaudet. La date de la mort de M. d'Ailleboust nous a été fournie par M. Aegidius Fauteux.

¹ Tanguay dit erronément Pétronille.

la direction de M. de Beaucours. M. de Frontenac, qui les visita au mois de juin 1691, s'en déclara parfaitement satisfait.

Vers la fin de 1691, un parti d'Iroquois ayant attaqué vingt-deux Sauvages alliés qui faisaient la chasse dans les environs de Chambly les firent prisonniers. Les Sauvages du Sault Saint-Louis aussitôt avertis se mirent à la poursuite des Iroquois. Ils les rejoignirent sur le lac Champlain, en tuèrent seize, et remirent leurs prisonniers en liberté.

Les vainqueurs s'empressèrent de venir informer le comte de Frontenac de leur coup. Ils lui demandèrent en même temps d'organiser un parti de Français et de Sauvages pour aller attaquer les Iroquois. Le gouverneur acquiesça à leur demande, et, au mois de février 1692, il rassembla cent vingt Français et deux cent cinquante Sauvages qu'il mit sous la conduite de M. d'Orvilliers, à qui il donna M. de Beaucours comme second. Les lieutenants de Sourdy, Sénéchal d'Auber-ville, de la Brosse, Forsan et de Beaubassin faisaient aussi partie de l'expédition. Trois jours après le départ de Montréal, M. d'Orvilliers, ayant eu la jambe échaudée par une chaudière d'eau bouillante, fut forcé de remettre le commandement à M. de Beaucours et de revenir sur ses pas. Le parti se rendit jusqu'à l'île de Tonihata, dans la direction de Cataracoui. Là, on découvrit cinquante Iroquois. On en tua vingt-quatre et on fit seize prisonniers. Les dix autres purent s'échapper. Trois Français que ces barbares avaient pris à Lachine furent aussi délivrés. M. de Beaucours n'avait perdu qu'un Français et cinq Sauvages et cinq de ses hommes avaient été blessés. ²

² Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. II, p. 112 ; *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 596 ; O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial History of the State of New York*, vol. IX, p. 534 ; Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 12, p. 93.

Le roi le récompensa du succès de son expédition en le nommant, le 1er mars 1693, capitaine d'une compagnie au Canada, à la place du sieur Dumesnil La Chaise.

En 1693, M. de Frontenac, informé que les colonies anglaises préparaient une expédition contre Québec, se décida à mettre les fortifications de la capitale en état de résister à une attaque. Il confia cette tâche à M. de Beaucours qui agissait alors comme ingénieur-en-chef de la Nouvelle-France, en attendant l'arrivée de M. LeVasseur de Néré, nommé, le 1er mars 1693, pour remplacer M. de Villeneuve. Il se mit à l'oeuvre avec ardeur. La même année, il traçait et faisait commencer l'enceinte des fortifications, construisait la redoute du Cap aux Diamants et les portes Saint-Jean et Saint-Louis.³

Le 5 mai 1695, M. de Beaucours était fait enseigne de vaisseau.

Le 28 avril 1697, le ministre de la marine donnait ordre à M. de Beaucours de passer en Acadie pour prendre le commandement de la compagnie de M. de Villieu qui avait été fait prisonnier par les Anglais et était détenu à Boston.

Le 18 mai 1701, M. de Beaucours recevait le commandement d'une compagnie.

En 1704, M. de Vaudreuil forma un parti de Français et de Sauvages pour aller faire une incursion dans la Nouvelle-Angleterre. Ce parti qui se composait de 700 à 800 hommes fut mis sous le commandement de M. de Beaucours. Quand on fut à une journée de marche de l'ennemi, un soldat déserta. Les Sauvages se croyant trahis ne voulurent pas continuer, et M. de Beaucours dut revenir sans avoir rien fait.⁴

M. de Brouillan étant mort dans l'hiver de 1705 fut rem-

³ Le *Bulletin des recherches historiques*, vol. I, p. 57, publie le devis de la porte de Saint-Jean dressé par M. de Beaucours, le 12 mai 1693.

⁴ O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial History of the State of New York*, vol. IX, p. 764.

placé comme gouverneur de l'Acadie par M. de Subercase. Cet officier actif et vigilant proposa à la cour de chasser les Anglais de Terre-Neuve.

Ce projet fut approuvé, et M. de Lespinay, qui devait conduire en Canada le vaisseau du roi le *Wesp*, eut ordre d'embarquer les Canadiens à Québec et de les mener à Plaisance. Il en débarqua là en effet cent, y compris douze officiers, le tout sous les ordres de M. de Beaujours.

M. de Subercase partit le 15 janvier 1705, à la tête de quatre cent cinquante hommes. Ils furent repoussés à Saint-Jean où ils perdirent quinze hommes tués ou blessés, mais ils s'emparèrent de presque tous les autres postes de l'île, brûlèrent un grand nombre d'habitations et firent un nombre considérable de prisonniers.²

Le 9 juin 1706, le ministre écrivait à M. de LaMothe Cadillac que, s'il croyait que M. de Beaujours, qui revenait de Plaisance, pouvait lui être utile pour commander en second à Détroit, il n'avait qu'à le demander à M. de Vaudrenil. " Il est bon officier et ingénieur en même temps. " ajoutait-il. "

Cette proposition n'eut pas de suite.

En 1707, MM. de Vaudrenil et Raudot firent travailler aux fortifications de Québec. M. LeVasseur de Néré étant alors absent de la capitale fut remplacé, pour la conduite des travaux, par M. de Beaujours. Ce dernier rendit d'importants services à l'occasion de ces travaux.

Le gouverneur et l'intendant lui en marquèrent leur reconnaissance en demandant pour lui, en novembre 1707, la croix de Saint-Louis.

² Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, vol. II, p. 354; *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 608; Sulte, *Histoire des Canadiens français*, tome V, p. 149; Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. II, p. 298.

³ Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archites canadiennes*, 1899, p. 377.

Le 6 juin 1708, le ministre écrivait à M. de Beaujours qu'il appréciait beaucoup son zèle et ce qu'il avait fait à l'égard des fortifications en l'absence de M. LeVasseur de Néré.

En 1708 et 1709, MM. Raudot, père et fils, faisaient lever des cartes des gouvernements de Montréal, Québec et Trois-Rivières par le sieur de Catalogne, aidé de M. de Beaujours, " tous deux fort habiles ".

En 1711, M. de Beaujours fut occupé à surveiller la construction du fort de Chambly qui avait été commencé l'année précédente. Les travaux furent poussés avec une telle activité qu'au mois de septembre ce fort était terminé.

MM. de Vaudreuil et Raudot informaient M. de Pontchartrain que M. de Beaujours avait mis tous ses soins et toute son application à cette construction, et que " les ouvrages en étaient bons et solides comme devant durer toujours ".

Un demi-siècle plus tard le marquis de Montcalm confirmait ce témoignage. Il écrivait dans son *Journal*, à la date du 25 juin 1758, au sujet du fort de Chambly :

" C'est M. de Beaujours qui l'a fait construire sur la rive gauche de la rivière Sorel; quatre bastions de pierre, place d'armes dans l'intérieur, assez spacieux; le plus joli fort du Canada, avant que M. Pouchot eut construit Niagara, et, chose qui tient du prodige, M. de Beaujours n'a pas volé le Roi en le faisant construire. " 1

Cette même année 1711, lorsque le gouverneur de Vaudreuil apprit que les colonies de la Nouvelle-Angleterre faisaient des préparatifs pour venir s'emparer de Québec, il manda auprès de lui M. de Beaujours afin d'aviser aux mesures à prendre pour mettre la ville à l'abri d'une attaque. Celui-ci tirant son épée du fourreau répondit au gouverneur

¹ *Journal du marquis de Montcalm*, p. 377.

qu'il n'y avait point d'autre parti à prendre pour combattre l'ennemi que de bien aiguïser son épée, attendu qu'il n'était plus temps d'élever des fortifications.

Néanmoins, M. de Beaucour se mit à l'oeuvre.

M. de Vaudreuil écrivait au ministre le 25 octobre 1711 :

“ Des nouvelles aussi positives que celles que je recevais de toutes parts ne me donnant plus aucun lieu de pouvoir douter que nous allions être attaqués vivement par en haut et par en bas, je pris de mon côté toutes les précautions que je crus devoir prendre pour opposer à nos ennemis une vigoureuse résistance. J'écrivis très fortement pour cela à M. le marquis d'Aloigny à Québec pour presser les fortifications et pour faire retirer dans la profondeur des bois, aux premières nouvelles des ennemis en rivière, les femmes, les enfants, les vieillards et aussi les bestiaux dont on n'avait pas besoin dans la ville. Mes ordres ayant été donnés sur cela dès le petit printemps, les habitants avaient eu la précaution de faire des pares dans les bois et j'avais assez l'esprit posé sur cet article. J'étais aussi très persuadé que le sieur de Beaucour ne négligeait rien de son côté pour mettre la ville en état de soutenir un siège et par toutes les occasions il me revenait que d'un jour à l'autre les fortifications avançaient à vue d'oeil. Cela me faisait un vrai plaisir. Je dois cette justice, monseigneur, au sieur de Beaucour, il a trouvé le secret de contenter tout le monde. L'habitant est venu jusqu'à quatre fois aux travaux, sans peine et sans chagrin, et, satisfait des raisons que lui donnait le sieur de Beaucour, il s'en retournait chez lui content et convaincu que nous battrions les ennemis. De si bonnes dispositions n'étant pas à négliger, j'ai été moi-même dans plusieurs côtes faire des revues

* *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 921.

pour encourager les habitants à se bien défendre et à tout abandonner pour la cause commune.”⁹

Le Père Charlevoix écrit à ce sujet :

“ M. de Beaucours, non content de fortifier le corps de la place autant que lui avaient permis de le faire le peu de temps qu'il avait eu pour y travailler et les moyens qu'on lui avait fournis, avait encore pris de bonnes mesures pour empêcher les ennemis de débarquer du côté de Beauport, comme ils avaient fait en 1690, et jamais peut-être dans aucune ville on ne marqua plus de résolution et de confiance, tous, jusqu'aux femmes, étant disposés à contribuer de leur mieux à la plus vigoureuse défense. ”¹⁰

Le 14 juin 1712, M. de Beaucours était nommé ingénieur-en-chef de la Nouvelle-France à la place de M. LeVasseur de Néré qui se retirait du service à cause de l'état de sa santé. Le roi accordait en même temps la croix de Saint-Louis à M. de Beaucours.

Le 10 mars 1715, M. de Beaucours remplaçait M. l'Hermitte comme ingénieur à l'île Royale. Il devait en même temps remplir les fonctions de lieutenant de roi. On lui accordait 1700 livres comme lieutenant de roi, mais il ne devait pas retirer d'appointements comme ingénieur.

En 1716, le Conseil de marine décidait que Port-Dauphin serait à l'avenir le principal établissement de l'île Royale. Le 22 avril de cette année, il ordonnait au gouverneur de l'île Royale, M. de Costebelle, de faire dorénavant sa résidence à Port-Dauphin. Le même jour, M. de Beaucours recevait le commandement de Port-Toulouse où le gouverneur avait résidé jusque-là. Il devait faire tout son possible pour déterminer les Acadiens à s'établir en cet endroit.

⁹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 32, p. 53.

¹⁰ *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. I, p. 355.

Le 13 juin de la même année, on donnait à M. de Beau-
cours une commission de commandant de l'île Royale en
l'absence du gouverneur.

L'année suivante, le 22 février 1717, le Conseil de marine
envoyait M. de Beaujours commander à Port-Dauphin.

Le 3 février 1722, M. de Beaujours recevait ordre de
passer à l'île Saint-Jean en qualité de commandant pour Sa
Majesté.

Un an après, le 24 février 1723, la Cour lui ordonnait de
venir reprendre son poste à l'île Royale.

Le 21 décembre 1725, M. de Saint-Ovide de Brouillan,
gouverneur de l'île Royale, demandait le gouvernement de
Trois-Rivières pour M. de Beaujours.

Cette fois, il réussit, et le 16 janvier 1730, M. de Beau-
jours était nommé gouverneur des Trois-Rivières. Il se ren-
dit en cette ville dans l'été de la même année. Il fit dans
son gouvernement de sages règlements afin de prévenir les
incendies qui y étaient fréquents.

Le 1er avril 1733, M. de Beaujours remplaçait M. Bouil-
let de la Chassaigne au gouvernement de Montréal. Il y mé-
rita les éloges les plus flatteurs. Dans une note officielle de
1739, on lit : " M. de Beaujours a toujours servi avec distinc-
tion ; il a toutes les qualités pour remplir le poste qu'il occu-
pe. " On regrette cependant qu'en maintes circonstances il
se soit montré antipathique à la vénérable madame d'You-
ville.

Le 15 février 1748, M. de Beaujours était mis à sa
retraite comme gouverneur de Montréal. Le roi lui accor-
dait une pension de 3 000 livres.

Parvenu à un âge très avancé, après soixante-deux années
de bons et loyaux services, M. de Beaujours se trouvait réduit
à la misère.

Le 8 octobre 1748, MM. de la Galissonnière et Bigot le

recommandaient aux bonnes grâces du ministre dans les termes suivants :

“ M. de Beaujours, ancien gouverneur de Montréal, à qui vous avez procuré la retraite, à commencer du 15 février dernier, doit au roi environ 1800 livres qu’il a touchées de trop sur ses appointements de la présente année. Comme cet officier dont vous connaissez le mérite est dans la dernière indigence, étant obligé de vendre ses meubles journellement pour subsister, nous vous prions de vouloir bien lui accorder cette somme en gratification.

“ Nous vous ajouterons, monseigneur, qu’il ne sera pas possible à cet officier de vivre avec la pension de 3 000 livres que vous lui avez procurée sur le trésor royal. Il ne trouve pas un sol à emprunter sur cette pension, et s’il était possible de lui faire toucher sur les fonds de la marine, vous le tireriez de la misère où il se trouve.

“ La vie est fort chère dans le pays et il ne sait où prendre le premier sol pour sa subsistance journalière.

“ Il serait en outre disgracieux de voir un officier de distinction par sa place et par lui-même et d’un âge aussi avancé être réduit à la mendicité. ”¹¹

M. de Beaujours mourut à Montréal le 11 mai 1750.¹²

LOUIS LIENARD DE BEAUJEU

La famille de Beaujeu était de très ancienne noblesse. Les Armoriaux de France la font remonter au onzième siècle.

Louis Liénard de Beaujeu était fils de Philippe Liénard de Beaujeu, écuyer, grand échançon du Roi, guidon des Che-

¹¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 91, p. 40.

¹² Mgr Tanguay, (*Dictionnaire généalogique*, vol. III, p. 471, 472), fait deux personnages de Josué Boisberthelot de Beaujours.

vau-Légers de la garde du Roi, et de Catherine Gobert. Sa mère avait été berceuse des enfants de France. Nommé enseigne dans les troupes du détachement de la marine servant dans la Nouvelle-France le 1er avril 1702, M. de Beaujeu fut promu lieutenant le 1er juin 1704.

Pourvu d'une expectative de compagnie le 5 mai 1710, M. de Beaujeu fut fait capitaine le 30 juin 1711. Le 5 juillet 1711, il recevait le brevet d'enseigne de vaisseau.

L'année suivante, le gouverneur de Vaudreuil lui confiait le commandement du poste de Michillimakinac.

En 1721, M. de Beaujeu, malade, obtint son rappel du gouverneur de Vaudreuil. Dans un rapport officiel, le gouverneur disait de M. de Beaujeu :

“ Il est très bon officier, fort appliqué à son devoir et d'une grande exactitude dans l'exécution des ordres que je lui donne. Il est sage, judicieux, ayant du génie et de l'intelligence pour les affaires, fort appliqué au service et très zélé pour maintenir le bon ordre au poste de Missilimakinac où il commande. ”¹

En 1728, M. de Beaujeu fit partie de l'expédition entreprise par M. de Lignery contre les Outagamis ou Renards. Parti de Montréal le 5 juin 1728, le détachement était de retour dans les derniers jours de septembre. L'affaire ne fut pas un succès.

Le 23 avril 1725, M. de Beaujeu était fait chevalier de Saint-Louis.

Le 1er avril 1733, M. de Beaujeu remplaçait M. de Vaudreuil comme major des troupes de la colonie. Il ne dû pas être fâché de recevoir cette promotion, car il commandait à Michillimakinac depuis 1712.

Le 9 avril 1733, MM. de Beauharnois et Hocquart fai-

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 120.

saient à M. de Beaujeu une concession de deux lieues de front sur trois lieues de profondeur, le long de la rivière Chambly, ces "deux lieues de front à prendre depuis la borne de la seigneurie nouvellement concédée au S. Denis de La Ronde en remontant vers le lac Champlain".² Cette concession était faite à titre de fief et seigneurie, avec droit de haute, moyenne et basse justice, droit de chasse et de pêche, de traite avec les Sauvages, etc., etc.

Le 31 mai 1743, M. de Beaujeu succédait à M. de Gannes de Falaise à la lieutenance de roi des Trois-Rivières.

Cinq ans plus tard, en février 1748, M. de Beaujeu était admis à sa retraite.

Ni Mgr Tanguay, ni M. l'abbé Daniel ne donnent la date de la mort de M. de Beaujeu.

CLAUDE-MICHEL CHEVALIER BÉGON

Le chevalier Claude-Michel Bégon était le fils du fameux collectionneur Michel Bégon et le frère de notre intendant, Michel Bégon. Un autre de ses frères, Scipion-Jérôme Bégon, fut évêque de Toul, et sa soeur, Catherine Bégon, devint l'épouse de notre gouverneur de la Galissonnière.

Claude-Michel Bégon fut fait garde de la marine le 24 mai 1699, et enseigne de vaisseau le 1er janvier 1703. Le 18 juin 1712, il obtenait une expectative de compagnie du Canada. Il passa ici la même année. Capitaine le 30 mai 1713, il fut fait lieutenant de vaisseau le 12 mars 1714.

Le 28 juin 1718, le roi créait M. Bégon chevalier de Saint-Louis.

En 1722, le gouverneur de Vaudreuil disait de M. Bégon :
" Il est très bon officier; les blessures qu'il a sur son

² *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 167.

corps en sont des marques. Il est de bonnes moeurs et d'une conduite fort réglée. " ¹

Le 23 avril 1726, M. Bégon était nommé major de Québec.

En 1727, le gouverneur de Beauharnois donnait une mission de confiance à M. Bégon. Les Anglais avaient élevé à Chouaguen, sur territoire français, un fort, où ils avaient mis garnison et où les commerçants anglais traitaient avec les Sauvages. Le chevalier Bégon fut chargé d'aller sommer le commandant de ce fort d'avoir à se retirer en territoire anglais avec sa garnison, ses armes, ses munitions, etc., en moins de quinze jours. Il devait aussi démolir le fort qu'il avait élevé.

M. Bégon partit de Montréal vers le milieu de juillet 1727 avec une petite escorte. C'est le 1er août 1727 qu'il remit sa sommation au capitaine Baneker, commandant du fort. Celui-ci reçut le chevalier Bégon très gentiment. Il commença par prétendre que son fort était en territoire anglais, puis il baissa un peu de ses prétentions en disant que tout ce territoire était la propriété des Iroquois qui avaient donné permission aux Anglais de s'y établir. Finalement, il demanda quelques jours de délai afin de transmettre à ses supérieurs la sommation que M. Bégon venait de lui remettre. ²

A la mort de M. d'Esgly, lieutenant de roi aux Trois-Rivières, en 1730, M. de Beauharnois suggéra deux officiers pour le remplacer, M. de Saint-Ours Deschaillons ou le chevalier Bégon. Il disait de ce dernier :

"Cet officier a très bien servi dans la marine. Il est

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 120.

² Le protêt de M. Bégon, son procès-verbal de remise au capitaine Baneker, les discours des chefs iroquois à M. Bégon à son passage à Oswego ont été publiés dans l'ouvrage de M. O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial History of the State of New York*, vol. IX, pp. 973, 974, 975.

depuis 18 ans dans la colonie et a plusieurs blessures considérables. Il convient de lui donner cette place. " ²

Le roi se rendit à sa suggestion et M. Bégon fut nommé le 6 février 1731. Le roi lui donna en même temps une pension de 800 livres en récompense de ses services et de ses blessures.

Le 1er avril 1733, M. Bégon remplaçait M. de La Corne comme lieutenant de roi à Montréal. Dix ans plus tard, le 1er mai 1743, il était promu gouverneur des Trois-Rivières.

Lors de la retraite de M. de Beaucour, gouverneur de Montréal, en février 1748, il fut question de M. Bégon pour le remplacer.

M. Bégon décéda, deux mois plus tard, à Montréal, le 1er mai 1748.

RAYMOND-BLAISE DES BERGÈRES

Raymond-Blaise des Bergères, originaire de la paroisse Saint-Pierre, ville d'Orléans, était fils de Jean des Bergères et de Marie Boucher.

Il servit d'abord, pendant sept ans, dans la seconde compagnie des Mousquetaires du Roi.

Le 5 mars 1685, il était fait capitaine dans les troupes servant au Canada. Il arriva à Québec en même temps que le gouverneur de Denonville le 2^o juillet 1685.

En 1687, M. des Bergères faisait partie de l'expédition de M. de Denonville contre les Iroquois.

Après avoir brûlé les villages iroquois et avoir tué un grand nombre de ces barbares, M. de Denonville se décida à revenir au pays. Mais il s'arrêta avant à Niagara avec toute son armée pour y établir le fort de ce nom.

Le dernier jour de juillet 1687, le fort était entièrement

² Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 52.

terminé. M. de Denonville y laissa une garnison de cent soldats d'élite, avec six officiers. Le chevalier de Troye devait avoir le commandant du fort et M. des Bergères celui de la garnison sous ses ordres.

Malheureusement, à cause des vivres à moitié gâtés qu'on avait laissés à Niagara, le scorbut et d'autres maladies se déclarèrent dans la garnison. Presque tous les soldats moururent. ¹ Le commandant lui-même, M. de Troye, fut emporté par le fléau le 8 mai 1688.

C'est M. des Bergères qui remplaça le chevalier de Troye dans le commandement du fort Niagara.

Au mois de juin 1688, des délégués iroquois vinrent à Montréal pour s'entendre avec le marquis de Denonville sur les conditions de paix. Celui-ci eut la faiblesse de consentir à leur demande de raser le fort Niagara.

Un peu avant le milieu de septembre 1688, un ordre arrivait à M. des Bergères de brûler le fort Niagara, et de ramener les effets au fort Frontenac et la garnison à Montréal. M. des Bergères agit avec tant de célérité que tout se fit en quatre jours. ²

Quelques mois après son retour à Montréal, M. des Bergères fut envoyé pour commander au fort de Chambly.

Un *Mémoire sur le Canada* qu'on attribue à l'ingénieur Gédéon de Catalogne nous fait connaître les exploits d'un jeune chien qui appartenait à M. des Bergères.

¹ Le baron de La Hontan, qui faisait partie de l'expédition du marquis de Denonville, évalue l'effectif de la garnison à cent-vingt soldats. Il ajoute que, de toute la garnison, il ne resta que douze soldats avec M. des Bergères, leur officier. *Voyages du baron de Lahontan dans l'Amérique Septentrionale*, édition de 1741, tome I, pp. 133 et 133.

² L'état dans lequel a été laissé le fort de Niagara en 1688, rédigé par le chevalier de Lamotte le 15 septembre 1688, se trouve aux archives du Canada, à Ottawa, vol. . . . de la *Correspondance générale*. Cet état a été reproduit par M. E.-B. O'Callaghan, dans son ouvrage *Documents relative to the Colonial History of the State of New York*, vol. IX, p. 386.

“ Vers 1688, dit-il, monsieur des Bergères ramena un jeune chien de Niagara, fils d'un autre qui s'appelait Vingt-Sols, qui souvent avait servi de sentinelle au dit poste. Ce jeune chien fut amené à Chambly où monsieur des Bergères fut commandant, et comme les avenues de ce dernier poste étaient souvent occupées par les Iroquois, il était difficile de donner et recevoir des nouvelles de Montréal. On s'aperçut que le jeune chien lorsqu'il fut assez grand avait fait quelques voyages à la Prairie de La Madeleine où il y avait garnison, où il fit à la suite d'une chienne chaude (?).

“ Il fut reconnu par les soldats, qui en avertirent le commandant. Craignant que quelques Français avec qui il aurait pu venir n'eussent été pris par les Iroquois, on écrivit une lettre qu'on attacha au col du chien. Après lui avoir donné à manger, on le fustigea et on le mit hors du fort en le menaçant si bien qu'il s'en fut à Chambly où le trajet est de quatre lieues, et il se rendit au fort, la lettre au col, que l'on lui ôta.

“ Après en avoir fait la lecture, ils pensèrent à le renvoyer lui mettant la réponse de la lettre au col, et on le fustigea comme on avait fait à Laprairie où il fut rendre la réponse.

“ Par cette manière, il fut établi postillon d'un poste à l'autre; ce que le commandant représenta à monsieur l'intendant, lui demandant une ration pour lui, ce qui lui fut accordé et fut incorporé sur les rôles des soldats sous le nom de monsieur de Niagara. On trouva même le moyen de le faire vivre plusieurs années après sa mort. Lorsque la revue se faisait, il était en course ou en chasse. ”³

Au mois de juillet 1689, M. des Bergères et François Lefebvre, sieur Duplessis, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, eurent une altercation qui

³ *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 606.

se termina par un duel. M. des Bergères reçut un coup d'épée assez grave puisque M. Sarrazin, chirurgien-major des troupes, fut obligé de lui donner ses soins. MM. des Bergères et Lefebvre Duplessis furent arrêtés et emprisonnés. Les lois étaient alors très sévères pour les duellistes. Après une longue enquête, l'affaire vint, le 16 novembre 1689, devant le Conseil Souverain à Québec. Celui-ci rendit, le même jour, le jugement suivant :

“ Tout considéré, le Conseil a renvoyé et renvoye les dits Duplessis et des Bergères absous de l'accusation formée contre eux pour le duel, ordonne qu'ils auront provision de leur personne, et leurs écroues déchargés, condamne le dit Duplessis en la somme de six cents livres d'intérêts civils envers le dit des Bergères, et chacun d'eux en trois livres d'amende, et à aumôner aussi chacun dix livres, moitié à l'Hôtel-Dieu, et moitié au Bureau des Pauvres, et en outre le dit Duplessis en tous les dépens. ”⁴

En 1690, la flotte de Phipps remontait le Saint-Laurent jusqu'à Québec. On sait quelle réception M. de Frontenac fit au présomptueux amiral. Il n'appert pas que M. des Bergères ait pris part à la défense de Québec pendant ces jours glorieux pour la vaillance canadienne. Il est probable qu'il resta à Chambly pour mettre son fort en état de défense contre une invasion possible des troupes de la Nouvelle-Angleterre.

Le 12 octobre 1691, l'intendant Champigny se plaignait au ministre de M. des Bergères. Il lui écrivait :

“ Il y a depuis quinze mois dans le fort de Chambly pour commandant le sieur des Bergères, capitaine, à qui le trésorier est en avance de plus de neuf cents livres et d'ailleurs il y consomme une quantité considérable de vivres, munitions et

⁴ *Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, vol. III, p. 364.

ustensiles de magasin, ayant avec lui sa famille. J'en ai parlé plusieurs fois à M. de Frontenac pour y remédier en le réduisant à ses appointements, ou en y mettant un autre officier, mais il a fait tout le contraire de ce que je lui ai représenté, en sorte qu'il lui a fait encore avancer depuis peu cinq à six cents livres, ce qui embarrasse beaucoup le commis de M. de Lubert ne sachant où prendre ses avances. Je vous prie, Monseigneur, de me faire savoir votre intention sur cela. ”⁵

Le ministre, sur réception de la lettre de l'intendant Champigny, ayant reproché à M. de Frontenac les trop fortes dépenses de M. des Bergères à Chambly, le gouverneur lui répondit ainsi, le 5 septembre 1692 :

“ Si l'on a tenu compte au sieur des Bergères de quelques vivres qu'il avait consommés et d'autres avances qu'il avait faites ce n'a été qu'après avoir bien vérifié qu'elles étaient effectives et employées pour de différents partis de Sauvages et de Français qui en allant et revenant de la guerre, passent toujours par son poste, et auxquels on ne peut pas se dispenser, pour le bien du service, de donner quelque chose, ce qui serait fort onéreux pour celui qui y commande s'il fallait que cela tombât sur ses coffres. M. l'intendant qui a examiné la chose de plus près, vous en rendra encore un meilleur compte. Mais ce que je vous puis dire, pour ne point trahir la vérité, est qu'il n'y a point ici de commandant dans aucun fort, qui y tienne les choses en si bon état qu'il fait, qui soit plus vigilant et sur qui on doit plus s'assurer. Je ne m'attendais pas, dans le voyage que j'y ai fait cet été, d'y trouver toutes choses en aussi bon ordre qu'elles y sont; son poste est le plus jaloué et le plus exposé de tous. C'est une clef du pays et les ennemis sont presque tous les jours au pied de ses palissades, de sorte qu'il faut être aussi alerte que je sais qu'il est pour diminuer

⁵ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. II.

les inquietudes que j'en aurais, si un autre moins soigneux que lui était à sa place. " 6

Le gouverneur de Frontenac, qui connaissait la valeur et les aptitudes de M. des Bergères parce qu'il l'avait vu à l'oeuvre, avait pris sur lui de lui accorder une gratification de 500 livres, en considération des services qu'il avait rendus dans le poste de Chambly. La chose était peut-être irrégulière, le roi se réservant le privilège d'accorder des gratifications.

Le 21 septembre 1692, l'intendant Champigny écrivait au ministre :

" Le sieur des Bergères, commandant à Chambly, s'est acquitté d'une partie des avances, qu'il avait prises par le moyen de la gratification de 500 livres que M. le comte de Frontenac a jugé à propos de lui accorder, en considération des services qu'il avait rendus dans le poste. J'espère qu'il sera bientôt quitte du reste, me paraissant qu'il prend quelque soin de se ménager dans ses dépenses. " 7

Le 4 novembre 1693, M. Champigny revenait encore sur la gratification accordée par le gouverneur de Frontenac à M. des Bergères. Il écrivait au ministre :

" La gratification de cinq cents livres au sieur des Bergères n'a été faite que parce que M. de Frontenac l'a souhaité, après y avoir de ma part longtemps résisté. Il est vrai qu'il a bien servi au fort de Chambly, mais je sais qu'il ne convient pas à un intendant de faire des gratifications sans l'ordre de Sa Majesté et c'est un des articles que je marque dans le mémoire que je vous envoie pour le retranchement des dépenses. " 8

⁶ *Ibid.*, vol. 12.

⁷ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 12.

⁸ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 12.

Pendant cette même année 1693, M. des Bergères s'occupait de refaire à neuf le fort de Chambly. Au printemps, il avait conduit vingt hommes de sa garnison à deux lieues de Chambly pour embarrasser les portages de la rivière Richelieu, entre l'île Sainte-Thérèse et Saint-Jean ou Mille-Roches.

M. de Frontenac écrivait au ministre à la fin de 1693 que le fort de Chambly était dans l'état de la meilleure défense qu'on puisse attendre d'un fort de pieux.

En 1694, M. des Bergères était encore commandant au fort de Chambly.

Pareillement, en 1695, on voit que M. des Bergères a la charge du même fort de Chambly.

En 1696, M. de Frontenac faisait son expédition contre les Iroquois. M. des Bergères rendit des services signalés au cours de cette campagne. M. de Frontenac ayant décidé d'établir un fort sur la rive orientale du lac Ontario, pour garder les provisions nécessaires à l'armée, les troupes y mirent tant d'ardeur qu'il fut élevé en deux jours.

Le Père de Charlevoix nous apprend que la garde de ce fort fut confiée au marquis de Crisafy et à M. des Bergères, tous deux capitaines, auxquels on donna cent cinquante hommes choisis. *

De 1696 à 1700, il est peu question de M. des Bergères.

En 1700, le roi accordait un congé de neuf mois à M. des Bergères afin de passer en France.

Le 18 octobre 1700, MM. de Callières et Champigny écrivirent au ministre :

“ Le sieur des Bergères a pris la résolution de ne point profiter cette année du congé que Sa Majesté lui a accordé pour passer en France. ” **

* *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 11, p. 170.

** Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 18.

Incidemment, par une lettre de MM. de Callières et de Champigny au ministre du 6 novembre 1701, nous apprenons que M. des Bergères était à cette date commandant au fort Frontenac.

En 1703, M. de Crisafy, gouverneur des Trois-Rivières, sollicitait le gouverneur et l'intendant de la Nouvelle-France de créer une lieutenance de roi à Trois-Rivières pour un officier qui pût le soulager dans les fonctions du gouvernement.

Le 15 novembre 1703, MM. de Vaudreuil et Beauharnois écrivaient au ministre à ce sujet :

“ Le sieur de Crisafy nous a sollicité, Monseigneur, de vous proposer de créer une lieutenance de roi aux Trois-Rivières pour un officier qui pût le soulager dans les fonctions du gouvernement que Sa Majesté lui a fait grâce de lui donner et il vous a nommé les sieurs Duplessis-Fabert et des Bergères. Ce dernier est nécessaire pour le service du Roi au fort Frontenac où il commande et il y a ici de vieux capitaines qui se trouveraient neureux d'avoir un tel poste. Nous vous proposerions, Monseigneur, les sieurs de Muy et de la Chassigne, s'ils ne méritaient pas quelque chose de plus. Ce dernier a l'honneur de vous représenter ses services par sa lettre ci-jointe et, comme ceux du sieur de Muy vous sont connus, nous prenons la liberté de vous proposer d'ériger en sa faveur le poste de Chambly en gouvernement, sous les ordres du gouverneur de Montréal. ” ¹¹

Combien de temps M. des Bergères garda-t-il le commandement du fort Frontenac ?

M. de Catalogne écrivait en 1705 :

“ Remarquer que Monsieur Lamotte-Cadillac, qui s'était brouillé avec Monsieur de Vaudreuil, passant par Catarra-couy, où commandait Monsieur de la Corne, y fut reçu avec

¹¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 21.

le salut du canon, ce qui étant venu à la connaissance de Monsieur de Vandreuil, il y envoya Monsieur de Fonty pour y relever Monsieur de la Corne. " 12

Ce passage indique que M. des Bergères n'était plus au fort Frontenac en 1705.

Gédéon de Catalogne nous apprend, dans son *Mémoire sur le Canada*, qu'en 1707, M. des Bergères remplaça M. d'Ailleboust de Périgny au commandement du fort de Chambly.

On avait eu vent que les Anglais s'avançaient sur Montréal par le lac Champlain. M. de Longueuil, qui administrait cette partie du pays, reçut ordre de faire évacuer le fort de Chambly après en avoir tiré tous les effets. L'ingénieur de Catalogne qui avait fortifié le fort Chambly assura M. de Longueuil qu'on pouvait le défendre avec cent hommes. M. de Longueuil gagna les autorités de la colonie à l'opinion de M. de Catalogne et on décida de conserver le fort. C'est dans ces circonstances que M. des Bergères remplaça M. de Périgny au commandement. 12

M. Godefroy de Linctôt, major des Trois-Rivières, étant décédé le 18 mai 1709, M. des Bergères demanda cette charge.

Le 15 septembre 1709, l'intendant Raudot écrivait la lettre suivante au ministre en faveur de M. des Bergères :

“ Je me sers du retour d'un bastiment de Plaisance qui nous a amené icy le Gouverneur et une partie de la garnison de Saint-Jean, pour avoir l'honneur de vous mander par avance la perte que nous avons faite de quelques personnes mortes icy depuis le départ du dernier vaisseau. Nous en avons perdu au mois de may dernier trois qu'on peut dire estre de considération pour ce pays, le sieur marquis de Crisafy, le sieur de Lotbinière et le sieur Linctot. . .

¹² *Collection de manuscrits*, vol. 1, p. 614.

¹³ *Collection de manuscrits*, vol. 1, p. 619.

“ La majorité des Trois-Rivières qui vacque par la mort du sieur de Linetôt est un très petit employ, tant à cause de l'endroit où on l'exerce, que parce qu'il n'y a que neuf cent livres d'appointemens. Néanmoins le sieur des Bergères, capitaine dans ce pays, et des plus anciens, vous le demande, c'est un bon officier quoiqu'un peu dérangé dans ses affaires, que tout le monde croit, par son activité, estre capable de cet employ.

“ La dame de Linetot, par la mort de son mary, se trouve encore chargée de quatre enfants, il ne luy reste pour tous biens qu'une terre qui luy rapporte très peu de revenu. Elle espère, Monseigneur, que vous luy accorderez la même grâce que vous faites ordinairement aux veuves des officiers de cette qualité, en obtenant pour elle de Sa Majesté une pension. Elle passe, à ce qu'elle dit cette année en France, dans l'espérance de tirer quelque secours dans ses besoins d'un frère qu'elle a à Paris qui pourroit bien luy en donner, c'est un médecin qui se nomme Belestre qui est garçon, qui a du bien, mais qui est fort avare. ”¹⁴

Le 5 mai 1710, le Roi accordait la majorité des Trois-Rivières à M. des Bergères, à la place de M. de Lauctôt, décédé.¹⁵

M. des Bergères ne jouit pas longtemps de cette charge honorable puisqu'il décéda à Montréal, le 20 juillet 1711.

JACQUES BIZARD

Jacques Bizard était né à Neuchâtel, en Suisse, en 1642, du mariage de David Bizard et de Guillemette Robert. Son père était ministre de la religion réformée dans cette ville.

¹⁴ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 30.

¹⁵ Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 422.

Bizard entra en qualité d'officier dans le régiment de Maron (Meuron).

Dans la campagne de Candie, le comte de Frontenac le prit comme son aide-de-camp et eut le bonheur de le convertir au catholicisme.

Après la campagne de Candie, probablement par l'influence de M. de Frontenac, Bizard obtint une enseigne dans une des compagnies franches que le roi de France leva en Suisse.

Lorsque M. de Frontenac vint prendre possession du gouvernement de la Nouvelle-France en 1672, il amena avec lui Bizard en qualité de lieutenant de ses gardes.

Dans l'automne de 1673, M. Perrot, gouverneur de Montréal, ayant maltraité un officier de justice qui voulait arrêter deux coupeurs de bois chez M. de Carion, le gouverneur de Frontenac, pour faire un exemple, dépêcha à Montréal trois de ses gardes, avec leur lieutenant M. Bizard, pour arrêter M. de Carion et le conduire à Québec. Bizard arrêta, en effet, le sieur de Carion, puis se retira chez M. Jacques LeBer, en attendant son départ pour Québec. Informé de l'arrestation de Carion, M. Perrot se rendit chez M. LeBer, avec trois ou quatre soldats et un sergent. Là, transporté de colère, il dit à M. Bizard: — Qui vous a rendu si hardi que de venir arrêter ainsi, sans ma permission, un officier de mon gouvernement? Bizard lui présenta alors une lettre de M. de Frontenac à son adresse. Perrot la lui jeta au visage, en disant: — Rapportez-la à votre maître et avertissez-le de vous mieux apprendre une autre fois votre métier. En attendant, je vous fais prisonnier et vous laisse une sentinelle pour vous empêcher de sortir. Bizard lui répondit qu'il n'avait de compte à rendre qu'à son maître. Perrot le fit ensuite conduire en prison. Le lendemain, revenu à ses sens, il le remit en liberté, mais, par contre, fit arrêter M. LeBer qui avait reçu Bizard chez lui.

Bizard prit sa revanche quelques semaines plus tard. Perrot ayant été attiré à Québec sous un prétexte quelconque, par les ordres de M. de Frontenac, Bizard l'arrêta à son tour et le fit enfermer au château Saint-Louis. Il ne sortit de là que pour être conduit en France où il fut enfermé à la Bastille. ¹

En 1674, M. de Frontenac proposait au ministre de remplacer le major de Montréal, vieux et malade, par le sieur de Lanouguère (Lanaudière) ou par M. Bizard.

Le 14 novembre 1671, il écrivait au ministre :

“ Je vous ai déjà mandé que le major qui est à Montréal est si vieux qu'il est hors d'état de pouvoir servir et il se trouve même si mal d'une chute qu'il a faite, que je ne crois pas qu'il passe l'hiver. Si vous aviez agréable d'en gratifier le sieur Lanouguère (Lanaudière) lorsque vous le retirerez du commandement de Montréal et que les affaires de M. Perrot seront terminées, personne ne s'en acquitterait mieux que lui; sinon, je vous proposerai le lieutenant de mes gardes qui a une inclination de se marier et de s'habituer en ce pays. Il est fils du ministre de Neuchâtel et je le convertis en Candis, ou il servit auprès de moi comme aide-de-camp avec beaucoup de valeur et d'expérience. Je l'avais trouvé dans le régiment de Maron (Menron?) et le pris parce qu'il était fort entendu aux mines. Depuis il a eu une enseigne dans une des compagnies franches que le Roi leva en Suisse, il y a quatre ou cinq ans et ne l'a quittée que pour me suivre au Canada. ” ²

Le ministre, estimant qu'on devait au moins attendre la mort du major de Montréal, qui était un brave soldat, avant

¹ M. Faillé Faillon (*Histoire de la Colonie française au Canada*, vol. III, pp. 475 et seq.), et Parkman (*Frontenac and New France*, pp. 30 et seq.) racontent cet incident avec force détails.

² Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 4.

de pourvoir à son remplacement, refusa de se rendre à la demande de M. de Frontenac.

M. Zacharie Dupuis, major de Montréal, mourut un peu moins de deux ans plus tard, le 1er juillet 1676. M. de Frontenac renouvela alors sa demande pour son protégé et, le 1er mai 1677, le roi accordait à M. Bizard la charge de major de Montréal.

Le 25 octobre 1678, le gouverneur de Frontenac et l'intendant Duchesneau donnaient à M. Bizard, à titre de fief et seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, l'île Bonaventure, située entre l'île de Montréal et l'île Jésus.

L'île Bonaventure prit dès lors le nom d'île Major ou du Major puis celui de Bizard qu'elle a gardé.

M. Bizard ne fit aucun défrichement ni n'établit aucun censitaire dans sa seigneurie. On voit, par l'aveu et dénombrement de 1723, qu'il n'y avait pas encore un seul habitant sur l'île Bizard. Evidemment, ni M. Bizard ni ses héritiers ne s'occupèrent de coloniser le beau domaine qu'ils devaient à M. de Frontenac.

M. de Frontenac, on le sait, était fidèle à ses amis. Il faisait tout ce qu'il pouvait pour eux auprès du ministre.

En 1679, il obtint une gratification pour son ami Bizard. Le 6 novembre 1679, M. de Frontenac en remerciait le ministre par la note suivante :

“ La gratification Monseigneur que vous avez eu la bonté de procurer au Sr Bizard, Major de Montréal, m'oblige à vous en faire de très humbles remerciemens, et à vous représenter qu'il luy seroit très difficile de subsister si vous n'avez agréable de la luy faire continuer, et de la joindre sur l'estai des dépenses ordinaires à ses appointemens de 400 l. qui ne luy sont payez que monioie de ce pays et ne font par conséquent que cent escus de France. ”³

³ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 5.

Le 10 novembre 1679, l'intendant Duchesneau accusait, dans un mémoire au ministre, le sieur Bizard de protéger ceux qui faisaient la traite avec les Sauvages dans les bois :

“ Le sieur Bizard, major de Montréal, auquel même le Roi a accordé une gratification de 300 livres cette année et qui depuis un an seulement n'est plus le domestique de Monsieur le Gouverneur bien loin de punir les désobéissants au Roi et de tenir la main à l'exécution de ses ordres, donne lui-même l'exemple de les violer et envoie dans les bois. ” ⁴

Le 2 novembre 1681, M. de Frontenac sollicitait de nouveau en faveur de M. Bizard :

“ Je prends la liberté de lui adresser un placet que six officiers subalternes qu'elle avait ici dans les troupes m'ont prié de lui présenter et qui se trouvent oubliés dans les gratifications qu'elle a eu la bonté d'accorder aux autres. Le sieur Bizard, major de Montréal, n'a pas joui cette année de celle de trois cents livres que Votre Majesté avait bien voulu lui continuer parce qu'elle ne s'est pas trouvée sur l'état joint aux appointements de sa charge de major comme je l'en avais très humblement supplié et que je l'en supplie encore. ” ⁵

Le 10 octobre 1682, quelques jours après son arrivée au pays, le gouverneur de la Barre convoquait au collège des Jésuites, à Québec, les principaux personnages de la colonie afin d'avoir leur opinion sur la conduite qu'on devait tenir à l'égard des Iroquois.

M. Bizard prit part aux délibérations de ce conseil d'un nouveau genre. Nous voyons son nom avec ceux de Mgr de Laval, de l'intendant de Meuffles, des Pères Beschefer, Dablon

⁴ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 5.

⁵ *Ibid.*

et Fremin et de MM. de Varennes, d'Ailleboust, de la Durantaye, Duluth, Saurel, Berthier, etc., etc. °

En 1683, M. Perrot, gouverneur de Montréal, revenu à son poste, ayant mandé à M. Bizard de se rendre auprès de lui afin de recevoir ses ordres, celui-ci refusa de lui obéir. Ces deux hommes ne s'aimaient pas. M. Perrot, on se le rappelle, avait fait arrêter M. Bizard à Montréal en 1673, et celui-ci lui avait rendu la pareille à Québec un peu plus tard. Perrot se plaignit vivement de cette désobéissance à M. de la Barre, gouverneur-général.

M. de la Barre, dans sa lettre à M. de Seignelay du 4 novembre 1683, n'est guère tendre pour M. Bizard. Il avait peut-être raison.

“ Je viens, écrivait-il, de recevoir un procès-verbal de M. Perrot, gouverneur de Montréal, en conformité du zèle qu'il a pour le service du Roy, sur l'avis qu'il avoit reçu que le capne de la prairie de la Magdne desbauché par un de ces scelerats qui avoits esté arrêté prisonnier l'année derniere pour desertion chez les Flamans ou Anglois d'Orange que Mrs de Montréal firent sauver de prison, estoit party avec toute sa famille composée de sa femme et six enfants pour s'y retirer, sur quoy ayant appellé son major Bizard pour lui donner ordre avec un sergent et quelques soldats de la garnison d'aller après, le dit Bizard auroit, prévenu de l'Esprit de désobéissance qui règne en ce lieu, refusé de la luy rendre ainsi que vous verrez par le dit verbal.

“ Cette action est d'une si grande conséquence en l'état où est ce pays, que s'il ne plaît au Roy en faire justice il ne faut plus espérer de faire exécuter ses intentions. Ce Bizard est un suisse plongé dans le vin et l'ivrognerie, inutile à tous services par la pesanteur de son corps. S'il plaisoit au Roy, en

* *The Jesuit relations and allied documents*, vol. LXII, p. 156.

mettre un autre à sa place comme je le croy nécessaire, je proposerois à Sa Majesté le Sr de Longueil, jeune homme de 27 ans qui ayant esté élevé près de M. le Mal d'humieres et ensuite fait lieutenant d'infanterie sçait le mestier et est en état de bien servir, et est fils de M. Le Moyne dont je vous ay escrit cy-devant. ”⁷

Nous ignorons quelle réponse le ministre fit au réquisitoire de M. de la Barre. A tout événement, il ne fut guère influencé par les doléances du gouverneur puisque Bizard garda sa charge.

Le 30 mai 1686, le roi accordait à M. Bizard une commission pour commander dans la ville et gouvernement de Montréal en l'absence du gouverneur particulier. ⁸ Cette commission reçue par le marquis de Denonville, qui avait succédé à M. de Frontenac au gouvernement de la Nouvelle-France, ne fut pas remise à M. Bizard. M. de Denonville, tout comme M. de la Barre, n'aimait pas Bizard.

Jusqu'ici M. Bizard avait conservé sa qualité de sujet suisse. Afin d'aider à son avancement, il se décida, en 1686, à demander des lettres de naturalité.

En mars 1687, le Roi de France lui accordait ces lettres de naturalité.

M. de Frontenac, nommé une seconde fois gouverneur de la Nouvelle-France, en 1689, s'occupa aussitôt des intérêts de son protégé, qui avaient été pas mal négligés sous l'administration de M. de Denonville.

Le 12 novembre 1690, il écrivait à M. de Seignelay :

“ L'année avant que je partisse de ce pays, je vous demandai une commission en faveur du sieur Bizard, major de la

⁷ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 6.

⁸ Richard, *Supplément du rapport sur les archives canadiennes, pour 1899*, p. 264.

ville de Montréal, pour y commander en l'absence du gouverneur, et quand je fus arrivé en France, je vous renouvelai mes instances, et vous eûtes la bonté de me l'accorder et de l'envoyer à M. le marquis de Denonville, qui ne la lui a point délivrée pour des raisons que je ne sais pas, et peut-être parce que c'était moi qui lui avais procuré cette grâce auprès de vous, de sorte que depuis ce temps-là il a été privé de cet avantage comme il le sera toujours, jusqu'à ce qu'il vous plaise me faire envoyer une seconde expédition de sa commission, comme je vous en supplie très humblement. ”⁹

La victoire signalée que venait de remporter M. de Frontenac sur les Anglais lui donnait beaucoup de pouvoir auprès du ministre et il lui fit envoyer la commission demandée en faveur de M. Bizard.

L'intendant Champigny accusait réception comme suit, le 12 octobre 1691, de la commission de M. Bizard :

“ Nous avons reçu aussi avec les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire les commissions des officiers pourvus par M. de Denonville et M. de Frontenac, et la commission du *Sieur Bizard, major de Montréal, pour commander dans cette place en l'absence du gouverneur. M. de Denonville avait reçu la même commission pour cet officier. Mais l'en ayant reconnu indigne, étant fort sujet au vin et à se gâter, il la renvoya à la Cour. Il y aurait plus de raison présentement que par le passé d'en user de cette manière. Il n'y a pas un de nos officiers qui n'ait eu du chagrin de ce commandement et en effet il n'a pas assez de capacité pour le faire quand même il n'aurait pas le défaut de trop boire. ”*¹⁰

Le ministre écrivait à M. de Frontenac en avril 1692 :

“ Ayant rendu un compte exact au Roy de tout ce qui s'est

⁹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 11.

¹⁰ *Ibid.*

passé en Canada pendant l'année dernière, je suis bien aise d'avoir à vous dire, avant toutes choses, que Sa Majesté est fort satisfaite de vos services et de tout ce que vous avez fait pour la conservation de la Colonie, et qu'Elle n'en espère pas moins de succès pendant cette année, en attendant le secours d'hommes qu'elle a résolu de vous envoyer au printemps de l'année prochaine suivant les assurances de Sa Majesté a bien voulu vous en donner elle mesme.

“ On a donné avis au Roy que le Sr Bizard, major de Montréal, est un mauvais sujet, et indigne du commandement de cette place, qui luy a esté accordé en l'absence du gouverneur; je vous prie d'examiner sa conduite et sa capacité afin d'y pourvoir comme vous estimerez à propos. ” ¹¹

M. de Frontenac prit avec chaleur la défense de son ami et protégé. Le 5 septembre 1692, il écrivait au ministre :

“ Pour le sieur Bizard, major de Montréal, je ne sais pas qui peut avoir donné sur son sujet les avis que vous me faites l'honneur de me mander. Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai connu qu'il y avait ici des gens qui ne lui voulaient pas de bien et que dans tout le temps que j'ai été en France il n'y a mauvais offices qu'on ait essayés de lui rendre. Mais comme il y a 23 ans que je le connais, qu'il servait sous moi d'aide-de-camp en Candie, qu'il a été lieutenant de mes gardes, jusqu'à ce que je lui ai procuré la charge de major de Montréal, je dois le connaître mieux que personne et vous répondrai que, pour la capacité, il n'y a point d'officier ici qui sache ce qu'il sait et que s'il a de certains défauts auxquels ceux de sa nation sont quelquefois sujets, ils ne l'ont point empêché de faire son devoir et que je serais sa caution qu'il n'y manquera jamais. Soyez, s'il vous plaît, en repos de ce côté là. ” ¹²

¹¹ Archives du Canada. *Correspondance générale*, vol. 11.

¹² *Ibid.*, vol. 12.

M. de Frontenac n'eut plus l'occasion de défendre son ancien aide-de-camp. M. Bizard mourut trois mois plus tard, à Montréal, le 6 décembre 1692.

PIERRE BOUCHER DE GROUSBOIS

Pierre Boucher était né dans la ville de Mortagne (paroisse Notre-Dame), au Perche, le 1er août 1622. A l'âge de douze ans, il quittait le Perche avec son père Gaspard Boucher, sa mère Nicole LeMère, et les autres membres de sa famille pour venir s'établir dans la Nouvelle-France. Ils arrivèrent ici dans l'été de 1634, amenés par leur compatriote, Robert Giffard.

En 1639, Pierre Boucher entra au service des Jésuites et suivit ces religieux dans leurs missions du pays des Hurons. Un séjour de quatre ans dans les missions huronnes lui permit d'apprendre la langue des indigènes.

A son retour à Québec, Pierre Boucher servit dans la garnison comme soldat, caporal, puis sergent, tout en agissant comme interprète en langue huronne. Entre temps, il avait l'occasion de se distinguer en plusieurs rencontres avec les Iroquois.

En 1645, Pierre Boucher était envoyé comme interprète aux Trois-Rivières. L'année suivante, en outre de ses fonctions d'interprète, il était chargé du soin des magasins établis dans cette ville. En 1649, M. d'Ailleboust l'établissait comme commis en chef au même lieu. Il exerça aussi plusieurs fois le commandement militaire aux Trois-Rivières, pendant les absences des commandants de la petite garnison.

Au mois de mai 1653, M. de Lauzon donnait à M. Boucher des provisions de lieutenant-général civil et criminel pour la juridiction des Trois-Rivières.

M. Boucher semble avoir également exercé la charge de

gouverneur des Trois-Rivières, de 1653 à 1658. Mais on ne trouve aucune trace de la commission qu'il dut recevoir à cet effet.

En 1661, M. Boucher fut chargé d'aller faire connaître au roi le triste état de la colonie et de lui demander des secours en argent, en colons et en soldats. C'est au cours de ce voyage qu'il fut anobli.

Pierre Boucher revint dans la Nouvelle-France en 1662 avec une couple de cents colons et cent soldats.

C'est à son retour au pays qu'il rédigea son *Histoire véritable et naturelle des moeurs et productions du pays de la Nouvelle-France*, qui fut publiée en France en 1664.

Le 28 octobre 1663, M. de Mézy nommait M. Boucher gouverneur des Trois-Rivières.

“ Le pays de la Nouvelle-France, disait M. de Mézy, étant maintenant en la main et sous la protection du roi, par la démission des sieurs de la compagnie qui en étaient ci-devant seigneurs, et Sa Majesté nous ayant établi gouverneur et son lieutenant-général dans toute l'étendue du dit pays, nous avons cru qu'il était du bien de son service de pourvoir de personnes capables pour commander sous son autorité, dans les lieux éloignés, et notamment aux Trois-Rivières, et que pour cet effet, nous ne pouvions faire un meilleur choix que celui de votre personne, et étant bien informé des services que vous avez rendus au dit lieu :

“ Pour ces causes, à plein confiant en votre fidélité au service du roi, valeur, expérience et sage conduite au fait des armes, nous vous avons commis et député, commettons et députons pour exercer la charge de gouverneur et commander sous l'autorité du roi en tout le pays des Trois-Rivières ; pour jouir de la dite charge aux gages, droits et honneurs

y appartenans, tant et si longuement que nous le jugerons utile pour le service du roi. ”¹

Quelques semaines plus tard, le 17 novembre 1663, le Conseil Souverain nommait à son tour M. Boucher pour exercer la charge de juge royal aux Trois-Rivières.²

Mais M. Boucher, estimant sans doute que les charges de gouverneur et de juge étaient incompatibles, obtint, dès l'année suivante, d'être déchargé des fonctions de juge royal.

En 1667, M. Boucher abandonnait le gouvernement des Trois-Rivières et allait s'établir sur sa seigneurie de Boucherville. Les motifs qui le firent alors agir sont trop beaux pour ne pas être cités ici. Dans une note qu'il intitulait *Raisons qui m'engagent à établir ma seigneurie des îles perdues que j'ay nommée Boucherville*, il écrivait :

“ 1^{ère} raison. C'est pour avoir un lieu dans ce pays consacré à Dieu, où les gens de bien puissent vivre en repos, et les habitants faire profession d'estre à Dieu d'une façon toute particulière. Ainsi toute personne scandaleuse n'a que faire de se présenter pour y venir habiter, si elle ne veut changer de vie, ou elle doit s'attendre à en estre bientôt chassée.

“ 2^{ème} raison. C'est pour vivre plus retiré et débarrassé du fracas du monde, qui ne sert qu'à nous désoccuper de Dieu et nous occuper de la bagatelle, et aussi pour avoir plus de commodité de travailler à l'affaire de mon salut et de celui de ma famille.

“ 3^{ème} raison. C'est pour tâcher d'amasser quelque bien par les voies les plus légitimes où se puissent trouver, afin de faire subsister ma famille, pour instruire mes enfans en la vertu, la vie civile et les sciences nécessaires à l'état où Dieu les appellera et ensuite les pourvoir chacun dans sa condition.

¹ *Edits et ordonnances*, vol. III, p. 85.

² *Jugemens et délibérations du Conseil Souverain*, vol. I, p. 55.

“ 5ème raison. Comme c’est un lieu fort avantageux tant pour les grains que pour les nourritures, et que ce serait dommage qu’il demeurât inutile, ou que cela est capable de mettre bien des pauvres gens à leur aise, ce qui ne se peut faire si quelqu’un ne commence. Cette terre m’appartenant, je crois que Dieu demande de moy que j’aïlle au plus tôt l’établir. Ce qui me confirme dans cette pensée c’est la connaissance que j’ay que cela sera utile au public et aux particuliers.

“ 5ème raison. C’est qu’il me semble que j’auray plus de moyen de faire du bien au prochain et d’assister les pauvres, que dans le poste où je suis, où mes revenus ne suffisent pas pour faire ce que je voudrais, ayant d’ailleurs une grande famille; ce qui fait que je n’ay à présent presque que le désir et la bonne volonté. Peut-être que dans la suite me trouverai-je en état d’exécuter les sentiments que Dieu me donne conformément à ce que j’ay vu pratiquer à un grand homme de bien; ce que je ne pourrais faire demeurant icy. ”

Les lettres de noblesse, qu’avait obtenues M. Boucher en 1661, ayant été détruites dans l’incendie du séminaire de Québec, le roi, le 17 juin 1707, lui en accorda de nouvelles.

Ces lettres disaient :

“ Les témoignages qui nous ont été rendus, en l’année 1661, des services distingués que le Sieur Pierre Boucher, alors Gouverneur des Trois-Rivières, nous avait rendus, dès l’année 1649, dans les emplois importants que nous lui avions confiés en la Nouvelle-France, et particulièrement dans celui de Gouverneur des Trois-Rivières, nous auraient engagé à lui donner des marques glorieuses de notre estime, en lui accordant des lettres d’anoblissement, pour lui et pour ses enfants, nés et à naître en loyal mariage; mais ces lettres ayant été brûlées dans l’incendie arrivé au séminaire de Québec, nous avons en égard aux remontrances qu’il nous a faites, pour nous supplier de lui en faire expédier de nouvelles, en

vertu desquelles il pût continuer de jouir, ainsi que sa postérité, des honneurs et des avantages qui sont réservés à la noblesse. A ces causes, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons, par ces présentes signées de notre main, le dit Sieur Boucher et ses enfants nés et à naître en loyal mariage, anoblis et anoblissons et du titre de gentils-hommes décorés et décorons, voulons et nous plaît qu'en tous lieux et endroits de notre royaume, et en tout pays soumis à notre domination, ils soient tenus et réputés nobles et gentils-hommes, et comme tels qu'ils puissent prendre la qualité d'écuyers et parvenir à tous les degrés de chevalerie et autres dignités, titres et qualités réservés à la noblesse, jouir et user de tous les honneurs, prééminence, franchises et exemptions dont jouissent les anciens nobles de notre royaume, tant qu'ils vivront noblement, tenir et posséder Fiefs et Seigneuries qu'il a, ou qu'il pourra acquérir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre sceau. "

M. Boucher décéda dans sa seigneurie de Boucherville le 19 avril 1717, à l'âge béni de 95 ans.

Le patriarche laissait à ses enfants un bien qu'il avait honorablement acquis; mais il leur léguait surtout un testament spirituel qui a fait l'admiration et l'édification de plusieurs générations.

Il fut un temps, écrivait M. Jacques Viger, en 1841, où on lisait le testament spirituel de Pierre Boucher, dans chaque famille, une fois par année et à genoux. ¹

¹ Sur Pierre Boucher, on peut consulter l'abbé Daniel, *Histoire des grandes familles françaises du Canada*, le R. Y. La'ande, *Une vieille seigneurie, Boucherville*, et Benjamin Sulte, *Pierre Boucher et son livre*.

LAMBERT BOUCHER DE GRANDPRÉ

Il était le fils de Pierre Boucher de Grosbois, gouverneur des Trois-Rivières, et de Jeanne Crevier.

Né aux Trois-Rivières le 12 août 1656, M. Boucher de Grandpré suivit l'exemple de son père et commença à servir comme soldat.

En 1689, M. Boucher de Grandpré était enseigne dans la Cie de Lorimier. Le 15 octobre 1689, M. de Denonville lui donnait un certificat de mérite et de bonne conduite.

A la demande de M. de Frontenac, le 16 mars 1691, le roi confirmait M. Boucher de Grandpré dans son grade d'enseigne. Le roi récompensait ainsi sa belle conduite pendant le siège de Québec en 1690.

La même année 1691, M. de Frontenac lui donna une nouvelle marque d'estime en le nommant lieutenant réformé. Ce nouveau grade fut confirmé par le roi le 1er mars 1693.

C'est M. Boucher de Grandpré qui eut l'honneur d'être le premier major des Trois-Rivières. Ses lettres de nomination n'ont pas été conservées mais nous savons par ailleurs qu'il fut nommé à cette charge au cours de l'année 1692.

Le 30 juillet 1695, M. Boucher de Grandpré obtenait une importante concession de terre, sur les bords du lac Saint-Pierre.

Les lettres-patentes de ce don disent :

“ Sur la réquisition à nous faite par . . . Boucher, écuyer, sieur de Grandpré, major de la ville des Trois-Rivières, où il est marié et établi, de lui accorder une lieue de terre de front sur trois de profondeur sur le lac Saint-Pierre, tenant d'un côté aux terres concédées de la rivière Yamachiche, et de l'autre à celles de la Rivière du Loup, ensemble les îles, îlets, pour pouvoir par le dit sieur de Grandpré y faire un établis-

sement et y mettre des habitants, et à cet effet, en jouir à titre de fief, seigneurie, etc., ayant égard à la dite réquisition, avons donné, accordé et concédé au sieur de Grandpré la dite terre pour en jouir lui ou ses ayant-cause. ” *

Cette concession fut confirmée par le roi l'année suivante.

M. Boucher de Grandpré décéda prématurément aux Trois-Rivières le 3 avril 1699.

FRANÇOIS DESJORDY MOREAU DE CABANAC

Originaire de Saint-Vincent de Carcassonne, il était fils de feu François Desjordy, major d'une Cie de cavalerie, et de Elisabeth Depreditte.

Dès 1683, M. Desjordy Moreau de Cabanac servait à Besançon en qualité de cadet dans les troupes.

Le 5 mars 1685, il obtenait une commission de lieutenant dans les troupes servant dans la Nouvelle-France.

Dans un “ Rolle des Officiers qui servent en Canada ”, fait le 5 octobre 1692, on lit :

“ Desjordy. En 1683, cadet dans Besançon. En 1685, lieutenant en Canada. En 1692, capitaine reformé par M. de Frontenac. Bon officier. Brave homme. Propre pour le pays.”¹

En 1694, François Desjordy fut excommunié par l'évêque de Québec parce qu'il vivait maritalement avec Marguerite Dizey dit Montplaisir, épouse de Jean de Brioux, de Batiscau. Desjordy s'adressa au Conseil Souverain pour obtenir réparation d'honneur des curés de Champlain et de Batiscau qui avaient lu en chaire le mandement d'excommunication de Mgr de Saint-Vallier. Malgré l'appui que lui donna le gouverneur de Frontenac en cette occasion, Desjordy ne put rien obtenir.

* *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 414.

¹ Archives du Canada. *Correspondance générale*, vol. 120.

Mgr de Saint-Vallier avait le poignet solide et les puissants ne l'effrayaient pas, lorsqu'il s'agissait de faire disparaître le scandale.

En 1696, M. Desjordy Moreau de Cabanac commandait au fort Cataracoui ou Frontenac.

Le 1er mai 1697, il recevait le commandement d'une compagnie.

En 1701, M. de Callières disait de lui :

“ Le sieur Dejourdis, natif de Carcassonne, âgé de 35 ans, est venu lieutenant en Canada, en 1685, fait capitaine reformé en 1693, enseigne de vaisseau en 1695, et capitaine en pied audit país de Canada en 1697, où il est marié. Bon officier. ”²

En 1709, M. Desjordy commandait une des compagnies des troupes du détachement de la marine dans l'expédition de M. de Ramezay contre le colonel Nicholson.

Le 28 juin 1718, le roi accordait la croix de Saint-Louis à M. Desjordy Moreau de Cabanac.

Le 7 mai 1720, M. Desjordy Moreau de Cabanac succédait à M. Mariaudeau d'Esgly comme major des Trois-Rivières.

Le 26 octobre 1722, dans un rapport au ministre, M. de Vaudreuil rendait le témoignage suivant de M. Desjordy Moreau de Cabanac :

“ Le sieur Desjordy, major, âgé de 52 ans. Il est très bon officier ayant été dans plusieurs partis contre les Iroquois et contre les Anglais et il a fait son devoir avec distinction dans toutes les occasions qui se sont présentées. Il est de bonnes moeurs et fort réglé dans sa conduite. ”³

Décédé aux Trois-Rivières le 16 février 1726.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

LOUIS-HECTOR DE CALLIERES

La famille de Callières est originaire du Limousin. En 1492, les commissaires du roi, réunis à Verteuil, en Angoumois, reconnaissaient la noblesse de Jehan de Callières. C'est peu après que la famille de Callières se fixa en Saintonge.

Jacques de Callières, le père de Louis-Hector de Callières, fut gouverneur de la ville et du château de Cherbourg. Il cultiva la poésie et les belles-lettres et laissa plusieurs ouvrages. Il eut deux filles et trois fils : François, Louis-Hector et Raphaël. François de Callières embrassa la carrière diplomatique et attacha son nom au traité de Ryswick, Raphaël de Callières entra dans l'armée et devint lieutenant-colonel au régiment de Bourbon-Fragon.

Louis-Hector de Callières, né à Cherbourg, fut capitaine au régiment de Navarre et servit vingt ans dans les troupes avant de passer dans la Nouvelle-France.

Le 10 avril 1684, M. de Callières était nommé gouverneur de Montréal, en remplacement de François-Marie Perrot. Il arriva ici dans l'automne de la même année.

Dans l'été de 1685, Mgr de Saint-Vallier se rendait à Montréal. " En entrant à Montréal, écrit-il, j'y fus reçu avec de grandes marques d'honneur et joie par M. le chevalier de Callières, gouverneur, qui, comme tout le monde sait, est un homme fort appliqué à son devoir, brave de sa personne, plein d'honnêteté et très capable de son emploi, au jugement de tous ceux qui le connaissent. "

Dès son arrivée dans la Nouvelle-France, M. de Callières s'était convaincu qu'il n'y avait qu'un moyen de conserver la colonie à la France : c'était de s'emparer de la colonie de la Nouvelle-York.

Le 25 février 1685, M. de Callières envoyait un mémoire à M. de Seignelay sur les usurpations des Anglais sur les colonies françaises de l'Amérique.

M. de Callières insistait dans ce mémoire sur l'envoi de nombreuses troupes pour réduire d'abord les Iroquois, puis chasser les Anglais des endroits où ils s'étaient fixés malgré les titres bien établis des Français.

Dans l'expédition de M. de Denonville contre les Iroquois en 1685, M. de Callières commandait l'avant-garde. Il montra, dans cette difficile entreprise, ses brillantes qualités militaires.

Le marquis de Denonville fut absolument satisfait des services que lui rendit M. de Callières au cours de cette campagne. Le 25 août 1687, il écrivait à M. de Seignelay :

“ Je ne vous ai parlé encore, Mgr, que les habitants qui sont partis du bas de la colonie étant de retour chez eux auront fait 460 lieues depuis le 24 mai jusques environ le 17 ou 18 août. Vous jugerez bien qu'ils ne se seront pas reposés outre les deux forts qu'il a fallu faire et ruiner les blés des ennemis et 30 lieues de chemin que nous avons fait par terre à aller et venir. Il était de toute impossibilité de faire faire davantage de ce que nous avons fait car les vivres nous auraient manqués si nous avions séjournés davantage. Il y a 30 ans entiers que j'ai l'honneur de servir, mais je vous assure, Mgr, que je n'ai rien vu d'approchant pour la peine et la fatigue. Aussi vous puis-je dire que sans MM. de Callières et de Vaudreuil, je n'y aurais pu fournir. Je ne me saurais trop louer de leur application. M. de Callières est très entendu et très affectionné à bien faire servir en lui et être sûr qu'il fera bien tout ce qui sera faisable. Il est homme de détail et de soin pour la subsistance et dresserait bien des commis pour des magasins aimant l'ordre. Il ne faut pas avoir peur qu'il

laisse rien friponner où il aura l'oeil, je le sais par expérience. ”¹

A son retour de la campagne contre les Tsonnontouans, M. de Callières travailla à mettre en sûreté les habitations dispersées dépendantes de son gouvernement. Il fit faire dans chaque seigneurie des *réduits* avec des pieux de 13 à 14 pieds de long, afin de permettre aux habitants et aux soldats de s'y retirer en cas d'attaque. M. de Callières fit également enclore la ville de Montréal de bons pieux, en attendant des fortifications en pierre. ”

Le 18 mars 1687, M. de Callières recevait du roi une commission pour commander dans tout le pays en l'absence du gouverneur-général.

L'année suivante, le 8 mars, le roi donnait une autre commission à M. de Callières pour commander les troupes.

A l'automne de 1688, M. de Callières fut envoyé en France par M. de Denonville pour faire connaître au roi l'état de la colonie et ses besoins. Il devait en même temps lui proposer la conquête de la Nouvelle-York comme l'unique moyen de prévenir l'entière destruction de la Nouvelle-France.

Une fois en France, M. de Callières rédigea plusieurs mémoires très élaborés sur son projet de conquête. Il terminait l'un d'eux en disant: “ Qu'on me donne quatorze cents soldats et six cents Canadiens d'élite j'y pénétrerai par la rivière Richelieu et le lac Champlain. Orange (Albany) n'a qu'une enceinte de pieux non terrassée, et un petit fort à quatre bastions, où il n'y a que cent cinquante soldats. Cette ville contient trois cents habitants, Manhatte (New-York) en a quatre cents, divisés en huit compagnies, moitié cavalerie et moitié infanterie; elle a un fort de pierre avec du canon.

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 9.

² *Mémoire de M. de Callières*, novembre 1687.

Sa conquête rendrait le roi maître de l'un des plus beaux ports de l'Amérique, ouvert en toutes saisons, et d'un pays fertile sous un climat doux. ”³

Louis XIV approuva d'abord le projet de M. de Callières, puis il le remit à plus tard, préférant une bonne paix si elle était possible.

Le voyage de M. de Callières en France eut d'heureux résultats pour la Nouvelle-France puisque le roi, informé de la politique malheureuse du gouverneur de Denonville, décida de le rappeler et de renvoyer M. de Frontenac pour prendre le gouvernement du pays.

Pendant ce même voyage, le 4 juin 1689, M. de Callières avait obtenu une nouvelle commission pour exercer le commandement dans tout le pays en l'absence du gouverneur-général.

M. de Callières revint au pays en même temps que M. de Frontenac et arriva à Québec le 15 octobre 1689.

Lorsque Phipps vint mettre le siège devant Québec en 1690, M. de Callières descendit au secours de la capitale assiégée avec toutes les milices de Montréal. Le gouverneur de Montréal rendit de précieux services à M. de Frontenac et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la défaite des Anglais.

Le 1er février 1694, M. de Callières était nommé chevalier de Saint-Louis.

Le 28 novembre 1698, M. de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, décédait à Québec. M. de Callières, qui avait de fortes influences à la Cour, se décida à demander la charge. Il envoya en France M. Le Gardeur de Courtemanche pour

³ Les différents mémoires de M. de Callières sur son projet de conquête de la Nouvelle-York se trouvent aux Archives du Canada, à Ottawa, *Correspondance générale*, vol. 10. — Ils ont été publiés dans l'ouvrage de M. E.-B. O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial History of the State of New York*, vol. IX, pp. 401, 404, 408, 409, 411, 412, 419, 420, 422, 428.

avertir le ministre de la mort de M. de Frontenac et lui demander de lui donner sa succession. M. de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, qui voulait lui aussi remplacer M. de Frontenac, députa en France M. Amyot de Vincelot pour faire valoir ses droits. Mais ce dernier arriva trop tard. Dès sa première entrevue avec le ministre, il apprit que le roi venait de nommer M. de Callières gouverneur de la Nouvelle-France. *Les lettres de nomination avaient été signées le 20 avril 1699.* Il était dit dans ces lettres que M. de Callières servait le roi depuis trente-cinq ans, tant dans ses armées que dans le Canada.

C'est sous l'administration de M. de Callières que fut conclu à Montréal, le 8 septembre 1701, le traité qui mettait fin aux hostilités presque séculaires entre les Français et les Iroquois. Ce succès fut son oeuvre personnelle, qu'il réussit à mener à bonne fin, grâce à l'ascendant qu'il avait su prendre sur ces barbares.

C'est également sous l'administration de M. de Callières que fut établi le fort de Pontchartrain qui devait prendre un peu plus tard le nom de Détroit.

M. de Callières décéda à Québec, le 26 mai 1703, et fut inhumé le 28 dans l'église des Récollets.

Gédéon de Catalogne dit que M. de Callières mourut de "ses gouttes". D'un autre côté, on voit que M. de Callières, assistant à la grand'messe à la cathédrale, le dernier dimanche de mai, fut pris d'un vomissement de sang. Il fut transporté aussitôt au château Saint-Louis où il mourut deux jours plus tard.

Les historiens ont été unanimes à rendre hommage aux grandes qualités de M. de Callières.

"Il mourut à Québec, le 26 mai 1703, dit le Père de Charlevoix. autant regretté que le méritait le général le plus ac-

compli qu'eût encore eu cette colonie, et l'homme dont elle avait reçu les plus grands services. ”⁴

“ M. de Callières, écrit M. Garneau, fut regretté par le Canada, qu'il servait avec une grande habileté depuis plus de vingt ans. Il avait été nommé gouverneur de Montréal en 1684, sur la présentation du séminaire de Saint-Sulpice, investi de ce droit comme seigneur de l'île. Il avait ensuite succédé, en sa qualité de second officier militaire du pays, au comte de Frontenac, à la tête du gouvernement de toute la Nouvelle-France. Son administration avait duré quatre ans et demi. Il contribua beaucoup, par ses actes et probablement aussi par ses conseils, à déterminer la France à mettre dans les Canadiens cette confiance qu'ils ne trahirent jamais. ”⁵

“ Il mourut à Québec, le 26 mai 1703, dit M. l'abbé Ferland, laissant la réputation d'un excellent général, d'un homme intègre et d'un véritable ami du pays, où il avait passé une grande partie de sa vie. ”⁶

M. Sulte est aussi élogieux : “ M. de Callières employa toute son adresse et son énergie à pacifier les sauvages ; c'est là son titre de gloire. Par des émissaires envoyés au pays des grands lacs, et qu'il savait choisir parmi les plus capables de nos cureurs de bois, aussi au moyen des assemblées solennelles qu'il tint à Montréal, il eut la joie de pouvoir déclarer, en 1701, que les haches de guerre étaient enterrées depuis Montréal jusqu'aux Alleghanys et au Mississippi. Son administration comme chef de la colonie n'a rencontré que des éloges de la part des historiens. Durant les trop courtes années de son

⁴ *Histoire de la Nouvelle-France*, vol.

⁵ *Histoire du Canada*, tome II, p. 24.

⁶ *Cours d'Histoire du Canada*, vol. II, p. 347.

passage aux affaires, il s'exécuta des travaux importants dans le pays. " 7

JEAN BOUILLET DE LA CHASSAIGNE

Il était né à Paray (aujourd'hui Paray-le-Monial), comté de Charolles, en 1659, du mariage de Godfroy Bouillet de la Chassaigne et de Anne Bertaut.

Enseigne dans le régiment de Navarre en 1673, lieutenant dans le même régiment en 1675, il passa capitaine dans le régiment de Condé le 27 août 1677.

Le 17 mars 1687, il obtenait une compagnie dans les troupes du détachement de la marine servant dans la Nouvelle France.

M. de la Chassaigne commandait à Lachine en 1690.

Dans l'hiver de 1690-91, les Iroquois semèrent la terreur dans les environs de Montréal. M. de la Chassaigne envoyé à leur poursuite à la tête d'un détachement ne put les rejoindre.

Garde de la marine le 1er janvier 1693, M. de la Chassaigne obtenait une nouvelle commission de capitaine le 25 mars 1694. L'année suivante, le 4 mai 1695, il était fait enseigne de vaisseau.

En 1709, dans l'expédition de M. de Ramezay contre Nicholson, M. de la Chassaigne avait un des principaux commandements.

Le 5 mai 1710, M. de la Chassaigne remplaçait le baron de Longueuil à la majorité de Montréal.

Le 7 juillet 1711, M. de la Chassaigne était fait chevalier de Saint-Louis.

⁷ *La famille de Callières, Mémoires de la Société royale du Canada, pour 1890, p. 109.*

Le 27 avril 1716, M. de la Chassaigne passait major dans le gouvernement de Québec.

Le 7 mai 1720, il était promu lieutenant de roi à Montréal.

En décembre 1724, M. de Louvigny avait été nommé gouverneur de Trois-Rivières. La mort tragique de ce brave officier dans le naufrage du *Chameau* obligea le roi à faire une nouvelle nomination. Cette fois, son choix tomba sur M. de la Chassaigne. Il fut nommé le 23 avril 1726.

En juillet 1727, M. de la Chassaigne recevait ordre de M. de Beauharnois, gouverneur général de la Nouvelle-France, d'aller enjoindre à M. Burnet, gouverneur de la Nouvelle-York, de faire démolir le fort que les Anglais avaient élevé à l'embouchure de la rivière Oswego, contrairement aux stipulations du traité d'Utrecht. M. de la Chassaigne s'acquitta de sa mission avec célérité et succès. Le 8 août de la même année, M. Burnet écrivait à M. de Beauharnois :

“ Vous m'avez fait un grand plaisir en me donnant l'occasion de connaître une personne (M. de la Chassaigne) d'un si grand mérite, et en envoyant avec lui des gentilshommes qui font honneur à leur pays. ”

Le 16 juin 1730, M. de la Chassaigne remplaçait son beau-frère, Charles LeMoine, premier baron de Longueuil, comme gouverneur de Montréal.

M. de la Chassaigne décéda à Montréal le 31 janvier 1733. ¹

¹ Lors de sa mort, M. de la Chassaigne était à la veille de prendre sa retraite. Le 1er avril 1733, ignorant encore le triste événement, le roi lui accordait sa retraite avec une pension de 3 000 livres sur le trésor royal.

RAPHAËL-LAMBERT CLOSSE

Raphaël-Lambert Closse était originaire de Saint-Denis de Mogue, département de l'Ardennes. ¹ Il était fils de Jean Closse et de Cécile Delafosse.

On constate sa présence pour la première fois à Montréal par un acte de Jean de Saint-Père du mois de mai 1648. ² Il dût être amené ici, en 1647, par M. de Maisonneuve qui fit précisément un voyage en France en cette année.

M. l'abbé Faillon, Hubert Larue et J.-Edmond Roy nous donnent Closse comme le premier notaire de Montréal. ³ La profession notariale serait fière de réclamer le major Closse comme le premier tabellion de la métropole commerciale du Canada. Mais la vérité a ses droits et M. E.-Z. Massicotte a établi depuis que le premier notaire de Montréal fut Jean de Saint-Père. ⁴

Closse a été le deuxième notaire de Montréal. Il agit comme tabellion de juillet à décembre 1651, puis de décembre 1653 à avril 1655. Il signe ensuite un acte en octobre 1655 et un autre le 21 décembre 1656. Le 31 décembre 1657, il rédige encore un acte mais c'est Jean de Saint-Père qui le signe. L'étude de Closse se compose en tout de 30 actes. ⁵

Le 3 août 1650, M. de Maisonneuve donnait à M. Closse une certaine étendue de terre afin de lui permettre de se livrer à l'agriculture. Le même jour, Closse et Jean de Saint-Père,

¹ E.-Z. Massicotte, *Bulletin des recherches historiques*, vol. XX, p. 184.

² E.-Z. Massicotte, *Les premiers colons de Montréal*, p. 10.

³ *Histoire de la colonie française au Canada*, tome III, p. 360; *Mélanges historiques et littéraires*, vol. I, p. 76; *Histoire du notariat*, vol. I, p. 63.

⁴ *Bulletin des recherches historiques*, vol. XV, p. 112.

⁵ E.-Z. Massicotte, *Les actes des trois premiers tabellions de Montréal*, p. 191.

qui avait également reçu une concession de terre, écrivait : " Nous étant mis avec MM. de la Compagnie de Montréal, afin de contribuer, autant que nous le pourrions, à la conversion des sauvages, nous avons cru qu'il était nécessaire pour cela que chacun de nous fit en particulier quelque établissement, et M. de Maisonneuve, notre gouverneur, qui a jugé de son côté que notre dessein serait utile au bien des sauvages, nous ayant délivré, aujourd'hui même, des concessions de terres pour ce sujet, nous déclarons prétendre aucune récompense pour les services que nous avons rendus jusqu'à ce jour à MM. de la Compagnie de Montréal. " ⁶ Quels beaux sentiments !

A partir de 1651, Closse semble avoir suivi presque exclusivement la carrière des armes. Il faut dire que les Iroquois lui donnaient continuellement l'occasion de se distinguer. M. Dollier de Casson, la mère Juchereau de Saint-Ignace, les *Révolutions des Jésuites* racontent à l'envi les prouesses de ce brave. Et pourtant, tout n'a pas été dit des actions d'éclat du major Closse. M. Dollier de Casson prend la peine d'écrire : " Si l'on avait eu le soin d'écrire, chaque année, toutes les belles actions qui se sont faites et passées autrefois à Villemarie, nous aurions bien des éloges à faire de lui : car il était partout et partout il faisait merveille. Mais, par défaut de monuments écrits je suis obligé de les passer sous silence, aussi bien que les faits héroïques de plusieurs autres, qui ne se proposaient pareillement pour fin que la gloire de Dieu. Non, on ne saurait raconter dignement les services que cet excellent major a rendus à Villemarie. "

Closse était l'homme de confiance, le bras droit de M. de Maisonneuve. Lors de son voyage en France en 1655, il le

⁶ L'abbé Faillon, *Histoire de la colonie française au Canada*, tome II, p. 105.

chargea du commandement de Montréal pendant son absence (1655-1657).

Le 2 février 1658, M. de Maisonneuve donnait à Closse, au nom des associés de Montréal, un fief de cent arpents de terre à simple hommage et sans justice, situé près de Ville-Marie. Ce don était fait pour favoriser la culture des terres, aider à la sûreté du pays et aussi pour récompenser le mérite et la bravoure de Closse. L'héroïque soldat quitta alors le fort et s'établit sur son fief même, après y avoir bâti une maison fortifiée pour se mettre à l'abri des attaques des Iroquois.

Closse fut tué dans un combat contre les Iroquois le 6 février 1662.

M. Dollier de Casson raconte ainsi la mort de ce brave soldat qui s'était illustré par tant de beaux faits d'armes :

« Ce jour-là, M. Closse toujours prêt, selon sa coutume, à exposer sa vie pour protéger celle des colons qu'il savait être en danger, s'était porté avec plusieurs autres dans un endroit attaqué par des Iroquois, où se trouvaient quelques travailleurs; et parmi ceux qui le suivaient, était un Flamand, attaché comme domestique à son service. Le feu non interrompu des Iroquois ébranla le courage de ce lâche auxiliaire, qui en vint jusqu'à prendre la fuite et à abandonner le major; tandis qu'un autre serviteur de ce dernier, appelé Pigeon, d'une taille au-dessous de la médiocre, déploya dans cette même action, un courage vraiment héroïque, et alla même si avant au milieu des ennemis que, s'il n'eût été extrêmement lesté à la course, il aurait dû être atteint par leurs balles, auxquelles il eut le bonheur d'échapper. Mais la fuite du Flamand haussa le cœur aux Iroquois, qui attaquèrent avec plus d'hardiesse le major. Ainsi délaissé, il ne perdit rien de son sang-froid ordinaire, ni de son intrépidité dans cette occasion; et si Dieu n'eût permis que ses deux pistolets ne fissent feu l'un après l'autre, il eût vraisemblablement changé la fortune du com-

bat, ou du moins eût fait éprouver à l'ennemi de nouvelles pertes; mais, avant qu'il eût pu remettre ses armes en état de servir, il fut atteint lui-même et perdit la vie.

“ Au reste, ajoute M. Dollier de Casson, si le major de Villemarie périt en cette rencontre, il mourut en brave soldat de Jésus-Christ et de notre monarque, après avoir mille fois exposé sa vie, sans jamais craindre de la perdre, n'étant venu en ce pays que pour la sacrifier à Dieu. ” ⁷

La Mère Marie de l'Incarnation, en annonçant sa mort, dit de lui : “ Un des plus vaillants hommes qui ait été dans la colonie. ”

La *Relation des Jésuites* de 1662 fait le plus bel éloge du major Closse : “ C'était un homme dont la piété ne cédait en rien à la vaillance et qui avait une présence d'esprit tout à fait rare dans la chaleur des combats; il a tenu ferme à la tête de vingt-six hommes seulement contre deux cents Onontague romons, combattant depuis le matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, quoique la partie fut si peu égale; il leur a souvent fait lâcher prise; souvent il les a dépossédés des postes avantageux et même des redoutes dont ils s'étaient emparés; et a justement mérité la louange d'avoir sauvé le Montréal et par son bras et par sa réputation: de sorte qu'on a jugé à propos de tenir sa mort cachée aux ennemis, de peur qu'ils n'en tirassent de l'avantage. Nous devons cet éloge à sa mémoire, puisque Montréal lui doit la vie. ” ⁸

“ Closse, dit M. Faillon, se montrait partout l'ami des braves et le fléau des poltrons, et exerçait fréquemment ses soldats au maniement des armes afin de les rendre plus propres à la guerre. Lui-même était singulièrement habile à manier le mousquet, et son adresse à se servir de cette arme pou-

⁷ *Histoire du Montréal.*

⁸ *The Jesuit relations and allied documents*, vol. XLVII, p. 131.

vait le faire comparer, en un sens, à ces guerriers dont il est dit dans la bible, qu'avec leurs frondes, ils auraient atteint infailliblement jusqu'à un cheveu sans donner ni à droite ni à gauche. " 9

Lambert Closse ne laissa pas de descendants de son nom. De son mariage avec Elisabeth Moyen, il laissa une fille qui devint l'épouse de Jacques Bizard, puis de Raymond-Blaise des Bergères. L'ancienne côte Saint-Laurent, à Montréal, (aujourd'hui partie intégrante de la rue Saint-Laurent) perpétuait le nom de ce brave soldat. 10

On a contesté à Raphaël-Lambert Closse le titre de major de Montréal. Il est bien vrai qu'il n'a pas eu de commission du roi comme ses successeurs. Mais il ne faut pas oublier que jusqu'en 1670, les gouverneurs de Montréal tenaient leurs commissions non du roi mais des seigneurs de Montréal. Si Closse n'a pas eu une commission royale en forme, il n'en a pas moins exercé la charge de major. La liste des majors de Montréal ne pouvait d'ailleurs s'ouvrir par un nom plus respecté et plus illustre.

ANTOINE, MARQUIS DE CRISAFY

Ce nom s'est orthographié de différentes manières : Crisafy, Crisasi, Crisaci, Crisacy, Cresassy, Cresasy, Cressassy, Crisassy, Crisalsy, Crisaffy, Crisafy. Nous avons vu la signature du marquis de Crisafy apposée au bas de son testament olographe datée aux Trois-Rivières en juillet 1706. Elle est orthographiée très distinctement "Le marquis de Crisafy".

Il y a eu deux personnages du nom de Crisafy dans la

* *Histoire de la colonie française au Canada*, tome II, p. 151.

** Closse fut-il anobli? Dans son acte de mariage en date du 24 juillet 1657 et dans quelques notariés subséquents, on le qualifie d'*écuyer*. S'il fut anobli, ses lettres de noblesse n'ont pas été conservées.

Nouvelle-France. Ils étaient frères. Originaires de Messine, Sicile, ils étaient cousins germains du prince de Monaco et appartenaient à une des plus illustres et des plus puissantes familles d'Italie. Ils s'étaient révoltés contre leur prince légitime dans le soulèvement de la Sicile, qui menaça d'enlever ce royaume au roi d'Espagne. Tous deux avaient été des premiers à se déclarer pour le roi de France.

Lorsque les troubles eurent été pacifiés, ils ne purent obtenir ou n'osèrent demander leur grâce à Sa Majesté Catholique et se virent dépouiller de tous leurs biens qui étaient considérables.

Les frères Crisafy crurent pendant quelque temps que le roi de France s'intéresserait à leur faire rendre leur fortune ou les emploierait d'une manière convenable à leur naissance et à leurs services. Mais ils furent trompés dans leur attente et se virent réduits à accepter, chacun, une compagnie dans les troupes du détachement de la marine servant dans la Nouvelle-France.

Le brevet royal accordant une compagnie au marquis de Crisafy fut signé le 8 avril 1664.

Le 11 novembre 1686, le marquis de Denonville écrivait à M. de Seignelay :

“ Il est, Mgr. très important que vous preniez la peine de m'envoyer des ordres en blanc pour remplir le nom des commandants des postes que je serai obligé d'occuper entre autres celui de Niagara en y mettant quatre capitaines pour le nombre de 200 hommes qu'il y faut. Il se pourrait faire que le plus ancien des quatre ne se trouvant pas capable d'un tel commandement le service en souffrirait.

“ Je ne dois pas vous cacher et il est de mon devoir de vous faire savoir que de forcer les officiers de marine il n'y en a aucun capable de commander un poste de cent hommes si ce

n'est Mrs de Crisafy plus sages qu'aucun. Ils sont tous les quatre enseignes de marine et les commandent.

“ Je ne me puis trop louer de ces deux frères qui sont appliqués et qui ont du mérite. Il faut des talents pour commander dans un lieu comme Niagara où le meilleur n'est pas trop bon. Un commandant ne saurait être trop autorisé, c'est pour cela, Mgr, qu'il est à propos que vous m'envoyiez des ordres signés de vous, car nous avons des esprits difficiles qu'il faut tenir en respect. ”¹

Le marquis de Crisafy se rendit très utile en 1692 en déjouant les complots de huit cents Iroquois qui avaient formé le projet de se jeter sur la colonie. M. de Callières lui donna le commandement de tous les Français réunis au Sault et c'est grâce à sa sage conduite de cette petite force que les Iroquois furent forcés de s'en retourner sans pouvoir accomplir les dégâts qu'ils avaient médités.

En 1696, dans l'expédition de M. de Frontenac contre les Iroquois, M. de Crisafy et M. des Bergères furent chargés, avec cent cinquante hommes choisis, de la garde du fort qu'on avait élevé sur la rive orientale du lac Ontario pour garder les bateaux, canots, provisions, munitions, etc., nécessaires à l'armée. Ce commandement était très important, car la perte des provisions et des munitions aurait infailliblement amené celle de toute l'armée.

Le 13 février 1697, à la suggestion de M. de Frontenac, une lieutenance de roi était établie à Montréal et le marquis de Crisafy devenait le premier titulaire de cette charge importante.

Deux ans plus tard, le 28 mai 1699, le marquis de Crisafy était promu lieutenant de roi à Québec, à la place de M. François Provost.

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 6.

Le 1er juin 1703, M. de Crisafy devenait gouverneur des Trois-Rivières, remplaçant M. François Provost, décédé.

Le marquis de Crisafy décéda aux Trois-Rivières le 6 mai 1709.

JOSEPH DESJORDY DE CABANAC

Il était le fils de Melchior Desjordy, écuyer de la maison et écurie du Roi; il était né à Carcassonne.

En 1676, il était fait lieutenant d'infanterie dans le régiment du Roi.

En 1680, M. Desjordy de Cabanac passait avec le même grade dans le régiment de Picardie.

Le 3 février 1685, il était fait garde de la marine à Rochefort.

Le 5 mars 1685, il obtenait une commission de lieutenant dans les troupes servant dans la Nouvelle-France. Il passa ici en même temps que le gouverneur de Denonville.

Le 5 mai 1695, M. Desjordy de Cabanac était promu enseigne de vaisseau.

Le 1er mai 1696, le roi lui donnait le commandement d'une compagnie dans les troupes du détachement de la marine.

Dans un état des officiers servant au Canada envoyé au ministre par M. de Callières le 15 octobre 1701, nous lisons :

“ Le Sr de Cabanac, natif de Carcassonne, âgé de 45 ans, a servy lieutenant réformé dans le régiment du Roy, et lieutenant dans le régiment de Picardie, est venu lieutenant et garde de la marine en Canada en 1685, fait capitaine réformé en 1694, enseigne de vaisseau en 1695, et capitaine en pied en 1696. Marié. Bon officier. ” ¹

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 120.

Le 18 juin 1712, M. Desjordy de Cabanae succédait à M. des Bergères comme major des Trois-Rivières.

M. Desjordy de Cabanae prit à peine possession de sa charge puisqu'il décéda aux Trois-Rivières le 26 avril 1713.

CHARLES RENAUD DUBUISSON

La similitude des noms a fait croire à plusieurs de nos auteurs que cet officier était un Guyon DuBuisson, de Beauport. Il n'avait aucune parenté avec cette famille.

Charles Renaud DuBuisson était né à Paris vers 1666.

Il passa dans la Nouvelle-France en 1685 en qualité de cadet dans les troupes.

En 1696, il était fait enseigne réformé.

Deux ans plus tard, le 1er mai 1698, M. DuBuisson était promu lieutenant en pied.

Dans un état apostillé des officiers des troupes, envoyé par M. de Callières au ministre le 15 octobre 1701, nous lisons :

“ Le Sr DuBuisson natif de Paris, âgé de 35 ans, a servy en Canada en qualité de cadet pendant 10 ans, fait enseigne réformé en 1696, et lieutenant en pied en 1698. Marié. Bon officier. ”¹

En 1704, M. DuBuisson faisait les fonctions d'aide-major à Québec. Il essaya cette année-là de se faire donner le commandement d'une compagnie.

En 1710, M. de LaForest ayant été choisi pour remplacer M. de Lamothe-Cadillac au commandement de Détroit, le gouverneur de Vaudreuil envoya à sa place M. DuBuisson. Il devait cependant servir sous M. de LaForest lorsque ce dernier se rendrait au Détroit.

C'est pendant que M. DuBuisson commandait au Détroit,

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 120.

en 1712, que les Outagamis ou Renards formèrent un complot avec les Cinq-Nations et les Anglais pour chasser les Français de Détroit. Les Mascoutins et les Kikapous entrèrent aussi dans le complot.

Pendant dix-neuf jours M. DuBuisson fut assiégé avec sa petite garnison, mais son énergie et son habileté le tirèrent de ce mauvais pas. Pendant quatre jours et quatre nuits il n'avait pris ni nourriture ni repos. M. DuBuisson avait perdu soixante hommes tués ou blessés, mais l'ennemi en avait perdu plus de mille, hommes, femmes et enfants. ²

Dans sa lettre au ministre du 6 novembre 1712, le gouverneur de Vaudreuil faisait l'éloge de M. DuBuisson pour l'énergie et l'habileté qu'il avait déployées en défendant Détroit contre les Renards, les Mascoutins et les Outagamis. ³

En 1713, le commandement d'une compagnie des troupes du détachement de la marine étant devenu vacant par la mort de M. de LaForest, MM. de Vaudreuil et Bégon proposèrent au ministre de donner cette compagnie à M. DuBuisson.

Une note officielle du 7 mai 1714 dit de lui :

“ DuBuisson, lieutenant depuis 1698, est bon officier et agissant. Il fit, il y a deux ans, une belle action au Détroit.” ⁴

M. DuBuisson fut nommé capitaine le 12 mai 1714.

Nous voyons par le recensement de Québec en 1716 que M. DuBuisson était alors en garnison dans cette ville.

Le 21 mai 1719, M. de la Ronde qui servait l'île Royale était rappelé au Canada et M. DuBuisson recevait ordre d'aller le remplacer.

M. DuBuisson préférait rester au Canada à cause de sa famille et des intérêts qu'il avait à surveiller à Montréal et à

² Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 33.

³ *Ibid.*

⁴ *Bulletin des recherches historiques*, vol. 11, p. 115.

Québec. Il réussit à mettre M. de Vaudrenil de son côté et, le 28 octobre 1719, le gouverneur écrivait au Conseil de marine :

“ Je remercie très humblement le Conseil d'avoir bien voulu m'accorder le Sieur de la Ronde pour servir en Canada. Le sieur DuBuisson que Sa Majesté a nommé pour servir à sa place a profité de la grâce que le Conseil lui a accordé de pouvoir se servir cette année du congé qui lui fut envoyé en 1717 pour passer en France. Cet officier qui passe dans le *Chameau* aura l'honneur de représenter au Conseil combien ses affaires seront dérangées par le changement de demeure qu'il sera obligé de faire pour se conformer à l'ordre de Sa Majesté; comme il a cinq grandes filles et un garçon d'un premier lit et que par second mariage avec la demoiselle Bizard, il a une maison dans la ville de Montréal et une autre hors la ville sur une habitation, il y a lieu de craindre que ces biens ne dépérissent pendant qu'il sera à l'île Royale et qu'il n'ait bien de la peine à y subsister avec la famille qu'il a; quoique je sois toujours prêt d'exécuter avec la dernière exactitude les ordres de Sa Majesté et ceux du Conseil, j'aurai cependant l'honneur de lui représenter que le Sieur Amariton aurait souffert beaucoup moins de préjudices d'aller à l'île Royale prendre la place du sieur de la Ronde que n'en souffrira le sieur DuBuisson. Le sieur Amariton n'a point de famille et n'aura en ce pays aucun établissement, quoiqu'il ait acheté une maison dans le temps qu'il devait aller prendre la place du sieur de Rouville. Il a fait cette acquisition malgré l'avis que je lui donnai de ne point s'embarasser d'une maison qui lui serait à charge, s'il était obligé d'aller à l'île Royale ou à Montréal, il y a fait beaucoup de dépenses pour la rendre logeable, et tout cela ne s'est fait que dans la vue d'obtenir plus facilement du Conseil qu'il continuerait de servir ici.

“ Le Conseil ayant accordé cette grâce au sieur Amariton sur les représentations qu'il a faites, le sieur DuBuisson

espère de la bonté du Conseil qu'il voudra bien faire attention à celles qu'il aura aussi l'honneur de lui faire. Si le Conseil a la bonté de lui accorder la même grâce qu'il a faite au sieur Amariem, j'estime que le sieur de la Ronde pourra être remplacé par le sieur de St-Vincent qui n'ayant maison ni terre pour le retenir en ce pays, quoiqu'il ait femme et enfants, ne souffrira aucune perte dans ses biens en changeant de destination.

“ Il me paraît d'ailleurs qu'il est très nécessaire que le sieur DuBuisson continue de servir en ce pays étant plus capable qu'aucun autre officier de gouverner les Ouyatanons et les Miamis qui le connaissent et l'estiment et parmi lesquels il est en réputation depuis la défaite des Renards au Détroit, où il commandait en l'absence du sieur Laforest et où les Miamis et les Ouyatanons venaient faire leur traite, leur Mage (?) n'étant pas alors fort éloigné de ce poste; ces deux nations n'ont encore fait aucun mouvement pour aller l'une à la Rivière St-Joseph et l'autre sur le Teaiky; elles me promettaient par les paroles que j'ai reçues de leur part l'été dernier, qu'elles ne manqueraient pas d'y aller cet automne, mais elles ont changé de sentiment depuis ce temps là, car j'apprends par les dernières lettres qui me sont venues des Miamis que le sieur de Vincennes étant mort dans leur village, ces Sauvages avaient résolu de ne point aller à la rivière St-Joseph et de rester où ils sont. ”⁵

En attendant la réponse du Conseil de Marine, M. de Vaudreuil envoya M. DuBuisson pour remplacer M. Bissot de Vincennes qui venait de mourir chez les Miamis de Ouyatanons. Ceux-ci consentirent à retourner avec lui à leur ancien village de la rivière Saint-Joseph. C'était un grand succès, car M. Bissot de Vincennes, malgré son emprise sur les Sauvages, n'avait pu encore gagner ce point.

⁵ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 40.

Le 7 juin 1720, le ministre approuvait M. de Vaudreuil d'avoir envoyé M. DuBuisson au poste des Ouyatanons. Il informait en même temps M. de Vaudreuil qu'il dispensait M. DuBuisson d'aller relever M. de la Ronde à l'île Royale.

Dans une liste des officiers de guerre servant en Canada apostillée par M. de Vaudreuil, le 26 octobre 1722, nous lisons :

“ Le Sr DuBuisson : il est très bon officier. Il a toujours bien servi. Il a de la valeur et de la conduite, et il commande actuellement au poste des Miamis qu'il a établi et aux Ouyatanons. Agé de 58 ans. ”¹

En 1730, M. DuBuisson commandait à Michillimakinac.

Le 25 juin 1730, le gouverneur de Beauharnois écrivait au ministre à son sujet :

“ Le sieur DuBuisson qui commande à Missilimakinac m'a envoyé un canot de cet endroit pour me donner avis que toutes les nations des Pays d'en haut étaient si fort amenées contre les Renards qu'il s'est formé un corps de sauvages assez considérable qui l'ont prié de se mettre à leur tête pour tomber sur cette nation et la détruire entièrement.

“ Il me marque qu'il a cru ne pas devoir les refuser en ce que leur proposition ne tendait qu'au repos de la Colonie et qu'il était de très grande conséquence de faire cette démarche pour en imposer aux Sauvages et faire finir leurs discours contre les français sur le peu de succès de notre dernière campagne contre les Renards. Cet officier, Monseigneur, a jù partir de son poste le 20 mai dernier avec six cents hommes parmi lesquels il y a 50 français.

“ J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint l'extrait d'une lettre que le sieur Marin qui commande aux Folles Avoines m'a écrite à l'occasion de la démarche qu'il a faite au mois de

¹ *Ibid.*, vol. 120, p. 11.

mais dernier contre les Renards avec les Sauvages de son poste et à leur sollicitation ainsi que vous le verrez, Monseigneur, dans le détail de cette aventure qui a été des plus vives et des mieux soutenues. Cet officier me marque qu'il était présent au Conseil qui s'est tenu à Missilimakinac lorsque les Sauvages invitèrent Monsieur DuBuisson à se mettre à leur tête et que quelques folles avoines qui y assistèrent aussi lui présentèrent le Casse-tête (ainsi qu'il est d'usage dans pareille occasion), pour l'engager à être de la partie et a dû partir avec le sieur DuBuisson. Je compte avoir des nouvelles de leur démarche avant la fin de juillet dont j'aurai l'honneur de vous informer aussitôt. " 7

Quatre mois plus tard, le 28 octobre 1730, M. de Beauharnois écrivait de nouveau au ministre :

" M. DuBuisson qui est de retour de Michillimakinac ne m'a point appris d'autres nouvelles que celles que j'ai eu l'honneur de vous mander par le vaisseau du Roi, avec cette différence, Monseigneur, que l'opinion de toutes les nations est qu'il n'est pas possible que les Renards ne périssent de faim, ayant été harcelés de toutes parts, chargés d'un très grand nombre de femmes et d'enfants, et n'ayant pas eu le temps de pouvoir semer.

" Cet officier, Monseigneur, a été bien touché de ne s'être pas trouvé du nombre des heureux pour la croix de St-Louis. Il a trois blessures sur le corps, deux de fusil et la troisième d'un coup de flèche, c'est un des grands guerriers qu'il y ait ici. Il n'a quitté le poste de Michilimakinac, que parce qu'il n'y a autre chose pour vivre que du poisson qui est absolument contraire aux personnes sujettes à la néphrétique. Il en a été attaqué très vivement. Il a un fils grand et bien fait, très propre pour la guerre.

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 52.

“ Le mouvement, Monseigneur, qui s'est fait dans tous les postes, contre les Renards a été très avantageux en ce qu'il a fait cesser les discours trop licencieux des Sauvages contre les Français. ”¹

Le 1er avril 1733, M. DuBuisson succédait à M. de Liguery comme major des Trois-Rivières.

Un an plus tard, le 30 mars 1734, il était créé chevalier de Saint-Louis.

M. DuBuisson décéda aux Trois-Rivières le 24 décembre 1739.

FRANÇOIS DUPLESSIS-FABER

Né à Champlain le 11 novembre 1689. Son père, François Duplessis-Faber, décédé capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine en 1712, avait épousé Madeleine Chorel dit Saint-Romain, fille d'un riche marchand.

Le 18 avril 1700, son père obtenait pour lui une expectative d'enseigne dans les troupes du détachement de la marine.

Cette enseigne lui fut accordée l'année suivante.

En 1713, M. Duplessis-Faber fut pourvu d'une expectative de lieutenant. Son brevet lui fut donné le 12 mai 1714.

Le 31 décembre 1717, M. Duplessis-Faber obtenait de servir en Louisiane avec le grade de lieutenant. Mais, pour une raison ou pour une autre, il resta ici.

En octobre 1722, M. de Vaudrenil, gouverneur de la Nouvelle-France, écrivait au sujet de M. Duplessis-Faber :

“ Il fait les fonctions d'aide-major de la ville de Montréal et il s'en acquitte très bien. Il est de bonne volonté dans le service et a une bonne conduite. ”²

¹ *Ibid.*

² Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 120.

En avril 1727, la marquise de Vaudreuil, qui était en France, par conséquent en lieu d'aider ses amis du Canada, écrivait au ministre :

“ Le Sr Duplessis-Faber, lieutenant, dont le mémoire des services de feu son père et des siens est ci-joint, est un des bons officiers qu'il y ait dans la colonie, tant par la valeur dont il a donné des preuves dans toutes les circonstances où il s'est trouvé, fort au fait du service, capable de négociations, de commander dans des postes et de s'acquitter dignement des commissions qu'on lui confiera ; il mériterait, Monseigneur, une des compagnies vacantes par préférence à bien d'autres ou du moins une expectative de capitaine. ”²

Le ministre accorda tout de suite la demande de madame de Vaudreuil et, le 11 avril 1727, le roi signait le brevet qui accordait une compagnie à M. Duplessis-Faber.

En 1732, il avait été question de la nomination d'un major des troupes pour la Louisiane. M. Duplessis-Faber essaya de se faire donner cette charge. Mais, probablement pour ne pas augmenter les dépenses, on décida de ne pas la créer. M. Duplessis-Faber voulut se faire donner la croix de Saint-Louis comme dédommagement, mais il ne réussit pas.

Un peu plus tard, M. Duplessis-Faber recevait le commandement du fort Saint-Frédéric. Le 2 octobre 1741, M. Hocquart annonçait au ministre que M. Duplessis-Faber avait été rappelé du commandement du fort Saint-Frédéric et remplacé par M. de Contrecoeur.

En avril 1742, le roi accordait la croix de Saint-Louis à M. Duplessis-Faber.

Le 24 mars 1744, M. Duplessis-Faber était interdit pour trois mois.

En 1745, M. Duplessis-Faber remplaçait M. de Céloron comme commandant à Niagara.

² *Ibid.*, vol. 49.

Le gouverneur de Beauharnois écrivait au comte de Maurepas le 28 octobre 1746 que la garnison du fort Niagara se composait dans le moment de M. Duplessis-Faber, capitaine, de M. de Contrecoeur, lieutenant, de M. de Boulasery, chevalier de Garner, enseigne, de M. Duplessis jeune, enseigne, de quatre sergents et de trente-trois soldats dont deux étaient canonniers. ³

En novembre 1747, M. de Boishébert, faisant la nomenclature des officiers qui commandaient dans les postes, écrivait de M. Duplessis-Fabert :

“ M. Duplessis, capitaine, commandant à Niagara, où il est tombé malade de fatigue avec de mauvais vivres ayant manqué de viande fraîche, les Tommontonas ne lui en apportant plus, sa santé étant fort altérée a été obligé de demander à descendre pour se rétablir. C'est un bon officier qui s'est fort bien soutenu parmi cette nation dans un tems bien critique; on ne se peut compter sur rien de bien solide quoique ils aient paru toujours s'accommoder fort bien avec les Français nous doutons à présent de leur fidélité, le sieur de Joncaire qui a résidé si longtemps avec eux étant tombé malade dangereusement ne nous donne guère de leurs nouvelles à présent ils ne sont pas descendus à Montréal et il y avait de leurs gens dans les partis qui ont frappé sur nous cette année. ” ⁴

Au printemps de 1756, M. Duplessis-Faber était encore commandant au fort Niagara.

En mars 1756, M. Duplessis-Faber était nommé major de Montréal.

A la bataille de Carillon, le 8 juillet 1758, M. Duplessis-Faber, quoiqu'arrivé au milieu de l'action avec ses 80 soldats,

³ O'Callaghan, vol. X, p. 36.

⁴ *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXII, p. 375.

eut sa bonne part de gloire. M. de Montcalm, dans sa lettre à M. de Vaudreuil, écrite le lendemain même de la bataille, prend la peine de mentionner sa valeur.

Lorsque, en août 1758, le général Bradstreet avec 3 000 hommes vint mettre le siège devant le fort Frontenac, M. de Noyan dépêcha un courrier au gouverneur de Vaudreuil pour obtenir des secours. Celui-ci décida de lui envoyer 1 500 miliciens sous les ordres de M. Duplessis-Faber. ⁵

Le sieur de C., dans ses caustiques *Mémoires*, écrit à ce sujet :

“ Cependant, à l'arrivée du courrier qui annonçait que les ennemis paraissaient devant Frontenac, l'alarme fut à Montréal; on battit la générale, et M. de Vaudreuil donna différents ordres qui sentaient l'irrésolution de son esprit ; il y eut une brigade pour le commandement de 1 500 hommes de milices, qu'on résolut d'envoyer au secours; enfin le sort tomba sur le sieur Duplessis-Faber, major de Montréal, homme d'esprit et d'intelligence, mais décrié par sa mauvaise conduite et son ignorance; le quartier d'assemblée fut à la Chine, où les commandants et les autres se rendirent: en attendant les différents détachements qui devaient former ce corps, on chargea les bateaux de vivres et munitions; et les Canadiens et troupes reçurent pour huit jours de vivres. . .

“ La lenteur avec laquelle cet armement se fit, donna tout le temps à M. Bradstreet d'exécuter ce qu'il avait entrepris, et l'on apprit, lorsqu'on n'était encore qu'à deux lieues de la Chine, que le fort -était pris.

“ M. Duplessis-Faber vint camper à la Présentation, en attendant les nouveaux ordres du général, où l'on resta pen-

⁵ Le marquis de Montcalm, qui ne perdait jamais une occasion de donner un coup de dent au gouverneur de Vaudreuil, dit dans son *Journ.* (p. 439) que M. Duplessis-Faber était âgé de 50 ans, lorsqu'il fut chargé d'aller au secours de M. de Noyan. Il avait 69 ans.

dant quelques jours afin de consommer des vivres, et avoir un motif de dépenses; le munitionnaire n'avait point été oublié.

“ M. Duplessis reçut enfin l'ordre de détacher de ses troupes pour aller secourir Niagara; le sieur de Montigni, capitaine, eut le commandement de ce secours; ses instructions portaient d'entrer dans ce fort en cas que l'ennemi fit mine de l'assiéger, et dans le cas contraire, de s'en revenir, ou d'aller joindre, s'il le pouvait, le sieur de Lignerie, qui commandait le fort Duquesne; il composa lui-même son détachement, et se chargea de tout ce qu'on voulut lui donner, ou ce qu'on lui permit de prendre: M. de Montigni était laid de visage, mais recommandable par sa valeur; il était brutal et emporté, et d'un intérêt qui lui aurait tout fait sacrifier pour sa fortune; il conduisit donc son détachement et ses marchandises à Niagara; mais il eut soin de lui, et pilla dans les ballots ce qu'il trouva de meilleur et à sa bienséance et fit promptement un voyage avantageux. Pour le sieur Duplessis, il se rendit suivant ses ordres, à Frontenac, et prit les présents pour les Sauvages, dont il ne donna rien. . .

“ Enfin, M. de Vaudreuil se décida à construire deux barques à la place de celles qui étaient brûlées, et par conséquent de rappeler le sieur Duplessis, de Frontenac, et d'y mettre un officier commandant avec une garnison; mais avant, il avait donné ordre au sieur Duplessis de se replier entièrement avec son détachement, ce qu'il exécuta le 26 octobre. Il trouva à la Présentation les ordres qui lui ordonnaient de descendre et d'envoyer le sieur chevalier Benoit commander au fort Frontenac, avec un détachement de troupes et de Canadiens; il était envoyé, tant pour protéger les effets et munitions de guerre et de bouche, qui devaient passer dans le pays d'en haut, que pour rétablir ce poste: le sieur Duplessis avait ordre aussi de faire remonter ceux du parti de M. de Montigni à Niagara, qui étaient descendus, et qui étaient en état de

faire le voyage, avec ceux qu'on envoyait dans les canots chargés d'effets et de marchandises; de Montigni, à qui cette affaire fut confiée, en agit en homme qui ne s'oubliait pas; il fit descendre ou donna congé à qui lui offrit le plus, en sorte que ses injustices furent connues de ceux qui avaient le malheur de ne lui pas plaire, ou de ne pouvoir lui rien donner. Ils débarquèrent sur les grèves les ballots de marchandises dont ils étaient chargés, attachèrent dessus leur état de charge, et se servirent de leurs bateaux ou canots pour descendre. Alors ce fut une confusion et un vol général; chacun s'appropriâ quelque chose, et cela ne cessa que par le départ des sieurs Duplessis et de Montigni pour Montréal, et du sieur Benoit pour la Présentation. " 6

Après la chute du pays, M. Duplessis-Faber passa en France. Il décéda à Rochefort le 20 juillet 1762.

ZACHARIE DUPUIS

Zacharie Dupuis était originaire de Notre-Dame de Sca-verdun en Foix, évêché de Rieux.

On ignore en quelle année M. Dupuis passa dans la Nouvelle-France.

En 1656, il était commandant du fort de Québec.

Le 12 avril de cette année 1656, le gouverneur de Lauzon donnait aux Jésuites cent lieues de terre, en superficie, au pays des Iroquois supérieurs, dix lieues de front sur dix lieues de profondeur, soit à Onnontagué même ou auprès de ce bourg, soit en tout autre lieu qu'ils jugeraient plus commode.

Le 17 mai 1656, les Jésuites partaient de Québec pour aller prendre possession de leur concession. Le Père Dablon,

⁶ *Mémoires sur les affaires du Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760, p. 116.*

deux autres Pères, deux Frères, une cinquantaine de Français, un certain nombre d'Iroquois et de Hurons faisaient partie du convoi qui était sous le commandement de M. Dupuis.

“ Tous ces Français partirent de Québec avec un zèle et une ferveur non pareils, dit la Mère Marie de l'Incarnation. Parmi eux, il y avait quelques soldats de la garnison que M. Dupuis, honnête gentilhomme, s'était offert de conduire. Lorsqu'il me fit l'honneur de me dire adieu, il m'assura, avec une ferveur qui ne ressentait point son homme de guerre, qu'il exposait volontiers sa vie et qu'il s'estimerait heureux de mourir pour un si glorieux dessein. ”¹

M. Dupuis érigea un fort à cinq heures de la bourgade iroquoise sur le bord du lac Gonnontala. Après avoir pris toutes les mesures nécessaires pour mettre les Jésuites à l'abri des attaques des Sauvages. M. Dupuis revint dans la colonie.

Au mois d'avril 1658, M. Dupuis se rendait à Montréal, probablement appelé par M. de Maisonneuve. Il semble avoir agi dans cette ville comme aide-major, sous les ordres de M. Closse. Il partagea pendant près de quatre ans les périls et la gloire du même major. Tous deux étaient animés des mêmes motifs et ne voulaient que la gloire de Dieu et l'établissement de la foi au Canada.

Le 6 février 1662, Closse était tué par les Iroquois, et M. de Maisonneuve choisissait M. Dupuis comme étant le plus digne de le remplacer comme major de Montréal.

Dans l'automne de 1662, M. de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, se décidait à passer en France, afin d'obtenir du secours pour sa colonie. Le 10 octobre, il nommait, pour le remplacer pendant son absence, “ noble ” Zacharie Dupuis. M. de Maisonneuve descendit ensuite à Québec, afin de s'em-

¹ *Lettres historiques*, p. 531.

barquer pour son long voyage. Mais M. d'Avaugour, gouverneur-général, lui refusa la permission de s'absenter. Il revint dans son gouvernement dès le lendemain et reprit le commandement des mains de M. Dupuis.

A peine arrivé dans la Nouvelle-France, au printemps de 1665, M. de Tracy, prévenu d'avance, destituait M. de Maisonneuve comme gouverneur de Montréal et le remplaçait, comme commandant, par le major Zacharie Dupuis.

Mais comme M. de Tracy savait que les seigneurs de Montréal avaient des lettres patentes du roi qui leur donnaient le droit de nommer le gouverneur de leur île, il eut la précaution de supposer dans la commission de M. Dupuis que M. de Maisonneuve allait faire un voyage en France.

“ Ayant permis à M. de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, dit-il, de faire un voyage en France pour ses affaires particulières, nous avons jugé de ne pouvoir faire un plus digne choix, pour commander en son absence, que de la personne du sieur Dupuis, et ce autant de temps que nous l'estimerons à propos. ”

En 1668, Zacharie Dupuis agit de nouveau comme commandant à Montréal.

Le 26 septembre 1671, les seigneurs de Montréal, reconnaissant les services rendus par l'excellent officier Zacharie Dupuis, lui concédaient en fief noble, sans justice, 320 arpents de terre dont 8 arpents le long du fleuve par 40 de profondeur au lieu dit le Sault-Saint-Louis. ² C'est le fief de Verdun.

Le 18 octobre 1672, l'intendant Talon concédait à M. Dupuis l'île au Héron et les petites îles adjacentes situées en face de son fief de Verdun. ³

Dans sa concession du 26 septembre 1671, les seigneurs

² Acte de Basset, archives de Montréal.

³ Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 256.

de Montréal avaient donné à M. Dupuis le droit de pêche vis-à-vis de son fief. Or, seul le roi concédait les pêches. C'est ce qui engagea M. Dupuis à se faire concéder l'île au Héron, afin d'avoir le droit de pêche vis-à-vis l'île et son autre concession.

Le 12 novembre 1673, Zacharie Dupuis et sa femme Jeanne Groisard " désirant se retirer des embarras du monde et se donner à Dieu " cédaient aux Filles de la Congrégation de Notre-Dame tous leurs biens meubles et immeubles, sauf une maison et un lopin de terre sis "dans le lieu destiné pour la ville, à charge par les donataires de nourrir et entretenir les donateurs pendant leur vie en la maison de la Congrégation et de faire prier Dieu pour le repos de leurs âmes. "

M. Dupuis mourut chez les Soeurs de la Congrégation à Montréal, le . . juin 1676. ⁴

M. Dupuis fut le premier major de Montréal nommé par le roi. Sa première commission lui avait été donnée par M. de Maisonneuve. Plus tard, en 1670, quand le roi reprit l'île des mains des seigneurs de Montréal, la commission de M. Dupuis fut renouvelée au nom du roi.

JEAN-DANIEL DUMAS

Maximilien Bibaud, dans la courte mais très élogieuse notice qu'il consacre à M. Dumas, dit qu'il fut un des plus illustres guerriers qu'aït produits le Canada.

M. Dumas n'était pas canadien. Il était né en France et avait servi plusieurs années là-bas avant d'obtenir une commission dans les troupes du détachement de la marine.

Le 26 avril 1742, il était fait lieutenant en second des grenadiers dans Agenois.

⁴ A consulter, sur Zacharie Dupuis, une étude de M. E.-Z. Massicotte, dans le *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXI, p. 309.

Un an plus tard, le 4 avril 1743, il était promu lieutenant.

Le 20 avril 1750, M. Dumas était nommé capitaine d'une compagnie dans les troupes du détachement de la marine.

En 1755, M. Dumas servait au fort Duquesne. Le 9 juillet 1755, l'héroïque de Beaujeu était envoyé par M. de Contrecoeur, commandant du fort Duquesne, pour arrêter le général Braddock dans sa marche contre son fort. M. Dumas était le second en commandement du parti composé de 250 Canadiens et 630 Sauvages.

Lorsque M. de Beaujeu tomba mortellement blessé M. Dumas prit le commandement de la petite armée et continua la bataille contre les troupes anglaises beaucoup plus nombreuses. La plupart des auteurs accordent la victoire de la Monongahéla à M. de Beaujeu. M. Dumas n'a-t-il pas eu plus de part au succès de cette bataille que M. de Beaujeu ?

Après le départ de M. de Contrecoeur du fort Duquesne, c'est M. Dumas qui le remplaça dans le commandement. Il prit en même temps la direction de tous les postes de la Belle-Rivière.

Le 30 octobre 1755, le gouverneur de Vaudreuil demandait au ministre de nommer MM. de Cabanac l'aîné, de Contrecoeur, Dumas et le chevalier de Villiers, chevaliers de Saint-Louis.

De M. Dumas, M. de Vaudreuil disait :

“ Il s'est trouvé commandant du d. détachement après la mort de M. de Beaujeu (bataille de la Monongahéla), il a ranimé les Canadiens et les Sauvages par sa bonne manoeuvre et par son intrépidité a eu le succès dont j'ay eu l'honneur de vous rendre compte par mes lettres concernant cette affaire. D'ailleurs il a servi longtemps en France en qualité de capitaine d'infanterie et mal à propos lui a-t-on fait perdre son

ancienneté depuis qu'il est dans la colonie. C'est un excellent officier." ¹

Le roi, le 17 mars 1756, accordait la croix de Saint-Louis à M. Dumas.

À l'automne de cette même année 1756, M. Dumas, malade, descendit à Québec. Depuis qu'il avait succédé à M. de Contrecoeur au commandement du fort Duquesne, il n'avait cessé d'organiser et de lancer des partis sur la Pensylvanie.

Le 1er mai 1757, M. Dumas recevait le brevet de major de Québec.

En août 1757, M. Dumas prenait part au siège de William-Henry sous les ordres de M. de Montcalm. Il rendit de grands services pendant toute cette campagne de 1757.

Le 10 octobre 1757, le chevalier de Lévis sollicitait la protection du ministre de Moras en faveur de M. Dumas :

« Permettez-moi, disait-il, de vous supplier de vouloir bien accorder vos bontés et votre protection à M. Dumas, capitaine des troupes de cette colonie. Il a fait la dernière campagne sous mes ordres et sous ceux de M. de Rigaud de Vaudreuil, il a fait les fonctions de major et a eu le détail de toutes les milices qui ont été mises pour la première fois par brigades. C'est lui qui en a fait l'arrangement, qui lui a donné beaucoup de peines et de travail assidu. Les milices, qui jusqu'alors ne connaissaient pas l'ordre et la discipline, ont servi comme les troupes réglées. Nous nous sommes si bien trouvés de cette formation, qu'à l'avenir on en usera toujours de même; mais il serait à souhaiter pour le bien du service que M. Dumas en eût continuellement le détail. Ayant servi en France, il connaît mieux qu'un autre l'ordre et la police qui est absolument nécessaire parmi les gens de guerre. C'est un officier de distinction qui a toutes les qualités qu'on peut

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 49-2, série D2.

désirer. J'ose vous assurer qu'il est très capable de se bien acquitter de tous les emplois dont vous voudrez bien le charger, je ne puis vous en rendre d'assez bons témoignages. M. le marquis de Vaudreuil ne vous laissera pas ignorer ce qu'il mérite, et ce qu'il pense sur son compte. Ses services doivent d'ailleurs vous être assez connus, puisque c'est lui qui commandait à la Belle-Rivière à la défaite du général Bradock; c'est cette heureuse journée qui a mis le Canada à l'abri des premières incursions des Anglais. Je ne sais quelle grâce vous demandera M. le marquis de Vaudreuil pour M. Dumas; toutes celles que vous voudrez bien lui accorder seront bien placées. En mon particulier, je serais bien flatté si la recommandation que j'ai l'honneur de vous en faire et les témoignages que je me crois obligé de vous rendre de ses services de la campagne dernière, pouvaient les lui procurer; je vous en aurais une grande obligation. " 2

Dans l'hiver de 1757, M. Dumas fit partie de l'expédition de M. de Rigaud de Vaudreuil contre le fort Georges. Il faisait les fonctions de major du détachement, Ce parti ne put prendre le fort, la garnison étant beaucoup plus forte qu'on ne l'avait jugé, mais on brûla environ trois cents bateaux, trois barques et plusieurs hangars pleins de vivres. Ces dégâts empêchèrent l'ennemi de venir attaquer le fort de Carillon au printemps de 1757 comme il s'y était préparé.

Le 1er janvier 1759, le roi décidait de créer pour la colonie de la Nouvelle-France un major-général inspecteur des troupes et trois aide-majors. C'est M. Dumas qui fut le premier titulaire de la charge de major-général.

Pendant la campagne de 1759, M. Dumas fut un des officiers les plus actifs de toute l'armée. On lui donna les commandements les plus difficiles et les plus exposés.

² *Lettres du chevalier de Lévis*, p. 174.

En juillet 1759, c'est M. Dumas qui commandait le parti envoyé à Lévis pour surprendre les Anglais avant leur complète installation. Le coup fut manqué, mais il n'y avait pas de la faute de M. Dumas. On a appelé cette échauffourée le *Coup des écoliers* parce que les élèves de Québec qui formaient partie du détachement furent la cause de son insuccès. ³

A la bataille de Sainte-Foy, le 27 avril 1760, M. Dumas joua un rôle important. Il commandait la brigade des troupes de la colonie. Toutes les relations de cette bataille s'accordent à dire qu'il conduisit sa brigade avec la plus grande habileté et que les soldats des troupes de la colonie se comportèrent en héros. M. Dumas fut blessé dans cette bataille.

Le 26 juin 1760, sollicitant de M. Berryer des grâces pour les braves officiers qui avaient combattu à Sainte-Foy, le chevalier de Lévis disait de M. Dumas :

“ Parmi les officiers de la Marine, je crois devoir avoir l'honneur de vous informer particulièrement de ceux qui se sont distingués le plus et méritent de préférence les grâces du Roi.

“ Le sieur Dumas, commandant le corps de la Marine, et le chevalier de la Corne, premier commandant d'un bataillon de ce corps, ont été blessés; ce sont deux officiers de distinction et très en état d'être chargés de commissions importantes. Ils méritent depuis longtemps un grade distingué ou une pension. ” ⁴

Après la bataille de Sainte-Foy, M. Dumas prit le commandement des corps établis à Deschambault, au fort Jacques-Cartier et à la Pointe-aux-Trembles. Ses ordres étaient d'observer les mouvements des Anglais, sur le fleuve, de suivre par terre leur flotte lorsqu'elle monterait à Montréal. M.

³ J.-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Larzon*, vol. 11, p. 298.

⁴ *Lettres du chevalier de Lévis*, p. 364.

Dumas suivit Murray. Arrivé aux Trois-Rivières avant lui, il mit cette ville en état de défense afin de la défendre si Murray l'attaquait, mais le général anglais passa outre. ⁵

Après la capitulation de Montréal, M. Dumas repassa en France.

M. Dumas avait des protecteurs puissants, entre autres le président du Conseil de Marine et le comte d'Hérouville de Claye. Le 6 mars 1761, le président du Conseil de Marine écrivait au duc de Choiseul en faveur de M. Dumas. C'est un officier rempli de bravoure, de talents et d'expérience, qui s'est distingué en maintes occasions, disait-il. Il est parvenu au point où il pourrait obtenir les grades de colonel et de brigadier, s'il était dans le service de terre. Mais, comme il n'y avait rien d'équivalent dans la marine, il le lui recommandait pour lui faire obtenir un grade dans les troupes de terre.

La lettre du président du Conseil de Marine eut un bon effet sur M. de Choiseul puisque, quelques jours plus tard, le 29 mars 1761, il donnait à M. Dumas le rang de colonel.

En 1772, une note officielle disait de M. Dumas :

“ Il paraîtrait convenable de faire quelque chose de particulier pour M. Dumas indépendamment de la pension de 1 200 livres qui est le traitement qui lui avait été fixé et qui lui restera assigné sur le fond des colonies. C'est un officier de distinction qui connaît le service militaire et qui aurait été capable de rétablir la discipline en Canada, s'il y eut été chef. C'est lui qui commandait dans l'affaire du général Braddock et on l'a vu aussi se distinguer à la bataille devant Québec où fut tué le marquis de Montcalm et où il enfonça à plusieurs reprises la gauche des ennemis tandis que le reste faisait sa retraite. ”

⁵ Dans le *Rapport concernant les archives canadiennes*, pour l'année 1905, vol. 1, 4^e partie, on trouve plusieurs lettres échangées entre MM. de Vaudreuil, Lévis et Dumas, pendant la période comprise entre février et juin 1760.

Le 6 mai 1763, le roi, en reconnaissance des services de M. Dumas en Canada, lui donnait la charge de commandant en second à Saint-Domingue, à la place du comte de Thoranc.

Le 1er mai 176., M. Dumas recevait le commandement général des îles de France et de Bourbon.

Le 29 février 1768, le roi, pour récompenser M. Dumas de ses longues années de service et de ses nombreux succès, le faisait brigadier.

Le 3 juillet 1768, M. Dumas, pour des raisons que nous n'avons pu saisir, était relevé du commandement des îles de France et de Bourbon.

De 1768 à 1774, M. Dumas fut, croyons-nous, en disponibilité.

Le 12 décembre 1774, le roi rétablissait en faveur de M. Dumas le traitement de 1 200 livres qui lui avait été accordé à son retour du Canada. Il y ajoutait une gratification extraordinaire de 6 000 livres. Il était dit dans ce brevet que le roi n'avait gardé aucune mauvaise impression du rappel de M. Dumas de l'île de France.

Enfin, le 1er mars 1780, le beau titre de maréchal de camps venait récompenser M. Dumas de ses services au roi et au pays.

FRANÇOIS MARIAUCHAU D'ESGLY

Il était fils de maître Pierre Mariauchau d'Esgly, avocat en Parlement, et de dame Elisabeth Groen, de la paroisse de Saint-Benoît, archevêché de Paris.

Il servit d'abord dans le régiment de Dauphiné comme enseigne de la compagnie colonelle.

En 1689, il passait dans la Nouvelle-France.

Sa belle mine, son intelligence et les lettres de recommandation dont il était porteur le firent choisir par M. de

Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, comme le premier brigadier de ses gardes.

En 1691, M. de Frontenac lui donnait une commission de lieutenant réformé, au lieu et place du sieur de La Brosse fait lieutenant en pied. Cette commission fut confirmée par le roi le 1er mars 1693.

Trois ans plus tard, le 1er mai 1696, il était fait lieutenant dans une des compagnies du détachement de la marine entretenu par le roi dans la Nouvelle-France.

Le 20 octobre 1699, MM. de Callières et de Champigny écrivaient au ministre Pontchartrain :

“ Le sieur d'Esgly, aussi lieutenant, à qui par le passé on a imputé quelque attachement pour une femme de cette ville, ne donne pas lieu présentement de former de pareils soupçons, étant attaché à faire le service de Montréal, où il est presque toujours et s'acquittant bien de son devoir et des fonctions de major qu'il fait, nous sommes obligés de rendre ce témoignage à S. M. ”¹

C'est M. d'Esgly qui, en 1703, fut chargé par M. de Vaudreuil d'aller apprendre au roi la mort du gouverneur de Callières.

Pendant que M. d'Esgly était en France, il fit agir ses influences auprès du ministre et, le 1er juin 1704, il obtenait une compagnie dans le détachement des troupes de la marine.

A la fin de juin 1704, M. d'Esgly s'embarqua sur la flûte *La Seine*, commandée par le chevalier de Maupeaux, pour revenir dans la Nouvelle-France. Mgr de Saint-Vallier était aussi un des passagers de *La Seine*. La France et l'Angleterre étaient alors en guerre. Le 26 juillet, *La Seine*, entourée par plusieurs vaisseaux anglais, fut obligée de se rendre, après un combat héroïque. Tous les passagers furent amenés prisonniers en Angleterre.

¹ Archives du Canada. *Correspondance générale*, vol. 17, c. 11.

M. d'Esgly resta en Angleterre près de deux ans.

Il fut enfin remis en liberté, et cette fois passa sans encombre dans la Nouvelle-France.

Peu après son retour, le gouverneur de Vaudreuil lui fit l'honneur de le nommer capitaine de ses gardes.

Le fort élevé à Chambly en 1655 par M. de Chambly était en bois. En 1710 et 1711, MM. de Vaudreuil et Raudot le firent reconstruire en pierre. Cet ouvrage fut fait sous la direction de M. Boisberthelot de Beaucoars, ingénieur. Les dimensions en étaient assez grandes puisqu'on pouvait y placer 40 pièces de canons et 36 pierriers. 500 hommes pouvaient faire le service à l'aise dans son enceinte. En cas de besoin on pouvait même y loger 1 000 hommes. On pouvait également y mettre des vivres pour la subsistance de ce nombre d'hommes pendant un an. Quant aux munitions de guerre, on pouvait en mettre une quantité considérable.

Le 12 novembre 1712, MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au ministre :

« Les sieurs de Vaudreuil et Bégon croient qu'il conviendrait de mettre au fort de Pontchartrain de Chambly deux compagnies complètes avec leurs officiers, en y établissant un commandant fixe lequel serait en même temps le plus ancien capitaine d'une de ces deux compagnies, et auquel il faudrait donner au moins 1 000 livres d'augmentation d'appointements en considération de la dépense qu'il sera obligé de faire dans ce poste qui est un très grand passage en temps de paix, et en temps de guerre le rendez-vous de tous les partis qu'on envoie contre les Anglais; mais comme Chambly est dans l'étendue du gouvernement de Montréal, n'en étant éloigné que de cinq lieues par terre et qu'on est obligé d'y faire passer de Montréal tous les secours des troupes, vivres et munitions, que même en cas d'occasion, il pourrait être à propos que le gouverneur ou le lieutenant de roi de Montréal s'y ren-

dit avec des troupes, il parait nécessaire pour le bien du service que l'officier qui commandera à Chambly soit toujours sous les ordres du gouverneur de Montréal, au moins jusqu'à ce que ce poste soit mieux établi qu'il n'est; ainsi il suffit à présent d'y mettre un commandant. Ils ont l'honneur de vous proposer les sieurs Déjordis, Tonty, d'Esgly et LaCorne, capitaines, qui leur paraissent les plus propres pour commander dans ce poste, afin que sur ces quatre vous choisissiez, Monseigneur, celui qui vous sera le plus agréable, étant tous bons officiers. ”²

C'est M. d'Esgly qui emporta le morceau. Nous ignorons la date exacte de sa nomination, mais, en 1713, nous le voyons à son poste.

Le 3 juillet 1713, le ministre Pontchartrain informait M. d'Esgly qu'il le recommanderait pour la croix de Saint-Louis à la prochaine occasion.

L'année suivante, le 17 mai, M. de Pontchartrain écrivait à M. d'Esgly que le roi n'accordant pas de croix de Saint-Louis cette année, il n'avait pu le proposer. Il en profitait pour l'engager à s'appliquer à empêcher à Chambly le commerce frauduleux avec les Anglais.

Le 2 janvier 1716, M. d'Esgly succédait à M. de La Corne, promu à la majorité des troupes, comme major des Trois-Rivières.

En 1717, le roi de France faisait une promotion de chevaliers de l'ordre militaire de Saint-Louis parmi les officiers des troupes de terre. Le gouverneur de Vaudreuil lui demanda de répandre ces mêmes grâces sur les officiers du détachement de la marine. Le 31 octobre 1717, il écrivait au Conseil de Marine :

“ Le sieur d'Esgly, major des Trois-Rivières, est le seul

² Archives du Canada. *Correspondance générale*, vol. 33, c. 11.

des officiers de l'état-major qui n'a pas une croix de Saint-Louis. Elle paraît lui être nécessaire dans le poste où il est parce qu'elle attire plus de respect et de soumission de la part des habitants et des sauvages. Il était d'ailleurs sur la liste de ceux que M. de Pontchartrain devait proposer au feu Roi dans le temps qu'il mourut. ”³

Le 7 mai 1720, M. d'Esgly était promu à la majorité de Québec.

Le 23 mai 1723, le roi lui accordait la croix de Saint-Louis qu'il réclamait depuis plusieurs années.

Enfin, le 23 avril 1726, M. d'Esgly succédait à M. L'Hermitte comme lieutenant de roi des Trois-Rivières.

M. d'Esgly mourut dans cette charge, à Québec, le 8 janvier 1730, et fut inhumé dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu.

FRANÇOIS DE GALLIFFET

La famille de Galliffet est très ancienne. Sa filiation authentiquement prouvée part du quatrième siècle.

Pierre de Galliffet, écuyer seigneur d'Honon, ou de Galliffet et de Caffin, marié à Marguerite de Bonfils, eut huit enfants.

François de Galliffet, celui qui nous intéresse, était le troisième fils de ce Galliffet.

Le 1er mars 1688, le roi Louis XIV signait un ordre pour donner le commandement d'une compagnie en Canada à François de Galliffet de Caffin.¹

M. de Galliffet s'embarqua dès le printemps de 1688 pour passer dans la Nouvelle-France.

En 1689, M. de Galliffet commandait la garnison des

³ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 33, p. 22.

¹ Edouard Richard, *Supplément au rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 271.

Trois-Rivières. Le 4 juin 1689, M. de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, décédait. M. de Galliffet le remplaça comme commandant de la place en attendant la nomination de son successeur. ²

Lors du massacre de Lachine en août 1689, M. de Galliffet commandait le camp volant de Verdun, remplaçant M. de Subercase, en congé à Montréal. Le 2 août, à quatre heures du matin, un coup de canon donna l'alerte au camp de Verdun. M. de Galliffet prit toutes les dispositions voulues en attendant le retour de M. de Subercase. Lorsque ce dernier arriva, le détachement de Verdun se mit tout de suite à la poursuite des ennemis. ³

Nous lisons dans la *Relation* de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada, depuis le départ des vaisseaux, au mois de novembre 1689 jusqu'au mois de novembre 1690 :

“ Le 22 septembre (1690), comme un valet du sieur Crevier, seigneur de Saint-François, dans le lac Saint-Pierre, allait au travail, il découvrit quelques ennemis et vint tout en courant le dire au fort.

“ Monsieur le chevalier de la Motte, capitaine réformé, qui avait son détachement près de là, y arriva sur les deux heures après-midi. Il voulut d'abord aller aux ennemis et partit en effet peu de temps après avec le sieur de Murat, lieutenant du sieur de Galliffet, qui commandait au fort. Ils avaient avec eux trente-quatre hommes. Ils découvrirent les ennemis dans leurs cabanes qui ne s'attendaient pas à leur venue.

“ La première charge fut vigoureuse et les mit en déroute, mais comme les fuyards s'allèrent joindre à deux autres cabanes que l'on n'avait point attaquées, revenant tous ensemble

² Benjamin Sulte, *Bulletin des recherches historiques*, vol. 11, p. 69.

³ *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 563.

ble en grand nombre, ils trouvèrent nos gens épars et il ne leur fut pas difficile de les faire plier à leur tour.

“ Il ne s'en sauva que la moitié; le sieur de la Motte y a été tué et on ne sait de quoi est devenu le sieur de Murat. ”⁴

En 1691, M. de Galliffet commandait encore aux Trois-Rivières.

En 1692, M. Provost, major de Québec depuis 1669, était promu lieutenant de roi et M. de Galliffet, le 6 février, était appelé à le remplacer à la majorité de la même ville.

Le 8 mai 1694, le roi écrivait à M. de Galliffet qu'il avait eu avis de sa mauvaise conduite, de son manque de retenue, de sa légèreté, de ses mauvaises pratiques pour servir ses intérêts et mettre la division entre ses supérieurs, de l'abus de son emploi jusqu'à l'indécence. Le roi terminait sa lettre en avertissant M. de Galliffet qu'il serait révoqué s'il ne s'amendait.⁵

Le 4 novembre 1694, M. de Frontenac écrivait au ministre :

“ Depuis le départ de la *Charente* et les lettres que je me suis donné l'honneur de vous écrire par ce vaisseau, l'incommodité qu'avait le sieur de Galliffet, major de Québec, s'est tellement augmentée, que les chirurgiens d'ici ont cru qu'il était absolument nécessaire qu'il passât en France pour en pouvoir guérir, de sorte que je n'ai pu lui refuser la permission qu'il m'en a demandée.

“ Ce malheur lui sera peut-être avantageux puisqu'il lui donnera plus de moyens de se justifier de tout ce qu'on a imputé contre lui et d'effacer les impressions qu'on vous en avait données. ”⁶

⁴ *Collection de manuscrits*, vol. 1, p. 514.

⁵ Edouard Richard, *Supplément au rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 295.

⁶ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 13.

Pendant son voyage en France, M. de Galliffet avait vu le ministre et avait promis de s'amender puisque, le 20 mai 1695, le roi lui donnait un ordre pour commander les troupes en l'absence du sieur Provost ou du sieur de Vaudreuil. ⁷

Un mois plus tard, le 14 juin 1695, le roi informait MM. de Vaudreuil et de Champigny qu'il avait donné aux sieurs de Galliffet et de Langloiserie les ordres pour commander à Québec et à Montréal en l'absence des gouverneurs, lieutenants de roi et du sieur de Vaudreuil. ⁸

Le voyage en France de M. de Galliffet lui avait permis de rentrer en grâce complètement auprès du roi et du ministre.

Le 10 octobre 1698, M. de Frontenac écrivait au ministre :

“ Nous joindrons, M. l'intendant et moi, à notre lettre commune, un mémoire que vous présente le sieur de Galliffet, major de Québec, pour l'établissement d'un poste à l'île Percée, qui nous paraît à l'un et à l'autre d'une très grande utilité pour la sûreté d'une pêche sédentaire, comme aussi pour rendre la navigation de notre rivière plus facile, et la mettre à couvert des insultes des pirates qui sont venus dans cette dernière guerre jusqu'à vingt lieues de Québec. ” ⁹

Le 15 octobre 1698, dans leur lettre commune au ministre MM. de Frontenac et Champigny écrivaient :

“ Nous joignons à cette dépêche un mémoire qui vous est présenté par le sieur de Galliffet, major de cette ville, par lequel il vous expose l'utilité qu'il y aurait d'établir un poste à l'île Percée pour assurer les pêches sédentaires qui s'y font et mettre à couvert l'entrée de notre golfe et de notre rivière des nombreux pirates qui sont venus dans ces dernières années

⁷ Edouard Richard, *Supplément au rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 301.

⁸ *Ibid.*, p. 297.

⁹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 16.

jusqu'à quelques lieues de Québec faire des incursions et nous prendre des bâtiments. Si S. M. goûte cette proposition, nous la supplions de lui en accorder le gouvernement, et nous croyons qu'elle ne le pourrait confier en de meilleures mains, parce qu'il a de l'esprit de l'intelligence et beaucoup d'affection pour le service." ¹⁰

Le ministre ne goûta pas la demande et le projet de M. de Galliffet et dût blâmer MM. de Callières et de Champigny d'avoir appuyé sa proposition puisque ceux-ci, le 20 octobre 1699, lui écrivaient :

“ Ça été sur le fondement des raisons contenues dans le mémoire du sieur de Galliffet, envoyé l'année dernière à Sa Majesté que M. de Frontenac et le sieur de Champigny lui ont proposé d'établir un gouverneur à l'île Percée, et puisqu'elle ne les a pas goûtées, nous demeurerons sur ce point dans le silence.” ¹¹

Le 17 mai 1699, le roi accordait un congé de neuf mois à M. de Galliffet, major de Québec. ¹²

Quelques jours plus tard, le 28 mai 1699, M. de Galliffet était promu lieutenant de roi à Montréal, à la place de M. de Crisafy, appelé lui-même au gouvernement des Trois-Rivières. ¹³

A l'automne de 1699, M. de Galliffet, se prévalant du congé obtenu le 17 mai précédent, passait en France.

Le 20 octobre 1699, M. de Callières écrivait au ministre :

“ Le sieur de Galliffet, lieutenant de roy de Montréal, nous avait demandé l'année dernière un congé pour passer en France. Les sieurs LeVasseur et de Bellecour luy ont mandé

¹⁰ *Ibid.*, vol. 16.

¹¹ *Ibid.*, vol. 17.

¹² Edouard Richard, *Supplément au rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 326.

¹³ *Ibid.*, p. 328.

que vous aviez en la bonté de le faire expédier et quoiqu'il ne soit pas venu icy j'ai cru, sur les lettres qu'il m'a montrées et la disposition où il se trouve depuis longtemps, devoir l'y laisser aller pour prendre les eaux afin de rétablir sa santé et ainsi que le sieur de St-Michel qui est paralytique presque partout le corps. " 14

Le même jour, dans leur lettre commune, MM. de Callières et de Champigny écrivaient au ministre :

" Nous nous croyons obligés de dire à Sa Majesté que le sieur de Galliffet, lieutenant de roi de Montréal, passe en France qui sera chargé du duplicata de cette dépêche; c'est un bon sujet, fort appliqué, sage, entendu et capable de remplir les emplois que Sa Majesté lui voudrait confier. " 15

A la mort de M. Robineau de Villebon, gouverneur de l'Acadie, en 1700, M. de Galliffet essaya de se faire donner ce gouvernement. Le 31 mai 1701, le ministre lui écrivait qu'il l'avait proposé au roi pour le gouvernement de l'Acadie. Le roi, malheureusement, en avait disposé en faveur de M. de Brouillan. 16

Le 6 mai 1702, un ordre du roi réglait que pour prévenir des difficultés avec M. de Galliffet, à l'avenir, en l'absence de M. de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, M. de Ramezay commanderait dans ce gouvernement. En l'absence de MM. de Callières et de Vaudreuil, M. de Ramezay devait avoir le commandement de toute la Nouvelle-France. 17

Le 16 novembre 1703, M. de Beauharnois écrivait au ministre :

¹⁴ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 17.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Edouard Richard, *Supplément au rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 341.

¹⁷ *Ibid.*, pp. 348, 356.

“ M. de Galliffet m'a prié, Mgr, de vous demander pour lui un congé d'un an, pour aller en France, régler ses affaires. ” ¹⁸

Le 21 juin 1704, le ministre écrivait à M. de Galliffet qu'il n'avait rien pu faire pour lui cette année, mais qu'il ne l'oublierait pas. Comme fiche de consolation, il lui accordait le congé qu'il avait demandé. ¹⁹

Le 15 juin 1705, M. de Galliffet obtenait la croix de Saint-Louis.

Le ministre, en lui apprenant la bonne nouvelle, le 14 juin 1705, l'informait qu'il n'était pas vrai que M. de Broullan avait résigné le commandement de l'Acadie. ²⁰

M. de Galliffet avait l'œil sur le gouvernement de l'Acadie depuis cinq ans.

Le 9 juin 1706, le ministre écrivait une lettre très sévère à M. de Vaudreuil, au sujet de M. de Galliffet. Le roi, disait-il, a trouvé mauvais que M. de Galliffet se soit absenté de Montréal en l'absence de M. de Ramezay, lors de l'émeute, Il a été bien près de l'interdire. Le ministre lui accordait, toutefois, permission de passer en France à cause de la mort de son frère, le gouverneur de Sainte-Croix. ²¹

En novembre 1706, MM. de Vaudreuil et Raudot informaient le ministre que M. de Galliffet, lieutenant de roi à Montréal, passait en France. Ils en profitaient pour faire son éloge. Ils terminaient leur lettre en disant au ministre que M. de Galliffet était un honnête homme. ²²

¹⁸ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 21.

¹⁹ Edouard Richard, *Supplément au rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 365.

²⁰ *Ibid.*, p. 369.

²¹ *Ibid.* m. p. 376.

²² Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 24.

M. de Galliffet essaya, pendant son séjour en France, d'obtenir de nouvelles faveurs. Il suggéra au ministre d'établir au Canada une capitainerie-générale de garde-côtes. Il lui proposa en même temps de créer un inspecteur des troupes. Il aurait accepté avec plaisir de remplir l'une ou l'autre des deux charges, peut-être les deux à la fois. Le 15 juin 1707, le ministre lui répondait que sa proposition d'établir une capitainerie-générale de garde-côtes ne convenait pas. Quant à l'inspecteur des troupes, il n'était pas nécessaire. ²³

Quelques jours plus tard, M. de Galliffet recevait une autre rebuffade du ministre. En 1706, les officiers d'état-major de la Nouvelle-France, MM. de Ramezay, de Crisafy, de Galliffet, de Langloiserie et de Louvigny, par une lettre commune, avaient fait des représentations au ministre sur la modicité de leurs appointements. Le roi, paraît-il, fut très vexé de ce procédé. Le 30 juin 1707, le ministre écrivait à M. de Ramezay et lui faisait de grands reproches de même qu'à ses confrères d'avoir employé ce procédé inconvenant. ²⁴

Le 13 juin 1708, M. de Galliffet, qui était en France depuis l'automne de 1706, obtenait une prolongation de congé d'une autre année, pour lui permettre de régler les affaires de la succession de son frère. ²⁵

Le marquis de Crisafy, gouverneur des Trois-Rivières, étant mort le 6 mai 1709, MM. Raudot, père et fils, intendants de la Nouvelle-France, amis de M. de Galliffet, s'empressèrent de le recommander au ministre pour le remplacer. Le 28 octobre 1709, ils faisaient valoir auprès du ministre les raisons qui militaient en faveur de leur candidat qui, d'après

²³ Elouard Richard, *Supplément au rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 384.

²⁴ *Ibid.*, p. 387.

²⁵ *Ibidem*, p. 410.

eux, devait être préféré à M. de Langloiserie qui demandait aussi cette charge. ²⁶

Le 5 mai 1710, M. de Galliffet était nommé par le roi gouverneur des Trois-Rivières. Il administrait ce gouvernement par intérim depuis la mort de M. de Crisafy en mai 1709.

Le 4 novembre 1712, M. de Galliffet achetait de Louis Aubert du Forillon et de son épouse, Barbe LeNeuf, le fief Sainte-Marguerite et la terre vulgairement appelée le " marquisat du Sable ". ²⁷

Le fief Sainte-Marguerite consistait en trois quarts de lieue de front " derrière les concessions qui sont le long du fleuve Saint-Laurent au-dessus des Trois-Rivières joignant d'un côté au sud-ouest les terres appartenant au sieur de Vieux-pont et du côté du nord-est au fleuve des Trois-Rivières. " Ce fief avait été concédé le 1er février 1679 à M. de Boyvinet, lieutenant-général de Trois-Rivières, par MM. de Frontenac et Duchesneau. Après la mort tragique de M. de Boyvinet en 1686, le fief Sainte-Marguerite était retourné au domaine de Sa Majesté. Le 27 juillet 1691, MM. de Frontenac et Bochart Champigny l'avaient de nouveau concédé à M. Jacques Dubois, marchand, des Trois-Rivières. " Celui-ci ne put le garder longtemps et, le 9 juin 1700, il était vendu par autorité de justice pour la somme de trois cents livres à M. Charles Aubert de la Chesnaye. De ce dernier, le fief Sainte-Marguerite passa un peu plus tard à son fils Louis Aubert du Forillon.

Quant au " marquisat du Sable ", il consistait en dix arpents de terre située " le long du côteau appartenant aux RR. PP. Jésuites aux Trois-Rivières. " M. Aubert du Forillon

²⁶ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 30.

²⁷ Acte devant La Cetière, notaire à Québec.

²⁸ *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 402.

en avait hérité de son père Charles Aubert de la Chesnaye qui lui en avait fait l'acquisition, le 13 novembre 1686, de Michel LeNeuf de la Vallière et de Beaubassin.²⁹ Celui-ci tenait le " marquisat du Sabie " de ses père et mère Jacques LeNeuf de la Poterie et Marguerite LeGardeur.

M. de Galliffet paya son acquisition quatre cents livres.

En 1713, M. de Galliffet avait demandé un congé au ministre pour passer en France. Le 19 mars 1714, le roi faisait savoir à MM. de Vaudreuil et Bégon qu'ayant accordé un congé à M. de Vaudreuil il ne pouvait en donner un en même temps à M. de Galliffet.

En 1714, M. de Galliffet renouvela sa demande. M. de Vaudreuil étant encore en France, il ne put l'obtenir.³⁰

Le 13 juillet 1715, le roi donnait un ordre à M. de Galliffet, gouverneur des Trois-Rivières, au sujet du commandement du pays. Au défaut de M. de Vaudreuil, gouverneur-général de la Nouvelle-France, de M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, et du marquis d'Aloigny³¹, commandant des troupes. M. de Galliffet devait avoir le commandement du pays.³²

La conduite de M. de Galliffet laissait beaucoup à désirer. En 1715, Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, se plaignait amèrement au Conseil de Marine du mauvais exemple donné par le gouverneur des Trois-Rivières.

Le 2 novembre 1716, M. de Vaudreuil tentait d'excuser M. de Galliffet auprès du ministre :

²⁹ Acte devant Gilles Rageot, notaire à Québec, le 13 novembre 1686.

³⁰ Edouard Richard, *Supplément au rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, pp. 114, 463.

³¹ On ignorait encore en France que le marquis d'Aloigny de la Croix était mort depuis plus de huit mois.

³² Edouard Richard, *Supplément au rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 115.

“ Le sieur Hertel de Cournoyer à qui j'ai parlé des plaintes faites contre M. de Galliffet, m'a assuré qu'il n'avait aucun sujet de se plaindre de ce dernier et que ces plaintes venaient de la part du sieur Hertel, son père, qui avait été induit à le faire par la sollicitation de M. l'évêque. ”³³

En cette même année 1716, M. de Galliffet obtint enfin le congé qu'il demandait depuis trois ans. Il s'embarqua à Québec en novembre 1716.

À la mort du marquis d'Aloigny de la Groix péri dans le naufrage du *Saint-Jérôme* sur l'île de Sable dans l'automne de 1714, le roi décida de supprimer son emploi de commandant des troupes entretenues en la Nouvelle-France.

Le gouverneur de Vaudreuil qui avait six fils à placer essaya en 1716 et 1717 de faire rétablir l'emploi de commandant des troupes. Le poste, d'après lui, aurait admirablement convenu à son fils aîné.

M. de Galliffet, qui était sur les lieux, fit aussi intervenir ses influences auprès du ministre, pour être nommé commandant des troupes. Il aurait gardé son gouvernement des Trois-Rivières et aurait agi comme commandant des troupes sans appointements, mais on lui aurait donné une compagnie pour soutenir la dépense qu'il aurait été obligé de faire dans ses courses d'inspection, etc., etc.

Cette proposition pas plus que celle de M. Vaudreuil ne fut acceptée.

M. de Galliffet devait revenir prendre son poste en 1717. Les années 1717 et 1718 s'écoulèrent sans qu'il songeât à repasser dans la Nouvelle-France.

Le 23 juillet 1719, le Conseil de Marine faisait savoir à M. de Galliffet qu'il était fâché de l'incommodité qui le retenait en France, mais que, comme il y était depuis deux ans, il ne serait payé de ses appointements que lorsqu'il serait rendu dans son gouvernement des Trois-Rivières.

³³ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 36.

M. de Galliffet, malade et ne se souciant pas de repasser dans la Nouvelle-France à cause des désagrémens que lui avait attirés sa conduite déréglée, obtint, en juin 1720, son congé absolu avec une pension de 1 500 livres. ³⁴

M. de Galliffet mourut à Avignon en -1746, à l'âge de quatre-vingts ans.

On a écrit qu'à son retour en France M. de Galliffet fut envoyé pour commander à l'île de la Tortue et autres colonies des Antilles y compris Saint-Domingue. On a dit aussi que M. de Galliffet fut gouverneur de l'île Sainte-Croix, après son frère, Joseph de Galliffet. On a fait erreur. ³⁵ Après avoir obtenu son congé en 1720, M. de Galliffet se retira à Avignon et n'occupa plus aucun poste.

La plupart de nos auteurs donnent le titre de marquis à M. de Galliffet. C'est encore une erreur. Le premier de Galliffet qui prit le titre de marquis fut Louis-François de Galliffet, fils de Alexandre de Galliffet, frère aîné de notre gouverneur des Trois-Rivières. ³⁶

MICHEL, CHEVALIER DE GANNES DE FALAISE ¹

Michel de Gannes de Falaise était le fils de Louis-François de Gannes de Falaise, seigneur de Montdidier, chevalier de Saint-Louis, major de la province de l'Acadie, et de Marguerite LeNeuf. Il était né en Acadie vers 1702.

³⁴ Edouard Richard, *Supplément au rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, pp. 522, 529.

³⁵ Nous avons candidement avoir fait la même erreur dans *La famille Aubert de Gaspé*.

³⁶ Le général de Galliffet, qui a été ministre de la guerre en France de 1898 à 1900, était le descendant du marquis Louis-François de Galliffet.

¹ Connu sous le nom de chevalier de Gannes.

Le 13 mai 1719, le chevalier de Gannes était fait enseigne dans les troupes du détachement de la marine servant en Canada.

Le 29 mai 1725, il obtenait une commission de lieutenant dans les troupes de la marine servant à l'île Royale.

Cinq ans plus tard, le 8 mai 1730, il était promu capitaine à l'île Royale.

En 1746, M. de Gannes était fait chevalier de Saint-Louis.

Le 1er mars 1749, le chevalier de Gannes était nommé major à l'île Royale.

Enfin, le 1er avril 1752, il était nommé lieutenant de roi aux Trois-Rivières, en remplacement du chevalier de Saint-Ours.

M. de Gannes de Falaise mourut à Louisbourg, le 23 octobre 1752, avant d'aller prendre son poste aux Trois-Rivières.

M. Prévost, ordonnateur à l'île Royale, annonçait la triste nouvelle au ministre dans les termes suivants le 25 octobre 1752 :

“ J'ai l'honneur de vous rendre compte que le 23 de ce mois sur les 5 heures du soir, monsieur de Gannes, cy-devant major de cette place, se trouva très mal chez monsieur le comte de Raymond et qu'il mourut en moins d'une heure. ”²

FRANÇOIS DE GANNES DE FALAISE¹

Né en 1677, du mariage de messire Louis de Gannes, écuyer, seigneur de Falaise et de Rosne, et de demoiselle

² Nous devons tous nos renseignements sur le chevalier de Gannes à M. Placide Gaudet.

¹ Connu sous le nom de M. de Gannes.

Françoise de Blois, de la paroisse de Buxeuil, diocèse de Poitiers.

Le 14 février 1693, il était fait garde de la marine à Rochefort.

Le 1er mars 1696, il recevait une commission d'enseigne à l'Acadie.

Le 4 mai 1700, M. de Gannes de Falaise était promu lieutenant de la compagnie de M. de Villieu à l'Acadie.

Dans un résumé des lettres de l'Acadie soumises au Conseil de Marine en 1703, il est dit au sujet du sieur de Gannon de Falaise :

“ Il est garde de la Marine depuis cinq ans et il sert depuis huit ans à l'Acadie dont il est le plus ancien lieutenant d'infanterie. Il supplie de le faire enseigne de vaisseau ayant servi cinq ans sur mer avant de passer à l'Acadie. Il demande aussi la compagnie de son frère si Sa Majesté juge à propos de faire quelque chose de meilleur pour lui, offrant même de faire une recrue à ses dépens, si Sa Majesté a agréeable de lui accorder cette compagnie ou, à son défaut, une en Canada où il y en a de vacantes. ”²

Le ministre se rendit à la demande de M. de Gannes de Falaise et, le 1er mai 1704, il recevait le commandement de la compagnie de son frère, Louis-François de Gannes de Falaise, promu major de l'Acadie.

Le 1er janvier 1714, M. de Gannes de Falaise passait à l'île Royale en la même qualité de capitaine des troupes du détachement de la marine.

Le 7 juin 1715, il passait capitaine au Canada.

Le 28 juin 1718, le roi, pour récompenser M. de Gannes de

² Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 32.

Falaise de ses longs services, le faisait chevalier de Saint-Louis.

Le gouverneur de Vaudreuil écrivait de M. de Gannes de Falaise en 1722 :

“ Il n'a aucune mauvaise qualité. Il tient une très bonne conduite et paraît plus propre à servir dans une place qu'à marcher en campagne. ” ³

Le 11 avril 1727, M. de Gannes de Falaise était nommé major des Trois-Rivières, en remplacement de François Desjordy Moreau de Cabanac, décédé.

M. de Gannes de Falaise était allié à M. d'Argenson, conseiller d'Etat. Celui-ci contribua à sa nomination à la majorité des Trois-Rivières.

Le 16 mars 1728, M. de Gannes de Falaise était promu major de Montréal. Il remplaçait M. Jacques-Charles Sabrevois.

A la mort de M. d'Esgly, en 1730, M. de Gannes de Falaise essaya de faire donner la lieutenance du roi aux Trois-Rivières mais elle fut accordée au chevalier Bégon plus ancien que lui.

En 1732, M. de Gannes de Falaise fut sévèrement blâmé par le ministre pour avoir laissé évader les soldats condamnés à mort à Niagara. ⁴

Le 1er avril 1733, M. de Gannes de Falaise était appelé à remplacer le chevalier Bégon comme lieutenant de roi aux Trois-Rivières.

Le 1er mai 1743 le chevalier Bégon était nommé gouver-

³ *Ibid.*, vol. 120.

⁴ On peut consulter sur la sédition des soldats de Niagara, M. l'abbé Augustin Gosselin, *La déclaration des droits du clergé*.

neur des Trois-Rivières. Le même jour, M. de Gannes de Falaise le remplaçait à la lieutenance du roi à Montréal.

M. de Gannes de Falaise décéda à Montréal le 26 septembre 1746.⁵

JEAN-LOUIS DE LA CORNE

M. de LaCorne était originaire de Vaudon, évêché de Clermont, en Auvergne. Il était fils de Luc de LaCorne et de Antoinette d'Allemagne.

Il avait eu l'occasion de se distinguer avant de passer dans la Nouvelle-France. puisqu'il avait perdu un oeil au siège de Gerousgne.

En 1685, il obtenait une commission de sous-lieutenant dans les troupes servant au Canada.

En 1690, il était fait lieutenant réformé. Ce grade lui fut confirmé le 15 mars 1691.

En 1691, M. de Frontenac donnait une commission de lieutenant à M. de LaCorne en attendant le bon plaisir du roi.¹ Cette commission fut confirmée par le roi le 1er mars 1693.

Le 15 mars 1693, le roi le faisait garde de la marine.

La même année, il était blessé à la cuisse dans une rencontre avec les Iroquois.

Gédéon de Catalogne, peu sûr cependant sur les dates, dit dans son *Mémoire sur le Canada*, qu'en 1701, M. de La Corne commandait au fort Frontenac.² D'autre part, un mé-

⁵ Nous devons plusieurs des renseignements qui précèdent à M. Placide Gaudet.

¹ *Bulletin des recherches historiques*, vol. XIII, p. 340.

² *Collection de manuscrits*, vol. 1, p. 607.

moire de M. de Callières daté du 15 octobre 1701 nous apprend que M. de LaCorne était alors en France.

Le 27 mai 1706, M. de LaCorne recevait le commandement d'une compagnie.

Le 12 novembre 1712, MM. de Vaudreuil et Bégon faisaient d'importantes suggestions au ministre au sujet du fort de Chambly.

“ Les sieurs de Vaudreuil et Bégon, écrivaient-ils croient qu'il conviendrait de mettre au fort de Pontchartrain de Chambly deux compagnies complètes avec leurs officiers en y établissant un commandant fixe lequel serait en même temps le plus ancien capitaine d'une de ces deux compagnies, et auquel il faudrait donner au moins 1,000 livres d'augmentation d'appointements en considération de la dépense qu'il sera obligé de faire dans ce poste qui est un très grand passage en temps de paix, et en temps de guerre le rendez-vous de tous les partis qu'on envoie contre les Anglais, mais comme Chambly est dans l'étendue du gouvernement de Montréal, n'en étant éloigné que de cinq lieues par terre, et qu'on est obligé d'y faire passer de Montréal tous les secours des troupes, vivres et munitions, que même en cas d'occasion il pourrait être à propos que le gouverneur ou le lieutenant du roi de Montréal s'y rendit avec des troupes, il paraît nécessaire pour le bien du service que l'officier qui commandera à Chambly soit toujours sous les ordres du gouverneur de Montréal, au moins jusqu'à ce que ce poste soit mieux établi qu'il n'est. Ainsi il suffit à présent d'y mettre un commandant. Ils ont l'honneur de vous proposer les sieurs Déjordis, Tonty, d'Esgly et LaCorne, capitaines, qui leur paraissent les plus propres pour commander dans ce poste, afin que sur ces quatre, vous choisissiez, Monseigneur, celui qui vous sera le plus agréable, étant tous bons officiers. ³

³ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 33, c. 11.

C'est M. d'Esgly qui fut choisi pour commander à Chambly.

Le 28 juin 1713, sans doute pour consoler M. de LaCorne de ne pas avoir eu le commandement du fort Chambly, le roi le créait chevalier de Saint-Louis.

En 1714, M. de LaCorne fut candidat à la majorité des troupes devenue vacante par la mort de M. Dumesny-Noré.

Un document officiel préparé à ce sujet le 7 mai 1714, dit de lui :

“ Le Sr de La Corne, français, est capitaine depuis 1706, est bon officier. ” ⁴

C'est M. LeVerrier de Rousson qui fut nommé.

La majorité des Trois-Rivières étant devenue vacante vers le même temps par la mort du sieur de Cabanac, MM. de Vaudreuil et Bégon, gouverneur et intendant, et de Galliffet, gouverneur des Trois-Rivières, la demandèrent pour M. de LaCorne.

Cette fois le brave officier fut plus heureux. Il fut nommé le 12 mai 1714.

Le 27 avril 1716, M. de LaCorne remplaçait M. LeVerrier de Rousson à la majorité des troupes de la colonie.

Le gouverneur de Vaudreuil disait de M. de LaCorne en 1722 :

“ Il mène une vie fort réglée, s'acquitte très bien de son emploi de major des troupes. Il a reçu plusieurs blessures dont une lui a fait perdre un oeil et une autre l'a estropié d'un bras et il est capable de marcher partout où on voudra l'employer. ” ⁵

⁴ *Bulletin des recherches historiques*, vol. 11, p. 115.

⁵ Archives du Canada. *Correspondance générale*, vol. 120.

Le 8 février 1724, en considération des blessures qu'il avait reçues à son service, le roi accordait à M. de LaCorne une pension de 400 livres sur le trésor royal.

Deux ans plus tard, le 23 avril 1726, M. de LaCorne succédait à M. de la Chassigne à la lieutenance du roi à Montréal.

Le brave soldat décéda à Montréal le 6 mai 1732. *

M. de LaCorne fut le père d'une famille très distinguée, quatre de ses fils entrèrent dans l'armée et un autre dans la marine. On connaît le chanoine de Québec et le récollet. Quant à ses filles, une fut ursuline aux Trois-Rivières, une autre fut religieuse de la Congrégation à Montréal et une troisième hospitalière à l'Hôpital-Général de Québec.

CHARLES-GASPARD PIOT DE LANGLOISERIE

Il naquit à Hanion, évêché de Chartres, en 1655, du mariage de Martin Piot de Langloiserie et de Anne Petit.

M. de Langloiserie passa dans la Nouvelle-France en 1687 comme capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine. Sa commission est en date du 17 mars 1687.

A la mort de M. Bizard, major de Montréal, en 1693, M. de Frontenac nommait M. de Langloiserie à cette charge, en attendant le bon plaisir du roi.

L'intendant Champigny écrivait au ministre de Pontchartrain le 4 novembre 1693 :

“ M. de Frontenac a commis le sieur de Langloiserie, capitaine en pied, à la charge de major de Montréal, qui était

* Renseignement fourni par M. Aegidius Fautoux.

vacante par la mort du sieur Bizard. Le dit sieur de Langloiserie est un gentilhomme marié et établi en Canada depuis deux ans, ¹ qui mérite bien l'honneur de votre protection et que Sa Majesté ait la bonté de lui accorder l'emploi avec les appointements et la gratification. ” ²

La charge de major de Montréal fut donnée à M. de Langloiserie par le roi le 15 avril 1694.

M. de Frontenac écrivait à M. de Pontchartrain le 4 novembre 1694 :

“ Le sieur de Langloiserie a opté de la charge de major de Montréal et laisse sa compagnie au sieur de la Durantaye, comme vous l'avez ordonné.

“ Il demande que le brevet qu'on lui a envoyé pour cette majorité soit expédié en forme de commission, comme celles que vous avez fait donner, cette année, aux capitaines et qu'elle soit conforme à celle du feu sieur Bizard, son prédécesseur. ” ³

Le 6 mai 1695, le roi commettait M. de Langloiserie pour commander les troupes au défaut et en l'absence de MM. de Callières et de Vaudrenil.

Le 14 juin 1695, le roi donnait au sieur de Langloiserie l'ordre de commander à Montréal en l'absence du lieutenant de roi et du sieur de Vaudrenil.

En 1698, M. de Langloiserie demandait au ministre de porter ses appointements à 1 200 livres. MM. de Frontenac et Champigny l'appuyèrent chaudement. Ils écrivaient le 15 octobre 1698 :

“ Nous vous supplions encore de faire quelque considé-

¹ Il se trompait de trois ans.

² Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 12, c. 11.

³ *Ibid.*, vol. 13, c. 11.

ration sur ce que vous représentera le sieur de Langloiserie, major de Montréal, sur la modicité de ses appointements qui ne sont que de 1 000 livres. Il y aurait de la justice à les éga-ler à ceux du major de Québec qui sont de 1 200 livres, d'au-tant plus qu'il est à la tête du pays, où il y a plus de fatigues pour lui et plus de dépenses à cause de la forte garnison qui y est toujours. Il passe en France pour ses affaires domesti-ques, où il n'a point été depuis douze ans. " ⁴

Le 28 mai 1699, M. de Langloiserie devenait major de Québec. Ses appointements étaient augmentés.

Des envieux ayant accusé M. de Langloiserie d'indolen-ces dans le service, le gouverneur de Callières prit vivement sa défense, auprès du ministre :

" J'ai appris que des gens malintentionnés pour le sieur de Langloiserie, major de cette ville, vous avaient fait un portrait de lui qui ne lui ressemble nullement, l'accusant d'indolence dans le service. Je me sens obligé de rendre té-moignage à la vérité et de vous dire, Mgr, que l'on ne peut pas avoir servi avec plus d'activité, de zèle et d'affection qu'il a fait pendant qu'il a été sous mes ordres major de Montréal, et qu'il faut que sa grande exactitude lui ait attiré ces mauvais officiers par des gens qui n'aiment pas qu'on leur fasse faire leur devoir. S'il se présentait quelques occasions pour son avancement, il mérite l'honneur de votre protection, étant un très bon serviteur du roi et très digne sujet. " ⁵

M. de Langloiserie avait demandé la lieutenance de roi aux Trois-Rivières. Le roi ne put la lui accorder, mais pour le dédommager, il lui donna, le 27 avril 1700, le rang et le commandement sur tous les autres capitaines.

⁴ *Ibidem*, vol. 16, c. 11.

⁵ *Ibidem*, vol. 17, c. 11.

Le 7 novembre 1700, M. de Callières écrivait au ministre :

“ On m'a dit, monseigneur, que vous aviez dessein de faire un gouvernement du poste de Chambly. Si cela était, vous ne sauriez choisir un officier plus propre que le sieur de Langloiserie, major de cette ville, qui y a commandé longtemps avec distinction, étant très capable de remplir l'emploi qu'on voudra lui donner. ” *

M. de Callières se trompait cependant, le ministre n'avait nullement cette intention.

Le 1er juin 1703, M. de Langloiserie était promu lieutenant de roi à Québec.

Deux années plus tard, le 15 juin 1705, il obtenait la croix de Saint-Louis.

M. de Langloiserie mourut à Québec le 21 février 1715.

GASPARD ADHEMAR DE LANTAGNAC

Gaspard Adhémar de Lantagnac, qui passa dans la Nouvelle-France en 1712, était le fils de Antoine Adhémar, chevalier, seigneur de Lantagnac, gouverneur de Menton, commandant les troupes de Sa Majesté, et de illustrissime dame de Touchy.

Il se trouvait le neveu de notre premier gouverneur de Vaudreuil.

Le 30 mai 1713, il obtenait une expectative d'enseigne dans le détachement des troupes de la marine.

Le 15 novembre 1713, MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au ministre Pontchartrain :

“ Nous avons l'honneur de vous représenter, Monseigneur,

* *Ibidem*, vol. 18, c. 11.

que le sieur de Lantagnac, neveu du sieur marquis de Vaudreuil, auquel Sa Majesté a accordé une expectative d'enseigne est un homme fait de la plus grande taille et âgé de trente ans; il ne lui manque que du bien pour être à la tête d'un régiment, ayant servi pendant 10 ans dans la maison du Roi; nous vous supplions, Monseigneur, d'avoir la bonté de lui accorder au moins une lieutenance de compagnie que nous sommes persuadés qu'il aurait obtenue l'année dernière s'il avait eu l'honneur de vous être présenté avant son départ de France, et nous vous en serons très obligés. ”¹

M. de Vaudreuil demandait pour son neveu une lieutenance de compagnie. Il obtint une enseigne en pied. Son brevet est en date du 1er juillet 1715.

Ce n'est que l'année suivante, le 27 avril 1716, que M. de Lantagnac fut promu lieutenant.

Un mémoire non signé de 1716 adressé au comte de Toulouse dit de M. de Lantagnac :

“ Le sieur de Lantagnac est neveu du marquis de Vaudreuil et sert le Roi depuis quinze ou seize ans avec distinction; il y en a quatre qu'il est en Canada. ”

Le gouverneur de Vaudreuil essaya en 1717 de faire obtenir à M. de Lantagnac le commandement d'une compagnie. Il écrivait au Conseil de Marine le 31 octobre 1717 :

“ Le sieur de Courtemanche, capitaine de compagnie, qui commandait à Labrador, mourut à la fin du mois de juin dernier. Le Conseil m'ayant fait l'honneur de me marquer qu'il sera toujours disposé à me faire plaisir, j'ose me flatter qu'il ne me refusera pas de m'accorder comme une grâce la compagnie du feu sieur de Courtemanche pour le sieur Adhémar de Lantagnac, lieutenant, âgé de trente-cinq ans. Il est mon

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 34, c. 11.

neveu ; il sert en ce pays depuis plusieurs années et il a servi longtemps dans la maison du Roi. Il est de la maison d'Adhémar d'où sortent les comtes de Grignan et M. le prince de Monaco prend beaucoup d'intérêt en ce qui le regarde." ²

Le roi ne voulut pas obtempérer au désir de M. de Vaudreuil puisque, le 5 juillet 1719, il accordait à M. de Saint-Ours la compagnie vacante de M. de Courtemanche.

Le 31 mai 1721, M. de Lantagnac recevait l'ordre d'aller servir à l'île Royale. Cette permutation avait été ordonnée pour le punir d'avoir contracté un mariage qui n'était pas du goût de son oncle.

L'année suivante il obtenait un congé pour passer en France.

MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au Conseil de Marine le 17 octobre 1722 :

“ Nous avons remis nos paquets au sieur de Lantagnac, lieutenant des troupes à l'île Royale, neveu du sieur de Vaudreuil, qui passe en France sur le *Chameau* avec congé.

“ Nous supplions le Conseil de lui accorder une compagnie vacante par la mort du comte d'Agrain et du sieur de Rouville. ” ³

Le prince de Monaco s'intéressait beaucoup à l'avancement de M. de Lantagnac. Le 23 janvier 1726, le Conseil de Marine lui faisait écrire qu'il ferait ce qui dépendait de lui pour procurer son avancement.

Le 30 avril de la même année, le Conseil de Marine écrivait de nouveau au prince de Monaco pour l'informer qu'il avait proposé l'avancement de M. de Lantagnac.

² *Ibid.*, vol. 38, c. 11.

³ *Ibidem*, vol. 44, c. 11.

En mai 1726, M. de Lantagnac était nommé capitaine d'une des compagnies du détachement de la marine.

En 1727, la marquise de Vaudreuil écrivait au ministre de Maurepas lui demandant la place de commandant du Déroit pour M. de Lantagnac :

“ Comme il est revenu à la marquise de Vaudreuil que vous otiez à M. de Tonti le commandant du Déroit, elle prend la liberté de vous le demander pour M. Adhémar de Lantagnac, petit neveu de feu son mari, dont la naissance vous est connue, d'un caractère doux et liant, tel qu'il convient pour bien remplir ce poste. En lui accordant cette grâce, vous le mettez en état de pouvoir élever une nombreuse famille dont il est chargé. La marquise de Vaudreuil sait que vous aimez à faire du bien aux personnes de condition; elle et ses enfants auront une reconnaissance infinie, Monseigneur, de celui que vous aurez la bonté de faire à M. de Lantagnac.”⁴

En 1728, M. de Lantagnac demandait l'aide du roi pour établir une tuilerie dans les environs de Québec. Le roi se montra favorable à ce projet et ordonna d'accorder passage à ses ouvriers.

Le 25 octobre 1729, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre de Maurepas :

“ Nous avons fait savoir au sieur de Lantagnac qui a fait l'établissement d'une tuilerie à une lieue au-dessus et du même côté que Québec que vous accorderiez, Monseigneur, le passage aux deux ouvriers dont il a besoin lorsque la personne qu'il chargera du soin de les envoyer, vous le demandera.”⁵

En 1731, M. de Lantagnac essaya de se faire donner la

⁴ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 49, folio 346.

⁵ *Ibid.*, vol. 51, c. 11.

majorité des troupes et de se faire nommer chevalier de Saint-Louis.

Nous le voyons demander la croix de Saint-Louis encore l'année suivante, puis en 1733, en 1734, en 1735.

M. de Lantagnac, évidemment, était de l'opinion de son oncle, M. de Vaudreuil, qu'il ne faut jamais se lasser de solliciter.

Enfin, en avril 1742, M. de Lantagnac obtenait la croix de Saint-Louis qu'il sollicitait depuis onze ans.

Le 6 mars 1748, M. de Lantagnac était nommé à la majorité de Montréal.

Une année plus tard, le 23 mai 1749, le baron de Longueuil ayant été appelé au gouvernement de Montréal, M. de Lantagnac lui succéda dans sa charge de lieutenant de roi.

À la mort du baron de Longueuil, en 1755, M. de Lantagnac, s'il n'avait pas été si vieux, l'aurait certainement remplacé au gouvernement de Montréal.

Le 17 mars 1756, le président du Conseil de Marine écrivait au gouverneur de Vaudreuil qu'il n'avait pas jugé à propos de nommer encore au gouvernement de Montréal un successeur à M. de Longueuil, décédé. " Si M. de Lantagnac, lieutenant de roi à Montréal, est trop vieux pour s'occuper des détails du gouvernement en attendant la nomination d'un titulaire, écrivait-il, faites remplir cette charge par M. d'Ailleboust, lieutenant de roi aux Trois-Rivières. "

M. de Lantagnac mourut à Montréal le 7 novembre 1756.

MICHEL LENEUF DE LA VALLIERE

Le Père LeJeune, dans la *Relation* de 1636, parle avec enthousiasme d'un groupe de colons qui débarqua à Québec le 12 juin 1636 :

“ Ce mesme jour, écrit-il, parut un vaisseau commandé par Monsieur de Courpon, qui nous rendit le P. Nicolas Adam et notre Frère Ambroise Cauvet. Ces entrevues en un pays si éloigné de notre patrie, après avoir traversé tant de mers, sont sensibles parfois aux yeux aussi bien qu'au coeur. Nostre joie ne se tint pas là, la quantité de familles qui venaient grossir nostre colonie, l'accrut notablement; celles entre autres de Monsieur de Repentigny et de Monsieur de la Poterie, braves gentilshommes, composées de quarante-cinq personnes. C'estait un sujet où il y avait à louer Dieu, de voir en ces contrées des demoiselles fort délicates, des petits enfants tendrelets sortir d'une prison de bois, comme le jour sort des ténèbres de la nuit, et jouir après tout d'une aussi douce santé, nonobstant toutes les incommodités qu'on reçoit dans ces maisons flottantes, comme si on s'était promesnés au cours dans un carosse. Voilà comme ce jour nous fut doublement un jour de feste et de réjouissance. ” ¹

M. LeNeuf de la Poterie, marié à Marguerite LeGardeur, soeur de Pierre LeGardeur de Repentigny et de Charles LeGardeur de Tilly, tous deux bien connus dans notre histoire, s'établit aux Trois-Rivières peu après son arrivée au pays.

C'est dans cette ville, le 31 octobre 1640, que sa femme lui donna un fils qui reçut au baptême le prénom de Michel.

¹ *The Jesuit relations and allied documents*, vol. VIII, p. 220.

Au commencement de juin 1661, les Pères Jésuites Dablon et Druillettes partaient de Tadoussac sur une flottille de quarante canots montés par des Sauvages. Ils voulaient se rendre à la baie d'Hudson plutôt connue alors sous le nom de mer du Nord.

Les voyageurs remontèrent le Saguenay. Ils s'arrêtèrent à Chicoutimi puis s'engagèrent dans le lac Saint-Jean. Aucun Français ne s'était encore avancé au-delà de ce pays. Le . . . juillet, l'expédition était rendue à Nekouba, source de la rivière du même nom, qui se décharge dans le lac Saint-Jean. De là, les missionnaires écrivaient au Père Jérôme Lalemant : "Nebouka est un lieu célèbre, à cause d'une foire qui s'y tient tous les ans, à laquelle tous les Sauvages d'alentour se rendent pour leur petit commerce. Nous avons passé, pour venir ici, par des forêts capables d'effrayer les voyageurs les plus assurés, soit par la vaste étendue des grandes solitudes, soit par l'âpreté des chemins également rudes et dangereux."

Les missionnaires, après quelques jours de repos à Nebouka, se disposaient à continuer leur route, mais les Sauvages refusèrent d'aller plus loin, parce qu'ils venaient d'apprendre que les Iroquois avait battu la nation des Eeureuils et se dirigeaient vers la mer du Nord. Le . . . juillet 1661, l'expédition était de retour à Tadoussac. ²

Dans son *Histoire de l'Amérique septentrionale*, Baquerville de la Potherie écrit :

"Ceux-ci (les Sauvages de la baie d'Hudson), sachant qu'il y avait une nation étrangère dans leur voisinage, envoyèrent en 1661 par les terres à Québec, des députés aux Français pour faire un commerce et demandèrent un mis-

² *Relation de 1660-61: O'Callaghan, Documents relative to the Colonial history of the state of New-York, vol. IX, p. 304.*

sionnaire au vicomte d'Argenson qui en était pour lors gouverneur. Il leur envoya le Père Dablon Jésuite, avec Mr de la Vallière, gentilhomme de Normandie, accompagné de Denis Guyon, Després-Couture et François Pelletier qui s'y rendirent par terre. Des Sauvages de la rivière Saguenay, qui se perd à 40 lieues de Québec, dans le fleuve Saint-Laurent, leur servaient de guides; mais la réflexion qu'ils firent en chemin faisant sur l'entreprise des Français leur parut préjudiciable. Après les sérieuses réflexions qu'ils firent sur ce sujet, ils dirent que, ne sachant pas bien les chemins, ils n'osaient se hasarder davantage à les conduire. Ils furent contraints de s'en revenir. ”³

MM. de la Vallière, Denis Guyon, Desprez-Couture et François Pelletier ont-ils accompagné les Pères Dablon et Druillettes dans leur voyage à la mer du Nord en 1661, ainsi que l'écrivit Bacquerville de la Potherie ?

Cet historien, généralement bien informé, semble s'être appuyé pour raconter ce voyage sur la pièce suivante conservée aux archives du ministère des affaires étrangères à Paris :

“ Nous, Louis Dablon, prêtre, religieux de la compagnie de Jésus, missionnaire employé à l'instruction des nations sauvages de la Nouvelle-France, et Denis de Lavalère, lieutenant d'une compagnie d'infanterie entretenue pour le service de Sa Majesté audit pays, certifions à tous qu'il appartiendra que les Sauvages du costé de la baie du Nord du Canada estant venus à Québec au mois de juin de l'année 1660 pour demander à monsieur le vicomte d'Argenson, gouverneur de la Nouvelle-France, un missionnaire pour les ynstruire et un officier pour les conduire, nous y serions allez par ordre de monsieur d'Argenson, accompagnez des nommes Denis

³ Vol. Ier, p. 141.

Guyon, Desprez-Couture et François Pelletier, faisant le dit voyage par terre, et estant arrivez chez les dits Sauvages, ils nous auraient fort humainement reçu et consenti que nous prissions possession de leur pays au nom de Sa Majesté, ce que nous avons fait en y arborant des Croix et cotes d'armes de Sa Majesté.

“ En Foy de quoy nous avons signez le présent certificat, Fait à Montréal le troisième may 1662.

LOUIS DABLON, de la Compagnie de Jésus.

DENIS DE LAVALIÈRE. ⁴

Cette pièce, nous n'en avons aucune doute, est apocryphe. Elle fut probablement écrite pour aider aux Français à prouver qu'ils s'étaient rendus à la baie d'Hudson avant les Anglais.

Dans tous les cas, son auteur n'a pas montré une grande habileté. Le Père Dablon ne s'appelait pas Louis mais Claude, M. de la Vallière avait épousé une Denis mais il n'a jamais signé ni porté le nom de Denis de Lavalère.

D'ailleurs nous avons une preuve directe que M. de la Vallières n'a pas fait le voyage du nord en 1661.

En 1661, le gouverneur de Courcelles se décidait à remonter le fleuve Saint-Laurent jusqu'au lac Ontario. Il voulait en imposer aux Iroquois qui depuis quelques temps montrait beaucoup d'audace.

M. de Courcelles quitta Lachine le 3 juin 1661. L'expédition se composait de cinquante-six hommes. Parmi les officiers qui accompagnaient le gouverneur, on comptait M. Per-

⁴ P. De Cazes. *La frontière nord de la province de Québec*, p. 94.

rot, gouverneur de Montréal, le capitaine de Laubia, MM. de Varennes, LeMoynes, Le Neuf de la Vallière, Godefroy de Normanville. L'abbé Dollier de Casson était aussi du voyage. La flottille comprenait treize canots, un bateau et de deux ou trois cents tonneaux.

M. de Courcelles et sa troupe remontèrent au prix de grands sacrifices tous les rapides du Saint-Laurent et, neuf jours après leur départ, ils entraient dans le lac Ontario. Un bon nombre d'Iroquois se trouvaient là. Ce voyage si rapide les frappa d'étonnement. M. de Courcelles les chargea de dire à leurs frères de Tsonnontouan et des autres cantons qu'il ne voulait pas rompre la paix, mais voulait simplement leur montrer que " s'il pouvait venir en leur pays pour se promener, il pouvait bien venir pour les détruire s'ils sortaient de leur devoir ".

Le 17 juin 1661, M. de Courcelles était de retour à Montréal. Cette expédition hardie produisit un grand effet sur les cantons iroquois. ⁵

Comme le voyage de M. de Courcelles se fit du 3 juin 1661 au 17 juin 1661, M. de la Vallière n'a donc pu faire, avec les Pères Dablon et Druillettes, le voyage du nord qui s'accomplit du 1er juin 1661 à la fin de juillet 1661.

D'après le Père de Charlevoix, M. de la Vallière commandait à l'île Royale en 1666. Il écrit :

" Le vice-roi (M. de Tracy), à son arrivée à Québec (1656), fit pendre pour l'exemple deux ou trois de ses prisonniers, et renvoya tous les autres chez eux avec le Bâtard Flamand après leur avoir témoigné beaucoup de bonté. Il reçut peu de jours après avis que le sieur de la Vallière, qui commandait à l'île Royale (Cap-Breton), était attaqué par

⁵ Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*, p. 335.

les Anglais. C'est tout ce que j'en ai pu apprendre. Je sais seulement que notre établissement dans cette île était alors très peu de chose et qu'elle fut entièrement abandonnée quelques années après. ”^o

Le 7 mai 1676, le gouverneur de Frontenac donnait ordre à M. Le Neuf de la Vallière d'aller croiser le long des côtes de l'Acadie afin “ d'observer ce qui s'y passait et s'informer des desseins et entreprises des Hollandais et autres ennemis de l'Etat, empêcher les troubles qu'ils pourraient apporter aux traites et pêches des sujets de Sa Majesté dans l'étendue et le long des dites côtes. ”

M. Le Neuf de la Vallière avait comme second en commandement le sieur Richard Denys de Fronsac, son beau-frère.

A l'île du Cap-Breton, LeNeuf de la Vallière et Richard Denys de Fronsac surprirent trois caïches anglaises venant de Boston qui chargeaient du charbon de terre. Les maîtres de ces caïches n'avaient ni passeport ni permission. Les deux officiers canadiens se rendirent maîtres de ces trois vaisseaux. Les trois équipages furent mis dans la plus mauvaise caïche. On leur donna les victuailles nécessaires pour le voyage et ils eurent la permission de retourner à Boston.

Les deux autres caïches furent amenées à Québec.

Le 31 octobre 1676, le Conseil Souverain déclarait la prise des deux caïches bonne et valable. Le Conseil, par provision, adjugea à M. LeNeuf de la Vallière la caïche qu'il avait amenée à Québec avec le charbon de terre qu'elle contenait et ses agrès et appareils. Inventaire devait cependant être fait de tout le contenu de la caïche afin de le représenter

^o *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. I, p. 388.

en essence ou en deniers comptants, si la chose était nécessaire. ⁷

Le 24 octobre 1676, M. LeNeuf de la Vallière obtenait une importante concession de terre en Acadie. Le roi de France lui accordait le lieu nommé Chignitou par les Sauvages et en français Beaubassin, situé au fond de la baie Française, avec l'étendue de cinq lieues de tout côté, du lieu et futur manoir de Beaubassin, soit dix lieues carrés. Cette concession était faite en propriété fief, seigneurie, moyenne et basse justice, dont l'appel devait ressortir au juge royal de Port-Royal. Vingt livres devaient être payées à toute mutation hors en ligne directe.

Le but de M. LeNeuf de la Vallière en se faisant donner ce beau domaine était d'y faire la traite. Mais le succès des quelques colons établis dans les environs engagea le seigneur de Beaubassin à développer dans sa concession la culture et la population afin d'y créer avec le temps une seigneurie comme celles qui se développaient sur les bords du Saint-Laurent.

Dans son ouvrage *Une colonie féodale en Amérique*, M. Rameau nous fait connaître les efforts tentés par M. LeNeuf de la Vallière pour établir Beaubassin :

“ M. de la Vallière, écrit-il, transforma son poste de traite en un manoir seigneurial ; sur les navires qui commerçaient avec lui par le golfe Saint-Laurent, il fit venir du Canada des engagés destinés à travailler sur ses terres, des ustensiles de toute sorte, et parvint même à amener de ce pays quelques familles qui prirent des terres dans sa seigneurie, De 1676 à 1696, il fit exécuter des travaux considérables autour de son manoir seigneurial. Il ne faudrait pas cependant

⁷ *Jugements et délibérations du Conseil souverain*, vol. II, p. 90.

que ce mot pompeux de *manoir seigneurial* fit naître trop d'illusions dans l'esprit du lecteur; en de telles entreprises, le manoir consistait, comme les autres habitations, en une construction massive de poutres superposées et qui, assemblées par leurs extrémités, formaient les quatre murailles, le tout surmonté d'une charpente couverte en bardeaux; à cette forte maison était attenant un enclos de palissades formées par de gros pôtéaux fichés en terre et réunis par le sommet; cet enclos renfermait la cour et quelquefois le jardin. Autour du logis principal étaient disposées quelques autres maisons plus grossières encore, où demeuraient les familles et les engagés attachés aux cultures du manoir, puis les étables et les granges, construites quelquefois en planches, quelquefois en bois massif comme les maisons; l'abondance du bois, qui souvent était abattu sur le lieu même où l'on bâtissait, facilitait singulièrement ce genre de construction.

“ M. de la Vallière ne se borna pas à édifier un manoir: il amena des bestiaux, fit enclore des défrichements et des pâturages, et à l'imitation des colons de Port-Royal, il créa des polders en faisant entourer de digues une quantité considérable de marais. Tous ces travaux ne l'empêchèrent point d'ailleurs de continuer ses opérations de troque avec les Sauvages, et il possédait un petit navire appelé le *Saint-Antoine*, qui faisait le cabotage sur les côtes de la baie Française; ce fut ce navire qui conduisit à Port-Royal M. de Meulles en 1685 et l'évêque de Québec qui vint donner la confirmation en Acadie en 1689; il transportait en même temps diverses marchandises venues du Canada, par le golfe Saint-Laurent et la baie Verte, notamment de l'eau-de-vie.”⁸

En 1678, M. de Frontenac donnait une commission à M. LeNeuf de la Vallière pour commander à l'Acadie.⁹

⁸ Rameau, *Une colonie féodale en Amérique*, tome 1er, p. 169.

⁹ Rapport sur les archives canadiennes pour 1887, p. CCXII.

Le Père de Charlevoix écrit :

“ En 1680, M. de Chambly venait de passer au gouvernement de la Grenade et l'Acadie n'avait point encore de gouverneur nommé : elle n'était soutenue, ni du côté de Québec, ni du côté de la France ; de sorte que Pentagoët et le fort de la rivière Saint-Jean furent envahis sans résistance par les Anglais. Les habitants du Port-Royal qui virent l'orage prêt à fondre sur eux, prirent le parti de traiter avec les Anglais, sans que M. de la Vallière qui les commandait sur une simple commission du comte de Frontenac, put les en empêcher. Ainsi les Anglais devinrent pour la 5e fois maîtres de l'Acadie et de tout ce qui la sépare de la Nouvelle-Angleterre. ”¹⁰

Le 2 novembre 1681, le gouverneur de Frontenac écrivait au Roi :

“ La guerre que les Sauvages appelés Cannebas qui sont aux environs de Pemekuit et de Pentagouët, dans l'Acadie, avaient avec ceux de Baston, est terminée par l'adresse qu'ont eue les Anglais de leur détacher des Iroquois auxquels ils ont donné passage sur leurs terres. Ce qui a nécessité ces premiers de s'accommoder avec eux. Le gouverneur de Pemekuit prétend toujours étendre ses limites jusques à la rivière Sainte-Croix et envoie des bâtiments pêcher et traiter le long de ces côtes qui appartiennent à Votre Majesté.

“ Il sera difficile de pouvoir les en empêcher, si ceux de Port-Royal continuent dans l'inclination qu'ils ont pour eux, par la privation où ils seraient de tous les secours de France et par les assistances qu'ils retirent des Anglais. Que Votre Majesté ait la bonté d'y pourvoir en y établissant un gouverneur et lui donnant moyen de subsister et de remédier à beaucoup de désordre.

¹⁰ *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. I, p. 463.

“ Le Sieur de la Vallière y fait tout ce qu’il peut, mais cette province étant d’une vaste étendue, il ne saurait aller partout à ses dépens, ni faire toutes les choses nécessaires pour contenir entièrement ces peuples dans le devoir. ”¹¹

Le même jour, le gouverneur de Frontenac écrivait au marquis de Seignelay :

“ Le compte des affaires de l’Acadie que je rends à Sa Majesté lui fera peut-être juger de la nécessité qu’il y a aussi d’y mettre un gouverneur avec des appointements qui lui donneront moyen de subsister et d’empêcher que la colonie qui y reste ne s’y détruise tout à fait, auquel cas je vous conjure, Monsieur, d’agréer que je vous demande votre protection pour le sieur de la Vallière qui y commande depuis trois ans sur la commission que je lui ai donnée; c’est un gentilhomme qui a toutes les qualités d’esprit et de courage qu’il faut pour bien s’acquitter d’un tel emploi; il a servi pendant tout ce temps à ses dépens et s’est ruiné à visiter les côtes de cette province; un bâtiment qui était à lui, dont faute de fonds on n’a pas même voulu lui faire payer le radoub, qu’il a été obligé de venir faire faire à Québec.

“ Il est fils du sieur de la Poterie, âgé de soixante-dix-huit ans, qui est un des fondateurs de cette colonie, où il a apporté tout son bien, et amené sa famille il y a près de cinquante ans ayant eu le gouvernement de plusieurs postes et a été choisi par défunt M. de Mézy, gouverneur-général, pour y commander en sa place après sa mort, où M. de Tracy le trouva quand il vint au Canada; le dit sieur de la Vallière, son fils, ne dégénère pas du père et ne rendra pas moins de service dans l’Acadie qu’a fait le père en ce pays. ”¹²

¹¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 5; *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 281; O’Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the state of New-York*, vol. IX, p. 148.

¹² Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 5.

Dans la même lettre, M. de Frontenac informait le ministre que les Anglais venaient pêcher et traiter le long des côtes de l'Acadie au mépris des traités, et qu'il avait envoyé M. LeNeuf de la Vallière à Boston pour se plaindre de ces empiétements.

“ Je vous aurai, Monseigneur, disait-il, une très grande obligation de vouloir représenter et appuyer en raisons auprès de Sa Majesté quand vous jugerez à propos de lui parler de l'état de cette province sur laquelle je suis obligé de vous avertir que les Anglais entreprennent beaucoup, allant pêcher et traiter le long de ses côtes. Ceux de Boston ont même envoyé jusque dans le Cap-Breton, près du hâvre à la baleine à l'entrée de notre golfe, prendre et enlever les marchandises échouées du navire le *Saint-Joseph* appartenant au service de la Compagnie, qui, vers la fin d'août de l'année passée fit naufrage en cet endroit, dont ils chargèrent un bâtiment de soixante tonneaux, et de deux autres venant du côté de l'île de Terre-Neuve, et en enlevèrent aussi qu'ils portèrent à Boston, sans même s'être mis en peine de savoir si elles étaient abandonnées, et si le temps qu'il y a pour les réclamer était expiré, dont il s'en fallait beaucoup.

“En attendant, qu'il vous plaise de me mander de quelle manière je me dois conduire en cette rencontre, j'ai cru toujours devoir charger le sieur de la Vallière d'aller demander à ceux de Boston raison de ces sortes d'entreprises, et la justice qu'ils en veulent faire puisque leurs limites sont marquées à la rivière Saint-Georges, lesquelles ils outrepassent de plus de cent cinquante lieues venant au Cap-Breton. ”¹³

Le 13 novembre 1681, l'intendant Duchesneau faisait

¹³ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 5; O'Callaghan, vol. IX, p. 796.

part à M. de Seignelay de tous ses griefs contre M. de Frontenac. Il se plaignait que le gouverneur l'avait grandement insulté dans son bureau pour avoir refusé de payer une somme assez forte à M. LeNeuf de la Vallière à qui il avait donné le gouvernement de l'Acadie. ¹⁴

Dans un mémoire annexé à cette même lettre, M. Duchesneau informait aussi le ministre qu'il avait reçu des habitants de l'Acadie des plaintes que M. LeNeuf de la Vallière les pillait. ¹⁵

Dans les instructions données à M. de la Barre, successeur de M. de Frontenac, à Versailles, le 10 mai 1682, il avait ordre de s'informer si M. LeNeuf de la Vallière qui exerçait sans commission du Roi la charge de gouverneur de l'Acadie depuis deux ans était bien l'homme pour la position. Dans le cas contraire, il devait suggérer un officier apte à remplir cette charge. ¹⁶

Le 6 octobre 1682, M. de Meules écrivait au ministre que le poste de l'Acadie se rendait considérable. Il se louait de M. LeNeuf de la Vallière qu'il proposait pour gouverneur de l'Acadie. ¹⁷

Le 28 février 1682, le roi de France concédait une partie de la côte de l'Acadie aux sieurs Bergier, de Laroche, Gautier, Boucher et de Mantes, de Paris, pour l'établissement d'une pêche sédentaire du poisson sec et " tout autre commerce ". Bergier s'embarqua dès le printemps de 1682 pour l'Acadie afin de faire l'établissement en question. Il retourna en France au mois de décembre suivant et dénonça auprès du

¹⁴ O'Callaghan, vol. IX, p. 157.

¹⁵ *Ibid.*, p. 159.

¹⁶ *Ibidem*, p. 168.

¹⁷ *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 269.

ministre M. LeNeuf de la Vallière comme la cause de la ruine de l'Acadie. Il accusait carrément le gouverneur d'accepter de l'argent des Anglais pour leur permettre l'entrée des ports de l'Acadie, la pêche et la traite.

Bergier revint en Acadie au mois de mai 1683. A son retour en France, à l'automne, il présenta au ministre un mémoire extrêmement violent contre M. LeNeuf de la Vallière.

Après avoir énuméré ses griefs contre M. de la Vallière, il écrivait :

“ J'oserai encore vous représenter, Monseigneur que le dit sieur de la Vallière, pour lequel on vous a demandé le gouvernement de l'Acadie, pour des raisons qui ne regardent pas le service du Roi, est un homme qui a une méchante habitation de 8 à 10 hommes au plus, qui abandonne le pays aux Anglais pour avoir de quoy subsister et est hors d'état d'exécuter les ordres de Sa Majesté; au lieu que la compagnie pour laquelle j'ay agi est puissante et en état, pour peu que vous vouliez bien l'assister, de restablir entièrement ce pays et l'autorité de Sa Majesté; et pour cela, Monseigneur, elle ne demande au Roy ny appointements ny gratifications, mais seulement une petite frégate pour trois ou quatre ans qu'elle entretiendra à ses dépens, et qu'elle remettra ensuite dans le port que vous ordonnerez. ”¹⁸

Son réquisitoire arriva trop tard puisque M. de la Vallière avait été nommé gouverneur de l'Acadie en août 1683. En effet, le 5 août 1683, le roi écrivait à M. de la Barre :

“ J'approuve la proposition que vous m'avez faite de nommer le sieur de la Vallière pour gouverneur de l'Acadie. Vous trouverez ci-joint sa commission et j'ai réglé ses appointements à 2 m. l. ”¹⁹

¹⁸ *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 296.

¹⁹ *Ibid.*, p. 311.

Pendant son séjour en Acadie, Bergier s'était pourvu devant l'intendant de Meules contre M. LeNeuf de la Vallière qui, semble-t-il, avait refusé de reconnaître ses droits à imposer le castor.

Le 4 novembre 1683, M. de Meules écrivait au ministre :

“Le nommé Bergier qui est de la religion prétendue réformée s'est établi depuis un an dans l'Acadie et a prétendu avoir seul la permission de la pesche sédentaire et pouvoir d'y établir le droit des castors (du quart) et dix des originaux sans qu'il ait apparu à M. le général et à moi aucun ordre de vous, Monseigneur, ni arrest ni déclaration du Roi sur ce sujet.

“ Il s'est pourvu par devant moi pour lui être fait justice contre le sieur de la Vallière, commandant pour Sa Majesté au dit pays d'Acadie, et après avoir produit plusieurs pièces et tous les défenses du dit sieur de la Vallière, j'ai rendu l'ordonnance dont je prends la liberté de vous envoyer copie pour avoir l'honneur de vous informer des raisons qui m'ont obligé. ”²⁰

Nous n'avons pu voir l'ordonnance de M. de Meules, mais par les explications nombreuses données dans cette lettre du 4 novembre 1684, nous constatons qu'il mettait de côté les prétentions du sieur Bergier et donnait raison à M. LeNeuf de la Vallière.

Le 4 novembre 1683, le gouverneur de la Barre écrivait aussi au ministre et lui signalait le grand danger de laisser un huguenot établir une pêcherie en Acadie.

“ Les fermiers ont pris une conduite fort extraordinaire, ayant choisi pour leur premier commis un nommé Bergier,

²⁰ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. . ; *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 298.

de La Rochelle, huguenot fort opiniâtre et qui a fait deux fois banqueroute, qui conduit une pêche sédentaire établi l'année dernière dans l'Acadie par arrêt du Conseil, lequel a commencé sans aucun ordre de vous pour l'exécution et a chargé les gens du sieur de la Vallière (établi par M. le comte de Frontenac pour gouverner au dit lieu) et des propriétaires du lieu qu'il a choisi contre la teneur de son arrêt.

“ J'avais cru que des nouveautés de cette qualité ne devaient point s'entreprendre sans mon attaché et les ordres de M. l'intendant, et cette conduite m'a paru si bizarre et si éloignée des sentiments où je sais que vous êtes que j'ai renvoyé le dit sieur de la Vallière sur les lieux avec défense de souffrir l'établissement des dits commis sans vos ordres et les nôtres en conséquence. ” ²¹

Le 24 septembre 1683, MM. de la Barre et de Meules accordaient à M. LeNeuf de la Vallière, en titre de fief et seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, les terres non concédées qui étaient entre la seigneurie de la dame de Saurrel et celle du sieur Crevier, vis-à-vis le lac Saint-Pierre, du côté sud. Cette concession contenait une demie lieue de terre de front sur trois lieues de profondeur. ²² C'est ce qui fut connu plus tard sous le nom de fief Yamaska.

M. de la Vallière que ses goûts portaient plutôt vers l'Acadie ne s'était fait concéder ce fief que pour le revendre, puisque quinze jours à peine après l'avoir reçu, le 9 octobre 1683, il en disposait en faveur de Pierre Petit, marchand, des Trois-Rivières. ²³

²¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 6; *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 312.

²² *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 9.

²³ Cette vente fut faite verbalement. L'acte de vente pardevant le notaire Chambalon n'en fut passé que onze ans plus tard, le 4 juillet 1694. M. de la Vallière, absent, était représenté par M. Charles Aubert de la Chesnaye.

Dans un mémoire anonyme mais daté de 1684 nous lisons :

“ Il y a encore quelques particuliers à la dite côte de l'Acadie, entre autres le nommé de la Vallière, soi-disant gouverneur de la dite Acadie, qui a commencé à établir un commerce de castors qu'il vend aux Anglais de Boston qui peut avoir des suites fâcheuses pour le corps de la colonie.”²⁴

Le 4 avril 1684, le roi enlevait le gouvernement de l'Acadie au sieur LeNeuf de la Vallière.²⁵

Le recensement de l'Acadie fait dans l'été de 1686 nous donne les renseignements suivants sur M. LeNeuf de la Vallière qui était alors à son manoir de Beaubassin ou Chigniton avec sa famille :

“ Michel LeNeuf, sieur de la Vallière, seigneur de Beaubassin, âgé de 45 ans, 4 filles, 4 fils : Alexandre, 20 ans ; Jacques, 17 ans ; Jean-Baptiste, 12 ans ; Michel, 8 ans ; — 5 domestiques : François Léger, 55 ans ; Gabriel, 20 ans ; Michel Larché, 22 ans ; Marie Lagassé, 16 ans ; Perthuis, armurier ; il avait 70 fusils ou armes et 12 cochons. ”

Le recensement donne pour toute la seigneurie de Beaubassin 129 âmes, 426 arpents en valeur, 236 bêtes à cornes ; 111 moutons, 189 cochons et 102 fusils.²⁶

Le gouverneur de Denonville écrivant au ministre le 10 novembre 1686, lui donnait des renseignements sur l'Acadie :

“ Le sieur de la Vallière, qui a été quelque temps commandant de l'Acadie, à ce que j'apprends, est un des mieux établis dans ce pays-là. Je l'ai convié d'aller en France pour

²⁴ *Collection de manuscrits*, vol I, p. 334.

²⁵ *Rapport sur les archives canadiennes pour 1887*, p. CCX II.

²⁶ Rameau de Saint-Père. *Une colonie féodale en Amérique*, tome II, p. 401.

qu'il vous puisse rendre compte des connaissances qu'il a de ce pays, s'étant addonné aux pêches depuis plusieurs années. Un malheureux nommé Bergier que M. de Chevry avait pour la direction de ses affaires l'a fort brouillé avec la Compagnie. Comme je sais que c'était un fripon qui l'a fort volé, je soupçonne fort que la Vallière n'avait pas le tort de son côté. Je crois que ces messieurs doivent l'éconter et qu'ils ne feraient pas mal de l'intéresser dans leur entreprise. Ce pauvre homme, fils du sieur de la Potherie, des plus anciens de la colonie, m'a dit qu'il avait été couché sur l'état de dépenses pour les appointements de commandant de l'Acadie. Si cela est ainsi, Monseigneur, il y aurait bien de la charité de les lui faire donner. Ordonnez, s'il vous plaît, que l'on examine si cette somme a été remise en deniers revenants bons ou si quelqu'un se l'est appropriée. Il est fort bon homme et fort nécessaire. Ce qui a empêché le progrès de la colonie de l'Acadie est la traite du castor qui a renversé l'esprit des habitants de l'Acadie comme ailleurs et qui empêchera le succès des pêches sédentaires pour lesquelles il faut des demeures fixes et arrêtées en lieux où les terres soient bonnes. »²⁷

En 1687, dans un mémoire au ministre, M. Chevry, principal intéressé dans les pêches de l'Acadie, énumérait les pertes subies par sa compagnie en Acadie. Il accusait M. LeNeuf de la Vallière d'avoir pillé une chaloupe chargée de plus de deux mille livres de marchandises.²⁸

Le 2 avril 1687, M. LeNeuf de la Vallière était fait garde de la marine.

²⁷ Archives du Canada. *Correspondance générale*, vol. 8; *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 370.

²⁸ *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 404.

Le 1er juin 1689, M. LeNeuf de la Vallière était promu lieutenant en Acadie.

Nommé pour la seconde fois gouverneur de la Nouvelle-France le 15 mai 1689, M. de Frontenac arriva au pays le 15 octobre de la même année. Il choisit immédiatement M. LeNeuf de la Vallière comme capitaine de ses gardes.²⁹

En 1690, lors du siège de Québec par Phipps, M. LeNeuf de la Vallière joua un rôle brillant. Probablement à cause de sa connaissance de l'anglais, il fut chargé de l'échange des prisonniers.³⁰

Le 12 novembre 1690, M. de Frontenac écrivait à M. de Seignelay :

“ Etant nécessaire de prendre présentement un peu plus de précaution pour la conservation de la ville de Québec qu'on n'a fait par le passé et n'y ayant en mon absence qu'un seul officier pour y commander qui est le major, je ne sais, Monseigneur, si vous ne jugerez pas à propos d'y créer un lieutenant de roi pour y commander avec plus d'autorité. En ce cas, je ne crois pas que vous puissiez jeter les yeux sur personne qui s'en acquitte mieux que le sieur Provost, major, qui par les soins et la vigilance qu'il a apportés en cette dernière occasion peut espérer assurément quelque récompense et quelque marque de distinction.

“ En cas que vous lui procurassiez cette grâce, je vous demanderai la place de major pour le sieur de la Vallière, capitaine de mes gardes, qui sans préoccupation est assurément le gentilhomme de tout le pays qui est le plus capable de s'acquitter des choses qu'on lui voudra confier de quelque nature qu'elles puissent être et si vous daignez vous en in-

²⁹ *Bulletin des recherches historiques*, vol. XIII, p. 339.

³⁰ *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 576.

former il n'y a personne à qui vous le demandiez qui ne lui rende le même avantage. ” ³¹

Le ministre se rendit à la suggestion de M. de Frontenac. Une lieutenance de roi fut créée à Québec. Également, il adopta les vues de M. de Frontenac en choisissant M. Provost comme premier lieutenant de roi. Mais M. de la Vallière ne remplaça pas M. Provost comme major de Québec, C'est M. de Galliffet qui obtint cette charge.

L'intendant Champigny n'aimait pas M. LeNeuf de la Vallière, probablement parce qu'il était le protégé de M. de Frontenac qu'il détestait cordialement.

Dans son *Mémoire instructif sur le Canada*, du 12 mai 1691, M. de Champigny écrit :

“ Il (M. de Frontenac) est rempli de prévention pour une famille de ce pays à laquelle il a toujours été attaché ; elle est fort grande et remplie d'esprits mal faits, indignes de posséder les emplois qu'il leur a donnés dans les troupes, y en ayant même qui ne font aucun service et qui sont enfants. Cette famille fait un fort mauvais usage de sa protection. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'il en prend les intérêts ouvertement, en sorte qu'il fait de toutes leurs affaires les siennes et que personne n'ose se plaindre. Il vient de faire partir une chaloupe pour porter à Beaubassin, à l'Acadie, des munitions du Roi qu'il envoie par le sieur Beaubassin, fils du capitaine de ses gardes, pour faire des présents aux Sauvages de ces quartiers. Il envoie aussi deux canots commandés par le sieur la Poterie, autre fils du capitaine de ses gardes, pour porter des munitions vers Pintagouet aux Sauvages qui sont dans ce lieu-là. ” ³²

³¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. II.

³² *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXII, p. 287.

En 1691, M. de Frontenac donna une commission de capitaine à M. LeNeuf de la Vallière, pour remplacer M. Desqueras mort des blessures reçues au combat de la Prairie de la Madeleine. ³³

Cette commission fut confirmée le 1er mars 1693.

Au mois de juillet 1695, M. de Frontenac chargeait un parti de 400 Canadiens et Français et de 200 Sauvages d'aller relever le fort Cataracoui ou Frontenac détruit par les ordres de M. de Denonville en 1688. Comme il n'y avait que quelques brèches à l'enceinte, on put le mettre en très peu de temps en état de défense.

Ce parti était commandé par le chevalier de Crisafi, assisté de MM. d'Aloigny de la Croix, de Noyan, de la Vallière, de Maricour et de Linvilliers, capitaines, et de trente autres officiers, capitaines réformés, lieutenants réformés et enseignes.

M. LeNeuf de la Vallière fut laissé en commandement du fort de Cataracoui avec une garnison de quarante-huit soldats. Il avait pour instructions de ménager les Iroquois et de tâcher d'avoir souvent des conférences avec eux. ³⁴

M. LeNeuf de la Vallière resta moins d'un an en commandement du fort de Cataracoui. De bonne heure au printemps de 1696, il était de retour à Québec.

Le 9 juin 1696, la frégate du roi la *Bouffonne* levait l'ancre de devant Québec pour aller croiser sur les côtes de l'Acadie. Elle était commandée par M. LeNeuf de la Vallière. Il avait pour lieutenant le sieur LeNeuf de Beau-bassin, son fils, et pour enseigne le sieur LeNeuf de la Poterie, son autre fils.

³³ *Ibid.*, vol. XIII, p. 339.

³⁴ *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 595; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, vol. II, p. 280; O'Callaghan, vol. IX, pp. 609, 621.

On mit deux soldats par compagnie tant sur cette frégate que sur un brigantin que commandait le sieur Outlas, Anglais depuis longtemps établi dans la colonie, et qui avait pour lieutenant le sieur de la Pérade.³⁵

Le 28 mai 1699, M. LeNeuf de la Vallière qui peinait depuis si longtemps au Canada recevait enfin un commandement d'une certaine importance. Il était nommé par le roi major de Montréal, en remplacement de M. Piot de Langloiserie.

A l'automne de la même année 1699, M. LeNeuf de la Vallière était chargé d'une mission importante par M. de Callière.

Le Père de Charlevoix dit au sujet de cette mission :

“ Sur ces entrefaites (1699), M. de Callières reçut par M. de Bellemont une lettre, par laquelle Sa Majesté lui ordonnait de faire cesser tout acte d'hostilité entre les Français et les Anglais. Cette lettre avait été adressée ouverte au général anglais et le roi d'Angleterre avait pareillement adressé à M. de Callière celle qu'il écrivait en conformité au chevalier de Bellemont. Le chevalier de Callières jugea à propos de l'envoyer à Boston par M. de la Vallière, major de Montréal, et de faire accompagner cet officier par le Père Brayas. Ces députés étaient chargés de retirer tous les Français prisonniers dans la Nouvelle-Angleterre et il leur fut recommandé en particulier d'examiner dans quelle disposition le gouverneur anglais était au sujet des Abénaquis et des Iroquois. ”³⁶

³⁵ *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 222; O'Callaghan, vol. IX, pp. 645, 658.

³⁶ *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. II, p. 241. Voir aussi O'Callaghan, vol. IX, p. 720, et la Potherie, vol. IV, p. 131.

Le 6 novembre 1700, MM. de Callière et Champigny écrivirent au ministre :

“ Nous joignons ici un placet que le Sr de la Vallière prend la liberté de vous présenter. Il mériterait bien que Sa Majesté y eût quelque égard, étant mal dans ses affaires par la grande famille qu'il a. Le Sr de Frontenac, de qui il était capitaine de garde, nous a fort prié de vous demander l'honneur de votre protection pour lui. ” ²⁷

Le 14 novembre 1703, M. de Vaudreuil écrivait au ministre :

“ Le sieur de la Vallière, major de la ville de Montréal, prend la liberté de vous présenter un placet que je joins ici. C'est un parfaitement bon officier qui mérite l'honneur de votre protection. ” ²⁸

A l'automne de 1704, M. Le Neuf de la Vallière passait en France. Il était porteur des *paquets* du gouverneur, de l'intendant, etc.

M. Le Neuf de la Vallière s'en allait en France, croyons-nous, pour faire confirmer par le roi la concession à lui faite en Acadie, le 24 octobre 1676.

Cette concession fut ratifiée le 2 juin 1705. ²⁹

M. Le Neuf de la Vallière mourut au mois de juillet 1705.

La lettre suivante de M. de Ramezay au ministre, datée de Montréal le 12 octobre 1705, laisse entendre que M. Le-Neuf de la Vallière mourut en mer :

“ Nous appréhendons fort suivant les nouvelles que nous avons eues qu'il ne soit arrivé accident à Mr de la Vallière,

²⁷ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 13.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Richard, p. 372.

major de Montréal. En ce cas-là, je vous supplirais très humblement, Monseigneur, d'avoir la bonté d'accorder cette majorité à Mr le baron de Longueuil, Capne dans nos troupes, qui est un officier d'un mérite distingué quy a eu un bras cassé par les Iroquois, etc. " 40

FRANÇOIS LEVERRIER DE ROUSSON

François LeVerrier de Rousson était fils de Nicolas LeVerrier, seigneur de Boisguibert, et de Madeleine Houdon, de Paris, paroisse Saint-Paul.

Il commença à servir dans la première compagnie des mousquetaires du roi.

En 1675, il entraît cornette de cavalerie dans le régiment de Varennes.

Il servit ensuite pendant deux ans comme lieutenant réformé et en pied dans le régiment de la Valette.

En 1684, il perdait un oeil. Ses états de services ne disent pas dans quelle bataille.

En 1686, M. LeVerrier était réformé.

Le 17 mars 1687, M. LeVerrier était fait capitaine dans les troupes du détachement de la marine. Il passa dans la Nouvelle-France la même année.

En 1688, M. LeVerrier eut un accident qui faillit interrompre sa carrière. Étant à la chasse avec le jeune Jacques Boucher de Montizambert, fils du vénérable Pierre Boucher, il eut le malheur de le tuer accidentellement. Ce fait se pas

* Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 22, fo. 63. M. Placide Gaudet nous a fourni plusieurs notes sur M. de la Vallière.

sait le 9 septembre 1688, probablement dans les environs des Trois-Rivières.

M. Boucher de Grosbois, convaincu que la mort de son fils était un simple accident de chasse, donna le certificat suivant à M. LeVerrier :

“ Nous Pierre Boucher, écuyer, sieur de Grosbois et seigneur de Boucherville, et Jeanne Crevier, mon épouse, certifions à tous qu'il appartiendra que si nous n'avons fait aucune poursuite ni plainte à l'encontre du sieur LeVerrier, capitaine d'un détachement de la Marine, de la mort de Montizambert, l'un de nos enfants, qui a été tué par le dit sieur LeVerrier, étant à la chasse, par un accident imprévu, c'est que nous sommes parfaitement instruits de son innocence en cette rencontre ayant toujours eu beaucoup d'amitié et considération pour notre famille et particulièrement pour le dit défunt qu'il aimait tendrement. C'est pourquoi à notre égal nous déchargeons le dit sieur LeVerrier de la dite mort.

BOUCHIER.

JEANNE CREVIER. ” ¹

En 1689, dans une rencontre avec les Iroquois, M. LeVerrier fut blessé.

En 1693, il fut de nouveau blessé à la cuisse par les Iroquois.

La même année, le 1er janvier, il avait été fait garde-marine.

Le 25 mars 1694, il était fait capitaine avec commission. Il faut croire que jusque là il avait servi ici sans commission.

¹ Manuscrit en la possession de la “ Historical Society ”, Chicago. Publié dans *Rapport concernant les archives canadiennes pour 1805*, vol. I. p. LXVI.

Le 5 mars 1695, M. LeVerrier était fait enseigne de vaisseau. Il n'était pas nécessaire alors de servir sur mer pour obtenir ce grade.

Le 21 mai 1696, une ordonnance royale supprimait complètement les congés de traite dans la colonie de la Nouvelle-France. Cette ordonnance parvint au Canada par les vaisseaux qui arrivèrent à la fin de l'été. M. de Frontenac, qui avait ses raisons pour en agir ainsi, ne promulgua cette ordonnance qu'au mois de mai 1697. M. de Callières, gouverneur de Montréal, publia aussitôt les ordres reçus par M. de Frontenac. Le 6 septembre 1697, par l'ordre suivant, il postait M. LeVerrier avec un détachement en amont de Montréal, pour arrêter ceux qui voudraient monter aux Outaouais, sans congé spécial du gouverneur :

« Il est ordonné au sieur LeVerrier, capitaine du détachement de la marine, de partir incessamment de cette ville avec le détachement qui lui sera remis par le sieur de Langloiserie, major de cette ville, pour aller au pied du long Sault de la grande rivière se poster du côté nord dans le lieu qu'il jugera le plus propre pour en garder les deux bords, afin d'empêcher qu'aucun Français n'y puisse monter, soit dans des canots à eux appartenant ou parmi les Sauvages, usant de toutes sortes d'adresses et de force pour les prendre et me les amener en cette ville en toute sûreté, avec les marchandises, boissons et effets, qui pourront leur appartenir, à la réserve de ceux qui seront avoués au sieur de Tonty, qu'il laissera passer, suivant la permission qui lui en a été accordée par M. le comte de Frontenac.

« Il se saisira pareillement de tous ceux qu'il pourra rencontrer dans la grande rivière, tant en allant qu'en revenant, nonobstant tous congés qu'ils lui pourraient montrer, et qu'en cas qu'il trouvât des caches de marchandises dans les bois

ou ailleurs le long de sa route depuis la Chine en remontant, de les enlever pour les apporter en cette ville à son retour, en faisant un mémoire de tout ce qui pourra se trouver.

“ Il sera à propos que dans le lieu qu’il aura trouvé propre pour se porter, qu’il y fasse un petit fort de pieux à la manière des Sauvages, ou, du moins, une abatis pour sa sûreté contre les ennemis, dans lequel il fera faire si bonne garde qu’il ne puisse être surpris, et afin qu’aucun canot français ne puisse se dérober à sa vue pendant la nuit, il détachera tous les soirs un canot qu’il enverra du côté du sud, sans faire de bruit, et un autre du côté de la rivière du nord, afin de se saisir de ceux qui voudraient tenter d’y passer.

“ Il s’informerà à la Chine et au bout de l’Île, et depuis quand, si on n’avait pas vu monter quelques canots français, et si en arrivant au long Sault il voyait par des pistes fraîches qu’il en fut monté quelques-uns depuis peu, qui ne pourrait être que des français, il détachera un ou deux canots avec un officier dans chacun pour les poursuivre, en toute diligence, jusqu’au Sault de la Chaudière, afin de tâcher à les attraper.

“ Nous remettant au surplus à sa bonne conduite pour faire réussir le dessein pour lequel je l’envoie.

“ Fait à Montréal, le 6 septembre 1697,

“ (signé) Le Chler DE CALLIÈRE.”²

Le 7 juillet 1711, le ministre prenait la peine d’écrire à M. LeVerrier pour le blâmer de son défaut de zèle au service.²

Le 21 juin 1712, le ministre écrivait à M. LeVerrier qu’il

² Archives du Canada. *Correspondance générale*. vol. 15.

² Richard, 1899. p. 434.

n'avait pu demander pour lui le commandement du fort de Chambly, attendu que ce poste ne devait pas être érigé en gouvernement.

En 1713, le 28 juin, M. LeVerrier était fait chevalier de Saint-Louis.

M. de Vaudreuil écrivait au ministre le 16 septembre 1714 :

“ J'ai reçu à Montréal, suivant l'ordre de Sa Majesté et votre lettre du 3 juin 1713, les sieurs LeVerrier et La Corne chevaliers de Saint-Louis. Ils m'ont paru l'un et l'autre très sensibles à l'honneur que Sa Majesté avait bien voulu leur faire. ”⁴

Une note anonyme de 1714 dit au sujet de M. LeVerrier :

“ Le sieur LeVerrier, Français. Sert depuis 1672. Est le premier capitaine. A servi en France. Est assez bon officier et a de la dignité. ”⁵

En 1713, la majorité des troupes étant devenue vacante par la mort de M. Dumesny-Noré, M. LeVerrier, qui était le “ premier capitaine ”, c'est-à-dire le capitaine dont la nomination remontait le plus haut, demanda cette charge.

Elle était également briguée par MM. Bouillet de la Chassaigne, de Saint-Martin, Céloron de Blainville, Sabrevois, de La Corne et Louis-Philippe de Vaudreuil, fils aîné du gouverneur de la Nouvelle-France.

M. LeVerrier fut nommé le 12 mai 1714.

Le 27 avril 1716, M. LeVerrier remplaçait M. Bouillet de la Chassaigne à la majorité de Montréal.

Le 8 février 1724, le roi accordait à M. LeVerrier, en con-

⁴ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 34.

⁵ *Bulletin des recherches historiques*, vol. I, p. 114.

sidération des blessures qu'il avait reçues au service, une pension de 400 livres sur le trésor royal.

Le 15 mai 1725, M. LeVerrier remplaçait M. de Louvigny comme lieutenant de roi à Québec.

Le 20 octobre 1727, l'intendant Dupuy écrivait au ministre :

“ Il n'y a, quant au présent, que des éloges à faire aux officiers des troupes qui servent ici. La guerre que M. le marquis de Beauharnois avait déterminée à Montréal, et qui nous a tenus en préparatifs à Québec jusqu'à ce qu'il envoyât les ordres pour faire monter les troupes à Montréal, m'a donné lieu de connaître leur zèle et leur vivacité pour le service du roi.

“ M. LeVerrier, lieutenant de roi à Québec, qui y commandait en l'absence de M. le gouverneur-général, s'y est comporté avec tout le feu, la vivacité et l'expérience d'un ancien officier; il a vu faire la guerre à M. de Tureme et, par conséquent, à bonne école. Cela paraît en tout ce qu'il fait, sa vigilance est entière et personne n'est plus ferme et plus positif que lui dans les règles du service. Il joint à toutes ces bonnes qualités une attention singulière à former M. son fils, qui est un des officiers des mieux faits et des plus louables par deux caractères qui paraissent rarement ensemble dans les jeunes gens, une sagesse exemplaire dans les moeurs et beaucoup de bravoure dans ses actions et ses procédés; il a été du détachement de Niagara, il en est revenu malade et j'ose vous représenter, Monseigneur, que le soin que M. LeVerrier a pris de Québec et le bon ordre qu'il y a entrete nu mérite que son fils se ressente de vos bonnes grâces. ”⁶

⁶ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 49.

Le 14 octobre 1730, l'intendant Hocquart écrivait au ministre :

“ M. le marquis de Beauharnois m'a fait part de ce que vous avez agréable de lui marquer au sujet de plusieurs sommes provenant des congés qu'il a distribués à quelques familles de ce pays-ci l'année dernière, entre autres à mesdames LeVerrier et La Corne. Je n'ai point craint, Monseigneur, de contribuer à le déterminer à continuer le même secours à ces deux familles cette année, qui en ont un extrême besoin. MM. LeVerrier et La Corne sont à la vérité tous deux lieutenants de roi, mais dans un état si fâcheux, eu égard à leur place et à leur peu d'aisance, qu'ils sont dans le cas d'avoir besoin plus que personne de ce secours. Le sieur LeVerrier commande pendant trois mois de l'été à Québec, et il convient que la dignité du commandement soit accompagnée d'un certain extérieur. M. de La Corne a douze enfants vivants qui se portent tous au bien et l'on ne peut concevoir comment avec une fortune si médiocre il a pu les élever. Je n'ai l'honneur de vous écrire, Monseigneur, que pour rendre témoignage à la vérité. ” ⁷

En 1730, lorsqu'il s'agit de remplacer M. Bouillet de la Chassigne au gouvernement de Trois-Rivières, M. LeVerrier sollicita cette charge, mais elle fut accordée à M. Boisberthelot de Beaujours.

Le 21 mars 1730, le ministre écrivait à M. LeVerrier qu'il aurait désiré lui donner le gouvernement des Trois-Rivières, qu'il avait sollicité, mais cette faveur revenait à M. de Beaujours en raison de l'ancienneté de ses services.

Le 15 octobre 1730, l'intendant Hocquart écrivait au ministre :

⁷ *Ibid.*, vol. 53.

“ M. de la Chassigne a pris possession du gouvernement de Montréal et M. de Beaujours de celui des Trois-Rivières. M. LeVerrier, lieutenant de roi à Québec, a été bien touché de n'avoir point obtenu cette dernière place. Cet officier quoique âgé a continué de servir avec beaucoup de zèle et d'activité pendant l'absence de M. le général. Il aime et fait observer la discipline. Il est sujet à quelque dépense extraordinaire pendant le temps de son commandement et il mérite, Monseigneur, par ses longs services et par le peu d'aisance qu'il a que Sa Majesté lui accorde quelque gratification ou augmentation d'appointement. ”⁸

François LeVerrier, sieur de Rousson, décéda à Québec le 6 novembre 1732, et fut inhumé le lendemain dans l'église paroissiale. Il est dit dans son acte de sépulture, “ qu'il décéda dans la communion de notre mère la sainte Eglise après avoir reçu les saints sacrements de pénitence et d'extrême-onction n'ayant pu recevoir le saint viatique ”.⁹

LOUIS LE VERRIER

Né à Montréal le 11 avril 1705, du mariage de François LeVerrier de Rousson et de Jeanne-Charlotte de Fleury.

Le 5 mai 1722, le roi abolissait les petites enseignes ou enseignes réformées dans les vingt-huit compagnies servant au Canada et établissait à leur place un enseigne en second dans chaque compagnie. Furent choisis pour remplir ces ensei-

⁸ *Ibidem.*

⁹ Un des frères de M. Le Verrier de Rousson, M. Le Verrier de Boisguibert, servait aussi dans l'armée. D'après Laffillard, il fut fait garde de la marine le 24 août 1684 et capitaine aux Isles le 22 septembre 1691. Ce M. Le Verrier de Boisguibert serait mort aux Isles en 1693.

gues les sieurs Dugué, Raymond, Costebelle, Catalogne, la Martinière, de La Corne, LeVerrier, Sabrevois et de Lignery. ¹

Le 24 mai 1728, le ministre écrivait à M. LeVerrier père qu'il procurerait une enseigne en pied à son fils à l'occasion.

Elle lui fut accordée trois ans plus tard, le 5 février 1731.

A la promotion de M. Bécard de Grandville au commandement d'une compagnie en 1736, l'enseigne LeVerrier demanda une lieutenance mais il ne put l'obtenir.

C'est le 1er avril 1739 que M. LeVerrier fut fait lieutenant.

Le 30 avril 1742, le président du Conseil de marine écrivait à M. de Beauharnois, gouverneur de la Nouvelle-France, de laisser passer en France le lieutenant LeVerrier destiné pour les troupes de la Louisiane.

Cette même année 1742, le 1er décembre, M. LeVerrier obtint une expectative de capitaine à la Louisiane.

Nous voyons par une lettre de M. Hocquart à la date du 24 décembre 1742 que M. LeVerrier était parti pour la Louisiane.

M. LeVerrier fut fait capitaine en titre le 1er janvier 1744.

En 1755, M. de Vaudreuil, beau-père de M. LeVerrier, qui était gouverneur de la Louisiane depuis 1742, était promu au gouvernement de la Nouvelle-France. M. LeVerrier, sentant que son avancement serait plus rapide en suivant M. de Vaudreuil, demanda et obtint de revenir dans la Nouvelle-France.

A la promotion de cette même année 1755, M. LeVerrier fut fait chevalier de Saint-Louis.

¹ Richard. 1899. p. 227.

En 1757, M. LeVerrier était commandant du poste de Michillimakinac.

En 1758, d'après le *Journal* de Montcalm, M. LeVerrier commandait au poste de la Rivière Saint-Joseph. ²

En 1759, le 1er janvier, M. LeVerrier succédait à M. Dumas comme major de Québec.

Après la conquête, M. LeVerrier suivit en France son beau-père, le dernier gouverneur de Vaudreuil, qui avait épousé sa mère. Nous perdons ses traces à partir de 1760.

L'auteur anonyme des *Mémoires sur les affaires du Canada depuis 1749 jusqu'à 1760* écrit au sujet de M. LeVerrier :

“ Ceux d'entre les commandants qui se distinguaient le plus étaient le sieur de Bellestre au Détroit, de Vergor et Saint-Blin, au Fort Machault, et LeVerrier à Missilimaquiac (Michillimakinac). Ce dernier était fils de la femme de M. de Vaudreuil ; il n'était ni brave ni spirituel. Son beau-père l'envoya commandant de ce poste, pour y faire sa fortune. Il la voulut faire si vite qu'il fit un jour un certificat de dix mille livres pour dix livres, et ayant su qu'il avait été acquitté, il continua sur le même pied, de sorte qu'en peu de temps il se trouva aussi avancé que ceux qui travaillaient depuis plusieurs années. ” ³

Il faut prendre avec beaucoup de discernement les affirmations de cet écrivain anonyme. Ses *Mémoires* très caustiques mériteraient plutôt le nom de pamphlets. Ce qu'il dit en particulier de M. LeVerrier semble très exagéré.

² PP. 487, 518.

³ P., 105.

JACQUES L'HERMITTE

M. L'Hermitte commença sa carrière dans le corps des ingénieurs.

Au bout de neuf ans de service il entra dans les troupes du détachement de la marine.

Le 13 mars 1695, le roi lui donnait le brevet de major et d'ingénieur de Plaisance.

Un an plus tard, le 22 février 1696, le roi lui accordait une commission de commandant en l'absence du gouverneur.

Le 26 mars 1698, le sieur L'Hermitte recevait instruction de visiter toutes les côtes et rades de l'Acadie pour se renseigner sur les établissements qui s'y trouvaient, ceux qu'on pouvait établir tant pour la pêche et la culture que pour l'exploitation des bois. Il devait examiner particulièrement la baie de Chiboucton pour s'assurer des avantages qu'offrait cet endroit comme havre et poste de défense en vue d'un établissement sérieux. Il devait en faire autant pour la rivière Saint-George, Pentagoët, Pesmacody, Saint-Jean, Port-Royal, La Hève et Chedaboucton. Il devait se rendre également à la baie des Chaleurs pour y examiner le bois de service.

Dans l'hiver de 1704-05, M. L'Hermitte accompagna M. de Subercase, gouverneur de Plaisance, dans son expédition contre les postes anglais de Terre-Neuve.

En 1711, les Anglais, maîtres de Port-Royal, résolurent d'incendier les fermes des colons des environs qui n'avaient pas encore fait leur soumission. Huit officiers et une soixantaine de soldats reçurent ordre d'accomplir cette triste besogne. Mais les Micmacs avaient eu vent de ce projet. Leur

chef, Simouret, les mit en embuscade au milieu d'épais taillis, et ils firent sur les Anglais des décharges si terribles que pas un seul ne put se sauver.

Les colons, enthousiasmés par cet exploit, prirent les armes. Les Micmaes, sous la direction de leur missionnaire, M. Gaulin, se joignirent à eux. La garnison anglaise de Port-Royal ne se composait plus que de cent cinquante soldats, la plupart malades. Colons et Micmaes résolurent d'emporter la place d'assaut. Mais il leur manquait un chef. Ils députèrent un courrier à M. de Costebelle, gouverneur de Plaisance, pour le prier d'envoyer M. L'Hermitte, afin qu'il se mit à la tête du détachement. Malheureusement, M. de Costebelle n'était pas en mesure de se priver des services de son major et l'expédition fut alors manquée. ¹

Le 1er janvier 1714, M. L'Hermitte était nommé second lieutenant de roi à l'île Royale avec des appointements de 1700 livres.

Un an plus tard, le 10 mars 1715, il était nommé capitaine et ingénieur en chef de la Nouvelle-France en remplacement de M. de Beaucours. Il devait en même temps remplir les fonctions de lieutenant de roi à Trois-Rivières, mais sans appointements. ²

En novembre 1715, M. L'Hermitte passait en France et proposait au ministre d'aller lever les cartes de l'île Royale et de l'île de Sable. Son projet fut accepté, et, le 20 mars 1716, il recevait ses instructions du Conseil de marine. Il

¹ Charlevoix: *Histoire de la Nouvelle-France*, tome IV, p. 92; *Collection de manuscrits*, vol. II, p. 547.

² Comme ingénieur, M. L'Hermitte retirait 800 livres par année. Sa compagnie lui faisait toucher 1060 livres. Ce qui lui donnait en tout 1860 livres d'appointements par année.

devait visiter les ports, havres et baies de l'île Royale et de l'île de Sable. Il devait aussi examiner si le chemin qui avait été fait par le sieur Denys, autrefois gouverneur de l'île Royale, du golfe nommé Labrador au port Toulouse, subsistait encore et si l'on en pouvait faire usage.

Les dépenses de ce voyage se montèrent à 2,375 livres. 1,375 livres lui furent payées l'année même de son voyage. La balance (1,000 livres) lui fut payée en 1717.

En 1716, M. Chaussegros de Léry, ingénieur, était envoyé dans la Nouvelle-France pour faire les plans des ouvrages déjà faits aux fortifications de Québec et ceux qui restaient à faire.

Le 25 mai 1717, le Conseil de marine avertissait M. L'Hermitte de se mettre bien au fait des plans préparés par M. Chaussegros de Léry afin d'exécuter ces travaux lorsque leur exécution serait décidée.

Evidemment, la nomination de M. Chaussegros de Léry ne plaisait pas à M. de L'Hermitte. Le 17 octobre 1717, il écrivait entre autres choses au Conseil de marine :

“ Il (M. Chaussegros de Léry) est marié depuis trois jours, dans l'espérance de devenir ingénieur l'année prochaine. Il serait bien mortifiant pour moi après si longtemps de services de me voir subordonné à mon inférieur. Il faudrait pour cela que le Conseil n'eut pas de confiance en moi pour les travaux. Si le sieur de Chaussegros revenait, je supplie très humblement le Conseil de m'attacher des appointements à la lieutenance de roi qu'il a plu à Sa Majesté m'accorder avec la compagnie, de me donner la direction des travaux au-dessus de Québec en travaillant de concert, sans être subordonné l'un à l'autre, plutôt que de m'assujettir à servir sous un autre. ”²

² Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 38, c. 11.

Douze jours plus tard, le 29 octobre, M. L'Hermitte revenait à la charge :

“ Sur le bruit que le sieur de Chaussegros a répandu ici qu'il était sûr de revenir l'année prochaine ingénieur, je prends la liberté de redoubler mes représentations au Conseil et de lui représenter qu'il serait très mortifiant pour moi qu'il m'engageât à servir sous mon inférieur, ce qui m'engage à le supplier plutôt que de me donner pareil déboire de m'attacher des appointements à la lieutenance de roi qu'il a plu à Sa Majesté de m'honorer et de me conserver la compagnie si mieux aime me laisser la conduite des places d'au-dessus de Québec sans être subordonné au sieur Chaussegros. ”⁴

Le 28 juin 1718, le roi accordait la croix de Saint-Louis à M. L'Hermitte.

Le 8 juillet 1718, le Conseil de marine écrivait à M. L'Hermitte qu'il ne devait point se formaliser des instructions données à M. Chaussegros de Léry au sujet des fortifications. M. L'Hermitte ne devait point servir sous les ordres de M. Chaussegros de Léry, ni se mêler des travaux.

En 1723, M. L'Hermitte proposait au ministre de visiter le bas Saint-Laurent, pour y reconnaître les baies, les mouillages, les bois de constructions, etc., etc.

MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au ministre à ce sujet, le 14 octobre 1723 :

“ Nous avons reçu les deux lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 13 mai dernier avec un congé pour M. L'Hermitte, lieutenant de roi des Trois-Rivières, à qui le sieur de Vaudreuil l'a remis.

“ L'avis qu'il donne qu'il y a dans le sud du fleuve Saint-

⁴ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 35, c. 11.

Laurent une baie de sept lieues d'ouverture sur quarante de profondeur dans laquelle, il y a plusieurs havres, est la baie des Chaleurs. Les navigateurs la connaissent et plusieurs personnes de ce pays y ont des concessions.

“ Nous croyons cependant que son voyage peut être utile, ne nous ayant point paru que jusqu'à présent il ait été fait des observations exactes sur lesquelles on puisse compter, tant sur le nombre de ports et la qualité des mouillages que sur les bois qu'on peut tirer et sur les mesures qu'il y aurait à prendre pour y faire des établissements avantageux au royaume et à cette colonie.

“ Il n'aurait pu exécuter cette année son projet parce qu'il ne serait parti que sur la fin du mois d'août et tout ce qu'il aurait pu faire aurait été de se rendre à l'île Royale avant les coups de vent qui sont fort fréquents dans l'automne. Il en est convenu avec nous et qu'il partirait dans le mois de mai prochain. Il se contente d'un charroi. Le sieur Bégon le lui fera fournir et tout ce qui lui sera nécessaire pour ce voyage avec le plus d'économie que faire se pourra. ” *

M. Bégon écrivait de nouveau au ministre le 2 novembre 1724 :

“ M. L'Hermitte est parti ce printemps pour aller au sud du fleuve Saint-Laurent reconnaître les ports et havres qui y sont et les bois qu'on en pourrait tirer. Le sieur Bégon a fait avec le sieur Gosselin le marché dont copie est ci-jointe suivant lequel il n'en coûte à Sa Majesté pour ce voyage que 1000 livres et deux barils de poudre fine pour le fret du bateau du sieur Gosselin et les vivres pour la subsistance du sieur L'Hermitte. ” *

* *Ibid.*, vol. 45, c. 11.

* *Ibidem.*

Le 29 août 1724, M. L'Hermitte écrivait de Louisbourg au ministre pour lui rendre compte de la tournée qu'il venait de faire dans le golfe Saint-Laurent. ⁷

A l'automne de la même année 1724, M. L'Hermitte s'embarquait sur un vaisseau du roi pour se rendre en France.

Il revenait dans la Nouvelle-France au mois d'août suivant à bord du *Chameau*, lorsqu'il périt dans le naufrage de ce vaisseau sur les rochers de l'île Royale dans la nuit du 27 au 28 août 1725.

En apprenant cet horrible naufrage, Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, écrivait au ministre le 4 octobre 1725 :

“ J'attendais l'arrivée du vaisseau du roi pour vous parler de plusieurs choses, mais quelle nouvelle, ô bon Dieu ! venons-nous d'apprendre ! Après une navigation assez heureuse jusqu'aux terres de l'île Royale ceux qui le conduisaient ont si mal pris leurs mesures qu'ils l'ont fait périr la nuit du 27 au 28 août à deux lieues et demie de Louisbourg sur un banc de rocher si fort qu'il a été entièrement brisé des premiers coups qu'il a donnés. Tous ceux qui étaient dedans ont péri de même. De manière qu'il ne s'est pas sauvé une seule personne. Cette nouvelle arrivée ici a causé un si épouvantable effroi, désolation et pauvreté que je ne puis m'empêcher de vous recommander plusieurs veuves. Mme de Louvigny mérite, à cause des bons services de son mari, que vous lui accordiez la continuation de la pension que vous avez mis sur la tête de son mari pour elle et pour ses deux filles. Mme

⁷ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 46, c. 11. — On a aussi un “ Mémoire du voyage fait par le sieur Gosselin avec L'Hermitte au nom du gouverneur pour visiter les lieux, reconnaître les bois de construction, et prendre les sondes depuis Gaspé jusqu'à la pointe de Miscou.” Voir Edouard Richard, *Supplément du rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 44.

L'Hermitte passe ici pour devoir être la plus désolée parce qu'elle n'a rien du tout. La pension que vous avez accordée, à ce qu'on dit, ce dernier voyage, à son mari, pourrait donner du pain à elle et à ses deux filles. ”^s

CONSTANT LE MARCHAND DE LIGNERY

Né en Touraine du mariage de Joseph Le Marchand de Lignery et de Marguerite DuSillar.

En 1675, il entrait comme lieutenant dans le régiment d'Auvergne.

Le 10 novembre 1683, M. de Lignery était fait garde de la marine à Rochefort.

Le 17 mars 1687, il recevait une commission de lieutenant réformé dans les troupes servant dans la Nouvelle-France.

En 1690, le gouverneur de Frontenac accordait une commission de lieutenant à M. de Lignery, “ lieutenant réformé depuis trois ans. ”¹ Cette commission fut confirmée par le roi le 16 mars 1691.

Le 15 octobre 1701, M. de Callières écrivait de M. de Lignery :

“ Le sieur de Lignery, natif de Tourennes, âgé de 38 ans, a esté fait lieutenant dans le régiment d'Auvergne, en 1675, fait garde de la marine en 1683, venu lieutenant réformé en Canada en 1687, et fait lieutenant en pied au dit pays en 1690. Marié et étably. Bon officier. ”²

^s Archives du Canada. *Correspondance générale*, vol. 47, c. 11.

¹ *Bulletin des recherches historiques*, vol. XIII, p. 308.

² Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. ...

Le 15 juin 1705, M. de Lignery recevait le commandement d'une compagnie.

En 1709, M. de Lignery faisait partie de l'expédition commandée par M. de Ramezay et chargée d'aller rencontrer l'armée du colonel Nicholson qui s'en venait attaquer Montréal par le lac Champlain. M. de Ramezay n'avait que 1,500 hommes sous ses ordres. Mais la peste s'étant déclarée parmi les Iroquois, elle se communiqua à l'armée anglaise. Cette épidémie jointe à quelques insuccès découragea Nicholson et lui fit rebrousser chemin.

En 1710, MM. de Vaudreuil et Raudot suggéraient au ministre de Pontchartrain de maintenir à Michillimakinac un officier avec quelques soldats et un certain nombre de voyageurs avec le dessein de garder les Sauvages dans l'amitié des Français. Dans sa lettre du 31 octobre 1710, le gouverneur de Vaudreuil proposait M. de Louvigny comme commandant à Michillimakinac et M. de Lignery comme officier sous ses ordres. Aucun officier, disait M. de Vaudreuil, ne pourrait remplir cette tâche avec plus de succès que M. de Louvigny. De M. de Lignery M. de Vaudreuil disait qu'il n'avait pas moins de mérite que M. de Louvigny et qu'après avoir passé un an ou deux à Michillimakinac, il connaîtrait parfaitement les affaires de cette partie du pays et serait ensuite parfaitement qualifié pour y commander en chef.³

Le 23 novembre 1721, M. de Lignery était fait chevalier de Saint-Louis.

En 1722, le gouverneur de Vaudreuil rendait hommage aux qualités de M. de Lignery :

³ *Ibid.*, vol. 31.

“ Il a toujours eu une très bonne conduite. Il a servi avec distinction. Il est encore en état de bien servir partout où il sera employé étant un très bon officier et n'ayant que de très bonnes qualités. ”. ⁴

Le 5 juin 1722, le ministre approuvait le gouverneur de Vaudreuil d'avoir permis à M. de Beaujeu de laisser le poste de Michillimakinac pour venir rétablir sa santé à Montréal. Il lui donnait ordre de le remplacer par M. de Lignery.

Le 6 juin 1724, le ministre informait M. de Lignery qu'il avait été nommé commandant à Michillimakinac. Il lui donnait instruction d'empêcher le commerce de l'eau-de-vie. Il devait aussi faire tout en son pouvoir pour empêcher qu'on ne vendît de la poudre aux Renards tant qu'ils seraient en guerre avec les autres nations.

Le 19 mars 1725, le président du Conseil de marine informait la Compagnie des Indes que M. de Lignery qui commandait à Michillimakinac avait réussi à pacifier avec les Outaouais les nations alliées aux Renards. Cette paix, ajoutait-il, ne peut être stable si les Illinois n'y entrent pas, parce que ces derniers sont alliés aux Français et que les Renards donneront sur les Français comme sur eux tant que les Illinois ne seront pas entrés dans cette alliance. Il suggérait des pourparlers entre M. de Lignery et M. de Boisbriand qui commandait chez les Illinois.

Le 5 juin 1725, le président du Conseil de marine se plaignait à M. de Vaudreuil que M. de Lignery, agissant d'après ses ordres, avait fait la paix des Saulteurs avec les Renards sans y comprendre les Illinois. Cela, disait-il, est très impolitique puisque les Illinois restent seuls contre les Renards.

⁴ *Ibidem.*, vol. 132.

Les autorités de la Louisiane, ajoutait-il, se plaignent de M. de Lignery. Elles prétendent qu'il ne regarde pas les Français de la Louisiane comme des Français, et qu'en faisant continuer la guerre que les Renards font aux Illinois, il a en vue de détourner le commerce des pelleteries de la Louisiane.

Le 16 mars 1728, M. le Lignery succédait à M. de Gannes de Falaise comme major des Trois-Rivières.

En 1728, décidé d'en finir avec les Outagamis ou Renards, le gouverneur de Beauharnois chargeait M. de Lignery d'une expédition qui devait les faire disparaître à jamais. Le parti se composait de 400 Français ou Canadiens et de 700 à 800 sauvages iroquois, hurons, népissingues et outaouais.

La tâche n'était pas aisée, car les Renards habitaient à près de cinq cents lieues de Montréal (dans l'état actuel de l'Indiana) et il s'agissait d'aller les rejoindre chez eux.

La petite armée partit de Montréal le 5 juin 1728. Tout le trajet se fit en canot par la rivière des Outaouais, le lac Népissing, la rivière des Français, le lac Huron, le lac Michigan, etc. M. de Lignery défit la nation des Folles-Avoines, mais il ne put rejoindre les Renards qui, à son approche, se retiraient de village en village. M. de Lourigny dut se contenter de détruire les villages des Renards et de ravager les campagnes environnantes afin de leur enlever le moyen de subsister. L'expédition était de retour à Montréal dans les derniers jours de septembre 1728.

Le résultat de l'expédition de M. de Lignery fut à peu près nul.⁵

⁵ On trouvera une relation de l'expédition de M. de Lignery contre les Renards dans les *Voyages du R. P. Emmanuel Crespel dans le Canada, et son naufrage en revenant en France*, publiés à Francfort sur le Meyn en 1742, et réédités à Québec, en 1884.

Le ministre ne fut pas du tout satisfait de l'expédition de M. de Lignery contre les Renards. Le 2 mai 1729, il se plaignait amèrement des dépenses énormes qu'on avait faites pour obtenir un si petit résultat. Il n'en aurait pas été ainsi, ajoutait-il, si M. de Lignery, dont les incommodités paralysaient la diligence, avait jugé à propos de permettre à l'officier qui commandait sous lui de prendre la direction des opérations.

Le ministre fit plus encore. Le 25 avril 1730, il donnait ordre d'assembler un conseil de guerre et de faire le procès de M. de Lignery, " tant pour sa lenteur dans son expédition contre les Renards que pour la conduite qu'il avait tenue touchant les achats de vivres et les marchandises et munitions laissées à Michillimakinac. " Il voulait s'assurer si M. de Lignery avait agi dans son intérêt particulier.

Le conseil de guerre déclara M. de Lignery innocent des accusations portées contre lui.

M. de Lignery déjà malade ne survécut pas longtemps à ces épreuves. Il décéda aux Trois-Rivières le 19 février 1732.

MICHEL GODEFROY DE LINCTOT

Il était fils de Jean-Baptiste Godefroy de Linctot et de Marie LeNeuf, et naquit aux Trois-Rivières le 21 octobre 1637.

Les renseignements nous manquent sur les premières années de sa carrière militaire. Comme tous les jeunes gens de famille, il servit en qualité d'officier dans les troupes du détachement de la marine. Mais nous n'avons aucun détail sur sa première nomination et ses promotions subséquentes.

En 1681, peu de jours après la mort de son père, M. Go-

defroy de Linctot réclamait ses privilèges de noble, et, à sa demande, le 9 juillet 1681, l'intendant Duchesneau rendait l'ordonnance suivante :

“ Jacques Duchesneau, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, intendant de justice, police et finance en Canada, pays de la Nouvelle-France septentrionale.

“ Sur ce qui nous a été remonté par le sieur Godefroy de Linctôt, fils aîné du feu sieur Godefroy, annobli lui et sa postérité par Sa Majesté, que l'original des lettres de noblesse accordées à son dit père nous aurait été mis entre les mains dans l'année 1677 pour les envoyer à Monseigneur Colbert (afin de) lui obtenir un relief d'adresse au Conseil Souverain de ce pays, pour être enregistré, depuis lequel temps les dites lettres ni le dit relief d'adresse n'auraient été renvoyées, ce qui donnait occasion à la malveillance de lui disputer sa noblesse, nous requérant qu'il y fut pourvu. Nous, vu la lettre de Monseigneur Colbert, datée à Paris, le 28 avril de la dite année 1677, par laquelle il nous mande que nous ne recevions point la dite année le dit relief d'adresse, d'autant que nous n'avions point envoyé l'original des dites lettres de noblesse pour les attacher sous le contre-scel, et attendu que les dites lettres de noblesse du dit sieur Godefroy nous ont été mises entre les mains dès la dite année 1677, lesquelles nous avons envoyées à mon dit seigneur de Colbert la dite année, faisons très expresse (inhibition) et défense à toute personnes d'inquiéter le dit sieur Godefroy dans sa noblesse, à peine de cent cinquante livres d'amende au paiement de laquelle seront les contrevenants à notre présente ordonnance contraints par toutes voies dues et raisonnables. Mandons, etc. ”

Quatre ans plus tard, il s'adressait, par son fondé de pouvoir, Gilles de Boyvinct, à M. de Meulles, qui avait succédé à l'intendant Duchesneau, encore pour le même objet :

“ Supplie humblement Michel Godefroy de Linctot, écuyer, seigneur de Dufort, faisant tant pour lui que pour ses frères et soeurs, et descendants, disant que, l'année 1668, M. Talon, pour lors intendant en ce pays, lui aurait envoyé des lettres de noblesse qu'il avait plu à Sa Majesté d'accorder à Jean Godefroy, son père, lesquelles auraient été mises entre les mains de Monsieur Duchesneau en l'année mil six cent-soixante-dix-sept pour être envoyées à Monseigneur Colbert afin d'obtenir un relief d'adresse au Conseil Souverain de ce pays pour y être enregistrées, lesquelles seraient demeurées en France ainsi qu'il paraît par la déclaration de M. Duchesneau, lequel, en conséquence de ce que dessus, défend à toutes personnes d'inquiéter le suppliant dans sa noblesse à peine de cent cinquante livres d'amende; le dit acte en date du 8 juillet 1681, signé Duchesneau, ci-attaché;

“ Considéré, Monseigneur, il vous plaise, vu les lettres de Monsieur Talon, ci-attachées avec le dit acte en l'original, ordonner que le suppliant, comme fils de Jean Godefroy, en faveur duquel les dites lettres de noblesse ont été expédiées, jouira conjointement avec ses frères et soeurs et descendants, du privilège que Sa Majesté a accordé aux nobles de son royaume, prendra la qualité d'écuyer et autres droits appartenant, et défenses seront faites à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de le troubler, ni ses frères et soeurs et descendants, dans la jouissance des dits droits, vous suppliant d'en donner avis à Sa Majesté, pour être pourvu à la restitution des dites lettres ou à l'expédition d'autres qui puissent servir ainsi qu'auraient fait celles qui ont été perdues de la manière exposée ci-dessus, et le dit suppliant, avec toute sa famille, sera obligé de prier Dieu pour votre santé et prospérité.

“ Boisvinet, fondé de pouvoir spécial de Michel Gode-

froy, fils aîné de Jean Godefroy, annobli, faisant tant pour lui que pour ses frères et soeurs et descendants. ”

M. de Meulles rendit son jugement, le 8 juin 1685, dans les termes suivants :

“ Vu la requête ci-dessus, et les pièces y énoncées, nous ordonnons que le suppliant, ses frères et soeurs et descendants pourront prendre la qualité de noble et écuyers, sans qu'aucunes personnes les puissent troubler ni inquiéter dans la dite qualité, non plus que dans la jouissance des droits y appartenants, jusqu'à ce qu'il ait plû à Sa Majesté de nous faire connaître ses intentions sur l'exposé des dites pièces. ”

Louis XIV était prodigue de titres et de décorations pour ceux qui se battaient pour lui, mais il les laissait dans la misère. Le 10 novembre 1686, le gouverneur de Denonville était obligé d'intervenir auprès du ministre en faveur de M. Godefroy de Linctôt qui avait une grande famille et avait peine à la faire subsister.

“ Je dois rendre compte à Monseigneur, disait le marquis de Denonville, de l'extrême pauvreté de plusieurs nombreuses familles qui sont à la mendicité et toutes nobles ou vivants comme telles.

“ Le sieur de Linctot et sa femme qui ont dix enfants et deux d'une de leur fille se plaignent de n'avoir pas de pain ; cette famille est des plus anciennes dans le pays. ” ¹

Cet appel à la charité du ministre eut-il le don de l'émouvoir ? Il semble que non.

Le 1er avril 1702 M. Godefroy de Linctot était nommé major des Trois-Rivières en remplacement de M. de la Porte de Louvigny. Il devait garder cette charge jusqu'à sa mort.

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 18. p. 129.

En 1705, M. de Subercase, gouverneur de l'Acadie, mena une campagne très énergique pour chasser les Anglais de l'île de Terre-Neuve. Plus de 100 Canadiens et plusieurs officiers de Québec, Montréal et Trois-Rivières firent cette campagne sous les ordres de M. de Subercase. Un Godefroy de Linctôt se distingua particulièrement en cette occasion. Ce M. de Linctôt ne peut être autre que le major des Trois-Rivières.

M. Godefroy de Linctôt décéda aux Trois-Rivières le 18 mai 1709.

CHARLES LEMOYNE, PREMIER BARON DE LONGUEUIL

Né à Montréal le 10 décembre 1656, du mariage de Charles LeMoyne de Longueuil et de Catherine Primot.

Charles LeMoyne de Longueuil passa de bonne heure en France, où il entra dans l'armée. Il servit sous le maréchal d'Humières, parent du gouverneur de Frontenac, et se distingua particulièrement pendant la campagne de Flandre.

M. de Longueuil revint dans la Nouvelle-France peu après 1680.

Dans sa lettre à M. de Seignelay, du 4 novembre 1683, le gouverneur de la Barre proposait de remplacer M. Bizard, major de Montréal, "plongé dans le vin et l'ivrognerie, inutile à tous services par la pesanteur de son corps", par M. de Longueuil.

"S'il plaisait au Roy, écrivait-il, en mettre un autre à sa place comme je le croy nécessaire, je proposerais à Sa Majesté le sieur de Longueuil jeune homme de 27 ans qui ayant été élevé près de M. le maréchal d'Humières et ensuite fait lieu-

tenant d'infanterie sait le métier et est en état de bien servir et est fils de M. LeMoyne dont je vous ai écrit ci-devant. ”¹

En 1684, M. de Longueuil fit partie de l'expédition de M. de la Barre contre les Iroquois.

En 1687, M. de Longueuil était fait lieutenant dans les troupes servant dans la Nouvelle-France.

En cette même année 1687, M. de Longueuil fit partie de l'expédition du gouverneur de Denonville contre les Iroquois.

Le 28 août 1687, rendant compte au ministre du résultat de cette expédition, M. de Denonville écrivait :

“ Je ne saurais assez dire combien Granville et Longueuil, à chacun desquels j'avais donné quatre compagnies à commander, se sont distingués pardessus les autres. Vous avez donné au dernier une lieutenance qu'il a accepté avec plaisir ; il est l'aîné de sept frères de la famille des LeMoyne que le roi a anoblie pour les services que feu leur père a rendus en ce pays. C'est une famille, avec celle des LeBer, beau-frère du dit LeMoyne, dont je ne saurais trop louer et qui mérite le plus d'être distinguée par la bonne éducation des enfants, qui sont tous honnêtes gens ; à l'entreprise du nord, il y avait trois frères LeMoyne, qui eurent part à tout ce qui s'est fait de bien sous M. de Troyes. ”²

Après le massacre de Lachine en août 1689, un détachement de 50 Français et de 30 Sauvages fut envoyé à la poursuite des Iroquois. Ce détachement était commandé par MM. de la Rabeyre et de Longueuil. Il n'eut guère de succès. La plupart des Sauvages furent tués ou faits prisonniers. M. de

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 6.

² *Ibid.*, vol. 9.

Longueuil eut le bras cassé dans cette entreprise. Il dut la vie à quatre Sauvages qui le portèrent au fort Remy (Lachine).³

Au siège de Québec, à l'automne de 1690, M. de Longueuil et ses frères se couvrirent de gloire. A l'engagement de la rivière Saint-Charles, le 20 octobre 1690, à peu près vers le même temps où son frère, M. LeMoynes de Sainte-Hélène, avait la jambe cassée par une balle, M. de Longueuil était frappé au côté par un projectile et aurait certainement été tué si sa corne à poudre n'eut amorti le coup.

Le 12 janvier 1691, M. de Longueuil était fait capitaine réformé.

Quelques semaines plus tard, le 29 février 1691, le roi lui accordait le brevet de capitaine en pied.

Au printemps de 1691, M. de Longueuil passa en France en vue de se rendre aux eaux de Barèges afin de se remettre de la blessure qu'il avait reçue en 1689.

Le 26 janvier 1700, Louis XIV élevait M. de Longueuil à la dignité de baron et érigeait sa seigneurie de Longueuil en baronnie.⁴

En 1701, M. de Callières, écrivant au ministre, disait de M. de Longueuil :

“ Le sieur de Longueuil, natif de Canada, âgé de 45 ans, a esté fait lieutenant dans le régiment de Saint-Laurent, en 1680, lieutenant en Canada en 1687, capitaine réformé le

³ Gédéon de Catalogne, *Collection de manuscrits*, vol. 1, p. 570.

⁴ Les lettres patentes d'érection de la seigneurie de Longueuil en baronnie ont été publiées, p. 179, dans l'ouvrage de MM. Jodoin et Vincent, *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil*.

douzième janvier 1691 et capitaine en pied le 29e février de la même année. Marié et établi au dit pays. Bon officier. ”⁵

En 1703, le 3 juillet, M. de Longueuil, comme son père et tous ses frères, jouissait d'une grande influence chez les Iroquois. Le gouverneur d'Albany ayant convoqué à Orange une assemblée des chefs Iroquois, afin de les engager à faire la guerre aux Français, le gouverneur de Vaudreuil envoya, en 1704, le baron de Longueuil chez les Onnontagués pour les maintenir dans leur neutralité. L'ambassadeur agit si habilement que les Sauvages se séparèrent sans adopter les propositions du gouverneur d'Albany.

Le 27 mai 1706, M. de Longueuil remplaçait M. Le Neuf de La Vallière comme major de Montréal.

Le 7 juin 1706, le ministre écrivait à M. de Longueuil qu'il lui avait donné le poste de major de Montréal en considération de ses services et de ses blessures.

Dans sa lettre du 12 novembre 1708, le gouverneur de Vaudreuil faisait l'éloge de M. de Longueuil.

Le 5 mai 1710, M. de Longueuil remplaçait M. de Gallifet comme lieutenant de roi à Montréal. Cette promotion lui fut accordée pour le récompenser du succès de ses négociations avec les Iroquois.

En 1710, le gouverneur de Vaudreuil, ayant eu vent que les Anglais préparaient une expédition par terre en même temps qu'une expédition par mer pour venir attaquer le Canada, députa le baron de Longueuil chez les Iroquois d'Onnontagué. Il s'agissait de les maintenir dans la neutralité. M. de Longueuil fut accompagné dans ce voyage par M. de

⁵ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol.

Joncaire, dix autres Français et deux Sauvages. C'est le 17 juillet 1710 que M. de Longueuil eut son entrevue avec les chefs iroquois d'Onnontagué. Il réussit encore à gagner son point.

Au mois d'avril 1711, le baron de Longueuil retourna à Onnontagué avec M. de Joncaire et 13 soldats. L'influence des Anglais sur les Iroquois devenant de jour en jour plus forte, il fallait donner un grand coup pour reprendre le terrain perdu. Telle était l'influence de M. de Longueuil sur les Iroquois qu'il se fit donner un terrain à Onnontagué même et obtint la permission d'élever une maison qu'il devait habiter chaque fois qu'il se rendrait au milieu d'eux.

En 1711, lors de l'expédition de Walker contre Québec, M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, descendit à Québec avec toutes les troupes afin de prendre part à la défense de la capitale. Le baron de Longueuil, laissé en commandement à Montréal, forma un détachement de tous les hommes valides pour aller au-devant de l'armée anglaise qui devait venir attaquer Montréal par la rivière Richelieu. Afin de montrer toute sa confiance au Dieu des batailles, il fit porter à la tête de sa petite armée un étendard de la Vierge brodé par sa cousine, la recluse Jeanne LeBer. Sa confiance ne fut pas vaine, puisque l'armée anglaise, apprenant le désastre arrivé à la flotte de Walker, rebroussa chemin.

Le 7 mai 1720, le baron de Longueuil était nommé gouverneur des Trois-Rivières en remplacement de M. de Galliffet.

En 1721, M. de Longueuil fut encore chargé d'une importante mission. Le gouverneur de Vaudreuil l'envoya auprès des Onnontagués afin de les faire consentir à ne pas s'opposer à l'établissement d'un fort à Niagara. °

° Garneau, *Histoire du Canada*, vol. 11, p. 111.

Le 9 septembre 1724, le baron de Longueuil devenait gouverneur de Montréal.

De nouveau en 1725, M. de Longueuil se rendit chez les Iroquois afin de les détourner de commercer avec les Anglais.

A la mort de M. de Vaudreuil, gouverneur général de la Nouvelle-France, en 1725, le baron de Longueuil prit l'administration de la colonie. Ses prédécesseurs immédiats, MM. de Callières et de Vaudreuil, étaient passés du gouvernement de Montréal au gouvernement de tout le pays. Le baron de Longueuil demanda la même faveur. Mais il était Canadien et c'est M. de Beauharnois qui fut nommé.

Le baron de Longueuil décéda à Montréal le 7 juin 1729.

CHARLES LEMOYNE, DEUXIÈME BARON DE LONGUEUIL

Né à Longueuil le 18 octobre 1687, du mariage de Charles LeMoynes, premier baron de Longueuil, et de Claude-Elisabeth Souart.

M. de Longueuil entra fort jeune dans le détachement des troupes de la marine. Garde de la marine en 1705, il obtint une expectative de lieutenant en 1712. L'année suivante, il était fait lieutenant. Six ans plus tard, en mai 1719, il obtenait le commandement d'une compagnie.

M. de Vaudreuil disait de M. de Longueuil en 1722 :

“ Le sieur de Longueuil fils, âgé de 38 ans. Il est fort réglé dans sa conduite. Il a de l'application au service et est de bonne volonté. Il sera utile pour prendre la place de M. de Longueuil son père chez les Iroquois. ” ¹

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 120.

Le 28 avril 1726, son père, le premier baron de Longueuil, qui remplaçait temporairement le gouverneur-général de la Nouvelle-France, le nommait commandant à Niagara.

A la mort de son père, le 7 juin 1729, Charles LeMoyne de Longueuil prit le titre de baron de Longueuil.

Le 1er avril 1733, il était nommé major de Montréal, en remplacement de M. de Gannes de Falaise.

L'année suivante, le 19 avril, le roi le faisait chevalier de Saint-Louis.

En 1736, le baron de Longueuil fut mis à la tête d'un détachement de 440 Canadiens et Sauvages destiné à aider M. de Bienville, gouverneur de la Louisiane, à mettre les Chicaches à la raison. M. de Longueuil s'acquitta de sa mission avec le plus grand succès.

M. de Beaujeu, nommé lieutenant de roi aux Trois-Rivières en mai 1743, n'ayant pu prendre sa charge pour cause de maladie, M. de Longueuil fut chargé de le remplacer pendant toute la durée de son congé.

Le 15 février 1749, le baron de Longueuil succédait à M. de Beaujours comme gouverneur de Montréal.

A la mort de M. de la Jonquière en 1752, le baron de Longueuil en sa qualité de plus ancien officier d'état-major prit le gouvernement de la Nouvelle-France.

Le mérite de sa famille, les services qu'il avait lui-même rendus au pays lui donnaient des droits à la succession de M. de la Jonquière. Il demanda au roi de lui donner le gouvernement de la Nouvelle-France. Mais, comme son père, un quart de siècle plus tôt, il ne fut pas nommé, parce qu'il était Canadien. C'est M. Duquesne qui eut la nomination. M. de Longueuil avait administré la colonie pendant vingt mois. Son administration eut l'approbation de tous.

Le baron de Longueuil eut même l'occasion de rendre un grand service à l'Hôpital-Général de Montréal.

A la suite de sourdes menées, le roi avait décidé de supprimer cet hôpital. Madame d'Youville, qui s'était donné tant de peines pour le mettre sur pieds, avait même reçu une copie de l'ordonnance qui mettait fin à l'existence d'une oeuvre si utile pour la ville et tout le gouvernement de Montréal.

M. de Longueuil mit le prestige de sa haute position et toute son influence au service de madame d'Youville. Les principaux citoyens de Montréal, à la suite de M. de Longueuil, mirent leurs noms au bas d'une supplique adressée au ministre et qui lui demandait de faire révoquer l'ordre de la Cour. La demande de M. de Longueuil et de ses amis eut l'effet désiré. Le projet fut ajourné, puis abandonné tout à fait.

Le deuxième baron de Longueuil décéda à Montréal le 17 janvier 1755.

PAUL-JOSEPH LEMOYNE, CHEVALIER DE LONGUEUIL

Paul-Joseph LeMoynes, chevalier de Longueuil, était le fils de Charles LeMoynes, premier baron de Longueuil, et de Claude-Elisabeth Souart. Il naquit à Longueuil le 17 septembre 1701.

Dès 1718, on le voit servir en France dans le régiment de Normandie en qualité de lieutenant. Le 8 janvier 1726, le chevalier de Longueuil était fait lieutenant dans les troupes du détachement de la marine servant au Canada.

En cette même année 1726, le gouverneur de Beauharnois lui donnait le commandement du fort de Frontenac.

Le 11 avril 1727, le chevalier de Longueuil obtenait une

compagnie dans les troupes du détachement de la marine, dont il avait l'expectative depuis le 8 janvier de l'année précédente.

En 1728, le gouverneur de Beauharnois enlevait le poste de Frontenac à M. de Longueuil pour le donner à M. LeGardeur de Beauvais, "homme fort âgé, accablé de dettes et de famille". Le ministre blâma M. de Beauharnois pour avoir enlevé ce commandement à M. de Longueuil.

En cette même année 1728, le chevalier de Longueuil fit la campagne contre les Renards.

Le 21 avril 1734, MM. de Beauharnois et Hocquart concédaient au chevalier de Longueuil " l'estendue de terre qui se trouve sur le bord du fleuve Saint-Laurent, au lieu appelé les Cascades, depuis la borne de la seigneurie de Soulanges jusqu'à la Pointe-au-Beudet inclusivement, faisant environ deux lieues de front sur trois lieues de profondeur, avec les isles et islets et bâtures adjacentes, à titre de fief et seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice. " ¹

Cette concession fut confirmée par le roi le 8 février 1735.

En 1739, le chevalier de Longueuil commandait au Fort Saint-Frédéric.

En 1743, le chevalier de Longueuil recevait le commandement de Détroit.

L'année suivante, en 1744, il était fait chevalier de Saint-Louis. ²

En 1747, poussés par les Iroquois, les Hurons de Détroit formèrent le complot de massacrer tous les Français. La

¹ Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale. p. 171.

² Il n'en fut informé qu'à la fin de l'été de 1746.

conspiration fut dénoncée par une pauvre sauvagesse. M. de Longueuil, la veille même de la nuit où le massacre devait avoir lieu, rassembla les chefs hurons et leur dit que le projet criminel qu'ils avaient médité était découvert. Les Hurons, surpris, s'excusèrent comme ils purent. Quelques semaines plus tard, un important convoi conduit par M. DuBuisson arriva au Détroit et M. de Longueuil fut mis en état de parler plus fort à ces barbares. ³

En février 1748, le chevalier de Longueuil, qui était au Détroit depuis cinq ans, remplaçait M. Péan de Livaudière, décédé, à la majorité de Québec.

Le 1er mai 1749, M. de Longueuil était promu lieutenant de roi à Québec.

Le 1er avril 1750, MM. de la Jonquière et Bigot concédaient au chevalier de Longueuil, à titre de cens et rentes, une terre de douze arpents de front sur quarante de profondeur sur la rivière dite du Détroit du lac Erié. ⁴

Dans l'expédition de M. de Rigaud de Vaudreuil contre le fort George en février et mars 1757, le chevalier de Longueuil était le second en commandement. Le sieur de C., dans son *Mémoire sur les affaires du Canada depuis 1749 jusqu'à 1760*, donnant son appréciation des officiers qui commandaient ce parti, dit M. de Longueuil : "M. le chevalier de Longueuil n'en cédait point à M. de Rigaud de Vaudreuil en bravoure ; il avait de l'esprit, et entendait assez bien son métier."

Le 1er mai 1757, le chevalier de Longueuil remplaçait M. de Rigaud de Vaudreuil au gouvernement des Trois-Rivières.

³ Sur cette conspiration de 1747 au Détroit, on peut consulter O'Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the state of New York*, vol. X, pp. 115 et seq. ; et *Collection de manuscrits*, vol. III, pp. 148 et seq.

⁴ *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 247.

Deux mois plus tard, en juillet 1757, le chevalier de Longueuil faisait partie de l'importante expédition entreprise contre le fort William-Henry. C'est lui qui commandait les Sauvages alliés avec MM. de Langis, de Sabrevois, de Fleurimont, de Lorimier et Hertel.

En 1758, le gouverneur de Vaudreuil avait décidé d'envoyer le chevalier de Lévis en ambassade chez les Cinq-Nations. Appelé à Carillon, M. de Lévis ne put faire le voyage. M. de Vaudreuil envoya à sa place le chevalier de Longueuil. Il ne pouvait choisir un officier plus agréable aux Cinq-Nations. Sa famille était adoptée par les Iroquois et ils le considéraient comme un de leurs meilleurs amis.

M. de Longueuil partit le 11 juillet 1758 avec neuf canots chargés de présents : marchandises, étoffes, soieries, couvertes, poudre, plomb, fusils, etc. Le chevalier de Longueuil tint des *Conseils* chez les Iroquois du Sault, qui faisaient partie des Cinq-Nations, à Chouagnen et à Onnontagué. M. de Longueuil revint à Montréal au milieu d'août 1758. Le gouverneur de Vaudreuil fut très satisfait de son ambassade.⁵

Le 1er janvier 1759, le chevalier de Longueuil obtenait une pension de 1200 livres sur le trésor royal.

Après la perte du Canada, le chevalier de Longueuil passa en France.

On sait que tous les officiers des troupes du détachement de la marine, revenus du Canada, reçurent ordre du roi de se retirer en Touraine. C'est le chevalier de Longueuil qui fut mis à la tête de ces officiers qui pour la plupart étaient ruinés et recevaient des pensions bien minimes du roi de France.

⁵ M. de C. donne un récit assez fidèle de cette ambassade dans ses *Mémoires sur les affaires du Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760.*

En mai 1763, le chevalier de Longueuil obtenait la permission de passer en Canada pour l'arrangement de ses affaires. Il fut remplacé pendant son congé par M. de Sabrevois, ancien major des Trois-Rivières.

Le chevalier de Longueuil décéda le 12 mai 1778, à Port-Louis, chez sa nièce, la baronne Germain. °

LOUIS DE LA PORTE DE LOUVIGNY

Il appartenait à une famille d'ancienne noblesse. Il naquit à Paris, paroisse Saint-Eustache, du mariage de Jean de la Porte, sieur de Louvigny, et de Françoise de Faucrolle.

M. de Louvigny servit d'abord dans le régiment de Navarre.

En 1683, il passait dans la Nouvelle-France.

Le 10 novembre 1686, M. de Denonville écrivait au ministre :

“ Si vous cassez le sieur de la Mothe, lieutenant de la compagnie de Vallerennes, ayez la bonté d'accorder sa lieutenance au sieur de Louvigny que j'ai envoyé à Cataracouy

° Le troisième baron de Longueuil ayant été tué à la bataille du Lac Saint-Sacrement, le 8 septembre 1755, sans laisser d'enfant mâle, le chevalier de Longueuil, comme seul et dernier descendant mâle du premier baron de Longueuil, prit le titre de baron de Longueuil. La baronne de Longueuil, veuve du troisième baron, ayant plus tard réclamé ce titre pour sa fille, le différend fut soumis à plusieurs avocats distingués de Paris. Ceux-ci, en 1771 et encore en 1776, se basant sur les termes de l'acte d'érection de la baronnie de Longueuil, se prononcèrent contre la prétention du chevalier de Longueuil. Ce dernier avait porté le titre de baron de Longueuil de 1755 à 1776. On trouvera, dans la *Thémis* de février 1880 (vol. II, p. 11), une importante consultation de M. T.-J.-J. Loranger, avocat, plus tard juge, sur la validité des titres de noblesse accordés aux LeMoynes de Longueuil.

comme étant bon officier, pour y servir auprès de M. d'Orvilliers. " ¹

Le ministre se rendit à la demande de M. de Denonville, et, le 1er avril 1687, M. de Louvigny était fait lieutenant.

En cette même année 1687, M. de Louvigny fit partie de l'expédition de M. de Denonville contre les Iroquois. ²

Au mois de mai 1688, M. de Louvigny était envoyé à la baie d'Hudson par M. de Denonville, il revint à Québec à l'automne de la même année.

Le 17 novembre 1689, M. de Frontenac écrivait au ministre :

“ J'ai donné au sieur de Louvigny la compagnie de Saint-Cirque qui a été tué à l'affaire de La Prairie. ” ³

En mai 1690, le gouverneur de Frontenac envoyait M. de Louvigny à Michillimakinac pour commander en cet endroit à la place de M. de la Durantaye.

En 1691, M. de Louvigny était fait capitaine en pied.

Il fut remplacé au commandement de Michillimakinac, en 1694, par M. de LaMothe-Cadillac.

Dans l'hiver de 1695-1696, M. de Louvigny commanda un détachement de trois cents hommes, Français et Sauvages, qui fut envoyé contre les Iroquois de la grande presqu'île, entre le Saint-Laurent et la rivière des Outaouais. Les officiers sous ses ordres étaient MM. d'Ailleboust de Mantcht, d'Auberville et de Sabrevois. La neige qui tomba en abondance pendant tout le voyage nuisit au succès de l'expédition.

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 8.

² *Collection de manuscrits*, vol. 1, p. 562.

³ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 10.

M. de Louvigny revint à Montréal le 20 mars 1696. Les Sauvages qui l'accompagnaient avaient fait quelques prisonniers. Quatre d'entre eux furent brûlés à Montréal par les Sauvages alliés malgré les efforts des Français pour leur sauver la vie.⁴

Dans l'été de 1696, M. de Louvigny fit partie de la fameuse expédition de M. de Frontenac contre les Iroquois.

Le 14 octobre 1697, M. de Louvigny s'offrait de continuer la découverte des mines et établissements des Espagnols dans le Mexique par la voie du Mississipi.⁵ Cette proposition n'eut pas de suite.

Dans l'hiver de 1698, M. de Louvigny avait été chargé d'une importante mission chez les Iroquois par le gouverneur de Frontenac. Mais ce voyage dut être remis à cause de l'abondance de la neige.

Le 7 novembre 1699, M. de Callières donnait ordre à M. de Louvigny d'aller prendre le commandement du fort de Frontenac.

M. de Louvigny et ses lieutenants, MM. de la Perottière et Godefroy de Linctot, ayant fait la traite avec les Iroquois, M. de Callières les releva du commandement de Frontenac et les fit mettre en prison en attendant leur procès.

Le procès des officiers incriminés se déroula devant le Conseil Souverain aux mois de septembre et octobre 1700.

Le 27 octobre 1700, le Conseil Souverain malgré les protestations de M. de Callières, qui prétendait qu'ils devaient être jugés incessamment et définitivement, ordonnait que MM.

⁴ O'Callaghan, IX, p. 641; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, vol. 1, p. 288; Bacqueville de la Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*.

⁵ Le mémoire qu'il adressa au ministre à ce sujet a été publié par M. Margry dans ses *Mémoires et documents*, vol. IX, p. 9.

de Louvigny et de la Perottière seraient envoyés au roi avec leur procès par les vaisseaux qui étaient sur le point de partir de la rade. °

M. de Louvigny qui, le 20 avril 1700, avait été nommé major des Trois-Rivières, fit jouer là-bas toutes ses influences auprès du ministre, mais il ne put éviter la disgrâce et, le 1er avril 1702, la majorité des Trois-Rivières lui était enlevée pour avoir fait la traite contre les ordonnances.

Sa défaveur ne dura pas trop longtemps. Le 1er juin 1703, il réussissait à se faire donner la majorité de Québec.

Au printemps de 1705, M. de Louvigny était envoyé à Michillimakinac par M. de Vaudreuil pour recevoir les prisonniers que les Sauvages alliés avaient fait sur les Iroquois dans l'automne précédent au fort Frontenac.

Le 10 juin 1708, M. de Louvigny était fait chevalier de Saint-Louis.

Le 31 octobre 1710, le gouverneur de Vaudreuil proposait au ministre de Pontchartrain d'envoyer de nouveau M. de Louvigny comme commandant à Michillimakinac. Il estimait qu'il était le seul capable d'empêcher la guerre entre les Iroquois et les alliés des Français.

Le ministre accepta la proposition de M. de Vaudreuil.

En septembre 1713, M. de Louvigny passa en France pour régler certaines affaires de famille.

Le 12 mai 1714, M. de Louvigny obtenait une gratification de 400 livres sur le trésor royal.

Dans l'été de 1714, M. de Louvigny fut nommé pour la

° *Jugements et délibérations du Conseil souverain*, vol. IV, pp. 479, 483, 499, 503.

troisième fois commandant à Michillimakinac. Le but du gouverneur de Vaudreuil en chargeant M. de Louvigny de ce commandement était de rassembler les Sauvages à Michillimakinac et de mettre fin aux excès des coureurs de bois qui devenaient de plus en plus indépendants. M. de Louvigny était, d'après M. de Vaudreuil, le meilleur officier de la Nouvelle-France.

A la mort de M. de Langloiserie, lieutenant de roi à Québec, M. de Vaudreuil proposa au duc d'Orléans, régent du royaume, de le remplacer par M. de Louvigny, qui était major de Québec depuis 1703." C'est un très bon officier, écrivait-il au ministre, en février 1716, qui s'est toujours distingué et dont les services demandent cette grâce." ⁷ M. de Louvigny fut nommé à cette charge le 27 avril 1716.

Au printemps de 1716, M. de Louvigny était chargé d'une importante expédition contre les Renards. Il partit de Montréal le 1er mai avec 225 Canadiens; 200 autres devaient le rejoindre à Détroit et à Michillimakinac. M. de Louvigny revint à Québec le 12 octobre 1716, après avoir forcé les orgueilleux Renards à demander la paix. ⁸

Les Renards s'étaient engagés à descendre à Québec en 1717 pour ratifier la paix que M. de Louvigny les avait forcés à accepter. Comme garantie de leur bonne foi, ils avaient remis à M. de Louvigny six jeunes Renards qui tous étaient les fils des principaux chefs de leur tribu. Malheureusement, pendant l'hiver de 1716-1717, trois de ces jeunes gens moururent de la petite vérole.

⁷ Archives du Canada. *Correspondance générale*, vol. 36.

⁸ Cette expédition est racontée au long dans *Nouvelle-France; Documents historiques*, vol. 1. p. 119.

Au mois de mai 1717, M. de Louvigny se rendit de nouveau auprès des Renards pour leur expliquer la mort de leurs jeunes gens. Il amena avec lui un des survivants pour témoigner que les bons soins n'avaient pas manqué à leurs compagnons. Les Renards parurent accepter ces explications mais tout de même ils ne descendirent pas à Québec ratifier la paix ainsi qu'ils s'y étaient engagés.

Le 2 juin 1720, le roi nommait M. de Louvigny commandant des pays d'en haut. Il devait remédier aux abus, entretenir la paix et l'union entre les nations sauvages et, avec les Français, empêcher la traite de l'eau-de-vie, etc. M. de Louvigny conservait toutefois sa charge de lieutenant de roi à Québec.

En octobre 1722, M. de Vaudreuil rendait le témoignage suivant de M. de Louvigny :

“ Il est connu par ses services et encore (en état?) de tout entreprendre pour le service du roi. Il s'est acquitté avec beaucoup d'honneur et de distinction des expéditions dont il a été chargé. Il est parfaitement au fait du service et ferme dans le commandement. Comme je suis obligé d'être à Montréal pendant l'été, il commande à Québec pendant mon absence et a beaucoup d'attention à y maintenir le bon ordre. Il mériterait aussi que le Conseil (de marine) aie la bonté de lui accorder quelque grâce. ”²

En 1724, M. de Louvigny, ayant obtenu un congé, s'embarquait pour la France.

C'est pendant son séjour en France, le 26 décembre 1724, que M. de Louvigny fut nommé gouverneur des Trois-Rivières.

² Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 120.

En 1725, ses affaires étant réglées en France, M. de Louvigny s'embarqua sur le *Chameau* pour venir prendre son commandement. Le *Chameau* fit naufrage dans les parages de l'île Royale le 27 août 1725, et pas un seul de ses nombreux passagers ne se sauva.

PAUL DE CHOMEDEY DE MAISONNEUVE

Paul de Chomedey de Maisonneuve naquit près de Troyes vers l'an 1600. Le Père Lallemant nous dit qu'il était d'une ancienne et noble race : "gentilhomme d'une des meilleures familles de la Champagne".

A l'âge de treize ans, il servait déjà dans l'armée. On a d'ailleurs très peu de renseignements sur sa vie avant son arrivée dans la Nouvelle-France.

M. de Maisonneuve ayant lu par hasard une *Relation des Jésuites* se sentit tout bouleversé. Il se rendit auprès du Père Lalemant, récemment arrivé du Canada. "Mon Père, dit-il, vous voyez devant vous un homme bien décidé à mépriser tous les avantages que le monde pourrait lui offrir et entièrement résolu d'aller au-delà des mers, dans les contrées que vous évangélisez, consacrer son repos, ses services et sa vie au bien et à la sanctification de ces peuples."

Coïncidence quasi miraculeuse, le Père Lalemant cherchait justement un gouverneur pour Montréal dont la fondation venait d'être décidée. Le Père Lalemant fit aussitôt part de son entretien avec M. de Maisonneuve à M. de la Dauversière, qui avait conçu la fondation d'une colonie dans l'île de Montréal. M. de la Dauversière proposa à ses associés de choisir M. de Maisonneuve comme gouverneur de Montréal. Ceux-ci l'accueillirent à bras ouverts.

En 1641, M. de Maisonneuve s'embarquait au port de La Rochelle pour la Nouvelle-France. Comme la saison était avancée, il se contenta d'aller prendre possession de son île et il revint passer l'hiver à Sillery. Au gouverneur de Montmagny, qui aurait voulu retenir M. de Maisonneuve à Québec afin de renforcer avec sa recrue l'établissement si faible dont il avait la charge, le nouveau gouverneur répondait : " Monsieur, ce que vous me dites serait bon si on m'avait envoyé pour délibérer et choisir un poste, mais ayant été déterminé par la Compagnie qui m'envoie que j'irais au Montréal, il est de mon honneur, et vous trouverez bon, que j'y monte pour commencer une colonie, quand tous les arbres de cette île se devraient changer en autant d'Iroquois. "

M. de Maisonneuve partit de Québec le 8 mai 1642 pour sa nouvelle colonie. Il arriva à Montréal avec tout son monde le 17 mai. Le même jour, le Père Vimont y célébrait la sainte messe après laquelle il prononça ces paroles prophétiques : " Ce que vous voyez ici n'est qu'un grain de sénevé, mais il est jeté par des mains si pures et si animées de l'esprit de la foi et de la religion, qu'il faut sans doute que le ciel ait de grands desseins, puisqu'il se sert de tels instruments pour son oeuvre, et je ne fais aucun doute que ce petit grain ne produise un grand arbre, ne fasse un jour des merveilles, ne soit multiplié et ne s'étende de toutes parts. "

Nous n'avons pas l'intention de relater ici toutes les grandes choses accomplies par M. de Maisonneuve pendant ses vingt-trois années de gouvernement à Montréal. *M. de Maisonneuve et sa fondation ont eu leurs historiens qui ont fait ressortir de façon lumineuse l'action de la Providence dans la formation et le développement de cette oeuvre.*

En 1665, M. de Maisonneuve retournait en France. Il se

retira à Paris où il vécut dans l'isolement tout en s'intéressant à la colonie de Montréal qui lui devait tant.

La soeur Bourgeois, passant en France quelques années après le départ de M. de Maisonneuve, se fit un devoir d'aller le saluer. :

“ Le lendemain de mon arrivée, raconte-t-elle, j'allai au Séminaire de Saint-Sulpice pour savoir où je pourrais trouver M. de Maisonneuve. Il était logé au Fossé Saint-Victor, proche des PP. de la Doctrine Chrétienne, et j'arrivai chez lui assez tard. Il n'y avait que quelques jours qu'il avait fait garnir une petite chambre et construire une cabane à la façon du Canada, afin d'y loger quelques personnes qui viendraient de Montréal. Je frappai à la porte, et lui-même descendit pour m'ouvrir : car il était logé au deuxième étage, avec Louis Frin, son serviteur, et il m'ouvrit la porte avec une très grande joie. ”

M. de Maisonneuve mourut à Paris, dans son domicile, paroisse de Saint-Etienne du Mont, entre les portes Saint-Marcel et Saint-Victor, le 9 septembre 1676.

“Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, dit M. N.-E. Dionne, ne fut pas, sans doute, aux yeux de ses contemporains, le héros que nous nous complaisons aujourd'hui à reconnaître en sa personne. Simple gouverneur d'une île à peine habitée, dans une colonie embryonnaire, il ne pouvait atteindre la renommée d'un Frontenac. Cependant, ce gouverneur, tout humble qu'il fut, plus encore par les sentiments et le coeur que par la position, a vu grandir ses titres de gloire avec les années, et, de nos jours, après deux siècles et demi, sa renommée est des plus brillantes. Sa vertu, son tact, sa prudence, toutes les belles qualités qui ornèrent sa grande âme, ont conquis l'admiration du peuple canadien. Sa mission

providentielle est un fait tellement acquis à l'histoire que vouloir la révoquer en doute serait de la témérité." ¹

PIERRE-JACQUES CHAVOY DE NOYAN ¹

Il appartenait à une noble et ancienne famille de la Normandie. La Chesnaye-Desbois retrace cette famille à partir de 1643. Son père, Fierre Payan de Noyan, venu ici en 1687 en qualité de lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, avait épousé Catherine-Jeanne LeMoyne, fille de feu Charles LeMoyne, seigneur de Longueuil, et de Château-guay, et de Catherine Primot.

Né à Montréal le 3 novembre 1695, M. de Noyan obtint, le 24 mai 1712, une enseigne dans les troupes du détachement de la marine.

En 1721, M. de Noyan commandait au fort Frontenac ou Cataracoui.

Le 5 mai 1722, il était promu lieutenant.

En octobre 1722, M. de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, disait de M. de Noyan :

¹ Sur M. de Maisonneuve, on peut consulter M. Pierre Rousseau, *Histoire de la vie de M. Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fondateur et premier gouverneur de Montréal* ; M. H.-J.-B. Chouinard, *Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fondateur de Montréal* ; M. l'abbé Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada* ; *Recue canadienne*, année 1879, article de M. J. Bouthillier-Trudel ; *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXII, articles de M. E.-Z. Massicotte ; N.-E. Dionne, *Serviteurs et servantes de Dieu* ; Leblond de Brumath, *Histoire populaire de Montréal*.

¹ La plupart de nos historiens écrivent Payan de Noyan. M. de Noyan signait plutôt Chavoy de Noyan. Chavoy était le bien seigneurial de sa famille en France.

“ Il est de bonne volonté et en état de servir et il y a en lui de quoi faire un bon officier. ”²

M. de Noyan avait hérité, comme aîné de la famille, du fief de Chavoy, près d'Avranche.

Le 29 février 1724, le Conseil de Marine demandait à M. Dufour, procureur général de la Chambre des Comptes de Rouen, un délai de deux ou trois ans en faveur de M. de Noyan, pour rendre foi et hommage et rendre aveu de son fief de Chavoy. Le Conseil demandait aussi à M. Dufour de suspendre les procédés contre M. de Noyan en attendant qu'il donne procuration.

Le 20 avril 1729, le roi accordait à M. de Noyan la compagnie vacante par la mort de M. de Tonty.

En 1730, M. de Noyan obtenait un congé pour aller en France. En lui accordant son congé, le président du Conseil de Marine lui écrivait d'emporter en France tous les éclaircissements qu'il pourrait avoir tant sur la conservation des pays d'en haut que sur celle du commerce.

M. de Noyan revint dans la Nouvelle-France en 1731. Le ministre écrivait à M. Hocquart, le 15 mai 1731, de donner à M. de Noyan, un poste chez les Sauvages dont il connaissait bien les habitudes.

Le 1er octobre 1731, M. de Noyan écrivait au ministre :

“ J'ai demandé à Mrs de Beauharnois et Hocquart une concession pour laquelle ils ont bien voulu me permettre d'écrire à Votre Grandeur.

“ Je prends la liberté de représenter à Monseigneur qu'ayant consommé depuis vingt ans une partie de mon bien

² Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 120.

au service du Roi, j'ai besoin de ses grâces pour m'y pouvoir soutenir avec trois de mes frères, qui y sont actuellement; la concession que je supplie Monseigneur de m'accorder, en sera un moyen si elle veut bien en même temps me favoriser d'un des postes de ce pays dont les avantages me mettraient en état de continuer mes services comme j'ai fait ci-devant.

“ Monseigneur me permettra de l'informer à ce sujet de la dépense annuelle que je suis obligé de faire tant pour les Iroquois domiciliés que pour les Iroquois externes dont le séjour à Montréal me coûte tous les ans considérablement, la libéralité envers ces nations étant le seul moyen de conserver mon crédit auprès d'eux.

“ Sur ce crédit dont je me fais un mérite auprès de Votre Grandeur, j'ai reçu cette année des Iroquois, au nom des quatre premiers chefs des cinq Villages, le collier par lequel ils s'engagent de paroles avec moi de m'avertir lorsqu'il se tramera quelques mauvaises affaires dans leurs villages en me demandant la même chose et ils m'assurent que quelque chose qui put arriver, ni eux ni leur jeunesse ne porteront les armes contre nous. Ce collier est inconnu à tout le reste de la nation, et comme ces Sauvages sont toujours sur leur garde, ceux-ci cherchent à se garantir des maux qu'ils craignent. Je peux assurer Votre Grandeur que si ce gage de leur fidélité n'est pas une certitude des bonnes intentions de toute la nation, au moins il nous défend contre les trahisons dont il doit m'avertir.

“ Mais, Monseigneur, ces Sauvages me voient souvent les mains vides, et je ne peux subvenir à leur donner. C'est à quoi je supplie Votre Grandeur de vouloir bien avoir attention. ”³

³ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 56.

Le 22 avril 1732, le ministre, répondant à M. de Noyan, lui faisait part de sa satisfaction des soins qu'il prenait pour concilier les esprits des Iroquois. Il l'informait aussi qu'il lui accordait la concession qu'il avait demandée sur la rivière Richelieu jusqu'à l'entrée du lac Champlain, avec les îles qui étaient le long de cette concession.

Le même jour, le ministre invitait M. de Beauharnois d'utiliser les services de M. de Noyan. " Il a de l'esprit, de l'ambition et connaît bien les Sauvages ", écrivait-il.

Le 2 avril 1733, pour se rendre aux ordres du ministre, MM. de Beauharnois et Hocquart concédaient à M. de Noyan " deux lieues de terre de front, le long de la rivière Chambly, sur trois de profondeur, à prendre depuis la petite rivière du Sud, icelle comprise, en montant vers le lac Champlain, avec l'île aux Têtes et les autres îles, îlets et battures qui se trouvaient vis-à-vis de front du dit terrain. " Cette concession était faite à titre de fief et seigneurie, avec droit de haute, moyenne et basse justice, droit de chasse et de pêche, traite avec les Sauvages, etc., etc. ⁴

Quelques jours plus tard, le 14 avril 1733, le ministre informait M. de Noyan qu'il n'avait pu lui procurer la majorité des troupes, vacante par l'avancement de M. de Vaudreuil, mais que M. de Beauharnois le destinait au commandement du poste de Michillimakinac.

En 1734, M. de Beauharnois donnait le poste de la Pointe

⁴ *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 161. M. de Noyan n'ayant fait aucun établissement sur sa seigneurie comme il s'y était engagé, elle lui fut enlevée le 10 mai 1741 et réunie au domaine de la couronne. M. de Noyan ayant promis de se conformer à son acte de concession, en 1744, sa seigneurie lui fut remise par MM. de Beauharnois et Hocquart. Cette nouvelle concession fut confirmée par le roi le 25 mars 1745.

de la Chevelure à M. de Noyan. Le 20 avril 1734, le ministre prenait la peine d'informer M. de Noyan que, sur sa demande, M. de Beauharnois, qui le destinait au poste de Michillimackinac, lui avait confié celui de la Pointe à la Chevelure, " un des plus intéressants de la colonie ".

En 1735, M. de Noyan, à cause du mauvais état de sa santé, était relevé du commandement du poste de la Pointe de la Chevelure et remplacé par M. de la Gauchetière.

Le président du Conseil de Marine, évidemment, avait beaucoup de confiance dans les aptitudes de M. de Noyan. Le 15 mai 1736, il écrivait une longue lettre à M. de Beauharnois sur les officiers qu'il convenait de nommer pour commander les différents postes de la colonie. " Tous les postes en général, écrivait-il, exigent pour commandants des hommes capables d'y maintenir le bon ordre et d'y ménager l'esprit des nations, mais celui de Détroit exige une attention toute particulière et des capacités supérieures. Le choix qu'il paraît être dans la résolution de faire de M. de Noyelles, pour remplacer M. Péan à ce dernier poste, ne lui paraît pas judicieux, car à juger du capitaine par la conduite qu'il a tenue dans l'entreprise des Renards et par la manière dont les Hurons l'ont traité, on ne peut espérer qu'il puisse réussir dans un poste aussi délicat. Il attend ses réflexions à cet égard. Si la santé de M. de Noyan le permet, il lui donnera un commandement dans un poste important. " ⁵

Une note officielle écrite entre 1735 et 1740 dit de M. de Noyan :

"Bon officier. A beaucoup d'esprit et d'intelligence. Sage, adopté chez les Iroquois. " ⁶

⁵ *Rapport concernant les archives canadiennes pour 1904*, p. 227.

⁶ Richard, 1899, p. 28.

Le 23 avril 1738, le ministre donnait instruction à M. de Beauharnois de nommer un commandant sédentaire à Détroit. " Si la santé de M. de Noyan le lui permet, ajoutait-il, il devra être choisi pour commander à ce poste. "

M. de Noyan fut nommé dans l'été de 1738 au commandement du poste de Détroit. Il ne s'y rendit qu'en 1741 et en partit l'année suivante.

En 1746, M. de Noyan commandait au fort Saint-Frédéric. Par une lettre de M. de Beauharnois au comte de Maurepas du 28 octobre 1746, nous voyons qu'il avait sous ses ordres trois lieutenants, MM. Dumont, de Boucherville et Herbin, deux enseignes, MM. de Millon et de Montigny, 5 sergents et 88 soldats dont 5 canonniers. Le fort, disait M. de Beauharnois, est abondamment pourvu de provisions et de munitions de guerre, mais il manque d'artillerie. ⁷

En 1747, M. de Noyan avait déjà quitté le commandement du fort Saint-Frédéric puisque M. Boishébert, écrivant au ministre en novembre 1747, dit que M. de Céloron y commandait depuis six mois. Il ajoute: " M. de Noyan, capitaine, a aussi eu le commandement du fort Frédéric; c'est un homme d'esprit qui a bien gouverné par deux fois différentes: marque de sa capacité. " ⁸

Le 23 mai 1749, M. de Noyan était choisi comme major de Montréal, en remplacement de M. de Lantagnac, promu lieutenant de roi du même gouvernement.

Le 1er avril 1756, M. de Noyan succédait à M. d'Albion à la lieutenance de roi des Trois-Rivières.

⁷ O'Callaghan, X, p. 36.

⁸ *Ibid.*, p. 377.

Le 25 mai 1757, M. de Noyan partait pour aller relever dans le commandement du fort Frontenac M. de Lavaltrie, premier capitaine des troupes de la colonie. " On lui avait donné ce commandement qui était au-dessous de son grade, dit l'auteur anonyme d'un *Mémoire sur les affaires du Canada depuis 1749 jusqu'à 1760*, pour améliorer ses affaires qui étaient extrêmement dérangées. Cet officier était savant, poète, et se mêlait de la médecine; sa verve avait été un peu piquante, ce qui lui avait attiré quelques ennemis; et M. de Vaudreuil, qui n'était pas savant, le haïssait, quoiqu'il lui eut quelques obligations; il avait 68 ans⁹ et était infirme; mais dans cet âge avancé il conservait toute la liberté de son esprit et était en état de faire honneur à un poste qu'on lui donnerait à défendre avec des forces suffisantes. "

M. de Longueuil, qui avait appris que les Anglais assemblaient un corps considérable au fort Bull, prévint M. de Noyan qu'ils se préparaient probablement à attaquer le fort Frontenac. M. de Noyan demanda aussitôt des secours à M. de Vaudreuil. Ce dernier se contenta de lui envoyer un officier, M. d'Iruon LaPlante.

Le 25 août 1758, Bradstreet arrivait dans les environs du fort Frontenac à la tête de trois mille hommes. M. de Noyan, avait à lui opposer environ trente soldats et quelques volontaires. Il capitula, après trois jours de siège.

M. de Vaudreuil, qui était peut-être coupable de négligence à cause du retard qu'il avait mis à envoyer des secours, jeta la faute de la prise du fort Frontenac sur M. de Noyan et suggéra à la Cour de mettre ce brave soldat à sa retraite

⁹ 63 seulement.

comme lieutenant de roi aux Trois-Rivières, ce qui arriva au mois de janvier 1759.

Après la perte du Canada, M. de Noyan passa en France. Avec le néfaste Bigot et plusieurs autres il fut jeté à la Bastille. Le 10 décembre 1763 il était condamné à être admonesté et à six livres d'aumône.

M. de Noyan vivait encore en 1765.

Dans son testament fait à Paris, le 15 janvier 1765, M. Le Moyne de Bienville, ancien gouverneur de la Louisiane, écrivait :

“ J’ai oublié dans ce présent testament à faire mention de mon neveu Payen de Noyan, fils aîné de ma soeur Le Moyne de Noyan, à qui je donne et lègue un diamant de quinze cents livres. ” ¹⁰

NICOLAS-JOSEPH DE FLEURIMONT DE NOYELLES

M. de Noyelles était originaire de Crécy, diocèse de Meaux, en Brie. Il était le fils de Joseph de Noyelles, colonel, et de Marguerite Boidoux.

Le 5 mai 1710, M. de Noyelles obtenait une enseigne dans les troupes du détachement de la marine servant au Canada.

En 1720, M. de Noyelles eut temporairement le commandement du poste de Détroit.

Le 11 février 1721, M. de Noyelles était promu lieutenant.

Le 26 octobre 1722, le gouverneur de Vaudreuil, dans un rapport au ministre, disait de M. de Noyelles :

¹⁰ Jodoïn et Vincent. *Histoire de Longueuil*, p. 137.

“ Le sieur de Noyelles est âgé de 28 ans. Il est en état de bien servir, n'a aucune mauvaise qualité et ne manque pas de bonne volonté. Il a d'ailleurs une fort bonne conduite. ”¹

En 1728, M. de Noyelles eut de nouveau pendant quelques mois le commandement du poste de Détroit.

Le 22 mars 1732, M. de Noyelles obtenait l'expectative d'une compagnie qui lui fut accordée le 1er août 1733.

En 1734, le gouverneur de Beauharnois chargeait M. de Noyelles d'une expédition contre les Sakis et les Renards. M. de Noyelles partit de Montréal au mois d'août 1734 avec 80 Français et environ 130 Sauvages domiciliés. Au Détroit et aux Oujatanons une centaine de Hurons et de Poutéouatamis se joignirent au parti. Après une marche de sept mois, M. de Noyelles arriva près du Moingona ou rivière des Moines où les guerriers Sakis et Renards s'étaient arrêtés au nombre de 250. Après une légère escarmouche, ils se retirèrent à un de leurs forts. M. de Noyelles qui avait été abandonné par un bon nombre de ses Sauvages, constatant que les ennemis étaient plus nombreux qu'il ne s'y attendait, eut recours à la conciliation. Il obtint des Sakis qu'ils se sépareraient des Renards et qu'ils retourneraient à leur ancien poste de la Baie, pour y allumer le feu qu'ils avaient abandonné.

Cette expédition eut un piètre résultat et le ministre ne se gêne pas de dire à M. Hocquart qu'elle avait été coûteuse et inutile.

En 1738, M. de Noyelles prenait pour la troisième fois le commandement du Détroit. Il devait y rester jusqu'en 1741.

En 1743, M. de Noyelles fut chargé de poursuivre les dé-

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 120.

couvertes de la Vérendrye dans l'Ouest. " M. de Noyelles, remarque M. Prud'homme, n'avait ni les connaissances ni la supériorité de la Vérendrye, il ne s'épargna pas cependant pour parer à cette situation. "

M. de Noyelles passa sept ans dans l'Ouest. Il revint à Québec en 1750. ²

En mai 1749, M. de Noyelles était fait chevalier de Saint-Louis.

En juin 1751, la majorité des Trois-Rivières, vacante par la mort de M. Coulon de Villiers, était donnée à M. de Noyelles.

M. de Noyelles avait un haut protecteur en France dans la personne de M. d'Aguesseau, conseiller d'Etat. Le 30 avril 1756, le ministre écrivait à M. d'Aguesseau qu'il ne pouvait avancer dans le moment M. de Noyelles, major des Trois-Rivières, mais qu'il avait pu donner de l'avancement à ses deux fils aînés. Il ajoutait qu'il tiendrait compte de l'intérêt qu'il portait à cette famille.

Le 1er janvier 1759, à cause de son âge et de ses infirmités, le roi accordait sa retraite à M. de Noyan, lieutenant de roi des Trois-Rivières, et M. de Noyelles, major du même gouvernement, était appelé à le remplacer.

M. de Noyelles décéda à Rochefort le 16 août 1761.

² Sur le séjour de M. de Noyelles dans l'Ouest, on peut consulter l'étude de M. L.-A. Prud'homme, les successeurs de la Vérendrye, dans les *Mémoires de la Société royale du Canada*, année 1906, p. 65.

JACQUES-HUGUES PÉAN DE LIVAUDIÈRE

Bougainville écrivait en 1757 : " La famille Péan est la plus riche famille bourgeoise de Paris. " Il se trompait, car un arrêt du Conseil d'Etat du 15 juin 1725 établit parfaitement la noblesse des Péan. La plupart des titres de cette famille avaient été perdus dans la guerre et dans les incendies, mais il en restait assez pour établir sa généalogie à partir du commencement du seizième siècle. ¹

Jacques-Hugues Péan de Livaudière était né à Paris, paroisse Saint-Paul, en 1682, du mariage de Jean-Pierre Péan et de Anne de Corbarboineau.

En 1698, il entra comme cadet dans les troupes du détachement de la marine servant au Canada.

Le 16 juin 1712, il était promu enseigne.

Le 1er janvier 1714, M. Péan passait en la même qualité dans les troupes du détachement de la marine servant à l'île Royale.

Le 11 février 1721, M. Péan obtenait une compagnie.

Trois ans plus tard, le 20 avril 1717, promu lieutenant il repassait dans la Nouvelle-France.

En septembre 1722, le gouverneur de Vaudreuil donnait à M. Péan le commandement du fort Frontenac.

M. de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, dans un rapport au ministre daté d'octobre 1722, écrivait :

" Le sieur Péan, âgé de 39 ans. Il est en état de bien servir. Il a été détaché dans le mois de septembre pour aller

¹ Cet arrêt se trouve aux *Luminations du Conseil Supérieur*, cahier 6.

commander au fort Frontenac. Il n'a aucune mauvaise qualité et sa conduite est régulière. ”²

En 1727, M. Péan quittait le commandement du fort Frontenac pour venir prendre celui du fort de Chambly.

Six ans plus tard, en 1733, M. Péan succédait à M. de Boishébert dans le commandement de Détroit.

Nommé, le 1er avril 1733, major de Québec, en remplacement de M. de Saint-Ours Deschailons promu lieutenant de roi du même gouvernement, M. Péan ne vint prendre son poste qu'à la fin de 1734, et peut-être même en 1735.

Le 10 avril 1733, MM. de Beauharnois et Hocquart concédaient à M. Péan “ un terrain de deux lieues ou deux lieues et demie de front sur trois lieues de profondeur, le long de la rivière Chambly et le lac Champlain, avec la rivière Chazy y comprise; le front du dit terrain à prendre depuis la borne de la seigneurie nouvellement concédée au sieur de Beaujeu, jusqu'à une lieue au-dessus de l'embouchure de la rivière Chazy, du côté du sud, avec la partie de la rivière Chazy qui se trouvera dans l'estendue du dit terrain, lequel sera borné par une ligne nord et sur passant par l'embouchure de la dite rivière Chazy, sur 3 lieues de profondeur, et en outre tout le terrain qui se trouvera au-delà de la dite ligne sur la rivière Chambly et le lac Champlain, et l'isle à la Motte qui est vis-à-vis dans le dit lac. . . ” Cette concession était faite à titre de fief et seigneurie avec droit de haute, moyenne et basse justice, pêche, chasse, traite, etc., etc.³

Cette concession fut ratifiée par le roi le 8 février 1735.⁴

² Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 120.

³ *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 165.

⁴ *Insinuations du Conseil Supérieur*, cahier 7.

M. Péan n'ayant établi aucun bâtiment sur sa seigneurie, alors qu'il y était obligé par son acte de concession, elle lui fut enlevée, le 10 mai 1741, par MM. de Beauharnois et Hocquart et réunie au domaine de Sa Majesté.

M. Péan de Livaudière décéda à Québec le 25 janvier 1747.

FRANÇOIS-MARIE PERROT

Capitaine au régiment d'Auvergne, François-Marie Perrot fut nommé, le 13 juin 1669, gouverneur particulier de Montréal, par M. de Bretonvilliers, supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, qui était propriétaire de l'île de Montréal. L'intendant Talon dont Perrot venait d'épouser la nièce, Madeleine-Laguide Meynier, ne fut pas étranger à cette nomination.

Perrot s'embarqua à La Rochelle le 15 juillet de la même année en compagnie de sa femme, de Talon, de trois Pères Récollets et d'un Frère du même ordre. Leur vaisseau fut assailli par des tempêtes, et il lutta pendant trois mois contre l'océan. Finalement, il put atteindre Lisbonne, en Portugal, où, après s'être ravitaillé, il se remit en route. Mais il fit naufrage à trois lieues de cette ville. Perrot et sa femme se sauvèrent sur un mât rompu de leur navire en promettant aux matelots une grosse somme d'argent. Tous ceux qui échappèrent à la mort retournèrent en France où ils arrivèrent au commencement de 1670.¹

Le 20 avril 1670, Perrot recevait une nouvelle commission de gouverneur de Montréal, mais cette fois elle était signée par le roi.

¹ Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*, p. 325.

Au mois de mai suivant, Perrot quitta de nouveau la France pour le Canada, avec Talon, et six Récollets, quatre Pères et deux Frères. La traversée fut longue. Ils arrivèrent à Québec le 18 août 1670.

Perrot monta immédiatement à Montréal pour prendre possession de son gouvernement.

Le nouveau gouverneur voulait s'enrichir rapidement. Il se mit à faire la traite sur une grande échelle, malgré les ordonnances qui la réglementaient.

La Hontan, qu'il ne faut pas toujours croire cependant, dit à ce sujet: " M. Perrot, gouverneur de la place, n'a que trois mille livres d'appointements; mais comme il fait un grand négoce de pelleterie avec les Sauvages, il a, dit-on, amassé cinquante mille écus en fort peu de temps. " ²

L'abbé Faillon donne des renseignements peu édifiants sur Perrot: " Il avait un magasin ouvert à Montréal, où on le voyait lui-même remplir des barriques d'eau de vie, et vendre toutes sortes de marchandises aux Sauvages, les forçant même quelquefois, de ne vendre qu'à lui seul leurs pelleteries. Enfin, il trafiquait d'une manière si indigne de son caractère, qu'un jour il vendit à un Sauvage, son chapeau, son habit, son baudrier, son épée, jusqu'à ses rubans, ses bas et ses souliers; et qu'au lieu de rougir de ce commerce honteux, il s'applaudissait ensuite, d'avoir gagné 30 pistoles à ce marché, tandis que le Sauvage paraissait dans la place publique vêtu en gouverneur. " ³

On connaît les démêlés de Perrot avec le gouverneur de Frontenac, qui lui valurent un emprisonnement de 11 mois au

² *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, tome premier, p. 28.

³ *Vie de Mlle Leber*, p. 306.

château Saint-Louis de Québec, puis de trois semaines à la Bastille. *

Perrot s'étant brouillé avec les Messieurs de Saint-Sulpice, lesquels avaient, en qualité de seigneurs, le droit de présentation à ce gouvernement, le roi, pour le bien de la paix, lui enleva, en 1684, le gouvernement de Montréal. Mais Talon était toujours là pour protéger son indigne neveu, et, le 10 avril de la même année, il lui obtint le gouvernement de l'Acadie, à la place du sieur de la Vallière.

Sa conduite en Acadie fut pire encore qu'à Montréal. Il alla jusqu'à commercer clandestinement avec les Anglais. Le roi mit fin à sa carrière le 5 avril 1687, en nommant M. Robineau de Menneval gouverneur de l'Acadie.

Perrot continua à résider à Port-Royal, où il se livra sans contrainte à sa passion pour le commerce.

En 1690, deux bâtiments flibustiers vinrent piller Port-Royal. Le 30 juin, Perrot était à bord du navire *Union* ancré à l'embouchure de la rivière Saint-Jean lorsque les deux flibustiers arrivèrent sur lui à toutes voiles. Perrot fit filer les cables pour échouer l'*Union*, puis, avec les huit pièces de canon qu'il avait à son bord, il fit une vigoureuse défense. Mais l'ennemi était supérieur en nombre, et Perrot dut bientôt sauter dans une chaloupe pour gagner terre. Les forbans débarquèrent et se mirent à sa poursuite. Ils le rejoignirent bientôt et, après l'avoir amené à leur bord, lui firent subir toutes sortes de mauvais traitements pour lui faire déclarer où il avait caché son argent et ses effets.

M. de Frontenac nous apprend la triste fin de Perrot

* Garneau, *Histoire du Canada*, tome I, pp. 229 et seq.; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, tome II, pp. 97 et seq.; Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, tome III, pp. 446 et seq. et 474 et seq.

dans une lettre au ministre datée de Québec le 20 octobre 1691 :

“Vous avez appris la misérable destinée du sieur Perrot qui après avoir été traité d’une manière inouïe et extraordinaire par les forbans qui l’avaient pris, a enfin perdu la vie à la Martinique, après avoir été dépouillé de beaucoup d’effets qu’il avait dans son vaisseau et d’autres qui étaient restés à Port-Royal, lorsque les Anglais s’en emparèrent l’année dernière. ”⁵

FRANÇOIS PROVOST

François Provost était parisien. Il était fils de Charles Provost et de Jeanne du Gousset.

Provost, s’il faut en croire la mère Juchereau de Saint-Ignace, avait été officier dans le régiment de Carignan.¹

Le 14 mai 1669, par commission donnée à Saint-Germain-en-Laye, il était nommé major de la ville et château de Québec.

En 1673, M. Provost accompagna le comte de Frontenac dans son voyage au lac Ontario.

Lorsqu’il fut question d’enlever le gouvernement de Montréal à François-Marie Perrot, le gouverneur de la Barre ne trouva pas dans la Nouvelle-France d’officier plus qualifié que M. Provost pour remplir cette charge importante. Dans sa lettre du 4 novembre 1683 à M. de Seignelay, il écrit : “ On m’informe qu’on doit vous proposer le sieur Dugué com-

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. II.

² *Histoire de l’Hôtel-Dieu de Québec*, p. 317.

me gouverneur de Montréal à la place de M. Perrot. Je suis obligé de vous informer qu'il est lourd de corps et d'esprit, et qu'il est incapable de l'activité nécessaire dans ce gouvernement; le sieur Bernier est celui qui est le plus capable de remplir la charge, si le sieur Provost, major de cette ville, ne vous convient pas. " ²

Le 30 mai 1686, M. Provost recevait une commission de commandant du pays en l'absence du gouverneur.

L'ingénieur de Villeneuve ayant porté au ministre certaines accusations contre M. Provost, celui-ci fut défendu avec énergie par le gouverneur de Denonville. Le 8 juin 1687, il écrivait à M. de Seignelay :

"Ce que l'on vous a écrit méchamment du sieur Provost, major de Québec, ne le doit pas perdre dans votre esprit, monseigneur, puisque sans contredit, c'est le plus honnête homme, le plus droit et le moins intéressé que j'aie trouvé dans le pays. Jusques ici, c'est le seul ancien officier que j'aie vu qui ne s'est mêlé d'aucun commerce ni entré dans aucun des démêlés passés, ne s'étant attaché qu'à son devoir. Sur ce qu'on vous a écrit de lui, ce que j'en ai appris de certain est qu'il a un engagé pour valet que l'entrepreneur faisait travailler comme maçon auquel il payait ses journées. C'est un usage en ce pays. Si j'en avais été informé d'abord, je lui aurais mandé de n'en rien faire pour les conséquences. L'entrepreneur avec lequel M. de Meulles avait fait marché est le meilleur maçon du pays, mais fort grand ivrogne duquel je me méfiais, et pour cela étant monté ici, l'an passé avec l'ingénieur, je priaï le major de Québec et le sieur de Comporté, notre prévôt, d'avoir l'oeil sur lui. Il est très faux que le

² Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 6, p. 151.

major se soit servi du nom de qui que ce soit pour faire aucune fourniture puisque je sais qu'il n'a chez lui ni chez autrui aucune marchandise et qu'il ne fait aucune traite. Ceci est un effet de vengeance de notre petit ingénieur, auquel il a tenu pied sur quelques hommes qu'il lui avait donné par mon ordre pour lui aider à faire ses cartes et qu'il n'avait pas payé quoique je lui eusse fait donner de l'argent pour cela; M. de Champigny vous pourra dire, monseigneur, quel homme c'est que notre major et s'il est capable de friponnerie. ”³

Dans son expédition contre les Tsonnontouans en 1687, le marquis de Denonville amena avec lui comme second en commandement M. de Callières, gouverneur de Montréal. Dès le 11 novembre 1686, il avait demandé à M. de Seignelay de l'autoriser à nommer M. Provost, commandant à Montréal, pendant l'absence de M. de Callières. “ Il est très honnête et très intelligent ”, écrivait-il.⁴

De retour à Montréal, il écrivait de nouveau à M. de Seignelay le 25 août 1687 :

“ Pendant cette campagne j'ai laissé le sieur Provost, major de Québec, en commandement ici. Je ne puis vous exprimer trop hautement la manière dont il s'est acquitté de sa charge, et l'intendant loue également les services qu'il a reçus de lui. ”⁵

En 1690, lorsqu'on apprit à Québec que la flotte de Phipps remontait le fleuve, le gouverneur, M. de Frontenac, était absent. M. Provost, qui commandait, se mit à l'oeuvre avec une grande activité pour mettre la capitale en état

³ *Ibid.*, vol. 9, p. 46.

⁴ *Ibidem*, vol. 8, p. 161.

⁵ *Ibidem*, vol. 9, p. 161.

de défense. “ M. de Frontenac, dit une *Relation* anonyme, visita toutes les portes dès qu'il fut arrivé, trouva toutes les choses en parfait bon état et fut surpris de la diligence avec laquelle M. le major (M. Provost) avait fait faire des retranchements aux endroits qui n'étaient point fortifiés, et des batteries que l'on aurait cru avoir été commencées depuis plus de deux mois, quoiqu'on y eut travaillé que six jours avec fort peu de morde. ”⁶

Le roi fut très satisfait du zèle et de la bravoure de M. Provost au siège de Québec. Le 7 avril 1691, il lui faisait écrire pour le féliciter et l'informer qu'il aurait la lieutenance de roi à Québec si des raisons graves n'empêchaient pour le moment la création de cette charge.

L'année suivante, le 29 février 1692, il faut croire que ces *raisons graves* étaient disparues, puisqu'une lieutenance de roi était créée à Québec et que M. Provost en était choisi comme le premier titulaire.

Le 28 mai 1699, M. Claude de Ramezay ayant été appelé au commandement des troupes de la Nouvelle-France, M. Provost, par commission du même jour, le remplaçait au gouvernement des Trois-Rivières.

LeRoy de la Potherie écrivait à ce sujet au ministre en 1702 :

“ On vous a donné, monseigneur, mille bénédictions, quand vous avez donné à M. Provost, le gouvernement des Trois-Rivières. C'est un homme généreux, il est aimé de toute la ville. Il ne cherche que les moyens de faire plaisir à un chacun. Il ne se mêle point dans le commerce des pelleteries des bourgeois qui auraient volontiers chanté le *Te Deum*. en

⁶ *Collection de manuscrits*, vol. 1, p. 517.

actions de grâce, quand vous leur avez ôté M. de Ramezay. Les peuples des colonies demandent à être menés par la douceur. Il les chagrinait cependant dans leur traite de pelleteries avec les Sauvages, enlevant aux marchands avec une autorité fatigante, tout ce qu'il pouvait trouver de meilleur. Les Sauvages qui veulent avoir la liberté de commercer à leurs fantaisies ne s'accoutumaient guère de toutes ces manières.”

Malheureusement, Trois-Rivières ne jouit pas longtemps du paternel gouvernement de M. Provost. Il mourut à Québec le 1er juin 1702, et fut inhumé le 5 dans la cathédrale de Québec.

CLAUDE DE RAMEZAY

Ce nom s'est écrit de différentes manières, Ramesai, Ramesay, Ramezai, Ramezay. Claude de Ramezay signait “ de Ramezay ”.

Claude de Ramezay naquit à Lagesse, évêché de Langres, le 15 juin 1659, du mariage de Thimothé de Ramezay et de Catherine Tribouillard.

Le 5 mars 1685, il était fait lieutenant dans les troupes servant dans la Nouvelle-France. Il arriva ici en même temps que le gouverneur de Denonville dans l'été de la même année.

Le 10 septembre 1686, M. de Denonville, écrivait au ministre :

“ La grâce que j'ai à vous demander, monseigneur, est de vous souvenir que vous avez trouvé bon que j'amenasse ici des officiers avec moi sous l'assurance que vous avez eu la bonté de leur donner qu'ils rempliraient les charges qui vien-

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 18.

draient à vaquer. Ils sont capables et ont été officiers et ont du mérite, je vous assure.

“ J’avais pris la liberté de vous demander la lieutenance de Lorimier pour Beaumanoir qui a été lieutenant. C’est un gentilhomme très bien fait, qui a été élevé auprès de madame la grande duchesse. Vous en avez envoyé un autre. C’est une mortification pour dix jeunes hommes que j’ai ici qui vous demandent en grâce de ne pas les oublier.

“ Je ne vous saurais proposer un meilleur capitaine que Ramezay, lieutenant de la compagnie de Troye. ”¹

Le 1er mars 1687, un ordre du roi donnait au sieur de Ramezay le commandement d’une compagnie d’infanterie en Canada, à la place du sieur de Macary.

Il fut remplacé comme lieutenant par le sieur de Louvigny.

Cette même année 1686, M. de Ramezay faisait partie de l’expédition de M. de Denonville pour s’emparer du pays des Iroquois appelés Tsonnontouans. Le 19 juillet 1687, il assistait à la prise solennelle de ce pays.²

En 1690, lorsqu’on apprit, à Québec, que Phipps remontait le Saint-Laurent, le gouverneur de Frontenac était à Montréal. M. Provost, major de Québec, lui dépêcha un canot. Frontenac partit immédiatement avec sa suite pour la capitale. Le lendemain, comme il était vis-à-vis de Saint-Ours, il reçut d’autres nouvelles de Provost qui confirmaient les premières. Frontenac dépêcha alors Claude de Ramezay

¹ Archives du Canada. *Correspondance générale*, vol. 8.

² E. B. O’Callaghan. *Documents relative to the colonial history of the State of New York*, vol. IX, p. 334.

à Montréal pour en donner avis à M. de Callières et faire descendre toutes les troupes et une partie des habitants.³

M. de Ramezay redescendit avec les troupes de Montréal et se conduisit vaillamment pendant le siège.

Le 1er juillet 1690, M. de Ramezay fut nommé gouverneur des Trois-Rivières en remplacement de M. de Varennes, décédé. Comme le fait remarquer quelque part M. Sulte, le mot gouverneur qui signifiait à cette époque peu de choses est devenu, dans notre bouche, un terme presque royal. Quoiqu'il en soit, en arrivant à Trois-Rivières, M. de Ramezay ne resta pas inactif. Aidé de M. de Beaujours, il fit mettre la place en état de défense. Et au mois de juin 1691, lorsque Frontenac visita Trois-Rivières, il ne put cacher sa satisfaction de tout ce qui avait été fait en aussi peu de temps avec les faibles moyens dont on disposait.

Le 20 octobre 1691, M. de Frontenac recommandait au ministre d'augmenter les appointements de M. de Ramezay :

“La modicité des appointements de M. de Ramezay l'obligera sans doute de vous supplier de les vouloir éгалer à ceux du gouverneur de Montréal, puisque sa place est aussi considérable et importante, qu'elle est du domaine du roi et sur un passage qui épuise un gouverneur par les dépenses qu'on ne saurait éviter de faire. Celui-ci est d'ailleurs fort galant homme et qui mériterait quelque chose de meilleur.”⁴

Dans l'expédition contre les Onnontagués en 1696, M. de Ramezay commandait les milices.⁵

³ *Relation de Monsiegnat*, Ernest Myrand: *Sir William Phipps devant Québec*, p. 20.

⁴ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 11.

⁵ E. B. O'Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the State of New York*, vol. IX, p. 649.

Le 28 avril 1699, M. de Ramezay remplaçait M. de Vaudreuil au commandement des troupes dans toute la colonie.

Le 1er juin 1703, il obtenait la croix de chevalier de Saint-Louis.

Le 15 mai 1704, M. de Ramezay était appelé au gouvernement de Montréal qu'il garda pendant vingt ans.

Comme les gouverneurs de Montréal étaient obligés de pourvoir à leur propre logement, M. de Ramezay acheta, la même année, un emplacement sur la rue Notre-Dame, où il commença immédiatement, sans doute, sa demeure. C'est la maison aujourd'hui connue sous le nom de château de Ramezay.

En 1708, M. de Ramezay se faisait concéder la seigneurie de Monnoir.

En 1709, pendant que la flotte de sir Hovenden Walker se dirigeait sur Québec, une armée sous les ordres du colonel Nicholson était envoyée par le lac Champlain pour attaquer Montréal.

M. de Ramezay, à la tête de 1500 hommes, fut chargé d'aller à sa rencontre. Son avant-garde, dit Charlevoix, était conduite par M. de Montigny. Elle était composée de cinquante Français et de deux cents Abénaquis et soutenue par M. de Rouville avec cent Canadiens. Après eux marchaient cent soldats des troupes du roi, sous les ordres de M. de la Chassaigne. M. de Ramezay suivait à la tête de cinq cents Canadiens, distribués en cinq compagnies commandées par M. Deschaillons, de Lignery, de Sabrevois, Desjordis et de Saint-Martin. C'était bien peu pour s'opposer à des forces très imposantes; mais la peste s'étant déclarée parmi les Iroquois, elle se communiqua à l'armée anglaise. Cette épidémie jointe à quelques succès les découragea et leur fit rebrousser

chemin. Ainsi se termina une expédition qui devait ensevelir le Canada sous ses ruines.

En 1710, M. de Ramezay obtint la concession de la seigneurie de Ramezay.

M. de Ramezay mourut à Québec le 1er août 1724.

JEAN-BAPTISTE-NICHOLAS-ROCH DE RAMEZAY

Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay était le quinzième enfant de Claude de Ramezay, gouverneur de Montréal, et de Marie-Charlotte Denys de la Ronde. Il naquit à Montréal le 4 septembre 1708.

Le 7 mai 1720, le jeune de Ramezay était fait enseigne dans les troupes du détachement de la marine. Il servit dans la garnison de Montréal pendant six ans.

Le 23 avril 1726, il était promu lieutenant.

Il fut envoyé la même année à Niagara avec d'autres officiers, afin d'y établir un fort pour servir de barrière aux entreprises des Anglais qui venaient de s'établir à Chouaguen.

En 1728, il fit la campagne des Renards sous les ordres de M. de Lignery.

Le 24 octobre 1729, Mme de Ramezay écrivait au ministre en faveur de son fils :

“ Je prends la liberté de représenter à Votre Grandeur que de quatre enfants que j'avais au service deux ont été tués, un autre s'est noyé dans le *Chameau* en 1725, et le dernier est lieutenant dans les troupes de ce pays. Il s'est marié l'année dernière avec l'agrément de M. le marquis de Beauharnois. Je supplie Votre Grandeur de vouloir bien accorder la première

compagnie qui vaquera ou une expectative au seul fils qui me reste, en considération de trente cinq années de service de son feu père, en qualité de gouverneur et commandant des troupes et de ceux de ses frères.

“ J’ai eu l’honneur de vous écrire l’année dernière pour vous supplier de vouloir bien remettre les 360 lbs que mon fils la Gesse, qui s’est perdu dans le *Chameau*, avait pris dans la caisse en avance sur ses appointements qui auraient été perdues de même s’ils fussent restés dans la dite caisse.

M. l’Intendant a l’honneur de vous écrire pour vous prier de vouloir bien me faire cette remise. Les pertes considérables que j’ai faites sur mes bois m’ont absolument dérangé, ce qui ne serait pas arrivé si on avait voulu les recevoir, comme on fait aujourd’hui, de ceux de M. Lepage, quoique le vaisseau du roi soit perdu. J’ai été obligé par ce dérangement de vendre une partie de mes biens-fonds et d’engager ma pension de 1000 lbs pour pouvoir acquitter mes dettes qui ne le sont point encore, ne pouvant rien donner à mes filles pour leur entretien. Elles furent obligées, il y a deux ans, d’avoir recours aux grâces que le roi laisse à M. le gouverneur-général à distribuer. Il leur donna à chacune 200 lbs. Vous pouvez juger par ce détail, monseigneur, de ma triste situation.”¹

Le roi s’étant rendu à la demande de Mme de Ramezay, elle remercia le ministre par la lettre touchante qui suit :

“ J’ai l’honneur de vous faire mes très humbles remerciements de la remise des 360 livres que vous avez la bonté d’ordonner qui ne me soient pas imputées à remboursement envers Messieurs les Trésoriers généraux de la marine, pour avances qu’ils avaient faites en 1725. de pareille somme sur les appointements de feu mon fils de la Gesse, lorsque j’ai eu

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 51.

le malheur de le perdre sur le vaisseau du roi qui périt y étant passager.

“ J’ai bien lieu de me flatter, monseigneur, par ce que vous me dites d’obligeant que les services de feu monsieur de Ramezay, mon époux, vous sont toujours présents, et que dans les occasions qui se présenteront pour l’avancement du seul fils qui me reste, vous lui ferez la grâce que les services de son père préviennent en sa faveur. Ce n’est point en mère aveugle, monseigneur, que j’ai l’honneur de vous assurer qu’il sert avec tout le zèle et l’application d’un bon officier ayant l’applaudissement de ses supérieurs et l’estime de monsieur le Général. Il me paraît, monseigneur, que la mort de monsieur Desgly est une occurrence favorable pour lui et que les mouvements que cela produira dans le corps sont, le moment monseigneur, de lui faire ressentir l’effet de vos grâces. J’ai l’honneur de vous en presser pour qu’il soit d’autant plus en état de m’aider, d’assister le reste de ma famille. Je prends la liberté, monseigneur, de vous représenter qu’on me fait en France mille difficultés au sujet de ma pension et qu’il arrive que je ne la touche jamais par l’arrivée des vaisseaux. Je suis bien lasse des raisons de ceux auxquels je suis obligée de me confier pour toucher le payment. Ne vous serait-il pas possible, monseigneur, de m’ordonner cette somme à l’avenir sur les fonds de cette colonie, afin de me délivrer d’une inquiétude à laquelle je ne sais comment remédier, et que je puisse être sûre d’un état fixe avec lequel je dois pourvoir à mon entretien et celui de mes enfants? ”²

En 1731, les Anglais avaient envoyé un collier aux sauvages de la pointe des Chagouamigon pour les engager à égorger tous les Français qui étaient dans les postes environ-

² *Ibid.*, vol. 52.

nants. M. de Ramezay fut envoyé chez ces sauvages pour les maintenir dans l'obéissance du roi. Il réussit dans sa mission. Les sauvages lui remirent le collier envoyé par les Anglais, et M. de Ramezay l'envoya à M. de Beauharnois, alors gouverneur général.

Le 20 mars 1734, M. de Ramezay était nommé capitaine.

En 1742, on confia à M. de Ramezay le commandement du poste de Nipigon, à la baie d'Hudson. La proximité de ce fort du fort Rupert occupé par les Anglais rendait la tâche de M. de Ramezay très délicate. Il s'en tira très bien.

En 1746, M. de Ramezay fut envoyé en Acadie, à la tête de dix-huit cents canadiens et sauvages, pour y attendre l'escadre française commandée par le duc d'Anville. Par le travers de Gaspé, il apprit que les Anglais s'étaient emparé du fort Lajoie. Ile Saint-Jean, où ils attendaient, au passage, avec une frégate de trente à quarante canons et deux autres vaisseaux de moindre force. Avec ses six ou sept bâtiments, dont le plus fort était de trois cents tonneaux, il se rendit à la baie Verte, lieu de sa destination. Là, il fit un détachement de canadiens et de sauvages des plus ingambes, qu'il envoya avec quelques officiers et cadets, sous les ordres de M. de Montesson, contre les Anglais embusqués. Leur garde qui était à terre fut prise et le reste tué.

De là, il se rendit au village des Mines. Deux vaisseaux du roi commandés par M. Duvigneau étaient arrivés au port de Chibouctou. M. Duvigneau, n'ayant aucune nouvelle de l'escadre, chargea de Ramezay de plus de soixante prisonniers et retourna en France. M. de Ramezay donna avis de cette relâche à M. de Beauharnois. Celui-ci lui donna ordre, au cas de défaut de nouvelles de l'escadre du duc d'Anville, de s'en retourner à Québec à la fin d'août, avec la majeure partie de

son monde, et de ne laisser, en Acadie, qu'un faible détachement. Il n'était pas plus tôt parti qu'un exprès lui apprenait l'arrivée de l'escadre à Chiboucton. Il revint sur ses pas et se mit aux ordres du commandant de l'escadre, M. de la Jonquière. Celui-ci lui ordonna d'aller bloquer Port-Royal pour faciliter le débarquement. Il s'y rendit, et avec trois ou quatre cents hommes, canadiens et sauvages, il soutint les efforts de seize à dix-sept cents hommes pendant vingt-deux jours. Mais M. de la Jonquière ayant relâché, M. de Ramezay se retira à Beaubassin.

En janvier 1748, quatre cents Anglais s'étant emparés du village des Mines comptaient chasser les Français de Beaubassin. M. de Ramezay voulut les prévenir; mais indisposé d'une chute, il forma un détachement de trois cent cinquante canadiens et sauvages, dont il donna le commandement à M. Coulon de Villiers, avec la marche, l'ordre de la bataille et la façon dont il fallait les attaquer. M. Coulon de Villiers, ainsi instruit, se rendit, en trois ou quatre jours, près des ennemis, sans en être aperçu. Il fit la distribution de son monde pour attaquer tous ensemble suivant le plan à lui donné. Les ennemis furent battus partout; dix maisons qui étaient autant de corps de garde furent prises. Les ennemis demandèrent alors à capituler.

Au commencement de juin 1748, M. de Ramezay retourna à Québec.²

La même année, il recevait la croix de Saint-Louis.

Le 1er mai 1749, il fut nommé major de Québec. Il occupa cette charge pendant sept ans à la satisfaction de ses supérieurs.

² Dans son *Histoire de Montréal*, M. A. Leblond de Brumath nous donne Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay comme gouverneur de Montréal. Erreur. M. de Ramezay fils n'a jamais été gouverneur de Montréal.

Enfin, le 1er mai 1757, il était promu lieutenant de roi de la même ville de Québec. C'est en cette qualité que, le 18 septembre 1759, il eut la tâche peu enviée de remettre Québec entre les mains des Anglais. On a blâmé M. de Ramezay d'avoir rendu la ville de Québec à l'ennemi, sans avoir opposé une plus longue résistance. Un Mémoire qu'il présenta au roi, et qui a été publié par la *Société littéraire et historique de Québec*, en 1861, ⁴ contient un certain nombre de pièces justificatives qui contribuent beaucoup à jeter un nouveau jour sur les causes qui précipitèrent la capitulation de Québec. Il est évident, d'après toutes ces pièces, que M. de Ramezay n'avait d'autre mesure à prendre que de capituler.

Après la capitulation de Québec, ainsi qu'il en avait été convenu entre l'amiral Saunders et le général Townshend d'une part, et M. de Ramezay de l'autre, le lieutenant de roi à Québec fut conduit en France.

Le roi lui accorda une pension de 800 livres.

M. de Ramezay mourut à Blaye, paroisse Saint-Sauveur (Gironde), où il s'était retiré, le 7 mai 1777. ⁵

JACQUES-CHARLES DE SABREVOIS

Jacques-Charles de Sabrevois était né à Gavancie, évêché de Chartres, en 1667, du mariage de Henry de Sabrevois, seigneur de Sermonville, et de Gabrielle Martin.

⁴ *Mémoire du sieur de Ramezay, commandant à Québec, au sujet de la reddition de cette ville, le 18 septembre 1759, d'après un manuscrit aux archives du Bureau de la Marine, à Paris.* Des presses de John Lovell, Québec, 1861.

⁵ *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXII, p. 355.

M. de Sabrevois, dès 1682, servait comme lieutenant réformé dans le régiment de l'Affaire (?).

En 1685, il passait dans la Nouvelle-France avec le même grade.

Le 1er avril 1687, le roi donnait à M. de Sabrevois ordre de remplir le poste de lieutenant d'une compagnie d'infanterie entretenue en Canada, vacante par la révocation du sieur Chauffour.

M. de Sabrevois fut fait lieutenant en pied l'année suivante, en 1688.

Dans l'hiver de 1695-1696, M. de Sabrevois accompagna M. de Louvigny dans son expédition contre les Iroquois de la grande presqu'île, entre le Saint-Laurent et la rivière des Outaouais.

Dans l'été de 1696, M. de Sabrevois fit également partie de la grande expédition de M. de Frontenac contre les Iroquois.

Une liste des officiers des troupes servant au Canada, apostillée par M. de Callières à l'automne de 1701, dit de M. de Sabrevois :

“Le sieur de Sabrevoye, natif de Beauce, âgé de 36 ans, a servy lieutenant réformé dans le régiment de l'Affaire en 1682, est venu lieutenant réformé en Canada, en 1685, et lieutenant en pied en 1688, servant actuellement en la dite qualité. Marié. Bon officier.”¹

Le 1er avril 1702, M. de Sabrevois recevait une commission de capitaine dans les troupes du détachement de la marine, à la place du sieur de Subercase.

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*.

En 1709, M. de Sabrevois commandait une des compagnies des troupes du détachement de la marine, dans l'expédition mise sous les ordres de M. de Ramezay pour combattre le colonel Nicholson qui, à la tête d'un corps d'armée assez considérable, s'en venait attaquer Montréal, par voie du lac Champlain.

La majorité des troupes étant devenue vacante par la mort de M. Dumesny-Noré, le 27 octobre 1713, M. de Sabrevois fut candidat à cette charge.

Un tableau des officiers candidats à cette charge, dressé à Marly, le 7 mai 1714, dit au sujet de M. de Sabrevois :

“ Le sieur de Sabrevois, Français, sert depuis 1687, capitaine depuis 1702. C'est un bon officier, agissant, et qui vit avec honneur. ”²

Le 26 juin 1712, le ministre signait un ordre pour donner le commandement de Détroit à M. de Sabrevois. Ce commandement avait d'abord été donné à M. de LaForest, mais celui-ci avait été empêché de s'y rendre. M. de Sabrevois partit de Québec seulement en 1715, pour se rendre au Détroit. Il y resta jusqu'en 1717.

A son retour à Québec, M. de Sabrevois se plaignait amèrement au Conseil de Marine des restrictions qu'on avait mises à son commandement. Il avait eu, prétendait-il, le privilège de faire le commerce au Détroit. M. de Ramezay, qui remplaçait temporairement M. de Vaudreuil au commandement de tout le pays, l'empêcha de jouir de son privilège, et d'y faire commerce en lui défendant de donner des permissions aux habitants du pays et d'y porter des marchandises suivant l'usage. Il ne voulut pas même lui permettre de me-

² *Bulletin des recherches historiques*, vol. II, p. 115.

ner plus de deux canots avec lui. Il avait été obligé d'entretenir à ses frais un interprète à 800 livres par an, un aumônier à 600 livres et un chirurgien à 150 livres. Il avait dû faire à ses frais certaines réparations au fort. De plus, il avait dépensé au moins 4000 livres pour faire des présents aux Sauvages.

Le Conseil de Marine ayant soumis les plaintes de M. de Sabrevois au marquis de Vaudrenil, celui-ci, le 15 octobre 1719, donnait les explications suivantes. Nous donnons le résumé de sa lettre qui fut soumis au Conseil de Marine :

“ Qu'il a examiné le mémoire contenant les prétentions du sieur de Sabrevois, pour le temps qu'il a commandé au Détroit, mais il n'y trouve rien pour raison de quoi le sieur de Tonty puisse être tenu de lui donner un dédommagement, la non jouissance du privilège exclusif du Détroit, pendant les années 1715 et 1716, alléguée par le sieur de Sabrevois, est un fait dont il n'a pu avoir aucune connaissance, étant en France en ce temps-là, et pour lequel, supposé qu'il soit tel qu'il est exposé, il ne peut rien avoir à prétendre contre le sieur de Tonty, puisque ce dernier n'a pas contribué au trouble dont le dit sieur de Sabrevois, se plaint, n'ayant passé au Détroit qu'en 1717, et que depuis qu'il jouit de ce privilège, il a fait toutes les dépenses dont le dit sieur de Sabrevois était chargé; outre qu'il engagea le dit sieur de Tonty, dans le temps qu'il allait partir pour le Détroit, au mois de mai 1717, de donner deux permissions pour deux canots que le procureur du dit sieur de Sabrevois y envoya, et qui eurent la liberté d'y faire leur commerce, quoiqu'il préjudiciait à celui du sieur de Tonty, moyennant 1800 livres de France, en monnaie de cartes, que ceux qui les exploitaient payèrent au dit sieur de Sabrevois, auquel le dit sieur de Tonty fut bien aise de faire cette gracieuseté; à sa sollicitation, à l'égard des réparations

de la clôture du fort, il est certain, il est convenu que le dit sieur de Sabrevois n'en a fait aucunes, puisque, suivant le rapport de M. de Louvigny, ce fort était en très mauvais état quand il a passé en allant contre les Renards en 1716, et que le sieur de Tonty, le trouva si délabré, en y allant en 1717, qu'il a été obligé de le refaire tout à neuf, la preuve du mauvais état de ce fort et que le sieur de Sabrevois n'y a jamais fait aucune dépense se trouve dans un article de la lettre que le sieur de Sabrevois lui écrivit du Détroit le 8 avril 1717, et dont il envoie l'extrait, par lequel il paraît que ce n'est qu'en ce temps-là, qu'il se mit en devoir de faire réparer cette clôture, et que c'étaient les voyageurs qui fournissaient les pieux nécessaires pour cette réparation, dont il n'y en avait que 150 de faits suivant son propre aveu, et qu'il n'a jamais compté qu'elle se fit à ses dépens.

“ A l'égard des présents que le sieur de Sabrevois prétend avoir fait aux sauvages du Détroit, pour les engager à aller à la guerre contre les Renards, comme les deux officiers que M. de Ramezay envoya en 1715, chargés des présents pour inviter toutes les nations du sud à cette guerre, passèrent la même année au Détroit, et en firent à celles qui y sont établies, et que M. de Louvigny l'a assuré qu'il leur fit aussi en 1716, dans le temps qu'il passa pour aller à son expédition, dont il a un état certifié par le dit sieur de Sabrevois, il ne voit pas que ce dernier ait eu raison d'en faire de son côté, à l'occasion de cette guerre; qu'au reste s'il faut s'en rapporter à ce qui lui a été dit en public par les chefs Outavois du Saguinan et par ceux des Poutavatamis du Détroit, qui vinrent à Montréal en 1717, et dont il envoie les paroles, il s'en faut beaucoup que le dit sieur de Sabrevois n'ait été aussi libéral à l'égard des sauvages qu'il l'a voulu faire entendre au Conseil.

“ Il sera facile de connaître par les plaintes que lui firent

alors ces sauvages, et dont il ne crût pas devoir en informer le Conseil, pour épargner le dit sieur de Sabrevois, et par un second extrait de la lettre de cet officier du 8 avril 1717, combien il était peu capable de les gouverner avec les ménagements convenables pour ne pas les aliéner, et quelle foi on doit ajouter aux certificats qu'il a mandés ci-joints au mémoire qu'il a présenté au Conseil, ce qu'il a de certain est que la plupart des habitans qui en ont signé un, étoient des gens contre lesquels le sieur de Sabrevois, lui avoit fait de grandes plaintes, en plusieurs occasions, et qui, de leur côté, se plaignoient fort de lui en l'écrivant à leurs parents et à leurs amis, auxquels il mandoit que tout leur crime ne consistoit que dans le refus qu'ils faisoient de se soumettre aux vexations du dit sieur de Sabrevois, qui s'est racommodé avec eux, quand il a été prêt de partir du Détroit, pour les engager à signer ce certificat.

“ *NOTA.* Par les paroles des ches des sauvages qui sont ci-jointes, ils se plaignent beaucoup de la dûreté du sieur de Sabrevois, et de son avarice, qui les avoit déterminés d'aller au nombre de 17 canots à Orange, lorsqu'ils rencontrèrent le sieur de Tonty qui les fit changer de dessein.

“ Par le second extrait de la lettre du sieur de Sabrevois, il marque qu'il a fait dire à un sauvage qui en avoit excité d'autres d'aller à Orange, que, s'il y retournoit, il lui feroit casser la tête, et qu'il lui tiendra parole.

“ Quoique par sa réponse aux paroles des sauvages, il convienne que c'est lui qui a envoyé au Détroit le sieur de Sabrevois, il n'a cependant eu aucune part à sa nomination au commandement de ce poste, M. de Pontchartrain, qui l'avait nommé, lui adressa l'ordre du roy pour l'y envoyer, il s'y conforma, mais il se seroit fort gardé de le proposer le connoissant pour un homme fort intéressé, il ne croit pas

qu'il ait fait de gros profits au Détroit, mais il est certain qu'il n'y a pas perdu puisque après avoir payé toutes les avances que les marchands lui avoient faites et ce qu'il pouvoit devoir à ceux qui étoient à ses gages, il s'en trouve avoir plus de 80 paquets de pelleterie de reste.

“ Le fort du Détroit fut achevé et mis dans sa perfection en 1718, et, suivant le rapport des voyageurs et des officiers qui en sont revenus, est le meilleur fort de palissades qu'il y ait en ce pays, comme le sieur de Tonty n'a rien épargné pour le rendre solide et s'y mettre à l'abri de toute insulte et qu'il lui coûte plus de..... en argent de France, il estime qu'il y a de la justice que le Conseil accorde une gratification au sieur de Tonty.

“ Sur tout cela, le Conseil a décidé, le 5 mars 1720, ne rien accorder, ni au sieur de Sabrevois, ni au sieur de Tonty.

“ Depuis cette décision le sieur de Sabrevois a pris deux placets.

“ Par le premier, il convient que lorsque le sieur de Tonty partit de Montréal, pour l'aller relever au Détroit, il lui fit présent des deux permissions dont parle M. de Vaudreuil, que son procureur vendit 1800 livres en carte, qui n'ont produit que 900 livres.

“ Il n'a point parlé de ce présent lors de ses demandes, c'est parce qu'il a cru que cela ne lui devoit point servir de remboursement.

“ Par le second, il supplie de le faire rembourser des dites dépenses montant 4779 livres, sur laquelle somme le Conseil a eu la bonté de lui faire donner, l'année dernière, 1000 livres à compte, lorsqu'on le débarqua malade, pour aider au rétablissement de sa santé, et lui donner moyen de vivre, les 3779 livres qui lui restent dues le mettoient en état

de payer ses dettes et de se pourvoir des choses nécessaires à sa famille. ”³

A la fin de l'été de 1717, M. de Sabrevois obtenait la permission de passer en France.

C'est pendant ce voyage, le 29 mai 1718, qu'il reçut un ordre du roi pour lever 50 hommes à Paris. Ces recrues étaient destinées aux troupes du détachement de la marine.

Egalement, pendant son séjour en France, le 20 juillet 1718, le roi accordait la croix de Saint-Louis à M. de Sabrevois.

Les lettres patentes disaient :

“ Les services que le sieur de Sabrevois, capitaine d'une des compagnies que nous entretenons en Canada, nous a rendus, depuis plus de vingt ans, tant en la dite qualité qu'en celle d'officier dans les dites troupes, nous conviant à lui donner des preuves de notre satisfaction, nous avons cru ne le pouvoir faire d'une manière plus honorable qu'en l'admettant au nombre des chevaliers de l'Ordre militaire de Saint-Louis, que nous avons créée par nos lois du mois d'avril 1693, étant bien informé des dits services et qu'il fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine. A ces causes et autres nous mouvant de l'avis de notre très-cher et très-aimé oncle, le duc d'Orléans, régent, nous avons le dit sieur de Sabrevois fait, constitué, ordonné et établi, faisons, constituons, ordonnons et établissons par ces présentes, signées de notre main, chevalier du dit ordre militaire de Saint-Louis, pour par lui jouir du dit titre de chevalier, des honneurs et prérogatives qui y sont attachés. ”⁴

³ Nouvelle-France: *Documents historiques*, p. 160.

⁴ L'abbé Daniel, *Histoire des grandes familles françaises au Canada*, p. 249.

Le 21 mai 1719, un ordre du roi donnait le commandement du fort de Chambly à M. de Sabrevois pendant trois ans. M. de Sabrevois était encore en France lors de sa nomination. Il repassa dans la Nouvelle-France en 1720 par le *Chameau*.

Le 26 octobre 1722, dans un rapport au ministre, M. de Vaudreuil disait de M. de Sabrevois :

“ Il est usé et fort intéressé, et je ne lui confierais pas un poste où il y aurait du commerce à faire. Au surplus, il a bien servi et sa conduite est fort réglée. ” ⁵

En 1724, le gouverneur de Vaudreuil, qui n'aimait pas M. de Sabrevois, lui enlevait le commandement du fort de Chambly. Le ministre blâma M. de Vaudreuil pour avoir agi ainsi. Le 29 mai 1725, il lui écrivait qu'il n'avait pas eu de raisons solides pour enlever ce commandement à M. de Sabrevois, qui l'avait reçu directement du roi.

C'est sans doute pour consoler M. de Sabrevois de cet échec qu'au même mois de mai 1725, il lui faisait donner par le roi la majorité de Montréal vacante par la promotion de M. LeVerrier à la lieutenance de roi de Québec.

A la mort du marquis d'Aloigny, commandant des troupes en Canada, M. de Sabrevois essaya de se faire donner cette charge. Mais elle fut abolie.

M. de Sabrevois mourut à Montréal le 19 janvier 1727.

⁵ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 120.

CHARLES DE SABREVOIS

Né à Boucherville le 25 novembre 1699, du mariage de Jacques-Charles de Sabrevois et de Jeanne Boucher.

Le 2 juillet 1720, M. de Sabrevois obtenait une enseigne dans une compagnie des troupes du détachement de la marine servant à l'île Royale.

Le 16 mars 1728, le roi accordait une expectative de lieutenance au Canada à M. de Sabrevois. Cette lieutenance lui fut donnée le 20 avril 1729.

Le 4 avril 1733, MM. de Beauharnois et Hocquart concédaient à M. de Sabrevois " un terrain d'environ deux lieues de front le long de la rivière Chambly, sur trois lieues de profondeur, les d. deux lieues de front à prendre entre les bornes des seigneuries nouvellement concédées au sieur Sabrevois de Bleury et au sieur de Noyan. " Cette concession était faite à titre de fief et seigneurie avec droit de haute, moyenne et basse justice, droits de chasse et pêche, traite avec les Sauvages, etc. ¹

Cette concession fut ratifiée par le roi le 6 avril 1734.

Comme M. de Sabrevois n'avait fait aucun défrichement sur sa seigneurie et qu'il n'y avait établi qu'une couple d'habitants, le 10 mai 1741, MM. de Beauharnois et Hocquart, pour se conformer aux ordres du ministre, la lui enlevaient et la réunissaient au domaine du roi.

En 1734, M. de Sabrevois obtenait le commandement du poste de Détroit. Il y resta jusqu'en 1738.

¹ *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 163.

En 1739, M. de Sabrevois fit partie du détachement envoyé en Louisiane sous les ordres du baron de Longueuil pour aider M. de Bienville à écraser les Chicachas.

En mai 1741, M. de Sabrevois obtenait une expectative de compagnie. Cette compagnie lui fut accordée un an plus tard, le 27 avril 1742.

A la fin de janvier 1746, M. de Sabrevois était détaché avec le chevalier de Ninerville, enseigne, et 53 Iroquois pour se rendre au lac Champlain afin d'observer les ennemis.

En 1746, M. de Sabrevois fit partie de l'expédition de M. de Rigaud contre la Nouvelle-Angleterre.

En novembre 1747, le gouverneur de la Galissonnière chargeait M. de Sabrevois du commandement du fort Saint-Frédéric, en remplacement de M. de Céloron.

Deux années plus tard, en novembre 1749, M. de Sabrevois allait pour la seconde fois prendre le commandement du poste de Détroit. Cette fois il y resta jusqu'à 1751.

Le 1er novembre 1750, MM. de la Jonquière et Bigot accordaient à M. de Sabrevois la même seigneurie qui lui avait été concédée le 4 avril 1733, et qui avait été réunie au domaine du roi, le 10 mai 1741. Cette fois, M. de Sabrevois s'engageait à remplir les conditions qu'on lui imposait. ²

Le 1er janvier 1759, M. de Sabrevois remplaçait à la majorité des Trois-Rivières M. de Noyelles promu lieutenant de roi du même gouvernement.

Après la chute de Québec, M. de Sabrevois passa en France. Les officiers canadiens avaient reçu ordre de se retirer en Touraine. Le chevalier de Longueuil était leur comman-

² *Ibid.*, p. 224.

dant. Celui-ci ayant obtenu en 1763 de repasser en Canada pour l'arrangement de ses affaires, M. de Sabrevois le remplaça le 28 mai 1763.

M. de Sabrevois mourut en Touraine au commencement de l'année 1774.

PIERRE, CHEVALIER DE SAINT-OURS

Né en 1673, du mariage de Pierre de Saint-Ours, seigneur de Saint-Ours, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, ancien officier au régiment de Carignan, et de Marie Mulois.

Le 2 janvier 1694, il obtenait une commission d'enseigne dans les troupes du détachement de la marine. Cette commission fut confirmée le 16 avril 1695.

En 1706, le chevalier de Saint-Ours faisait les fonctions d'aide-major.

En 1708, il fit partie de l'expédition qui dévasta Haverhill sous les ordres de MM. de Saint-Ours Deschailions et de Rouville.¹

Il fut promu lieutenant le 5 mai 1710.

Une note officielle du 7 mai 1714 dit du chevalier de Saint-Ours:

“ Le chevalier de Saint-Ours, canadien, lieutenant depuis 1710. Deviendra bon officier. ”²

¹ *Collection de manuscrits*, vol. II, p. 503.

² *Bulletin des recherches historiques*, vol. II, p. 116.

En cette même année 1714, M. de Saint-Ours demandait une compagnie. Il devait l'attendre encore quatre ans.

Le 1er juillet 1718, le chevalier de Saint-Ours était fait capitaine.

Le 21 avril 1733, le ministre écrivait à M. de Saint-Ours qu'il n'avait pu lui procurer une majorité ni la croix de Saint-Louis.

Trois ans plus tard, le 26 avril 1736, le ministre écrivait de nouveau à M. de Saint-Ours qu'il n'avait pu obtenir la croix de Saint-Louis pour lui.

À l'automne de la même année 1636, le gouverneur de Beauharnois, nommait M. de Saint Ours commandant du fort Beauharnois, à la Pointe à la Chevelure.

Encore le 6 mai 1737, le ministre faisait part à M. de Saint-Ours de ses regrets de ne pouvoir lui donner la croix de Saint-Louis.

Cet honneur lui fut enfin accordé le 25 mars 1738.

Le 21 mai 1743, le ministre informait M. de Saint-Ours qu'il n'y avait pas de majorité vacante.

Le chevalier de Saint-Ours ne perdit rien pour avoir attendu puisque, en février 1748, il était nommé lieutenant de roi aux Trois-Rivières, en remplacement de M. de Beaujeu.

Le 6 juin 1751, le ministre écrivait au gouverneur de la Jonquière :

“ Comme le sieur de Saint-Ours, lieutenant de roi aux Trois-Rivières, se trouve par son âge et ses infirmités peu en état de remplir ses fonctions, il (M. de la Jonquière) tâchera de lui faire comprendre avec ménagements qu'il ferait mieux de demander la permission de se retirer du service. ”

En avril 1752, le chevalier de Saint-Ours, à cause de son grand âge, se retirait du service comme lieutenant de roi aux

Trois-Rivières. Le roi lui accordait une gratification annuelle de 2000 livres pour lui tenir lieu de ses appointements.

Le chevalier de Saint-Ours décéda à Montréal le 16 mars 1759, à l'âge de 85 ans.

JEAN-BAPTISTE DE SAINT-OURS DESCHAILLONS ¹

Né à Saint-Ours en 1669, ² du mariage de Pierre de Saint-Ours, seigneur de Saint-Ours, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, ancien officier au régiment de Carignan, et de Marie Mulois.

En 1688, à peine âgé de dix-huit ans, il était admis comme cadet dans les troupes du détachement de la marine.

Deux ans plus tard, en 1690, M. de Frontenac lui donnait une commission d'enseigne qui fut confirmée par le roi le 16 mars 1691.

En 1692, le même gouverneur lui donnait une commission de lieutenant réformé qui fut également confirmée par le roi le 1er mars 1693.

Le 1er avril 1702, M. de Saint-Ours Deschailions était fait lieutenant en pied et, un an plus tard, le 10 juin 1703, garde de la marine.

Le 9 juin 1708, M. de Saint-Ours Deschailions recevait enfin une compagnie.

En 1708, dans un grand conseil de guerre tenu à Montréal avec les chefs de tous les sauvages chrétiens de la colonie, une expédition contre la Nouvelle-Angleterre fut décidée.

¹ On devrait plutôt écrire Saint-Ours de l'Eschailion.

² Baptisé à Sorel le 11 octobre 1670.

MM. de Saint-Ours Deschaillons et Hertel de Rouville reçurent le commandement de ce parti. L'expédition partit de Montréal le 26 juillet 1708. Elle était composée de cent Français, tant soldats qu'habitants, et d'un certain nombre de sauvages sous les ordres de M. Boucher de la Perrière. Le parti saccagea le village de Haverhill, tua une centaine d'Anglais et revint à Montréal après avoir eu dix hommes tués et dix-neuf blessés.

Dans sa lettre du 14 novembre 1708 au ministre, M. de Vaudreuil loue l'habileté des deux chefs de l'expédition, MM. de Saint-Ours Deschaillons et Hertel de Rouville.

En 1709, M. de Saint-Ours Deschaillons faisait partie de l'expédition sous les ordres de M. de Ramezay chargée d'aller rencontrer l'armée commandée par le colonel Nicholson qui venait attaquer Montréal par le lac Champlain. Il commandait une des cinq compagnies de Canadiens. L'expédition partit de Montréal le 28 juillet 1709, et revint sans avoir combattu, des maladies contagieuses dans l'armée de Nicholson lui ayant fait rebrousser chemin.

En 1717, le gouverneur de Vaudreuil donnait à M. de Saint-Ours Deschaillons le commandement du poste de Niagara. Il avait pour instructions de terminer au plus vite les travaux de défense du fort de Niagara. Il ne devait pas commencer les hostilités contre les Anglais ou les Iroquois mais si on l'attaquait il avait ordre de se défendre énergiquement.³

Le 12 mai 1721, le gouverneur de Vaudreuil envoyait M. de Saint-Ours Deschaillons prendre le commandement du

³ Le *Mémoire pour servir d'instruction au sieur Deschaillons* a été publié par M. l'abbé Couillard-Després, dans son *Histoire de la seigneurie de Saint-Ours*, p. 164.

poste de Kaministigoya. C'était le poste le plus éloigné des pays de l'Ouest. ⁴

En octobre 1722, M. de Vaudreuil disait de M. de Saint-Ours Deschaillons :

“ Il est très bon officier ayant servi également bien tant dans les partis qu'il a commandés contre les ennemis que dans les postes dont je lui ai confié le commandement. Il commande actuellement à Camanistigouya. ” (Kaministigoya). ⁵

En 1728, M. de Saint-Ours Deschaillons succédait à M. de Noyelles dans le commandement du poste de Détroit.

Le gouverneur de Beauharnois écrivait au ministre, le 8 octobre 1728 :

“ Le sieur Deschaillons, capitaine de compagnie, que j'ai envoyé au Détroit pour y commander m'a prié d'avoir l'honneur de vous marquer qu'il n'allait point dans ce poste pour lui tenir lieu de son avancement préférant les honneurs du corps à toutes choses. Vous savez, Monseigneur, que c'est un excellent officier et de beaucoup de réputation. ” ⁶

M. de Saint-Ours Deschaillons ne resta que quelques mois au Détroit. Il fut remplacé par M. de Boishébert.

A la mort de M. d'Esgly, lieutenant de roi aux Trois-Rivières, en 1730, M. de Saint-Ours Deschaillons fut un de ceux qui demandèrent sa charge.

Le gouverneur de Beauharnois favorisa plutôt le cheva-

⁴ Le *Mémoire d'instructions de M. de Vaudreuil à M. de Saint-Ours Deschaillons* se trouve à la page 172 de *l'Histoire de la seigneurie de Saint-Ours*.

⁵ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 120.

⁶ *Ibid.*, vol. 50.

lier Bégon, mais il ne put s'empêcher de rendre le témoignage suivant à M. de Saint-Ours Deschaillons :

“ Cet officier sert depuis 14 ans et est depuis longtemps capitaine. Il a toutes les qualités nécessaires. ” ¹

Le 25 mars 1730, M. de Saint-Ours Deschaillons recevait la récompense de ses nombreux services. Le roi le créait chevalier de Saint-Louis.

Le 5 février 1731, M. de Saint-Ours Deschaillons succédait au chevalier Bégon à la majorité de Québec.

Le ministre lui écrivait le 1er mai 1731 :

“ J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 18 octobre. Sur le compte que j'ai rendu au roi de vos services et des témoignages que M. le marquis de Beauharnois a donnés de votre zèle et de votre application, Sa Majesté a bien voulu vous accorder la majorité de Québec, vacante par la promotion de M. le chevalier Bégon à la lieutenance de roi des Trois-Rivières. J'ai contribué avec plaisir à vous procurer cette grâce et je serai toujours disposé à vous en procurer d'autres, persuadé que je suis que vous travaillerez à les mériter par votre attention à bien remplir le poste important qui vous est confié. Je ne saurais trop vous le recommander. ” ²

Deux ans plus tard, le 1er avril 1733, M. de Saint-Ours Deschaillons était promu lieutenant de roi à Québec, en remplacement de M. LeVerrier, décédé.

En mai 1737, M. de Saint-Ours Deschaillons obtenait une gratification extraordinaire de 400 livres.

¹ *Ibidem*, vol. 52.

² L'abbé Couillard-Després, *Histoire de la seigneurie de Saint-Ours*, p. 189.

En 1742, M. de Vaudreuil, gouverneur des Trois-Rivières, était nommé au gouvernement de la Louisiane. M. de Saint-Ours Deschaillons demanda la charge de gouverneur des Trois-Rivières, mais le chevalier Bégon, qui avait de hautes influences en France, l'emporta.

M. de Saint-Ours Deschaillons décéda à Québec le 8 juin 1747, à l'âge de 77 ans.

RENE GAULTIER DE VARENNES

Originaire de la paroisse de Bégon, dans l'Anjou, René Gaultier de Varennes était fils d'Adam-Pierre Gaultier, sieur de la Varandière, et de Bertrande Gourdeau.

M. de Varennes arriva ici dans l'été de 1665, avec le régiment de Carignan dans lequel il était lieutenant.

M. de Varennes ayant épousé Marie Boucher, fille de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, se décida à rester au pays quand le régiment de Carignan fut licencié.

En 1669, Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières depuis plusieurs années, abandonnait ce gouvernement, et était remplacé par son gendre, M. de Varennes. Ce dernier ne tenait cependant pas sa commission du roi mais du gouverneur de Courcelles.

Au printemps de 1671, M. de Varennes accompagnait M. de Courcelles dans son expédition au lac Ontario.

Dans l'automne de la même année 1671, M. de Varennes passait en France. L'intendant Talon, dans son mémoire du 2 novembre 1671, demandait une commission du roi pour le gouvernement des Trois-Rivières en faveur de M. de Varennes. " J'estime, disait-il, qu'il est du service de Sa Majesté de pour-

voir par elle-même aux gouvernements particuliers pour s'assurer d'autant plus de la fidélité de ses sujets dans des pays éloignés de sa présence; cet officier nommé Varennes a du mérite et ne manque pas de zèle. " 1

Cette commission fut signée par le roi à Saint-Germain-en-Laye le 6 juin 1672. " 2

M. de Varennes revint dans la Nouvelle-France dans le même été de 1672.

Le 29 octobre 1672, l'intendant Talon concédait à M. de Varennes " vingt-huit arpents de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, borné d'un côté la concession du sieur de Saint-Michel, de l'autre celle du sieur Boucher et la quantité de terre qui se trouvera depuis le dit sieur Boucher jusqu'à la rivière Notre-Dame, la moitié d'icelle comprise, sur pareille profondeur, avec deux îles qu'on appelle Percées, marquées dans notre carte figurative A. et B., et trois des îles qui sont au-dessous des dites îles entre le chenail marqué dans notre dite carte G. H. J., les deux autres, cottées L. M., demeurant en suspens à cause de la prétention que le sieur Dugué a sur icelles, jusqu'à ce qu'il soit ordonné par Sa Majesté à qui des deux elles devront appartenir. . . " 3

Cette concession était faite en fief et seigneurie, à la charge de la foi et hommage au château Saint-Louis de Québec, aux droits et redevances accoutumés, de continuer de tenir et faire tenir feu et lieu, de la réserve des bois de chêne, etc., etc.

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 3.

² Publiée dans le *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXIII, p. 119.

³ *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 126.

C'est la seigneurie de Varennes.

La première commission de gouverneur des Trois-Rivières signée par le roi en faveur de M. Gaultier de Varennes était pour trois ans. Le 3 mars 1675, le roi lui en donnait une nouvelle.

M. de Varennes se livrait au commerce des fourrures et faisait la traite avec les Sauvages au mépris des règlements du roi.

Le 31 mai 1686, le roi faisait avertir le gouverneur de Denonville que si M. de Varennes continuait à faire la traite à la Gabelle il serait révoqué.

Quatre mois plus tard, le 28 septembre 1686, l'intendant de Meules accusait M. de Varennes de faire encore la traite à la Gabelle :

“ M. de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, écrivait-il, se sert de son autorité pour faire seul le commerce avec les Sauvages dans un lieu nommé la Gabelle à quatre lieues de Trois-Rivières, ce qui est défendu par les ordonnances de Sa Majesté, qui ne le permet qu'aux Trois-Rivières; il y a même plusieurs arrêts du Conseil souverain et ordonnances des intendants qui le défendent dans le dit lieu de la Gabelle, en conformité de celles de Sa Majesté: je n'ai pu l'empêcher jusqu'à présent parce que M. de la Barre, de son autorité, et malgré tous les arrêts et ordonnances, lui avait permis de le faire seul: on m'a présenté souvent des requêtes sur ce sujet, mais prévoyant que M. de la Barre s'opposerait toujours à l'exécution de ce que j'en ordonnerais, j'ai toléré cette affaire comme une infinité d'autres pour donner la paix au Canada, je n'ai pas laissé d'en dire plusieurs fois mon sentiment au dit sieur de Varennes qui n'a pas paru en être fort satisfait; cela m'a si bien attiré M. de Montortier qui est son parent et qui a

passé tout cet été chez lui qu'il a fait tous ses efforts pour me rendre secrètement toutes sortes de mauvaises affaires quoique j'aie affecté de vivre avec lui avec beaucoup d'honnêteté. S'il eut demeuré plus longtemps ici, il aurait été capable d'insinuer à tout le monde un esprit de désobéissance. Dès que M. de Denonville fut arrivé, il fit ce qu'il put pour le prévenir contre moi, il commença par lui dire que je passais devant les gouverneurs particuliers et qu'en France cela ne se faisait point, que quand nous marchions j'allais à sa gauche, et qu'enfin après lui j'avais les honneurs de l'église. M. de Denonville me parla de cette préséance et entrant dans ses sentiments, il me dit qu'en France les intendants allaient après le gouverneur. Cette proposition m'étonna extrêmement. Je lui répondis avec beaucoup de douceur qu'ils se sauraient plaindre eux-mêmes à la cour et que je les priais de ne s'en point mêler; je lui dis pour ma raison qu'on n'avait jamais disputé cette préséance à MM. Talon, Bonteroue et Duchesneau, mes prédécesseurs, et même que les gouverneurs particuliers n'avaient jamais songé à me la disputer, et que cela me paraissait une nouveauté, que même le roi avait décidé de cette question en donnant au gouverneur-général le pas par-dessus tous les autres, le second à l'évêque et à l'intendant le troisième.

“ Je dis à M. le marquis qu'il y avait grande différence entre un gouverneur de ville frontière ou de grande ville du royaume et un gouverneur des Trois-Rivières, et qu'il fallait proprement regarder ces gouverneurs ici comme des majors ou simples commandants, dont les villes de leur résidence ne consistaient qu'en sept ou huit maisons, comme est la ville des Trois-Rivières: celui qui en est le gouverneur n'a que douze cents livres d'appointements et a épousé la fille d'un homme qui a été engagé des Jésuites trente-six mois et qui les a servis en qualité de cuisinier: ce même homme en premières noces a épousé une femme sauvage: il se trouva assez de génie et de

coeur pour mériter le gouvernement des Trois-Rivières. Ce qui fait voir que c'est peu de choses et M. de Varennes qui l'est présentement a eu ce gouvernement de son beau-père ; s'il fallait qu'un intendant passât après ces sortes de gouverneurs et les majors en leur absence passent devant. il serait beau à un intendant qui est perpétuellement le juge de ces messieurs tant en la qualité d'intendant que celle de président du Conseil Souverain, de passer après eux en quelque lieu que ce soit. . . ”⁴

Le marquis de Denonville avait beaucoup d'estime pour M. de Varennes. Le 13 novembre 1686, il demandait au ministre de Seignelay de faire renouveler la commission de M. de Varennes comme gouverneur des Trois-Rivières. “ C'est un très bon gentilhomme, disait-il, qui n'a de vice que la pauvreté. Je vous assure qu'il a du mérite et de l'autorité, il aurait besoin de quelque grâce du roi pour élever et soutenir sa famille. ”⁵

Cette commission lui fut donnée par le roi le 3 juin 1686.

Le 30 mars 1687, le roi faisait écrire une lettre sévère à M. de Varennes. On l'accusait de toutes parts de faire la traite et il espérait que cela n'arriverait plus.

En 1688, M. de Varennes avait demandé un congé pour passer en France l'année suivante. Lorsque cette permission arriva par les premiers vaisseaux de 1689, elle ne lui fut plus nécessaire, puisqu'il était mort aux Trois-Rivières en juin 1689.⁶

⁴ Archives du Canada. *Correspondance générale*, vol. 5.

⁵ *Ibid.*, Série B., vol. 13.

⁶ A consulter sur M. Gaultier de Varennes une étude de M. l'abbé Ivanhoe Caron dans le *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXIII, pp. 117, 244. Nous lui avons emprunté plusieurs de nos renseignements.

PHILIPPE DE RIGAUD DE VAUDREUIL

Un proverbe usité dans l'ancien Languedoc prouve autant que les meilleurs parchemins l'ancienneté de la noblesse des Rigaud :

Les Hunards, les Lévis et les Rigauds
Ont chassé les Visigots ;
Les Lévis, les Rigauds et les Voisins
Ont chassé les Sarrazins.

D'Hozier, dans son *Armorial de France*, donne onze générations bien établies de Rigaud de Vaudreuil avant d'arriver à notre premier gouverneur de Vaudreuil.

Philippe de Rigaud de Vaudreuil était le cinquième fils de Jean-Louis de Rigaud, chevalier, seigneur et baron de Vaudreuil, d'Auriac, de Cabanial, du Faget, et de Marie de Châteaunverdun. Il fut d'abord connu sous le titre de chevalier de Vaudreuil.

Né en 1643, le chevalier de Vaudreuil entra, en 1670, dans la première compagnie des mousquetaires du roi. Il servait encore dans ce corps le 22 janvier 1676.

Le 17 mars 1687, le chevalier de Vaudreuil était nommé commandant des troupes du détachement de la marine qui servaient dans la Nouvelle-France.

Il s'embarqua dès le printemps de 1687 sur le navire l'*Arc-en-ciel*, pour passer au Canada

A peine remis des fatigues de la traversée, M. de Vaudreuil fit la campagne de 1687 contre les Tsommontouans.

Le gouverneur de Denonville fut très satisfait des services que lui rendit M. de Vaudreuil pendant cette campagne.

Le 25 août 1687, de retour à Montréal, il écrivait au ministre de Seignelay :

“ Pour M. de Vaudreuil on ne peut pas servir avec plus d'affection qu'il fait. Je compte beaucoup sur lui pour discipliner nos troupes et tenir les officiers dans leur devoir; il se prend déjà très bien pour cela. ”¹

M. de Seignelay, sur les bons rapports de M. de Denonville, fit accorder par le roi une gratification de 500 livres à M. de Vaudreuil.

A l'automne de 1687, M. de Denonville formait une compagnie de 120 hommes qu'il posta à la tête de l'île de Montréal pour la défendre des attaques des Iroquois. Il en donna le commandement à M. de Vaudreuil.

Le 28 octobre 1687, le gouverneur de Denonville recommandait M. de Vaudreuil aux bontés de la Cour vu “ que c'est un cadet de qualité de Gascogne qui ne fera pas venir souvent des lettres de change de son pays. ”²

En 1688, M. de Callières, gouverneur de Montréal, passait en France. C'est M. de Vaudreuil qui administra le gouvernement de Montréal pendant son absence.

Le 7 juin 1689, le roi donnait un ordre à M. de Vaudreuil pour commander au Canada en l'absence de MM. de Frontenac et de Callières.

Après le massacre de Lachine en août 1689, M. de Vaudreuil se mit à la poursuite des barbares Iroquois. Il ne put cependant leur faire grand mal.

Au siège de Québec, en 1690, M. de Vaudreuil se distingua tout particulièrement.

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 9.

² *Ibid.*, vol. 91.

En 1691, M. de Vaudreuil détruisit presque entièrement un parti de 40 à 50 Onneyouts dans les environs de Repentigny.

L'année suivante, en 1692, M. de Vaudreuil eut encore l'occasion de battre les Iroquois. Le 15 septembre 1692, M. de Frontenac, rendant compte de cette action au ministre de Seignelay, en profitait pour faire l'éloge de M. de Vaudreuil.

A l'automne de 1692, M. de Vaudreuil passait en France. Il revint au pays en juillet 1693.

Le 5 mai 1695, M. de Vaudreuil était fait capitaine de vaisseau.

En 1696, M. de Vaudreuil fit l'expédition de M. de Frontenac contre les Onnontagués.

Le 1er mai 1698, le roi faisait M. de Vaudreuil chevalier de Saint-Louis.

A la mort de M. de Frontenac en 1698 trois candidats entrèrent en lice pour lui succéder au gouvernement de la Nouvelle-France: M. Bochart de Champigny, intendant depuis 1686, M. de Callières, gouverneur de Montréal, et M. de Vaudreuil.

M. de Callières qui était un homme très habile joua alors à ses concurrents un tour qui est raconté avec verve par Gédéon de Catalogne dans son *Mémoire sur le Canada*.³

Les lettres de nomination de M. de Callières comme gouverneur de la Nouvelle-France furent signées le 20 avril 1699.

Un mois après, le 28 mai 1699, le roi nommait M. de Vaudreuil gouverneur de Montréal, en remplacement de M. de Callières. Il lui donnait en même temps des provisions de

³ *Collection de manuscrits*, vol. 1, p. 601.

commandant de la Nouvelle-France au défaut de M. de Callières.

En 1702, il fut fort question d'une expédition contre Boston. Plusieurs projets furent élaborés et soumis au ministre. L'un de ces plans était de M. de Saint-Castin. Il suggérait une attaque par mer et une attaque par terre qui serait partie de l'Acadie. Comme commandant de cette expédition, M. de Saint-Castin suggérait M. de Vaudreuil. ⁴

Le 26 mai 1703, M. de Callières, gouverneur de la Nouvelle-France depuis 1699, décédait à Québec.

En vertu de la commission de " commandant du pays de la Nouvelle-France au défaut du chevalier de Callières " qui lui avait été donnée le 28 mai 1699, M. de Vaudreuil prit le commandement général du pays.

Le 1er août 1703, M. de Vaudreuil était nommé gouverneur et lieutenant-général en Canada, Acadie, île de Terre-Neuve et les autres pays de l'Amérique Septentrionale. ⁵

Le 18 juin 1712, le roi accordait à M. de Vaudreuil la faveur extraordinaire de le nommer commandeur surnuméraire de l'Ordre de Saint-Louis.

En 1714, M. de Vaudreuil obtint un congé pour aller en France. Il s'embarqua sur le *Héros* à la fin de septembre 1714. Il revint au pays dans l'été de 1716.

Le 24 avril 1721, le marquis de Vaudreuil était fait grand-croix de l'ordre de Saint-Louis.

M. de Vaudreuil décéda à Québec le 10 octobre 1725.

" C'est avec justice que nous l'avons pleuré, remarque

⁴ *Ibid.*, p. 398.

⁵ *Édits et ordonnances*, vol. 1er, p. 58.

l'annaliste des Ursulines de Québec, en notant la mort du marquis de Vaudreuil, car sous sa vigilante administration, le Canada a joui d'une prospérité jusqu'alors inconnue. Pendant vingt-deux ans, le cultivateur, le commerçant et le militaire n'ont eu également qu'à bénir son nom. ”⁶

“ M. de Vaudreuil, dit de son côté M. l'abbé Auguste Gosselin, mourut à Québec le 10 octobre 1725, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, après la plus longue et l'une des plus bienfaisantes administrations qu'ait eues le Canada. Il exerçait les fonctions de gouverneur général depuis le 26 mai 1703, et était au Canada depuis 1687. Mgr de Saint-Valier avait eu souvent des reproches à lui faire sur certains détails de sa conduite, et s'en était même plaint à la Cour. En somme, cependant, l'Eglise du Canada n'eut qu'à se louer des bonnes dispositions de M. de Vaudreuil. La colonie pleura sincèrement la mort de son gouverneur. ”⁷

PIERRE DE CAVAGNAL DE VAUDREUIL

Il était le quatrième fils de notre premier gouverneur de Vaudreuil.

Né à Québec le 22 novembre 1698, il obtint dès le 16 juin 1708, c'est-à-dire à l'âge de dix ans, une enseigne dans les troupes du détachement de la marine.

La même année, le 5 juillet, son père obtenait pour lui une expectative de lieutenant. Cette lieutenance lui fut accordée le 28 mai 1712. Il n'avait pas encore treize ans !

⁶ *Les Ursulines de Québec*, tome second, p. 140.

⁷ *L'Eglise du Canada depuis Mgr de Lalai jusqu'à la conquête: Mgr de Saint-Valier*, p. 415.

Le 14 novembre 1713, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au ministre :

“Mon quatrième fils passe sur ce que madame de Vaudreuil m'a marqué que vous vouliez bien lui permettre. Nous l'avons chargé, M. l'intendant et moi, de notre lettre commune. Il aura l'honneur de vous la rendre et madame de Vaudreuil celui de vous le présenter.”¹

Porter les paquets à la Cour était alors un honneur recherché. Et ce jeune homme de quinze ans, qui enlevait cet honneur à tant d'officiers méritants dut faire bien des jaloux!

Le jeune de Vaudreuil revint dans la Nouvelle-France à la fin de l'été de 1715.

A l'automne de 1714, le marquis d'Aloigny de la Groye périssait dans le naufrage du *Saint-Jérôme* sur l'île de Sable. Le gouverneur de Vaudreuil en profita pour demander sa compagnie en faveur de son quatrième fils.

Cette compagnie fut accordée à M. de Cavagnal de Vaudreuil le 2 juin 1715.

Dans un rapport officiel de octobre 1722, le gouverneur de Vaudreuil disait de son fils :

“Le sieur de Cavagnal, âgé de 24 ans. Il est attaché au service et en état de servir partout où il lui sera ordonné. Il est fort réglé dans sa conduite et n'a aucune mauvaise qualité.”²

Cet éloge qu'on pourrait croire intéressé venant de son père était mérité en tous points au dire des contemporains.

Madame de Vaudreuil, qui était à la cour depuis 1708,

¹ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 34.

² *Ibid.*, vol. 120.

ayant demandé au ministre de rétablir l'emploi de commandant des troupes en faveur de son fils, le gouverneur de Vaudreuil vint à sa rescousse. Le 25 octobre 1724, il écrivait au ministre :

“ Je sais qu'il ne convient pas à un père de faire l'éloge de son fils. Cependant, j'ose vous assurer, Monseigneur, que vous trouverez en lui toutes les qualités essentielles qui peuvent lui faire mériter votre protection. Il est aimé des officiers et il n'en est aucun qui ne souhaite le voir à leur tête, le connaissant capable de soutenir comme il le doit la dignité de commandant et les intérêts du corps des troupes dans les occasions qui se présenteront. Il est d'ailleurs fort connu des Sauvages chez lesquels il a déjà beaucoup de crédit. Je me flatte que les témoignages avantageux que l'on vous rendra de lui vous détermineront à vouloir bien lui faire accorder la marque de distinction que j'ai l'honneur de vous demander pour lui. ”³

Le 5 juin 1725, le ministre dut causer un gros désappointement au gouverneur de Vaudreuil en lui annonçant que ce n'était pas l'intention du roi de rétablir la charge de commandant des troupes.

Le gouverneur de Vaudreuil n'ayant pu obtenir pour son fils le commandement des troupes il se rebattit sur la majorité, emploi qui était vacant par la promotion de M. de La Corne à la lieutenance de roi de Montréal. Cette fois, il fut plus heureux. Le 23 avril 1726, M. de Cavagnal de Vaudreuil était nommé major des troupes du Canada.

Le 25 mars 1730, il était créé chevalier de Saint-Louis et recevait le grade de lieutenant de vaisseau.

³ *Ibidem.*, vol. 46.

M. de Cavagnal de Vaudreuil ne perdait pas de vue la charge de commandant des troupes. A l'automne de 1730, il suggérait au ministre de supprimer la lieutenance de roi des Trois-Rivières et de rétablir l'emploi de commandant des troupes et des milices qu'il faisait exercer les jours de fête et

Le 1er mai 1731, le ministre lui répondait que le roi n'avait pas jugé à propos de se rendre à sa demande. Il ajoutait que les services qu'il rendrait dans la majorité des troupes seraient aussi utiles à son avancement que le commandement des troupes.

Le 15 octobre 1731, M. Hocquart faisait part au ministre du bon travail de M. de Cavagnal de Vaudreuil en faveur des troupes, naturellement à son bénéfice.

dimanche. " Cet officier, ajoutait-il, est véritablement attaché au service et c'est une justice que personne ne lui refuse ni ne peut lui refuser. " ⁴

Le 20 octobre 1731, M. de Cavagnal de Vaudreuil demandait au ministre de lui donner le gouvernement de Montréal qui était à la veille de devenir vacant, M. de la Chassaigne devant prendre sa retraite à cause de son grand âge.

C'est M. Boisberthelot de Beaucours qui, le 1er avril 1733, eut le gouvernement de Montréal; mais, le même jour, M. de Cavagnal de Vaudreuil le remplaçait au gouvernement des Trois-Rivières.

Une note anonyme de 1739, probablement envoyée au ministre par M. de Beauharnois, dit du gouverneur des Trois-Rivières :

" De Vaudreuil a le zèle, l'application, les talents et la conduite convenables. " ⁵

⁴ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 54.

⁵ L'abbé Daniel, *Le comte C. de Lery*, p. 197.

Le 1er juillet 1742, M. de Vaudreuil recevait une belle promotion. Il remplaçait M. de Bienville au gouvernement de la Louisiane. Il prit possession de son gouvernement un an plus tard, le 10 mai 1743. Il devait y rester près de dix ans.

M. de Villiers du Terrage apprécie ainsi l'administration de M. de Vaudreuil à la Louisiane :

“ C'était (M. de Vaudreuil) un homme honnête et juste qui fit prospérer la contrée autant qu'il était en son pouvoir... Durant le gouvernement de Vaudreuil, la colonie avait en somme prospéré : les fortifications du fort de la Balise s'achevaient, des troupes régulières étaient arrivées, enfin la Nouvelle-Orléans comptait déjà plus de quinze cents habitants. . .

“ Vaudreuil, homme aimable et doux, n'a laissé en Louisiane que de bons souvenirs et entre tous les noms des gouverneurs français le sien est certainement encore maintenant le plus vénéré. Sa femme, qui adorait les fêtes, sut bien vite policer la société de la Nouvelle-Orléans et parvint à se constituer une petite cour fort élégante qui faisait venir de France des carrosses. ” *

Lors de la mort de M. de la Jonquière en 1752, il avait été question de M. de Vaudreuil pour le remplacer au gouvernement de la Nouvelle-France. L'auteur anonyme des *Mémoires sur les affaires du Canada* dit même que M. de la Jonquière l'avait proposé à la cour pour le remplacer.

En 1754, M. Duquesne, qui avait succédé à M. de la Jonquière, demanda à être rappelé en France. Le roi acquiesça à son désir et, le 1er janvier 1755, nommait M. de Vaudreuil pour lui succéder.

Toute la Nouvelle-France fut dans la joie. C'était le

* *Les dernières années de la Louisiane française*, p. 23.

premier Canadien appelé à gouverner la colonie avec le titre de gouverneur-général.

M. de Vaudreuil débarqua à Québec le 23 juin 1755.

“Aucun de ses prédécesseurs, remarque un contemporain, ne prit possession de son gouvernement avec autant d'agrément que lui : tous les Canadiens le désiraient et accouraient pour voir leur compatriote : les compliments qu'il reçut se ressentirent de la joie qu'on avait de le voir, et de l'espoir qu'on avait qu'il ferait succéder au temps malheureux qu'on avait passé jusqu'alors ces jours fortunés qu'on se rappelait sous le gouvernement de son père. ”⁷

En 1757, M. de Vaudreuil était fait commandeur de l'Ordre de Saint-Louis.

L'année suivante, le roi le nommait grand'croix du même ordre.

Puis vinrent les tristes événements de 1759 et de 1760. Le 8 septembre 1760, le sort de la guerre forçait le marquis de Vaudreuil à remettre le Canada aux mains des Anglais.

Le 10 septembre 1760, M. de Vaudreuil expliquait au ministre les causes de la chute de la colonie. L'amour qu'il portait à son pays suinte à chaque ligne de cette longue lettre que nous voudrions citer en entier.

“ Le général Amherst, dit-il, après avoir campé sur l'île Perrot, s'est présenté devant Montréal. N'ayant que 2,400 hommes, peu de poudre, peu de vivres, pas de fortifications tenables, exposé d'un côté à l'artillerie de la flotte, de l'autre à des batteries dominant la ville, contre une armée de 32,000 hommes, ayant 300 bouches à feu, sans compter celles de la marine, il a pensé que la résistance serait une faute impar-

⁷ *Mémoires sur les affaires du Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760.* p. 53.

donnable qui placerait la colonie à la merci du vainqueur. Il a préféré accepter les conditions du général anglais, qui ne voulait pas entendre d'autres propositions que celles modifiées par lui. Elles étaient d'ailleurs honorables pour l'armée et libérales pour les colons. C'est au point de vue de ces derniers qu'il fallait surtout se placer. M. de Lévis a surtout consulté son attachement à l'armée. " Pour moi, disait M. de Vaudreuil, je n'ai pu par condescendance sacrifier un peuple qui depuis l'origine de la colonie l'a soutenue si constamment au prix de son sang, qui, par son courage en tout temps a mérité les éloges de toute l'Europe, et qui s'est dévoué entièrement pour se conserver sous l'obéissance du roi. Quels reproches n'aurais-je point à me faire et quel compte Sa Majesté n'exigerait-elle pas de moi, si, écoutant un zèle aussi indiscret, j'eusse sacrifié le peu de troupes qu'il lui reste en ce pays et exposé un peuple comme celui de cette colonie à subir toutes les horreurs d'une guerre où l'irritation des chefs n'entraîne que trop la fureur du soldat; à faire supporter au peu de colons qui seraient restés une transmigration plus dure pour la plupart que la mort même, et qui aurait mis le roi dans l'impossibilité de s'assurer à un traité de ce pays tout dévasté et qu'il lui aurait fallu repeupler à nouveau. " *

Le 18 octobre 1760, M. de Vaudreuil et son état-major s'embarquaient pour la France. C'est un éternel adieu qu'il adressait au pays qui l'avait vu naître et où s'était écoulée presque toute sa carrière. Le navire l'*Aventure* qui portait M. de Vaudreuil entra en rade de Brest le 28 novembre 1760.

Le 17 décembre 1761, le roi Louis XV ordonnait de faire le procès aux auteurs des monopoles, abus, vexations et pré-

* Edouard Richard, *Supplément du rapport du docteur Brynner sur les archives canadiennes*, 1909, p. 179.

varications qui avaient été commis au Canada. MM. de Vaudreuil, Bigot, Varin, Péan, Cadet, etc., etc., furent arrêtés et jetés à la Bastille. L'instruction contre les cinquante-cinq accusés dura quinze mois. Enfin, le 10 décembre 1763, la commission composée de vingt-sept juges au Châtelet rendait son jugement. M. de Vaudreuil fut exonéré de l'accusation.

Louis XV qui, dans le fond, était peut-être le premier à blâmer de la perte du Canada, ne tint pas compte à M. de Vaudreuil d'avoir remis la colonie aux Anglais. Il lui donna une pension de 6,000 livres et, le 8 mai 1764, il lui faisait écrire la lettre suivante par son ministre, M. de Choiseul :

« Le roi s'étant fait, monsieur, rendre un compte particulier de l'affaire du Canada, pour l'instruction de laquelle vous avez été détenu à la Bastille, Sa Majesté a reconnu avec plaisir que la conduite que vous avez tenue dans l'administration qui vous a été confiée, a été exempte de tous reproches ; et sur ce que j'ai fait connaître à Sa Majesté que votre désintéressement et votre probité vous avaient mis dans le cas d'avoir besoin de secours, elle a bien voulu vous accorder comme une marque qu'elle a de la satisfaction de vos services, une pension de six mille livres sur les fonds des colonies, indépendamment de celle qui vous a été accordée de même somme, et qui est attachée à la grand'croix de l'ordre de Saint-Louis dont Sa Majesté a bien voulu vous décorer. Je joins ici le brevet qui vous a été expédié pour la pension dont vous jouirez sur les fonds de la colonie, et qui vous sera payée d'année en année, à compter du premier janvier dernier. C'est avec plaisir que j'ai contribué à vous procurer cette marque de récompense de la part de Sa Majesté. »⁹

Le marquis de Vaudreuil semble avoir vécu à Paris à par-

⁹ D'Hozier, *Armorial de France*, vol. VI, p. 371.

tir de son arrivée en France, à la fin de 1760, jusqu'à sa mort. Il avait cependant acheté, le 13 avril 1776, le domaine de Collier, commune de Muides, Loir-et-Cher, mais il l'habita très peu.

Il décéda à Paris le 4 août 1778.

Son frère, M. de Rigaud de Vaudreuil, qui résidait avec lui, écrivait à son parent, M. de Lotbinière, le 2 mars 1779 :

“ C'est avec une véritable douleur que je vous annonce la perte que j'ai faite de mon frère le 4 août dernier. Dieu l'a attiré à lui, et comme il a fait une bonne fin, j'ose espérer que Dieu lui aura fait miséricorde. ”

FRANÇOIS-PIERRE DE RIGAUD DE VAUDREUIL ¹

Il était le septième fils du premier gouverneur de Vaudreuil et naquit à Montréal le 8 février 1703. ²

Le jeune de Rigaud, d'après M. D'Hozier, ³ fut admis dès 1708 dans la compagnie des gentilshommes gardes de la marine. Aurait-il commencé sa carrière militaire à l'âge de cinq ans ? Le gouverneur de Vaudreuil avait huit fils et dans son ambition de les placer, à peine étaient-ils nés, qu'il commençait à demander des faveurs pour eux. Mais un règlement du roi défendait formellement d'admettre les jeunes nobles dans la compagnie des gardes de la marine avant l'âge

¹ D'abord connu sous le nom de M. de Rigaud, Son acte de sépulture lui donne le titre de marquis de Rigaud.

² Ondoyé à la maison le même jour par M. de Belmont. Les cérémonies de baptême furent supprimées le 29 juin 1704.

³ *Armorial de France*.

de dix-huit ans. Nous croyons que M. D'Hozier fait erreur tout au moins pour la date.

Le comte de Pontchartrain, ministre de la marine, protecteur de sa famille, fit donner au jeune de Rigaud, en 1712, une enseigne dans les troupes du détachement de la marine.

Le 8 novembre 1718, le gouverneur de Vaudreuil recommandait au Conseil de Marine de donner des compagnies aux sieurs de la Tour Lozelière et de Budemont.

“ Etant persuadé, écrivait-il, que le Conseil donnera cette compagnie vacante (celle de M. de Grandville) à l'un de ces officiers, je le supplie de m'accorder pour le chevalier de Rigaud, l'un de mes enfants, qui est enseigne, la lieutenance que laissera celui qui sera choisi pour remplacer le sieur de Grandville et j'ose me flatter qu'il voudra bien ne pas me refuser cette grâce. ”⁴

Le chevalier de Rigaud obtint une lieutenance le 2 juin 1720.

Le 10 novembre 1720, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au Conseil de Marine :

“ Le sieur LeGardeur qui était capitaine d'une compagnie dans les troupes qui servent en ce pays est mort. Je supplie très humblement le Conseil de vouloir bien accorder cette compagnie à Rigaud de Vaudreuil, mon fils, qui a eu la lieutenance qu'avait eue son frère Cavagnal quand ce dernier a été fait capitaine. ”⁵

Dans un rapport au ministre, daté du 26 octobre 1722, le gouverneur de Vaudreuil disait de son fils :

“ Le sieur Rigaud de Vaudreuil est âgé de 19 ans. Il se

⁴ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 39.

⁵ *Ibid.*, vol. 41.

mettra en état de bien servir par la bonne volonté qu'il paraît avoir pour cela. Il fait la fonction d'aide-major des troupes afin de se rendre capable de bien faire son métier. " 6

Le 19 octobre 1723, M. de Rigaud s'embarquait pour la France à bord du *Chameau*. Il était porteur des *paquets*.

Le 12 juin 1724, le Conseil de Marine informait le gouverneur de Vaudrenil qu'il avait accordé à M. de Rigaud la compagnie vacante par la mort de M. de Saint-Pierre.

M. de Rigaud revint dans la Nouvelle-France à l'automne de la même année.

En mai 1728, M. de Rigaud obtenait un nouveau congé pour aller en France régler les affaires de la succession de son père.

En 1730, M. de Rigaud se faisait encore donner un congé pour passer en France.

Encore à l'automne de 1731, M. de Rigaud passait en France. Il revint au pays dans l'été de 1732 par le *Rubis*, vaisseau du roi. 7

Le 29 octobre 1732, MM. de Beauharnois et Hocquart concédaient aux deux frères Pierre de Cavagnal de Vaudrenil et François-Pierre de Rigaud de Vaudrenil " un terrain le long du fleuve appelé la Grande-Rivière, en tirant vers le Long-Sault, de trois lieues de front sur trois lieues de profondeur", à titre de fief et seigneurie, avec droit de haute, moyenne et basse justice, droit de chasse et de pêche, traite avec les Sauvages, etc., etc. 8

6 *Ibidem.*, vol. 120.

7 *La famille Taschereau*, p. 15.

8 *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 157.

Cette concession fut ratifiée par le roi le 1 avril 1733. ²

C'est la seigneurie de Rigaud.

Le 1er avril 1733, M. de Cavagnal de Vandreuil, major des troupes, était nommé gouverneur des Trois-Rivières. M. de Rigaud demanda à remplacer son frère à la majorité des troupes. C'est M. de Beaujeu qui fut nommé.

En avril 1735, le ministre refusait un congé à M. de Rigaud pour aller en France. N'ayant pas d'affaires en France, il convient, disait-il, qu'il reste à son service.

En 1736, avec son beau-père Joseph Fleury de la Gorgendière, agent de la Compagnie des Indes, et son beau-frère Thomas-Jacques Taschereau, trésorier de la marine, M. de Rigaud demandait au gouverneur M. de Beauharnois et à l'intendant Hocquart de leur accorder à chacun une concession en fief de trois lieues de front sur deux de profondeur à prendre des deux côtés de la rivière Chaudière au bout de la profondeur de celles qui avaient déjà été concédées. Les trois concessions devaient être contigues. MM. Taschereau, de la Gorgendière et de Rigaud s'engageaient à faire à leurs frais un grand chemin roulant et de charrette, du bord du fleuve Saint-Laurent à la Pointe-Lévy, jusqu'à l'Islet aux Sapins, dans la rivière Chaudière, d'où devait commencer la première des trois concessions demandées. MM. de Beauharnois et Hocquart regardèrent cette proposition comme un moyen propre à faire établir promptement toute l'immense vallée de la Chaudière et ils l'acceptèrent avec empressement.

Pour sa part, le 23 septembre 1736, M. de Rigaud recevait une étendue de trois lieues de terre de front et de deux lieues de profondeur des deux côtés de la rivière du Sault de la

² *Insinuations du Conseil supérieur, cahier 7.*

Chaudière en remontant ensemble les lacs, îles, îlets qui s'y trouvaient, à commencer de la fin de la concession du sieur Taschereau. Cette concession était faite à titre de fief et seigneurie avec haute, moyenne et basse justice. M. de Rigaud avait cependant la charge de faire le chemin qui devait partir du Saint-Laurent et se rendre jusqu'à l'îlet au Sapin, conjointement et solidairement avec MM. de la Gorgendière et Taschereau. Ce chemin devait être parachevé en 1739.¹⁰

En 1736, M. de Rigaud avait demandé à être fait chevalier de Saint-Louis. Sa supplique fut refusée. En 1737, une nouvelle demande reçut la même réponse. Enfin, le 13 mai 1738, le ministre informait le gouverneur de Beauharnois qu'il avait fait admettre M. de Rigaud dans l'ordre de Saint-Louis.

Une note anonyme de 1739, probablement de la main du gouverneur de Beauharnois, appréciait ainsi M. de Rigaud :

“ Il a tous les sentiments d'un homme de guerre et de condition. Ses mœurs sont douces. Aussi est-il très estimé.”¹¹

A l'automne de 1739, M. de Rigaud passait en France. Il était porteur des *paquets* pour la cour. Une lettre de M. Hocquart datée du 20 octobre 1739, dont il était également porteur, demandait pour lui le commandement du Détroit que M. de Noyan abandonnait pour cause de maladie. M. de Rigaud ne put obtenir cette charge.

A la mort de M. Du Buisson, major des Trois-Rivières, en 1739, M. de Rigaud fut candidat à ce poste. Recommandé par le gouverneur et l'intendant, il eut cette fois plus de succès et fut nommé en mai 1741.

¹⁰ *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 180.

¹¹ L'abbé Daniel, *Le vicomte C. de Léry*, p. 199.

Dans l'été de 1746, le gouverneur de Beauharnois chargeait M. de Rigaud d'une importante expédition sur les terres de la Nouvelle-Angleterre. Le détachement, parti de Montréal le 3 août, se rendit dans la rivière KaKeKoute (?) où il attaqua le fort Massachusetts, dans lequel il y avait vingt-deux hommes de garnison, trois femmes et cinq enfants, lesquels, après s'être battus pendant vingt-six heures et avoir eu un de leurs gens tué et plusieurs de blessés, se rendirent prisonniers de guerre. M. de Rigaud fut blessé d'un coup de feu au bras droit, et trois de ses Sauvages furent tués. Quatre Français et onze Sauvages furent blessés. Ce parti fit beaucoup de ravages sur une étendue de quinze lieues. On brûla tous les établissements, moissons, granges, moulins, temples, tanneries, etc. Le 26 septembre 1746, M. de Rigaud était de retour à Montréal avec vingt-sept prisonniers.

Les officiers sous les ordres de M. de Rigaud dans cette expédition étaient MM. de Lavaltrie et de Sabrevois, capitaines; MM. de Vessau et de Muy, lieutenants; MM. de Portneuf, de Villiers, de Longuenil, de Saint-Luc, de Muy jeune, de Carquerville, la Chauvignerie, Saint-Paul de Senneville, de Léry et de Montigny, enseignes. On comptait en outre environ quatre cents habitants et trois cents Sauvages.¹²

Le 8 juin 1747, M. de Rigaud partait de Montréal à la tête d'un parti de guerre d'environ 780 hommes pour aller ravager la Nouvelle-Angleterre. Dans le mémoire que lui avait remis le gouverneur de Beauharnois pour lui servir d'instructions, il était dit que l'objet principal de sa campagne n'était

¹² Sur cette expédition de 1746 on peut consulter: Richard, *Supplément du rapport du docteur de Brymner sur les archives canadiennes*, 1899 p. 151; *Collection de manuscrits*, vol. III, pp. 291, 296, 304, 319, 333; O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial history of the State of New York*, vol. IX.

pas d'attaquer les Anglais trop en nombre pour donner lieu à des espérances de succès, mais de mettre à couvert le fort Saint-Frédéric et leur ôter l'idée d'en faire le siège. M. de Rigaud se rendit jusqu'au fort Sarasto, mais il ne l'attaqua pas pour se conformer à ses instructions. Le parti revint à Montréal à la fin de juillet. Il ramenait 41 prisonniers et 28 chevelures.¹³

En février 1748, M. de Rigaud était promu lieutenant de roi du gouvernement de Québec. Il remplaçait M. de Saint-Ours Deschaillons.

Le 23 septembre 1748, M. de Rigaud se faisait accorder par M.M. de la Galissonnière et Bigot une concession de six lieues de front, le long de la rivière de Maska, sur trois lieues de profondeur de chaque côté de cette rivière, les dites six lieues de front à prendre à sept lieues de l'embouchure de la rivière Maska. Cette concession était faite à perpétuité, à titre de fief et seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice, droit de pêche, chasse, traite avec les Sauvages, etc., etc.¹⁴

Cette concession fut confirmée par le roi le 30 avril 1749.

La cité de Saint-Hyacinthe s'élève aujourd'hui sur l'ancienne concession de M. de Rigaud.

Le 1er mai 1749, M. de Rigaud succédait au chevalier Bégon, décédé, comme gouverneur des Trois-Rivières.

L'ingénieur Franquet qui visita Trois-Rivières le 27 juillet 1752 dit de M. de Rigaud :

¹³ Sur cette expédition de 1747, consulter Richard, *Supplément du rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 152; *Collection de manuscrits*, vol. III, pp. 337, 341, 349; O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial history of the State of New York*, vol. IX.

¹⁴ *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 212.

“ Le gouverneur se nomme M. Rigaud de Vaudreuil, il est frère du major des Gardes. Madame de Rigaud est fille de M. de la Gorgendière, homme riche et directeur de la Compagnie des Indes pour le castor à Québec. ”¹⁵

En 1754, M. de Rigaud obtenait de passer en France.

Il se rembarqua, dans l'été de 1755, sur un vaisseau du roi l'*Alcide*, pour revenir dans la Nouvelle-France. L'*Alcide* faisait partie d'un convoi de dix-huit bâtiments en route pour le Canada. Ils étaient sous la protection de M. DuBois de La Motte, monté sur l'*Entreprenant*.

Le 8 juin 1755, à vingt-cinq lieues dans le nord-est du Cap Ray (Terre-Neuve), trois des vaisseaux français, l'*Alcide*, capitaine Hocquart de Blincourt, le *Lys*, capitaine Lorgeuil l'aîné, et le *Dauphin royal*, capitaine de Montolais, séparés de l'escadre, rencontrèrent une escadre anglaise commandée par Boscawen.

M. Hocquart, qui était sur la galerie de son vaisseau, fit crier par trois fois au capitaine Howe, du *Dunkirk*. “ Sommes-nous en paix ou en guerre ? ” Howe fit répondre : “ Nous n'entendons pas. ” M. Hocquart prit lui-même le porte-voix et lui répéta par deux fois : “ Sommes-nous en paix ou en guerre ? ” Howe lui répondit bien distinctement : “ La paix ! La paix ! ” C'est quelques minutes plus tard que la première volée fut tirée du *Dunkirk*. L'*Alcide* fut aussitôt désarmé. Il essaya bien de se défendre, mais cinq vaisseaux anglais l'entouraient. Il en fut de même du *Lys* qui n'avait que vingt-deux canons. L'*Alcide* et le *Lys* se rendirent. Quant au *Dauphin royal*, plus rapide, il put s'échapper.¹⁶

¹⁵ Franquet, *Voyages et mémoires sur le Canada*, p. 44.

¹⁶ Sur le combat de l'*Alcide* et du *Lys* contre l'escadre anglaise, on peut consulter Pichon, *Lettres et mémoires pour servir à l'histoire naturelle, civile et politique du Cap-Breton*, p. 258.

M. de Rigaud, fait prisonnier, fut amené en Angleterre. Après quelques mois de captivité, il réussit à s'échapper des mains des Anglais et passa en France. Le 4 mai 1756, M. de Rigaud était de retour à Québec.

En considération de la perte qu'il avait faite sur l'*Alcide* et des dépenses que lui avait occasionnées sa détention en Angleterre, le roi lui avait accordé, le 9 avril 1756, une gratification de 8000 livres.

A la prise d'Oswego ou Chouaguen le 14 août 1756, M. de Rigaud commandait les Canadiens et les Sauvages. C'est lui qui assura le succès de la journée en passant la rivière Oswego à la nage avec ses Canadiens et ses Sauvages pour tomber sur les ennemis. L'un des drapeaux pris à cette bataille fut déposé dans l'église des Trois-Rivières dont M. de Rigaud était le gouverneur.

Au mois de février 1757, le gouverneur de Vandrenil confiait à M. de Rigaud le commandement d'une expédition chargée de frapper un coup imprévu sur le fort William-Henry ou George, où les Anglais avaient réuni toute une flotte de bateaux destinée à jeter, dès l'ouverture de la navigation, une armée sous les murs de Carillon. Le détachement se composait de 50 grenadiers, de 200 volontaires, de 270 soldats des troupes de la marine, de 600 Canadiens et de 350 Sauvages, soit en tout 1479 hommes. Les principaux officiers sous les ordres de M. de Rigaud étaient MM. de Longueuil, Dumas, de Poulhariez, le Mercier, de Lotbinière, etc.

La petite armée partit de Montréal par détachements à partir du 20 février 1757. Le 9 mars, tout le corps expéditionnaire était rendu à Carillon. Le 19 mars, on arrivait dans les environs du fort William-Henry. A cause de l'état de défense du fort, on n'essaya pas de le prendre d'assaut, mais on

détruisit un nombre considérable de bateaux et d'objets de toutes sortes accumulés pour l'offensive du printemps.

L'expédition de M. de Rigaud, au dire même de M. de Montcalm, qui n'aimait pourtant pas les Vaudreuil, eut tout le succès qu'on pouvait en attendre.¹⁷

Dans l'été de 1757, M. de Rigaud prit part à une nouvelle expédition contre le fort William-Henry ou fort George. Cette fois l'armée était commandée par M. de Montcalm lui-même. Le 3 août 1757, le marquis de Montcalm fit sommer le lieutenant-colonel Monroe, commandant du fort William-Henry, de le rendre. Ce dernier fit une réponse digne d'un vieux soldat: " J'ai sous mes ordres des soldats disposés comme moi à périr ou à vaincre." Après sept jours de siège, le brave Monroe fut cependant obligé de capituler. La belle victoire du fort William-Henry fut malheureusement ternie par la barbarie des Sauvages alliés.

Par la mort du deuxième baron de Longueuil arrivée le 17 janvier 1755, le gouvernement de Montréal était devenu vacant. D'après l'ordre de promotion jusqu'alors suivie dans la Nouvelle-France, M. de Rigaud, gouverneur des Trois-Rivières depuis six ans, avait le droit de s'attendre à succéder au baron de Longueuil.

Le gouverneur de Vaudreuil demanda cette charge pour son frère.

Le 12 avril 1756, le ministre expliquait à M. de Vaudreuil les raisons qui empêchaient le roi de nommer son frère

¹⁷ Sur l'expédition du fort William-Henry, on peut consulter l'abbé Casgrain, *Montcalm et Lévis*, vol. Ier, p. 195; O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial history of the State of New York*, vol. X; *Relations et journaux de différentes expéditions faites durant les années 1755, 56, 57, 58, 59, 60*, pp. 71 et 76.

gouverneur de Montréal. Le roi, disait-il, rend toute la justice qu'il peut désirer au zèle et au sentiment d'honneur et de probité de M. de Rigaud. Il sait qu'il s'est conduit valeureusement durant la dernière guerre. Mais ces avantages sont-ils suffisants pour que le roi lui confie le gouvernement général, si ce gouvernement devient soudain vacant? Il ne le pense pas. Pour remplir convenablement tous les objets de cette place, il faut une certaine étendue de talents et de lumières que la nature ne donne pas à tout le monde et que la meilleure volonté ne peut procurer. Le roi a jugé qu'il convient de nommer au gouvernement de Montréal un officier qui pourra succéder au gouverneur-général s'il vient à manquer. Vous êtes trop instruit, ajoutait-il, de l'importance du gouvernement général et de toutes les qualités qu'il exige, pour ne pas sentir la nécessité de cet arrangement et en même temps trop bon serviteur pour n'y pas concourir. Le ministre terminait en disant à M. de Vaudreuil qu'il ne proposerait le remplacement du gouvernement de Montréal qu'après avoir reçu sa réponse. ¹³

Le gouverneur de Vaudreuil répondit au ministre que puisque son frère ne pouvait avoir le gouvernement de Montréal, il demandait pour lui une retraite honorable avec la continuation du poste de la Baie pendant trois ans.

Le 12 juin 1756, se ravisant, M. de Vaudreuil revenait à la charge auprès du ministre avec de nouveaux arguments en faveur de la nomination de son frère. La principale objection qu'on soulevait contre M. de Rigaud, c'est qu'en qualité de gouverneur de Montréal, au cas de la disparition du gouverneur-général, il aurait exercé le commandement de toute la Nouvelle-France. M. de Vaudreuil faisait voir que cet in-

¹³ *Rapport concernant les archives canadiennes pour 1905*, vol. Ier, p. 222.

convénient n'était pas à craindre puisque par des lettres patentes tenues secrètes expédiées en 1756 le commandement de la Nouvelle-France était donné à M. de Montcalm en cas de mort du gouverneur-général.

Les arguments apportés par M. de Vaudreuil eurent raison des dernières hésitations du ministre, et, le 1er mai 1757, M. de Rigaud obtenait enfin le gouvernement de Montréal.¹⁹

M. de Rigaud avait obtenu, en 1753, pour deux ans, la concession du poste de la Baie Verte, sur le lac Michigan.²⁰ M. de Rigaud ayant fait de nouvelles instances auprès du ministre, celui-ci, le 26 janvier 1759, écrivait au gouverneur de Vaudreuil que le roi, satisfait des services de M. de Rigaud, lui accordait à vie la concession du poste de la Baie Verte. Le titre lui en fut donné, le 15 octobre 1759, par MM. de Vaudreuil et Bigot. Ce titre fut ratifié par le roi le 15 janvier 1760.²¹

En 1758, 1759 et 1760, M. de Rigaud se prodigua pour garder à la France sa belle colonie du Canada. Sa vaillance, son expérience de la guerre telle qu'elle se pratiquait en Amé-

¹⁹ Dans le *Rapport concernant les archives canadiennes pour 1905*, vol. Ier, p. 511, on trouvera un mémoire soumis au Conseil de Marine au sujet de la nomination de M. de Rigaud au gouvernement de Montréal. Nous voyons par le *Journal de Montcalm* que la nouvelle officielle de la nomination de M. de Rigaud au gouvernement de Montréal n'arriva à Québec que le 16 juin 1758.

²⁰ Dans sa lettre au ministre du 21 août 1752, le gouverneur Duquesne, avait fortement appuyé la demande de M. de Rigaud au sujet de cette concession.

²¹ Après la conquête, M. de Rigaud vendit sa concession de la Baie Verte à M. William Grant. Nous croyons que le gouvernement anglais refusa de reconnaître les droits de M. de Rigaud à la propriété de la baie Verte. Voir à ce sujet O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial history of the State of New York*, vol. VII, pp. 817, 843, 872, 974.

rique, la grande influence qu'il exerçait sur les Sauvages lui permirent de rendre les services signalés. Mais le nombre, à la fin, l'emporta.

Après la capitulation de Montréal, M. de Rigaud passa en France, avec son frère, le dernier gouverneur de la Nouvelle-France.

Rendu à 59 ans, après un demi-siècle de services, M. de Rigaud avait bien gagné sa retraite. Le roi la lui accorda en mars 1762, avec une pension de 2000 livres sa vie durant.

Les deux frères, Pierre et François-Pierre de Vaudreuil, qui avaient toujours été liés par la plus tendre amitié vécut ensemble à Paris et au château de Collier, commune de Muides (Loir et Cher).

C'est au château de Collier, le 24 août 1779, que s'éteignit M. de Rigaud, connu dans le pays sous le nom de marquis de Rigaud.

NICOLAS-ANTOINE COULON DE VILLIERS ¹

Né à Verchères, le 25 juin 1708, ² il était fils de Nicolas-Antoine Coulon de Villiers, officier dans les troupes du détachement de la marine, et de Angélique Jarret de Verchères.

Vers 1725, M. de Villiers père était nommé commandant pour le roi au poste de la rivière Saint-Joseph des Illinois. C'est là que le jeune Coulon fit ses premières armes.

En août 1730, MM. de Saint-Ange, de Noyelles et de Villiers attaquaient les Renards près du fort qu'ils s'étaient bâti

¹ Connu sous le nom de M. Coulon.

² Baptisé à Contrecoeur le 26 août 1708.

près du rocher, sur la rivière Saint-Joseph des Illinois. Après un siège de vingt-trois jours, ils réussirent à les écraser. La plupart de ces féroces Renards furent massacrés. C'est M. Coulon qui fut chargé d'aller porter la nouvelle de ce beau succès au gouverneur de Beauharnois.

Le 12 mars 1732, M. Coulon était fait enseigne en second.

M. Coulon prit une part active à la campagne de 1733 contre les Sakis. Le 16 septembre 1733, M. de Villiers père, devenu commandant du poste de la baie des Puants, était tué dans une attaque contre les Sakis. M. Coulon remplaça son père au commandement du poste de la baie des Puants.

Le 11 novembre 1733, MM. de Beauharnois et Hocquart informaient le ministre du coup des Sakis et lui demandaient de donner une lieutenance vacante à M. Coulon.

“ Le sieur de Villiers, disaient-ils, qui s'est fort distingué, qui a eu son père et son frère tués et autre frère cadet à Paiguillette blessé, mériterait la lieutenance vacante, la dernière affaire n'ayant roulé que sur lui. ” ³

Le ministre accueillit favorablement cette demande et M. Coulon fut fait lieutenant le 20 mars 1734.

Le 30 octobre 1742, le gouverneur de Beauharnois demandait au ministre de donner une compagnie à M. Coulon. ⁴

L'année suivante, le 20 octobre, M. de Beauharnois revenait à la charge auprès du ministre en faveur de M. Coulon. “ Il est bon officier, disait-il, et très propre pour les négociations des pays d'en haut. ” ⁵

³ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 59.

⁴ *Ibid.*, vol. 75.

⁵ *Ibidem.*, vol. 79.

En 1742 ou 1743, M. Coulon descendit des pays d'en haut. Il semble avoir vécu à Québec de 1743 à 1746.

Le 24 avril 1744, le ministre informait enfin M. Coulon que le roi lui accordait une compagnie.

En juin 1746, M. de Ramezay était chargé de conduire une importante expédition en Acadie. C'est M. Coulon qui fut le second en commandement de ce détachement.

En février 1747, M. Coulon commandait l'attaque contre les Anglais établis aux Mines. Elle réussit parfaitement. Mais M. Coulon reçut au bras une blessure qui le força à retourner à Québec. Il ne devait jamais guérir de cette blessure.

À l'automne de 1747, il passait en France pour aller prendre les eaux à Barèges, station thermale des Pyrénées.

Le 3 novembre 1747, M. de la Galissonnière écrivait au ministre :

“ J'ai l'honneur de vous représenter qu'il y a des officiers qui par leurs blessures ou par quelqu'autre action d'éclat méritent la croix de Saint-Louis ou d'autres récompenses ou toutes les deux. Le sieur Coulon de Villiers est dans ce dernier cas. Le voyage qu'il est obligé de faire en France pour sa blessure dérangera entièrement sa fortune si vous n'avez la bonté de l'aider libéralement. ” *

La recommandation de M. de la Galissonnière fut écoutée par le ministre puisque, en février 1748, M. Coulon était nommé major des Trois-Rivières en remplacement de M. de Rigaud promu lieutenant de roi à Québec. Le roi lui donna en même temps la croix de Saint-Louis.

* Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 87.

Sur les entrefaites, la majorité de Québec étant devenue vacante par la promotion du chevalier de Longuenil à la lieutenance de roi, M. Coulon la demanda au ministre. Mais elle fut accordée à M. de Ramezay.

M. Coulon revint dans la Nouvelle-France dans l'été de 1749 et prit aussitôt possession de sa charge de major des Trois-Rivières.

Il ne devait pas la garder longtemps. Son bras qui n'avait pas guéri le faisant horriblement souffrir, les chirurgiens décidèrent de le lui enlever. Il mourut peu après, à Montréal, le 3 avril 1750. M. Coulon n'était âgé que de 41 ans. ⁵

⁵ Nous avons emprunté la plupart de nos renseignements sur M. Coulon à l'important ouvrage de Mgr Amédée Gosselin, *Notes sur la famille Coulon de Villiers*.



INDEX

	PAGES
Ailleboust (Charles-Joseph d')	13, 15, 16
Beaucours (Josué Boisberthelot de)	12, 14, 20
Beaujeu (Louis Liénard de)	14, 28
Bégon (Claude-Michel), chevalier	11, 13, 14, 30
Bergères (Raymond-Blaise, des)	15, 32
Bizard (Jacques)	13, 41
Boucher de Grosbois (Pierre)	14, 50
Boucher de Grandpré (Lambert)	15, 55
Cabanae (François Desjordy Moreau de)	15, 56
Caillières (Louis-Hector de)	12, 58
Chassigne (Jean Bouillet de la)	11, 12, 13, 14, 64
Closse (Lambert)	13, 66
Crisafy (Antoine, marquis de)	12, 14, 70
Desjordy de Cabanae (Joseph)	15, 73
DuBuisson (Charles Renaud)	15, 74
Dumas (Jean-Daniel)	11, 98
Duplessis-Fabert (François)	13, 80
Dupuis (Zacharie)	13, 85
Égely (François-Mariauchean d')	11, 15, 94
Galliffet (François de)	11, 12, 14, 98
Gannes (Michel), chevalier de	15, 109
Gannes de Falaise, (François de)	13, 14, 15, 110
LaCorne (Jean-Louis de)	13, 15, 113
Langloiserie (Charles-Gaspard Piot de)	11, 13, 116
Lantaguac (Gaspard-Adhémar de)	13, 119
LaVallière (Michel Leneuf de)	13, 124
Le Verrier (Louis)	11, 153
Le Verrier de Rousson (François)	11, 13, 146

	PAGES
L'Hermitte (Jacques)	14, 156
Lignery (Constant LeMarchand de)	15, 162
Linot (Michel Godefroy de)	15, 166
Longueuil (Charles LeMoynes), premier baron de	12, 13, 14, 170
Longueuil (Charles LeMoynes), deuxième baron de	12, 13, 175
Longueuil (Paul-Joseph-LeMoynes), chevalier de	11, 14, 177
Louigny (Louis de la Porte de)	11, 14, 15, 151
Maisonneuve (Paul de Chomedey de)	12, 187
Noyan (Pierre-Jacques Chavoy de)	13, 14, 190
Noyelles (Nicolas-Joseph de Fleurimont de)	15, 197
Péan de Javandière (Jacques-Hugues)	11, 200
Pezrot (François-Marie)	12, 202
Provost (François)	11, 14, 205
Ramezay (Claude)	12, 14, 209
Ramezay (Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de)	11, 213
Sabrevois (Jacques-Charles de)	13, 215
Sabrevois (Charles de)	15, 227
Saint-Ours (Pierre, chevalier de)	15, 229
Saint-Ours-Deschailons (Jean-Baptiste de)	11, 231
Varennnes (René-Gaullier de)	14, 235
Vaudreuil (Philippe de Rigaud), marquis de	12, 240
Vaudreuil (Pierre de Cavagnat), marquis de	14, 241
Vaudreuil (François-Pierre), marquis de Rigaud de	11, 12, 232
Villiers (Nicolas-Antoine Coulon de)	15, 264